

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIFFERDANGE



BUDGET 2023

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
0	036	Codes Techniques Reprises pour recettes non rentrées
1		Services généraux des administrations publiques
	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
	121	Affaires générales
	122	Finances communales
	123	Recette communale
	124	Ressources humaines
	125	Informatique
	127	Centre des citoyens (Etat civil et Bürgercenter)
	131	Urbanisme
	132	Bâtiments communaux
	134	Ecologie
	135	Travaux et services techniques
	141	City Management
	142	Communication
	170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)
	180	Opérations concernant des flux financiers
2		Protection sociale
	223	Repas sur roues
	224	Téléassistance
	229	Autre Troisième âge
	230	Egalité des chances
	241	Crèches et garderies
	242	Maisons-relais / Foyers scolaires
	251	Subventions d'études
	253	Centres de rencontre pour jeunes
	259	Autre Jeunesse
	261	Aides aux sinistrés
	263	Aides aux nécessiteux
	264	Aides au réemploi
	266	Actions sociales
	270	Intégration des étrangers
3		Ordre et sécurité publics
	311	Service des agents municipaux
	319	Autres Services d'ordre
	321	Service ambulancier

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
4	322	Service d'incendie et de sauvetage
	329	Autres Services de secours
		Affaires économiques
	411	Agriculture
	412	Sylviculture
	413	Pêche et chasse
	414	Viticulture
	422	Distribution de gaz naturel
	423	Cogénération
	425	Production et Distribution de l'électricité
	430	Tourisme
	441	Transports routiers
	449	Autres systèmes de transport
	460	Industries extractives et manufacturières, construction
	470	Développement économique (ZAC, ZARE,)
	492	Hôtellerie, restauration, brasserie, café
493	Projets de développement polyvalents	
499	Autres branches d'activités	
5		Protection de l'environnement
	510	Gestion des déchets
	520	Gestion des eaux usées
	531	Lutte contre la pollution
	532	Mesure d'économie d'énergie
	542	Protection de la nature
	550	Gestion des eaux de surface
	590	Autres types de protection de l'environnement
6		Logements et équipements collectifs
	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
	621	Places publiques
	622	Circulation
	623	Parking
	624	Voirie vicinale
	625	Parcs
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	628	Hygiène publique
	630	Alimentation en eau
640	Eclairage public	

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs
7		Santé
	731	Hôpitaux et cliniques
8		Loisirs, culture et culte
	810	Loisirs
	821	Terrains de sports
	822	Halls sportifs
	823	Piscines
	825	Associations sportives
	829	Autres Sports
	831	Centres culturels et Salles de fêtes
	836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique
	837	Bibliothèques
	838	Patrimoine culturel
	839	Autres Services culturels
	850	Cultes
	860	Fêtes publiques
	890	Autres loisirs, culture et cultes
9		Enseignement
	910	Enseignement fondamental
	911	Education précoce
	912	Education préscolaire
	913	Enseignement primaire
	919	Autre Enseignement fondamental
	920	Encadrement périscolaire
	925	Cours d'accueil
	930	Services annexes à l'enseignement

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Actions sociales		266
Affaires économiques	4	
Affaires générales		121
Agriculture		411
Aides au réemploi		264
Aides aux nécessiteux		263
Aides aux sinistrés		261
Alimentation en eau		630
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre Enseignement fondamental		919
Autre Jeunesse		259
Autre Troisième âge		229
Autres branches d'activités		499
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres loisirs, culture et cultes		890
Autres Services culturels		839
Autres Services de secours		329
Autres Services d'ordre		319
Autres Sports		829
Autres systèmes de transport		449
Autres types de protection de l'environnement		590
Bâtiments communaux		132
Bibliothèques		837
Centre des citoyens (Etat civil et Biirgercenter)		127
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Centres de rencontre pour jeunes		253
Cimetières		626
Circulation		622
City Management		141
Codes Techniques	0	
Cogénération		423
Commissions consultatives		113

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Communication		142
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Cours d'accueil		925
Crèches et garderies		241
Cultes		850
Développement économique (ZAC, ZARE,)		470
Distribution de gaz naturel		422
Eclairage public		640
Ecologie		134
Education précoce		911
Education préscolaire		912
Egalité des chances		230
Encadrement périscolaire		920
Enseignement	9	
Enseignement fondamental		910
Enseignement primaire		913
Fêtes publiques		860
Finances communales		122
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux de surface		550
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hôpitaux et cliniques		731
Hôtellerie, restauration, brasserie, café		492
Hygiène publique		628
Immeubles bâtis et non bâtis non affectés		650
Industries extractives et manufacturières, construction		460
Informatique		125
Intégration des étrangers		270

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs		810
Loisirs, culture et culte	8	
Lutte contre la pollution		531
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Mesure d'économie d'énergie		532
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112
Parcs		625
Parking		623
Patrimoine culturel		838
Pêche et chasse		413
Piscines		823
Places publiques		621
Production et Distribution de l'électricité		425
Projets de développement polyvalents		493
Protection de la nature		542
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Recette communale		123
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Ressources humaines		124
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Santé	7	
Service ambulancier		321
Service des agents municipaux		

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Service d'incendie et de sauvetage	1	311
Services annexes à l'enseignement		322
Services généraux des administrations publiques		930
Subventions d'études		251
Sylviculture		412
Téléassistance		224
Terrains de sports		821
Tourisme		430
Transports routiers		441
Travaux et services techniques		135
Urbanisme		131
Viticulture		414
Voirie vicinale		624

SITUATION DES EMPRUNTS

Autorisation (arrêté grand-ducal ou décision ministérielle)		Exécution				Solde au 31.12.2022	Annuité 2023			Solde au 31.12.2023
		Institut financier		Période années de / à	prêt init. en euro		dont			
Date et montant		Sigle	N° compte						capital	intérêts
JJ.MM.AAAA	en euro									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
16.06.2005	7 750 000,00	BCEE	LU92 0011 1066 0071 0380	2006/2024	7 750 000,00	1 043 000,00	426 000,00	416 000,00	10 000,00	627 000,00
10.06.2009	6 558 000,00	CCRA	empr.CDI anc.EDIFF/ETAT	2009/2039	6 558 000,00	4 388 000,00	260 500,00	188 000,00	72 500,00	4 200 000,00
20.04.2012	24 835 000,00	CCRA	LU70 0090 0006 2760 0091	2012/2037	24 835 000,00	15 405 000,00	1 090 000,00	970 000,00	120 000,00	14 435 000,00
20.04.2012	15 000 000,00	BGLL	LU33 0037 0092 8512 2000	2012/2037	15 000 000,00	8 700 000,00	750 000,00	600 000,00	150 000,00	8 100 000,00
28.02.2013	21 120 000,00	CCRA	LU86 0099 7807 2760 0009	2013/2038	21 120 000,00	13 725 000,00	965 000,00	725 000,00	240 000,00	13 000 000,00
23.07.2015	10 000 000,00	BCEE	LU90 0011 1362 0659 5680	2015/2035	10 000 000,00	6 312 000,00	612 000,00	462 000,00	150 000,00	5 850 000,00
28.01.2020	36 000 000,00	BCEE	PREFINANC. EIDE p rimaire	2021/2025	36 000 000,00	36 030 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	36 150 000,00
03.02.2020	19 500 000,00	CCRA	PREFINANC. POLICE nouv.	2021/2023	19 500 000,00	19 565 000,00	235 000,00	0,00	235 000,00	19 800 000,00
Totaux:						105 168 000,00	4 458 500,00	3 361 000,00	1 097 500,00	102 162 000,00

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/036/	0 Codes Techniques						
	036 Reprises pour recettes non rentrées						
791000	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	543 984,74	0,00	310 029,76	0,00	313 199,11	
<i>791000/99001</i>	<i>Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	543 984,74	0,00	310 029,76	0,00	313 199,11	
	Total 036	543 984,74	0,00	310 029,76	0,00	313 199,11	
	Total général 0	543 984,74	0,00	310 029,76	0,00	313 199,11	
2/112/	1 Services généraux des administrations publiques						
	112 Organisation des élections et référendums						
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	0,00	0,00	0,00	114 000,00		
<i>748310/99001</i>	<i>Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Elections et Référendum</i>	0,00	0,00	0,00	114 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte des élections communales du 11 juin et des élections législatives du 8 octobre 2023.						
	Remboursement pour l'organisation des élections législatives, européennes et référendum (jetons de présence et frais postaux).						
	Total 112	0,00	0,00	0,00	114 000,00		
2/121/	121 Affaires générales						
706110	Services administratifs et de support	6 258,10	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
<i>706110/99001</i>	<i>Recettes pour refacturation de frais postaux</i>	6 258,10	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Refacturation interne des frais postaux du service des structures d'accueil.						
706980	Autres services	360,00	5 000,00	7 000,00	7 000,00		
<i>706980/99001</i>	<i>Recettes pour services de publicité et de marketing</i>	360,00	5 000,00	7 000,00	7 000,00		
	Tarifs figurant dans le règlement-taxe pour insertion d'annonces de tiers (DIFFMAG, Newsletter, Diffbus) votés lors de la séance du conseil communal du 28/1/2015.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/121/	121 Affaires générales						
748380	Autres remboursements	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748380/99002	Remboursements de frais dans le cadre d'affaires juridiques	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748800	Autres produits d'exploitation divers	56,99	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
748800/99001	Recettes Déifferdeng eng Stad hëlleft	56,99	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Total 121	6 675,09	36 000,00	38 000,00	38 000,00		
2/122/	122 Finances communales						
744540 G	Dotations aux communes dans le produit des avertissements taxés	214 983,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00		
744540/99001 G	Dotations aux communes dans le produit des avertissements taxés	214 983,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00		
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	23 563,37	0,00		
748380/99001	Remboursement de la part de l'Enregistrement / Actes civils portant sur la revente de logement dans le cadre du projet Gravity	0,00	0,00	23 563,37	0,00		
	Remboursement de 6% de la quote-part terrain dans le cadre de la revente des deux duplex du projet Gravity 12.193,17 € -> acte n° 47829 du 28/02/2022, lots 187, 298, 575 et 579 = 6% du montant de 203.219,52 € 11.370,20 € -> acte n° 48079 du 20/05/2022, lots 293, 311, 574 et 578 = 6% du montant de 189.503,25 €						
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	401 261,10	300 000,00	4 805 000,00	1 000 000,00		
748391/99001	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	401 261,10	300 000,00	4 805 000,00	1 000 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte de la déclaration annuelle 2022 et des déclarations mensuelles 2023. Le crédit 2022 tient compte de la déclaration annuelle 2021 et des déclarations mensuelles 2022.						
	La différence des crédits 2022 et 2023 par rapport aux années précédentes est due au projet Gravity. Une régularisation de la TVA pour le projet Gravity sera effectuée après clôture du projet (TVA en amont sur financement projet contre TVA en aval des recettes de la vente des appartements) svt entretien avec l'Adm. de l'Enregistrement et de la TVA à Esch.						
	Le crédit 2021 tient compte de la déclaration annuelle 2020 et des déclarations mensuelles 2021.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/122/	122 Finances communales						
	Les paiements des déclarations avec solde débiteur se font de l'article 3/122/688000/99001.						
	Total 122	616 244,10	520 000,00	5 048 563,37	1 220 000,00		
2/123/	123 Recette communale						
748380	Autres remboursements	1 665,30	5 000,00	10 000,00	10 000,00		
748380/99001	Recettes et dons recueillis lors de diverses actions de bienfaisance organisées par les services communaux	1 665,30	5 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Le crédit tient compte des recettes recueillies lors des diverses actions de bienfaisance organisées p.ex. par les maisons relais en vue de faire un don à une association précise. dépense voir art. 3/123/648110/99001						
	Total 123	1 665,30	5 000,00	10 000,00	10 000,00		
2/124/	124 Ressources humaines						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	342 874,19	758 000,00	723 000,00	790 000,00		
744400/99001 G	Subvention de l'Etat pour l'occupation de personnel (p.ex. stages, apprentis)	78 446,76	98 000,00	63 000,00	40 000,00		
744400/99002 G	Subvention de l'Etat pour l'occupation de chômeurs de longue durée (EMI)	264 427,43	660 000,00	660 000,00	750 000,00		
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	11 650,28	55 000,00	67 000,00	47 000,00		
748310/99001	Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Congé politique	11 650,28	50 000,00	50 000,00	30 000,00		
748310/99002	Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Congé syndical	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
748310/99003	Remboursement du Fonds pour dépenses communales: congé de formation et congé jeunesse	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00		
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	1 662 292,79	1 300 000,00	1 950 000,00	1 800 000,00		
748392/99001	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	1 662 292,79	1 300 000,00	1 950 000,00	1 800 000,00		
748393	Remboursements pour congé politique, sportif, culturel, éducatif et mandats sociaux	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
748393/99001	Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Congé sportif	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/124/	124 Ressources humaines						
	Total 124	2 016 817,26	2 118 000,00	2 745 000,00	2 642 000,00		
2/125/	125 Informatique						
748380	Autres remboursements	69 207,89	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Recettes pour services prestés par le service informatique</i>	<i>69 207,89</i>	<i>80 000,00</i>	<i>80 000,00</i>	<i>80 000,00</i>		
	L'article tient compte de la refacturation de divers services prestés par le service informatique (Office social, CIGL, Club Senior).						
	Total 125	69 207,89	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
2/127/	127 Centre des citoyens (Etat civil et Biergercenter)						
707250	Taxes de chancellerie	105,00	1 000,00	2 000,00	2 000,00		
<i>707250/99001</i>	<i>Taxes de chancellerie - Biergeramt</i>	<i>105,00</i>	<i>1 000,00</i>	<i>2 000,00</i>	<i>2 000,00</i>		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 03/12/2018						
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	73 261,35	0,00	0,00	0,00		
<i>744612/99002 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans les frais de recensements (agents-recenseurs)</i>	<i>73 261,35</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
	Remboursement de 50% des dépenses pour l'organisation du recensement décennal en 2021. Suivant arrêté du 10/8/2021 du Ministère de l'Economie et circulaire n°4036 du 6/9/2021 du Ministère de l'Intérieur, les indemnités pour le recensement 2021 connaissent une hausse pour tenir compte de l'inflation depuis 2011.						
	Dépense voir article 3/127/642800/99002						
	Total 127	73 366,35	1 000,00	2 000,00	2 000,00		
2/131/	131 Urbanisme						
707250	Taxes de chancellerie	111 423,39	166 000,00	136 000,00	136 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/131/	131 Urbanisme						
707250/99001	<i>Taxe de chancellerie : frais d'étude et de publication (commodo / incommodo)</i> Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 28/07/2006	15 752,39	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
707250/99002	<i>Taxes de chancellerie : traitement de dossiers par le Service Technique (taxes de construction, règlements temporaires)</i> Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal des 19/12/2014 et 24/2/2021	95 671,00	150 000,00	120 000,00	120 000,00		
	Total 131	111 423,39	166 000,00	136 000,00	136 000,00		
2/132/	132 Bâtiments communaux						
708211	Loyers et charges de terrains	35 211,33	34 000,00	36 250,00	110 000,00		
708211/99001	<i>Loyers de terrains communaux svt contrats de bail/conventions en vigueur</i> La différence de crédit entre 2022 et 2023 s'explique par le loyer SERVIOR pour le parking écologique provisoire Woilverwisen (remboursement invest). Suivant contrats en vigueur: Heliosmart Development S.A.: construction d'un immeuble résidentiel à Niederkorn, coin rue Pierre Gansen-rue des Celtes Fonds du Logement: contrat de concession d'un droit de superficie sur la Place des Alliés Proximus (anc. Tango): - installation d'une antenne de mobilophonie à Lasavage - installation d'une antenne de mobilophonie au Centre Medico - installation d'une antenne de mobilophonie au Rattem - installation d'une antenne de mobilophonie au toit du parking au Parc des Sports POST Luxembourg: installation d'une antenne de mobilophonie dans la zone Hähneboesch à Niederkorn TOTEM/Orange (F): installation existante d'équipements techniques pour systèmes de radiocommunications sur le terrain situé en France, lieu-dit 'Les Carrières' à Saulnes (terrain acquis svt acte du 11/12/2019)	35 211,33	34 000,00	36 250,00	110 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	132 Bâtiments communaux						
	SGAMI Zone Est (Ministère de l'Intérieur-France): installation existante d'équipements techniques pour systèmes de radiocommunications sur le terrain situé en France, lieu-dit 'Les Carrières' à Saulnes (terrain acquis svt acte du 11/12/2019)						
	SOTEL Réseau & Cie Secs: servitude irrévocable pour la pose d'une ligne à haute tension souterraine à double circuit (redevance unique svt convention du 16/03/2022)						
	Club des Tireurs Fosse et Skeet: Stand de tir Rodighero						
	Edita SA: boîtes de distribution l'Essentiel						
	Modell Truck Frënn asbl: terrain d'entrainement pour modell-trucks						
	Collé SA: terrain labourable aménagé en parking 'Lauterbann'						
	Fonds du Logement: bail emphytéotique (acte n° 61/2003), terrains 'Peschkopp'						
	SERVIOR: parking provisoire écologique Woierwisen						
708212	Loyers et charges des bâtiments	2 300 900,15	2 023 000,00	2 107 000,00	1 910 000,00		
708212/99001	Loyers d'immeubles communaux loués à l'ETAT	1 206 108,64	1 050 000,00	1 050 000,00	1 000 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de la résiliation du contrat de bail avec le Haut-Commissariat à la Protection Nationale pour le 'Kleng Casino' ainsi que de la fin du bail pour reprise des conteneurs Portakabin au 2 rue de la Montagne.						
	Suivant contrats de bail avec l'Etat du Grand-Duché du Luxembourg en vigueur:						
	Nouvelle Ecole Fousbann, rue John Castegnaro: locaux pour CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF) (charges locatives: cf art. 2/132/708212/99002)						
	Villa Hadir, 51 rue Emile Mark: bureaux au 1er étage et kitchenette + salle de réunion au r-d-ch. / Direction de l'enseignement fondamental Région Differdange (charges locatives: cf art. 2/132/708212/99002)						
	Centre Médico, 23 Grand-rue: 2e étage et partie cave / Administration des contributions						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	132 Bâtiments communaux						
	Centre Médico, 23 Grand-rue: 3e, 4e et partie du r.d.ch. / A.D.E.M.						
	Centre Médico, 23 Grand-rue: 5e étage (3 bureaux) / Action locale pour Jeunes						
	Centre Médico, 23 Grand-rue: 7e étage / ONE Office national de l'Enfance						
	CID, 66 rue Emile Mark: local pour garde-forestier						
	Centre Marcel Noppeney, 212 avenue Charlotte: ONA / hébergement demandeurs de protection internationale						
	Klengé Casino, 10-12 Place du Marché: ONA /hébergement demandeurs de protection internationale ukrainiens (mise à disposition gratuite)						
	Karro, 10 Grand-rue: ONA / hébergement demandeurs de protection internationale ukrainiens (mise à disposition gratuite)						
	EIDE, rue J.E. Dolibois: structure provisoire Portakabin (éventuelle reprise loyer par l'Etat après acte de vente du terrain sur lequel la structure est montée)						
	Auf der Heid: terrain pour installation station météorologique: Etat du G-D de Luxembourg, Ministère de l'Agriculture						
708212/99002	Charges locatives d'immeubles communaux loués à l'ETAT	138 644,46	138 000,00	195 000,00	195 000,00		
	- Locaux CDI Centre pour le développement intellectuel: Annexe Differdange (ancienne Ediff) dans nouvelle école Fousbann.						
	- Direction de l'Enseignement Fondamental: Villa Hadir, 51 rue Emile Mark.						
	- ONA: Noppeney (le crédit 2022 tient compte de la refacturation 2018-2021), Klengé Casino et Karro						
	(Loyer: cf. art. 2/132/708212/99001)						
708212/99003	Loyers et charges locatives d'immeubles communaux svt contrats de bail en vigueur (sauf restaurants, brasseries ou hôtellerie)	956 147,05	835 000,00	862 000,00	715 000,00		
	A partir d'octobre 2022, les recettes pour loyers de logements figurent sous l'article 2/611/708212/99001 'Loyers et charges locatives de logements au prix du marché', ceci pour une meilleure visibilité.						
	Le crédit 2022 tient compte de la résiliation des baux suivants:						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	<p>132 Bâtiments communaux</p> <p>maison du curé à Niederkorn, maison 11 Grand-rue (pour rénovation), appartement au 2e étage de la maison 4 Liberté/1 Parc de Gerlache, local de commerce au 30 av. de la Liberté/21 rue Adolphe Kriepps (Maison Moderne); bureaux au rez-de-chaussée et au 2e étage du 51 rue Emile Mark (Villa Hadir).</p> <p>Le crédit 2021 tient compte d'une annulation de 2 loyers mensuels sur les baux horesca dans le cadre des aides Covid-19 (cf art. 2/492/708212/99001) ainsi que de la résiliation du contrat de bail de l'appartement au 2e étage de la maison 4 Liberté/1 Parc de Gerlache.</p> <p>Suivant contrats de bail/conventions en vigueur:</p> <p>Maison Moderne, 30 av. de la Liberté/21 rue Adolphe Kriepps (acq. 14/10/2020): appartement au 2e étage: contrat de bail avec M. Da Silva Oliveira José</p> <p>Maison Moderne, 30 av. de la Liberté/21 rue Adolphe Kriepps (acq. 14/10/2020): appartement au 3e étage: contrat de bail avec LUNEX International University of Health, Exercice & Sports Luxembourg (3 chambres pour étudiants au maximum)</p> <p>Local Malané, 5 rue du Parc de Gerlache: contrat de bail avec EI Beauty Sàrl-S (sous-location)</p> <p>Local Malané II, 3 rue du Parc de Gerlache: pop-up-store (sous-location)</p> <p>Résidence Gerlach, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache (acq. 04/07/2019): local de commerce: contrat de bail échelonné avec Rêves d'enfants Sàrl</p> <p>Résidence Gerlach, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache (acq. 04/07/2019): studio au 1er étage: contrat de bail avec Mme Sameerah Halani-Benyameen</p> <p>Résidence Gerlach, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache (acq. 04/07/2019): appartement au 2e étage: en attente d'un nouveau contrat de bail</p> <p>Résidence Gerlach, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache (acq. 04/07/2019): appartement au 3e étage: reprise contrat existant avec Mme Marie-Antoinette Nimax</p> <p>14 Michel Rodange (acq. 20/07/2016): local de commerce: contrat avec Mme Conceição Santana Garcia Vanessa de Cassia (boutique Dende)</p> <p>Local Calderone, 10 Liberté: contrat avec Moudestär (sous-</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	<p>132 Bâtiments communaux</p> <p>location)</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: surface de +/- 46m2 au rez-de-chaussée: contrat de bail avec Mme Natalia Havasreti</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: surface de +/- 25m2 au rez-de-chaussée: contrat de bail avec Nineteen 91 Sàrl</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: bureau au 1er étage: contrat de bail avec TNT Territoire Naturel Transfrontalier asbl</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: bureau au 1er étage: contrat de bail avec M. Gilbert Pregno</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: bureau au 1er étage: contrat de bail avec arcus asbl</p> <p>41 avenue Charlotte: logements d'urgence (Peffer Théodore et Lopes Julio Manuel)</p> <p>2 rue St-Paul, ancienne maison du curé: en attente nouveau contrat de bail</p> <p>SIKOR: bureaux loués à l' AIS Kordall (3 rue de la Chapelle)</p> <p>SIKOR: logements loués à l' AIS Kordall [1 rue de la Chapelle, 11 Grand-rue (après rénovation), 28 rue Duchscher, 35 Balcon, 40 Balcon]</p> <p>52 Grand-rue (acq. 16 et 22/10/2014): maison unifamiliale: contrat de bail avec Da Costa Nogueira Lima Marques Célia Cristina</p> <p>Villa Hadir, 51 rue Emile Mark: combles au 2e étage, en attente nouveau contrat de bail</p> <p>Villa Hadir, 51 rue Emile Mark: rez-de-chaussée, en attente nouveau contrat de bail</p> <p>Villa Hadir 2, 53 rue Emile Mark: bureaux préfabriqués r.d.ch. + 1er étage, contrat de bail avec Ebos Luxembourg S.A.</p> <p>Maison Kriepps, 2-4 Place du Marché (acq. 27/12/2017): local de commerce au rez-de-chaussée, contrat de bail pop-up sur 5 mois avec Lacroix Céline (2022)</p> <p>POST Luxembourg (installation de stations de télécommunication mobile): Parking Parc des Sports rue Jeannot Kremer, dernier étage; école des filles Fousbann, cave n° 2; école des filles Niederkorn, cave n° 1.</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	<p>132 Bâtiments communaux</p> <p>Bâtiment BIL, 16 Liberté (acq. 21/09/2018): emplacement bancomat, contrat de bail avec la Banque Internationale de Luxembourg</p> <p>Bâtiment BIL, 16 Liberté (acq. 21/09/2018): anciens locaux BIL, r-d-ch et 1er étage, contrat de bail avec l'Office Social Differdange</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: 6e étage, contrat de bail avec la Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: 5e étage, deux bureaux d'une surface totale de 25,32m2, contrat de bail avec arcus asbl</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: 1er étage + 1 bureau au 5e étage, contrat de bail avec l'Office Social Differdange</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: r-d-ch, Internetstuff, contrat de bail avec CIGL Differdange (résilié au 31/12/2022)</p> <p>2 avenue Charlotte (acq. 18/04/2018): local de commerce, Velosbuttik, contrat de bail avec CIGL Differdange</p> <p>18 avenue Charlotte (acq. 27/12/2017): local de commerce, Butzebuttik, contrat de bail avec CIGL Differdange</p> <p>Résidence del Parco, 27-29 rue Michel Rodange (acq./éch. 12/07/2017): local de commerce, Difwäsch, contrat de bail avec CIGL Differdange</p> <p>Résidence del Parco, 27-29 rue Michel Rodange (acq./éch. 12/07/2017): local de commerce, contrat de bail avec Club Senior Prënzebiery asbl</p> <p>Résidence Reggio, 2-6 Terrasses de la Ville: local de commerce (acq. 06/07/2011), contrat de bail avec M. Baptista Couceiro Rui Fernando (Workzone, Home Construction, Luso Gestion et Lusocars)</p> <p>Résidence Reggio, 2-6 Terrasses de la Ville: 2 emplacements (acq. 12/01/2022), contrat de location avec M. Baptista Couceiro Rui Fernando (Workzone, Home Construction, Luso Gestion et Lusocars)</p> <p>Villa Parc Edmond Dune: maison-relais, loyer refacturé au service enfance (cf art. 3/242/611120/99001)</p> <p>Miami University, Impasse du Château: Château avec immeuble 33, av. Charlotte, contrat de bail avec la Miami University (sous-location)</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	132 Bâtiments communaux						
	50 avenue du Parc des Sports: Erbbaurechtsvertrag avec LUNEX International University of Health, Exercice & Sports Luxembourg						
	Maison des Jeunes Fousbann: installation photovoltaïque, convention avec TM EnerCoop						
	Sudenergie SA: diverses conventions pour installations photovoltaïques sur toitures de bâtiments communaux (Kornascht, Ecole Mathendahl, Hall'O, Ecole Fousbann)						
	37 rue Asca Rampini, crèche Topolino: charges locatives svt contrat de mise à disposition gratuite à APEMH						
	Divers ateliers d'artistes: contrats de bail en vigueur						
	Conventions avec Munhowen SA relatives aux halls sportifs et culturels (Hall'O et Hall sportif campus scolaire Niederkorn)						
	Total 132	2 336 111,48	2 057 000,00	2 143 250,00	2 020 000,00		
2/134/	134 Ecologie						
748380	Autres remboursements	10 270,14	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
748380/99001	Service écologique - remboursements divers	10 270,14	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	p.ex. Ecobatteries, Nova Naturstrom.						
	Total 134	10 270,14	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
2/142/	142 Communication						
748380	Autres remboursements	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
748380/99001	Foires au logement - participation financière de sociétés privées (Urban Living)	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
	Pas d'éditions en 2020-2021-2022. Les frais de participation sont calculés selon les frais réels pour l'aménagement des stands de promotion. Voir article de dépenses 3/611/615100/99001.						
	Total 142	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	1 025 107,90	1 050 000,00	1 050 000,00	1 060 000,00		
707110/99001	Impôt foncier	1 025 107,90	1 050 000,00	1 050 000,00	1 060 000,00		
	Taux: A: 250 % propriétés agricoles B1: 750 % constructions industrielles et commerciales B2: 250 % constructions à usages mixtes B3: 250 % constructions à autres usages B4: 250 % maisons unifamiliales, maison de rapport B5: 250 % immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation B6: 600 % terrains à bâtir à des fins d'habitations (à partir du 01/01/2017 - séance du conseil communal du 5/10/2016) Le taux est fixé chaque année lors d'une séance du conseil communal en automne.						
707120	Impôt commercial	2 383 980,80	3 078 031,00	2 190 879,00	2 147 967,00		
707120/99001	Impôt commercial (ICC)	2 383 980,80	3 078 031,00	2 190 879,00	2 147 967,00		
	Estimation suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets. Application base d'assiette d'après le bénéfice d'exploitation à 350 % voté chaque année lors d'une des séances du conseil communal en automne. Seul le produit de l'ICC directement affecté à la commune peut être mis en recette au présent article.						
707140	Taxe sur les chiens	89 160,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
707140/99001	Taxe sur les chiens	89 160,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 28/07/2006 : 40 euros par chien, entrée en vigueur le 1er janvier 2007.						
744560 G	Fonds de dotation globale des communes	91 765 794,83	90 653 936,00	94 794 066,00	100 300 014,00		
744560/99001 G	Fonds de dotation globale des communes (FDGC)	91 765 794,83	90 653 936,00	94 794 066,00	100 300 014,00		
	Estimation suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets pour l'exercice en question.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
	Plan de paiement 2022: tranches de 11.381.508,00 € à recevoir en janvier, mars, avril, juin, juillet, septembre, décembre et solde début 2023.						
	Total 170	95 264 043,53	94 871 967,00	98 124 945,00	103 597 981,00		
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
744710 G	Subventions d'exploitation	207 000,00	207 000,00	207 000,00	207 000,00		
744710/99001 G	Subvention de l'Etat (MIESR) pour l'exploitation de la Miami University	207 000,00	207 000,00	207 000,00	207 000,00		
746000	Indemnités d'assurance touchées	52 653,66	56 000,00	56 000,00	56 000,00		
746000/99001	Remboursement par les compagnies d'assurance	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
746000/99002	Assurance vie - remboursement par le personnel communal	0,00	0,00	0,00	0,00		
746000/99003	Remb. par les compagnies d'assurances – sinistres	52 653,66	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
746000/99004	Remb. par les compagnies d'assurances – notes de crédits	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	45 117,25	32 000,00	42 000,00	32 000,00		
748350/99001	Remboursement de frais pour dégâts causés	44 267,25	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
748350/99002	Remboursement de dégâts causés par des tiers pour perte ou non-retour de clés digitales et caution pour remise de clés	850,00	2 000,00	12 000,00	2 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 24/02/2021						
748380	Autres remboursements	31 018,56	52 000,00	52 000,00	52 000,00		
748380/99001	Recettes et remboursements divers	30 956,56	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
748380/99003	Ventes diverses	62,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
755210	Intérêts sur comptes courants	3 978,08	3 000,00	3 000,00	4 000,00		
755210/99001	Intérêts sur compte courant	3 978,08	3 000,00	3 000,00	4 000,00		
755220	Intérêts sur comptes à terme	0,00	0,00	0,00	0,00		
755220/99001	Intérêts sur compte à terme	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
755300	Intérêts sur créances commerciales	4 007,17	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
<i>755300/99001</i>	<i>Intérêts et frais de retards</i>	4 007,17	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
811100	Fonds de réserve relatif à l'impôt commercial communal	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00		
<i>811100/99001</i>	<i>Reprise sur Fonds de réserve budgétaire</i>	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00		
	Recours au fonds de réserve budgétaire alimenté de 3 x 1.000.000 euros au cours des exercices 2018-2019-2020 (voir article 3/180/801100/99001).						
	Total 180	343 774,72	3 354 000,00	3 364 000,00	355 000,00		
	Total général 1	100 849 599,25	103 263 967,00	111 696 758,37	110 269 981,00		
2/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
706060	Services de restauration (sans encadrement)	349 039,00	365 000,00	360 000,00	360 000,00		
<i>706060/99001</i>	<i>Revente de repas sur roues</i>	349 039,00	365 000,00	360 000,00	360 000,00		
	Crédit 2023: une nouvelle hausse de prix pour le 1/1/2023 (repas: 12,01 € et livraison: 5,40 €) annoncée par courrier en date du 31/8/2022 ne sera pas transposée sur les tarifs applicables pour les clients en 2023.						
	Crédit 2022: une hausse de prix pour le 1/4/2022 (repas: 11,34 € et livraison: 4,31 €) annoncée par le fournisseur par courrier en date du 30/3/2022 ne sera pas transposée sur les tarifs applicables pour les clients en 2022.						
	Crédit 2022: adaptation du tarif à 15,27 euros (11,06 prix du repas + 4,21 prix du transport) voté par le conseil communal en date du 24/11/2021 suite à une hausse annoncée par SERVIOR pour le 1/1/2022.						
	Crédit 2021: adaptation du tarif à 14,90 euros (10,79 prix du repas + 4,11 transport) voté par le conseil communal en date du 24/2/2021 suite à une hausse annoncée par SERVIOR 18/12/2020. Le crédit 2021 tient compte d'une hausse de commandes due à la crise sanitaire Covid-19.						
	Tarif initial: 13,63 euros livraison comprise par unité svt						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/223/	223 Repas sur roues						
	délib du CC du 19/12/2014, adapté à 14,32 euros (10,39 prix du repas + 3,93 transport) par vote CC du 14/12/2018 suite à une hausse annoncée par SERVIOR le 19/11/2018.						
	voir également article de dépense 3/223/612150/99001						
	Total 223	349 039,00	365 000,00	360 000,00	360 000,00		
2/229/	229 Autre Troisième âge						
706040	Services de transport	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
706040/99001	Ruffbus Dinola - recettes pour transport de personnes du 3e âge	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Tarif en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix voté en séance du conseil communal du 22/09/2021 (Ruffbus "Dinola" 2 € prix par trajet). Dépense voir article 3/229/616000/99001.						
706090	Activités de loisirs	15 484,08	0,00	0,00	0,00		
706090/99001	Services sociaux au profit des personnes âgées - recettes et remboursements divers	15 484,08	0,00	0,00	0,00		
	Crédit 2021: décomptes Club Senior 2020 (solde en notre faveur: 11.370,01 €) et 2021 (solde en notre faveur 4.114,07 €).						
744710 G	Subventions d'exploitation	5 000,00	2 500,00	2 500,00	0,00		
744710/99001 G	Participation étatique dans le cadre du projet Boma-Bopa-Service	5 000,00	2 500,00	2 500,00	0,00		
	Ministère de la Famille: accord du 11/5/2021 pour un subside d'encouragement d'un montant de 5.000 €. - 1ère tranche reçue le 1/6/2021 - solde à recevoir après réalisation du projet						
748110	Sponsoring	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
748110/99001	Activités sportives et de loisirs pour personnes âgées - recettes et remboursements	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Le crédit tient compte des recettes des événements comme le Seniorefuesbal et En Dag wéi fréier. Dépense voir art. 3/229/648800/99001, à partir de l'exercice 2021 l'article est fusionné avec l'article 3/229/615241/99002						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/229/	229 Autre Troisième âge						
748380	Autres remboursements	7 501,35	12 000,00	6 000,00	6 000,00		
748380/99001	<i>Remboursement dans le cadre du service d'aides aux personnes vulnérables</i>	7 501,35	12 000,00	6 000,00	6 000,00		
	Le service a été créé au cours de l'exercice 2020 dans le cadre de la pandémie COVID-19. article de dépense voir 3/229/648310/99001						
	Total 229	27 985,43	28 500,00	22 500,00	20 000,00		
2/230/	230 Egalité des chances						
706100	Services de consultance	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
706100/99001	<i>Egalité des chances - recettes diverses</i>	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	L'article tient compte de diverses recettes pour des événements organisés dans le cadre des activités du service à l'égalité des chances (p.ex. Dinner in the Dark).						
	Total 230	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
2/241/	241 Crèches et garderies						
706170	Services d'encadrement	123 070,65	126 000,00	132 000,00	132 000,00		
706170/99001	<i>Crèches et foyers du jour - participation financière des parents/tuteurs au foyer du jour Kornascht</i>	103 492,30	105 000,00	110 000,00	110 000,00		
	L'entrée en vigueur de la gratuité partielle des repas et de l'accueil pour la rentrée 2022/2023 compte uniquement pour les enfants scolarisés pendant les périodes scolaires -> la participation parentale pour le Kornascht ne changera donc pas.						
706170/99003	<i>Crèches et foyers du jour - participation financière des parents/tuteurs à la Bëschcrèche</i>	19 578,35	21 000,00	22 000,00	22 000,00		
	L'entrée en vigueur de la gratuité partielle des repas et de l'accueil pour la rentrée 2022/2023 compte uniquement pour les enfants scolarisés pendant les périodes scolaires -> la participation parentale pour la Bëschcrèche ne changera donc pas.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/241/	241 Crèches et garderies						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	2 438 465,01	2 640 000,00	2 640 000,00	2 710 000,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Crèches et foyers du jour - participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement du foyer du jour Kornascht et de la Bëschcrèche</i>	2 438 465,01	2 640 000,00	2 640 000,00	2 710 000,00		
	Remboursement par l'Etat de 100% du déficit, sous réserve d'acceptation, suivant convention avec le ministère.						
	Total 241	2 561 535,66	2 766 000,00	2 772 000,00	2 842 000,00		
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
706170	Services d'encadrement	1 006 240,16	1 100 000,00	835 000,00	250 000,00		
<i>706170/99001</i>	<i>Maisons Relais - participation financière des parents/tuteurs</i>	1 006 240,16	1 100 000,00	835 000,00	250 000,00		
	L'entrée en vigueur de la gratuité partielle des repas et de l'accueil pour la rentrée 2022/2023 compte uniquement pour les enfants scolarisés pendant les périodes scolaires -> la participation parentale pour l'exercice 2023 qui reste payante est estimée à 250.000 euros. La prestation devenue gratuite sera prise en charge via participation étatique lors du décompte.						
	Suivant délibération du conseil communal fixant les divers tarifs pour les Maisons Relais, conformément à la législation en vigueur concernant le chèque-service accueil (l'article tient compte de l'ouverture de la Maison Relais Mathendahl pour la rentrée 2021/2022).						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	11 264 533,88	11 740 000,00	12 360 000,00	14 950 000,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Maisons Relais - participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement</i>	11 264 533,88	11 740 000,00	12 360 000,00	14 950 000,00		
	L'entrée en vigueur de la gratuité partielle des repas et de l'accueil pour la rentrée 2022/2023 compte uniquement pour les enfants scolarisés pendant les périodes scolaires -> la participation parentale pour l'exercice 2023 qui reste payante est estimée à 250.000 euros. La prestation devenue gratuite sera prise en charge via participation étatique lors du décompte.						
	Remboursement par l'Etat de 75% du déficit, sous réserve d'acceptation, suivant convention avec le ministère (l'article tient compte de l'ouverture de la Maison Relais Mathendahl pour la rentrée 2021/2022).						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Total 242	12 270 774,04	12 840 000,00	13 195 000,00	15 200 000,00		
2/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
708212	Loyers et charges des bâtiments	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Charges locatives facturées à la maison des jeunes qui occupe un bâtiment de la commune</i>	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Charges locatives facturées/refacturées à la maison des jeunes 'Jugendtreff': 210 avenue de la Liberté (svt dcptes chges Fonds du Logement)						
748380	Autres remboursements	88 600,47	0,00	52 246,00	0,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Jugendtreff Déifferdeng a.s.b.l. - remboursement du solde du subside communal</i>	88 600,47	0,00	52 246,00	0,00		
	Remboursement du solde du subside communal dans l'intérêt de l'animation et du fonctionnement du centre de rencontre et multiservices pour jeunes de Differdange (Maison de Jeunes) et du service Outreach Youthwork.						
	Le remboursement comptabilisé sur l'exercice 2022 tient compte des décomptes 2021 (Maison de Jeunes: 38.428 € et Outreach: 13.818 €).						
	Le remboursement comptabilisé sur l'exercice 2021 tient compte des décomptes 2020 (Maison de Jeunes: 72.585,92 et Outreach: 16.014,55).						
	Dépense voir article 3/259/648110/99001.						
	Total 253	88 600,47	3 000,00	55 246,00	3 000,00		
2/259/	259 Autre Jeunesse						
706100	Services de consultance	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
<i>706100/99001</i>	<i>Service Jeunesse - recettes diverses</i>	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
708212	Loyers et charges des bâtiments	175 160,04	110 000,00	225 000,00	225 000,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Recettes pour location de logements à des jeunes et logements encadrés</i>	175 160,04	110 000,00	225 000,00	225 000,00		
	Le crédit annuel tient compte des loyers de l'exercice précédent (début location février 2020) pour 26 studios et 12 logements encadrés pour jeunes (Jugendwunnen um Arboria) dans le bâtiment						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/259/	259 Autre Jeunesse						
	Sequoia au Plateau du Funiculaire suivant convention d'exploitation conclue avec la Croix-Rouge (signée le 15/11/2018, approuvée CC 05/12/2018) ainsi que des refacturations de charges locatives (eau et canalisation, contrats d'entretien, internet et TV) svt décompte Croix-Rouge. Le crédit 2023 tient compte des recettes de loyer 2022 et des charges locatives de 2023. Le crédit 2022 tient compte des recettes de loyer 2021 et des charges locatives de 2022. Le crédit 2021 tient compte des recettes de loyer 2020 et des charges locatives de 2020 et 2021. voir également article de dépense 3/259/648800/99004 pour contrepartie contrat de gestion						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	268 361,99	238 000,00	275 000,00	240 000,00		
744400/99002 G	Subvention de l'Etat pour l'emploi de jeunes chômeurs (CAE)	268 361,99	238 000,00	275 000,00	240 000,00		
	Le Fonds pour l'emploi prend en charge 85 % du salaire brut + charges patronales. Le crédit afférent est adapté en fonction des dépenses engagées (article 3/259/622000/99002) mais les recettes y comptabilisées en cours de route peuvent concerner des décomptes d'exercices précédents.						
	Total 259	443 522,03	353 000,00	505 000,00	470 000,00		
2/261/	261 Aides aux sinistrés						
748380	Autres remboursements	26 283,30	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
748380/99001	Aides aux sinistrés / remboursement de frais	26 283,30	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Dépenses voir article 3/261/648320/99001. Le crédit 2022 tient compte de la refacturation de 32 matelas (7.244,64€ TTC svt facture Stoll Maître Matelassier FCzar0001784) à l'ONA pour l'immeuble Karro.						
	Total 261	26 283,30	25 000,00	25 000,00	25 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/263/	263 Aides aux nécessiteux						
748380	Autres remboursements	586 649,66	620 000,00	648 000,00	672 000,00		
748380/99001	<i>Département social / remboursement des salaires payés au personnel communal détaché auprès de l'Etablissement public Office Social</i>	586 649,66	615 000,00	648 000,00	672 000,00		
748380/99002	<i>Avec la mise en oeuvre de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale (Etablissement Public Office Social Differdange) avec effet au 1er janvier 2011, le personnel communal travaillant pour ledit établissement y est détaché. Les frais y relatifs sont remboursés suivant facture à établir par l'Administration communale de Differdange.</i>						
	<i>Recettes de la part de l'Etablissement public Office Social pour services prestés par l'Administration communale de Differdange</i>	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
	<i>p.ex. équipement mobilier ARIS en 2019</i>						
	Total 263	586 649,66	620 000,00	648 000,00	672 000,00		
2/264/	264 Aides au réemploi						
706100	Services de consultance	0,00	2 000,00	0,00	0,00		
706100/99001	<i>Job-Center - recettes diverses</i>	0,00	2 000,00	0,00	0,00		
	<i>Article plus nécessité. L'article tient compte de l'encaissement des participations à des réunions ou formations.</i>						
	Total 264	0,00	2 000,00	0,00	0,00		
	Total général 2	16 354 389,59	17 005 000,00	17 585 246,00	19 594 500,00		
2/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
708211	Loyers et charges de terrains	7 651,81	7 655,00	8 000,00	8 000,00		
708211/99001	<i>Fermage / location de terres agricoles</i>	7 651,81	7 655,00	8 000,00	8 000,00		
	<i>Suivant contrats en vigueur:</i>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/411/	411 Agriculture						
	Bremenschleiden, Niederkorn A 1919/7535, 12 ares: Zoller Marcel, installation d'une colonie d'abeilles						
	Vor Weissengruben, Niederkorn A 1337/7247, 111,54 ares: Tockert Claude, convention SICONA-Ouest						
	Bei Koufeld, Niederkorn A 2627/7543, 100 ares: Pelt-Mangen Jeannette						
	Tinnesgruendchen, Niederkorn A 1212/3193, 1216/6962, 1220, 1221, 1223/2518, 478,1 ares, dont 422,60 labourables et 55,50 couverts d'une végétation protégée: Tempels Guy						
	Im Maigrund, Niederkorn A 794/6025, 182 m2: Barbaro Antonio/Panetta Nico, jardin						
	Rue des Vignes, F-Saulnes AC 1-2-4-5-6-7-8-36-40-41-42-43-45-46-55-63, 53,78 ha: SCEA de la Quarelle						
	Total 411	7 651,81	7 655,00	8 000,00	8 000,00		
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	17 223,97	15 000,00	20 000,00	24 500,00		
702200/99001	Vente de bois et participation aux frais de façonnage	17 223,97	15 000,00	20 000,00	24 500,00		
	Le crédit tient compte de l'adaptation de la TVA sur le prix du bois de 8% à 12% (régime forfaitaire sylviculture svt art. 58 de la loi TVA) à partir de 2022 et de l'augmentation de prix du double stère de bois de 79,33€ hTVA (+ 42,74€ hTVA coupe et transport) à [(133,92€ hTVA + 12% TVA) + (42,74€ hTVA coupe et transport + 17% TVA) = 200,00€ TTC à partir de 2023.						
	Total 412	17 223,97	15 000,00	20 000,00	24 500,00		
2/413/	413 Pêche et chasse						
708211	Loyers et charges de terrains	15 038,28	6 500,00	15 000,00	15 000,00		
708211/99001	Location de la chasse	15 038,28	6 500,00	15 000,00	15 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/413/	413 Pêche et chasse						
	Total 413	15 038,28	6 500,00	15 000,00	15 000,00		
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Remboursement de la part de SUDENERGIE (Sudgaz) suivant décompte annuel</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
752000	Revenus des immobilisations financières	234 720,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00		
<i>752000/99001</i>	<i>Dividendes sur participations dans une société de gaz SUDENERGIE (Sudgaz)</i>	234 720,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00		
	Total 422	234 720,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00		
2/423/	423 Cogénération						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	283 892,50	300 000,00	400 000,00	495 000,00		
<i>702300/99001</i>	<i>Vente de chaleur</i>	283 892,50	300 000,00	400 000,00	495 000,00		
	Remboursement des frais de chauffage svt contrats de chaleur établis entre la Commune et les bénéficiaires. Centrales de chauffage: Aquasud, Presbytère, Peschkopp, Lunex et Université de Luxembourg (logements étudiants 21 rue Prince Henri) et ONA (Noppeney).						
	Le crédit 2022 tient compte de la refacturation des années 2018-2022 de la chaleur consommée au Noppeney.						
	Total 423	283 892,50	300 000,00	400 000,00	495 000,00		
2/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	582 553,27	460 000,00	460 000,00	220 000,00		
<i>702300/99001</i>	<i>Vente d'électricité - centrale de cogénération</i>	535 027,29	400 000,00	400 000,00	160 000,00		
	Exercice 2023: uniquement prise en considération de la recette lors des pointes car mise hors service du moteur -> voir article 3/000/608114/99100.						
	Recettes de la part de la société Enovos concernant la production d'électricité (centrale de cogénération au Hall Sportif Oberkorn, cave) ainsi que pour les pointes de						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
	consommation d'électricité de la centrale de cogénération. Production électrique: 4.000.000 kWh *0.10e/kWh Pointe électrique 832 kW: 160.000.-€ TVA 8%						
702300/99002	Vente d'électricité - panneaux photovoltaïques	43 994,31	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
702300/99003	Vente d'électricité - refacturations	3 531,67	0,00	0,00	0,00		
	Total 425	582 553,27	460 000,00	460 000,00	220 000,00		
2/430/	430 Tourisme						
706170	Services d'encadrement	2 544,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
706170/99001	Auberge « An der Schoul » Lasauvage - recettes pour séjours par personnes privées	2 544,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021						
707280	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00		
707280/99001	Tourisme - recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00		
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	1 038,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
744611/99002 C	Auberge « An der Schoul » Lasauvage - recettes pour séjours par Communes	1 038,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021						
	Total 430	3 582,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
2/441/	441 Transports routiers						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	41 578,30	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
702300/99001	Frais d'électricité Diffbus - refacturations	41 578,30	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
706040	Services de transport	2 198,94	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
706040/99001	Ventes de titres de transport "Night Rider"	2 198,94	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	« Night Card Differdange » pour les personnes âgées de 16 à 26						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/441/	441 Transports routiers						
	ans inclus: 25 € « Night Card Differdange » pour les personnes dont l'âge est égal ou supérieur à 27 ans: 100 € (suivant délibération du conseil communal du 19/12/2014). Dépenses pour projet Nightrider, voir article du plan communal jeunesse 3/259/648800/99001.						
744118 G	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	32 800,00	30 000,00	33 000,00	33 000,00		
744118/99003 G	Projet "Nightrider" du Pro-Sud / subvention de l'État	32 800,00	30 000,00	33 000,00	33 000,00		
	Total 441	76 577,24	90 000,00	93 000,00	93 000,00		
2/460/	460 Industries extractives et manufacturières, construction						
707230	Taxes liées à l'environnement	450 679,68	250 000,00	250 000,00	40 000,00		
707230/99001	Taxes liées à l'environnement: Déchets inertes	450 679,68	250 000,00	250 000,00	40 000,00		
	Recettes provenant de la part des gestionnaires des décharges: - Aleweier (Cloos SA), dont 50% sont situés sur le terrain de la Ville de Differdange. Indemnisation: 50% de 1,0 €/tonne suivant convention signée le 12/2/2021 et approuvée par le conseil communal en date du 24/2/2021 (deux ans maximum à partir du démarrage de l'exploitation au cours du 2e trimestre 2021) - Gadderscheier (Recysan SA), dont 5% sont situés sur le terrain de la Ville de Differdange. Indemnisation: 5% de 0,5 €/tonne suivant convention signée le 19/12/2015 et approuvée par le conseil communal en date du 22/4/2015 (vingt ans) Le crédit 2022 tient compte de la mise à jour des prix à la suite de la hausse de l'indice des prix à la consommation au 1er octobre 2021 et au 1er avril 2022 (Cloos SA: 1.524,82€ pour la période du 01/10-31/12/2021 et 2.810,47€ pour la période du 01/01-30/09/2022).						
	Total 460	450 679,68	250 000,00	250 000,00	40 000,00		
2/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
708215	Loyers et charges d'infrastructures	37 708,60	38 000,00	39 700,00	44 000,00		
708215/99001	<i>ZA communale Hahneboesch / loyer annuel de la part des entreprises pour travaux d'entretien</i>	37 708,60	38 000,00	39 700,00	44 000,00		
	Total 470	37 708,60	38 000,00	39 700,00	44 000,00		
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
707250	Taxes de chancellerie	399,40	16 000,00	12 000,00	12 000,00		
707250/99001	<i>Taxes de chancellerie : nuits blanches</i>	280,00	15 000,00	11 000,00	11 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 18/10/2006. Le crédit 2021 tient compte de l'annulation d'une grande partie des nuits blanches suite aux mesures sanitaires Covid-19.						
707250/99002	<i>Taxes de chancellerie : jeux et amusements publics</i>	119,40	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 18/10/2006						
708212	Loyers et charges des bâtiments	133 923,88	185 500,00	164 300,00	220 000,00		
708212/99001	<i>Loyers de bâtiments communaux à destination de restaurants, brasseries ou d'hôtellerie svt contrats de bail/conventions en vigueur</i>	124 926,69	175 000,00	145 000,00	205 000,00		
	Le crédit 2021 tient compte de la faillite du Restaurant Il Cavaliere (Maison Kriepps) et d'une annulation de 2 loyers mensuels (janvier et février) sur les baux de bâtiments à destination de restaurants, brasseries ou d'hôtellerie dans le cadre des aides Covid-19.						
	Suivant contrats de bail en vigueur:						
	Villa Hadir, 51 rue Emile Mark, r-d-ch.: Munhowen S.A.						
	Centre culturel régional Aalt Stadhaus, 38 avenue Charlotte, r-d-ch.: Brasserie Chez Amado, Amado Sàrl-S						
	Presbytère, 1 rue de la Crosnière: SCL Sàrl						
	Maison Kriepps, 2-4 Place du Marché, r-d-ch.: cf art. 2/132/708212/99003 contrat pop-up sur 5 mois (2022), en attente nouvel exploitant pour 2023						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
	Gîte Lasauvage: début exploitation au cours du 1er trimestre 2023						
	Les charges locatives (Villa Hadir et Chez Amado) figurent à l'article 2/492/708212/99002.						
	Les recettes pour les contrats de bail des surfaces gastronomiques au 1535° Creative Hub (loyer et charges) figurent à l'article 2/493/708212/99001 (Brasserie Schräinerei, Kesselbetrieb).						
708212/99002	Charges locatives de bâtiments communaux à destination de restaurants, brasseries ou d'hôtellerie svt contrats de bail/conventions en vigueur	8 997,19	10 500,00	19 300,00	15 000,00		
	Villa Hadir, 51 rue Emile Mark: brasserie, contrat avec Munhowen S.A.						
	Centre culturel régional Aalt Stadhaus, 38 avenue Charlotte: brasserie Chez Amado, contrat avec Amado Sàrl-S						
	Maison Krieeps, 2-4 Place du Marché, r-d-ch.: restaurant, nouvel exploitant à partir de 2023?						
	Gîte Lasauvage: début exploitation au cours du 1er trimestre 2023						
	cf art. 2/492/708212/99001 pour les loyers des bâtiments à destination de restaurants, brasseries ou d'hôtellerie.						
	Total 492	134 323,28	201 500,00	176 300,00	232 000,00		
2/493/	493 Projets de développement polyvalents						
708212	Loyers et charges des bâtiments	1 092 301,03	1 359 000,00	1 435 000,00	1 350 000,00		
708212/99001	Recette pour contrats de location au 1535° Creative Hub	1 062 147,10	1 316 000,00	1 387 000,00	1 300 000,00		
	Suivant contrats de bail en vigueur au 1535° Creative Hub. Les recettes pour le contrat de bail des surfaces gastronomiques figurent également sur cet article (Brasserie Schräinerei, Kesselbetrieb).						
	Le crédit 2021 tient compte d'une annulation de 2 loyers mensuels sur les baux horesca (Schräinerei) dans le cadre des aides Covid-19.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/493/	493 Projets de développement polyvalents						
708212/99002	1535° Creative Hub - recettes pour location salles de répétition et studio SONOTRON Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021	26 303,93	35 000,00	40 000,00	40 000,00		
708212/99003	1535° Creative Hub - recettes pour la location de la salle polyvalente au bâtiment A et du hangar au bâtiment B Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021	3 850,00	8 000,00	8 000,00	10 000,00		
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	45 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
744611/99001 G	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement du Sonotron au 1535° Creative Hub suivant convention avec le Ministère de la Culture portant sur une participation étatique annuelle de 50.000 euros. dépendance voir article 3/493/648800/99003	45 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Total 493	1 137 301,03	1 409 000,00	1 485 000,00	1 400 000,00		
2/499/	499 Autres branches d'activités						
707210	Taxes liées à l'utilisation des services publics et du domaine	41 521,89	55 000,00	56 000,00	56 000,00		
707210/99001	Droits de places aux kermesses Le crédit 2021 tenait compte des mesures sanitaires Covid-19 à partir du 15 mars 2020. Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 28/07/2006.	894,00	5 000,00	6 000,00	6 000,00		
707210/99002	Droits de concession pour la publicité dans la commune Concession de publicité dans la Commune de Differdange. Estimation se basant sur le contrat du 16.10.1991 (Délib. du Conseil Communal du 18.10.1991 / approbation du 04.03.1992 / No 57/92/CAC) resp. sur le contrat du 15.10.2020 (Délib. du Conseil Communal du 25.11.2020) avec la société PUBLI-LUX.	40 627,89	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Total 499	41 521,89	55 000,00	56 000,00	56 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
Total général 4		3 022 773,55	3 092 655,00	3 263 000,00	2 887 500,00		
5 Protection de l'environnement							
2/510/	510 Gestion des déchets						
704000	Ventes de produits résiduels	173 166,71	170 000,00	190 000,00	190 000,00		
704000/99001	Vente de déchets recyclables à VALORLUX	173 166,71	170 000,00	190 000,00	190 000,00		
	Suivant convention de collaboration avec Valorlux dans le cadre de la collecte sélective des PMC approuvée en séance du conseil communal du 30/11/2022						
705100	Ventes de marchandises	81 006,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
705100/99001	Ventes de sacs poubelles	38 694,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021 et 2/3/2022						
705100/99002	Ventes de poubelles (verre et papier) aux particuliers et remplacement de poubelles	42 312,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021 et 2/3/2022. Les recettes provenant de la vente d'un système de fermeture pour les poubelles sont également comptabilisées sur le présent article budgétaire.						
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	3 375 228,42	3 388 000,00	3 430 000,00	3 470 000,00		
706022/99001	Taxes pour divers dépôts au centre de recyclage	39 260,00	38 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Les tarifs pour le centre de recyclage, conformes à la nouvelle législation afférente, ont été votés par le conseil communal en date du 7 février 2007.						
706022/99002	Taxes sur l'enlèvement des ordures	3 333 292,25	3 340 000,00	3 380 000,00	3 420 000,00		
	Délibération du Conseil communal du 19 décembre 2014: - taxe de raccordement par entité et par an 186,00 euros - taxe par vidange poubelle 80 l 3,00 euros - taxe par vidange poubelle 120 l 4,50 euros - taxe par vidange poubelle 240 l 9,00 euros - taxe par vidange poubelle 1100 l 41,25 euros						
706022/99003	Recettes pour collectes déchets	2 676,17	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Recettes d'Ecotec, Lamesch, Hein etc. pour le dépôt de déchets rémunérables collectés lors des tournées du CID (papier, verre, ferraille, etc.) à partir du mois d'octobre 2016 -> suivant						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets						
	information du service écologique les recettes étaient moins élevées en 2018 et 2019 à cause d'une diminution du prix du matériel. Voir aussi articles de dépense 3/510/612180/99003 et /99004.						
	Total 510	3 629 401,13	3 633 000,00	3 695 000,00	3 735 000,00		
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	3 337 904,05	3 400 000,00	3 400 000,00	4 000 000,00		
<i>706023/99001</i>	<i>Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées</i>	<i>3 337 904,05</i>	<i>3 400 000,00</i>	<i>3 400 000,00</i>	<i>4 000 000,00</i>		
	Au cours de l'exercice 2022, une nouvelle tarification a été approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 30/3/2022 et l'introduction des nouveaux tarifs est susceptible d'entrer en vigueur pour le 1/1/2023 (auparavant dernière adaptation des tarifs via délibération du conseil communal du 19 décembre 2014).						
	Le crédit tient également compte de la facturation interne de la consommation des différents services communaux (voir article 3/000/608111/99100).						
	Total 520	3 337 904,05	3 400 000,00	3 400 000,00	4 000 000,00		
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
744710 G	Subventions d'exploitation	266 046,00	250 000,00	250 000,00	150 000,00		
<i>744710/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat Pacte Climat</i>	<i>262 296,00</i>	<i>250 000,00</i>	<i>250 000,00</i>	<i>150 000,00</i>		
	Contrat Pacte Climat 2.0 signé en date du 7/4/2021 avec entrée en vigueur rétroactive au 31/1/2020 et avec échéance au 31/12/2030.						
	Suivant convention avec l'Etat du Grand-Duché ayant comme but d'encourager les autorités locales à fixer et à réaliser des objectifs en matière de réduction des émissions des gaz à effets de serre.						
	Dépenses, voir articles 3/590/612400/99001 et 4/590/211000/99001.						
<i>744710/99003 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour la lutte contre la perte et le gaspillage alimentaires</i>	<i>3 750,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
	Subvention de l'Etat pour l'action de lutte contre la perte et le gaspillage alimentaires organisée par la commission sociale au cours de l'exercice 2021 (Pléckerten).						
	Total 590	266 046,00	250 000,00	250 000,00	150 000,00		
	Total général 5	7 233 351,18	7 283 000,00	7 345 000,00	7 885 000,00		
2/611/	6 Logements et équipements collectifs						
	611 Logements au prix du marché						
708212	Loyers et charges des bâtiments	0,00	0,00	30 000,00	145 000,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Loyers et charges locatives de logements au prix du marché</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>30 000,00</i>	<i>145 000,00</i>		
	Le crédit 2023 tient compte des futures charges locatives des 50 studios co-living au Gravity Tower (étudiants Miami University). Le loyer de ces studios sera encaissé sous forme de loyer unique pour 25 ans à la remise des clefs -> apport Miami University (cf article 1/259/108180/20003).						
	Crédit 2022: Les recettes pour loyers de logements de janvier à septembre 2022 inclus figurent encore sous l'article budgétaire 2/132/708212/99003 'Loyers et charges locatives d'immeubles communaux svt contrats de bail en vigueur' (+/- 85.000.- €).						
	Suivant contrats de bail/conventions en vigueur:						
	Maison Moderne, 30 av. de la Liberté/21 rue Adolphe Kriepps (acq. 14/10/2020): appartement au 2e étage: contrat de bail avec M. Da Silva Oliveira José						
	Maison Moderne, 30 av. de la Liberté/21 rue Adolphe Kriepps (acq. 14/10/2020): appartement au 3e étage: contrat de bail avec LUNEX International University of Health, Exercice & Sports Luxembourg (3 chambres pour étudiants au maximum)						
	Résidence Gerlach, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache (acq. 04/07/2019): studio au 1er étage: contrat de bail avec Mme Sameerah Halani-Benyameen						
	Résidence Gerlach, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache (acq. 04/07/2019): appartement au 2e étage: en attente d'un nouveau contrat de bail						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/611/	611 Logements au prix du marché						
	Résidence Gerlach, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache (acq. 04/07/2019): appartement au 3e étage: reprise contrat existant avec Mme Marie-Antoinette Nimax						
	50 Grand-rue (acq. 04/09/2019): appartement au 2e étage avec cave et jardin: en attente contrat de bail						
	41 avenue Charlotte: logements d'urgence (Peffer Théodore et Lopes Julio Manuel)						
	2 rue St-Paul, ancienne maison du curé: en attente nouveau contrat de bail						
	SIKOR: logements loués à l' AIS Kordall [1 rue de la Chapelle, 11 Grand-rue (après rénovation), 28 rue Duchscher, 35 Balcon, 40 Balcon]						
	52 Grand-rue (acq. 16 et 22/10/2014): maison unifamiliale: contrat de bail avec Da Costa Nogueira Lima Marques Célia Cristina						
	Total 611	0,00	0,00	30 000,00	145 000,00		
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
708212	Loyers et charges des bâtiments	11 158,42	12 000,00	14 500,00	255 000,00		
708212/99001	Loyers et charges locatives de logements à tarif réduit	11 158,42	12 000,00	14 500,00	15 000,00		
	61 rue de la Métallurgie 62 rue de la Chapelle svt contrats de gestion avec le Fonds du Logement jusqu'au 30/09/2022. A partir du 01/10/2022, ces 2 maisons (logements sociaux) sont gérées par le service logement selon les critères usuels.						
708212/99002	Loyers et charges locatives les logements dans l'immeuble Karro (anc. Gulliver)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Article créé pour préparer la future gestion de ces logements avec la collaboration éventuelle d'un gestionnaire externe, dépense voir article 3/612/64880/99001						
708212/99003	Loyers et charges locatives des logements Gravity	0,00	0,00	0,00	240 000,00		
	Le crédit tient compte d'une estimation des loyers et charges						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	locatives concernant les appartements Gravity qui sont destinés à la location (76+4 dont 30 destinés à la vente). Les charges locatives des 50 studios co-living (étudiants Miami) figurent sous l'article 2/611/708212/99001 tandis que le loyer de ces studios sera encaissé sous forme de loyer unique pour 25 ans à la remise des clefs (cf article 1/259/108180/20003).						
748380	Autres remboursements	0,00	335 000,00	660 000,00	445 000,00		
748380/99001	Remboursement frais de personnel AIS Kordall de la part du syndicat intercommunal SIKOR	0,00	325 000,00	650 000,00	435 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte du remboursement de deux exercices (2021 et 2022). Le montant de 285.727,18 a été comptabilisé par erreur sur 2022. Remboursement de prêt de main-d'oeuvre dans le cadre de l'agence immobilière sociale Kordall moyennant un décompte annuel en fin d'exercice.						
748380/99002	Remboursement frais divers pour gestion AIS Kordall de la part du syndicat intercommunal SIKOR	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	L'article tient compte de la refacturation de divers services prestés par la Ville de Differdange dans le cadre de la gestion quotidienne de l'AIS Kordall.						
	Total 612	11 158,42	347 000,00	674 500,00	700 000,00		
2/621/	621 Places publiques						
707210	Taxes liées à l'utilisation des services publics et du domaine	750,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
707210/99001	Taxe communale pour l'exploitation d'une terrasse	750,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
	En 2021 la taxe annuelle n'a pas été facturée suite aux restrictions liées à la pandémie Covid-19. Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 24/02/2021. - taxe d'instruction initiale 50 € - taxe annuelle 30 € (<50m2) - taxe annuelle 50 € (>50m2)						
	Total 621	750,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/623/	623 Parking						
707220	Taxes liées à l'urbanisation	267 388,31	175 000,00	186 000,00	186 000,00		
707220/99001	<i>Vignettes de stationnement résidentiel et professionnel</i>	177 388,31	175 000,00	186 000,00	186 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 22/09/2021						
	Il est à noter que les recettes relatives aux taxes de stationnement (horodateurs/parcomètres) sont comptabilisées à part à l'article 2/623/708214/99001.						
707220/99002	<i>Taxes compensatoires liées aux emplacements de parking</i>	90 000,00	0,00	0,00	0,00		
	La taxe n'est plus due dès l'approbation du nouveau PAG. Taxe de 15.000 € à payer par le promoteur/propriétaire d'un immeuble lorsqu'il se trouve dans l'impossibilité d'aménager des emplacements pour voitures dans un rayon de 100 mètres de la propriété concernée. Délibération du conseil communal du 19 décembre 2014.						
708214	Loyers et charges d'emplacements de stationnement	793 157,43	980 000,00	1 105 000,00	1 328 000,00		
708214/99001	<i>Taxes pour le stationnement dans la commune (horodateurs et parkings publics communaux)</i>	678 033,30	850 000,00	975 000,00	1 150 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 22/09/2021 et 30/3/2022: 1) taxes de stationnement 2) tarifs parkings ouverts 3) tarifs parkings couverts						
	Il est à noter que les recettes relatives aux vignettes de stationnement résidentiel sont comptabilisées à part à l'article 2/623/707220/99001.						
	Le crédit tient également compte d'une recette prévisible du nouveau parking public souterrain à la Grand-rue (Lithopark) dont la mise en service est fixée au 7 décembre 2022 (41 emplacements).						
708214/99002	<i>Location d'emplacements de stationnement aux parkings couverts</i>	115 124,13	130 000,00	130 000,00	178 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 22/09/2021 et 30/3/2022 (contrats de location pour emplacements dans le parking couvert au Parc des Sports à Oberkorn, Place des Alliés au Fousbann et Lithopark Grand-Rue ainsi que des cautions pour les télécommandes du parking couvert au Parc des Sports à Oberkorn). Le crédit 2023 tient compte d'une estimation de 25 emplacements Lithopark à donner en location.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/623/	623 Parking						
	Total 623	1 060 545,74	1 155 000,00	1 291 000,00	1 514 000,00		
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires	30 485,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
706200/99001	Cimetières - taxes pour la confection de fosses et services funéraires Suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2014.	30 485,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
708216	Location en relation avec les services funéraires	3 990,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
708216/99002	Location de la morgue Suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2014.	3 990,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	56 650,00	48 000,00	55 000,00	55 000,00		
741000/99001	Cimetières - taxes de concessions Suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2014.	56 650,00	48 000,00	55 000,00	55 000,00		
	Total 626	91 125,00	88 000,00	95 000,00	95 000,00		
2/627/	627 Ateliers						
708220	Loyer mobilier	100,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
708220/99001	Location du matériel du service technique aux particuliers Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021.	100,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
768000/99001	Vente de vieux matériaux	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Total 627	100,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	2 636 979,58	3 175 000,00	3 175 000,00	3 825 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300/99001	<i>Vente d'eau - part variable suivant consommation</i> Au cours de l'exercice 2022, une nouvelle tarification a été approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 30/3/2022 et l'introduction des nouveaux tarifs est susceptible d'entrer en vigueur pour le 1/1/2023 (auparavant dernière adaptation des tarifs via délibération du conseil communal du 19 décembre 2014) -> voir également l'article de dépense 3/630/648211/99001. Les crédits tiennent également compte de la facturation interne de la consommation des différents services communaux (voir article 3/000/608111/99100).	2 636 979,58	3 175 000,00	3 175 000,00	3 825 000,00		
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	617 874,78	622 000,00	622 000,00	655 000,00		
706021/99001	<i>Vente d'eau - part fixe par compteur</i> Au cours de l'exercice 2022, une nouvelle tarification a été approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 30/3/2022 et l'introduction des nouveaux tarifs est susceptible d'entrer en vigueur pour le 1/1/2023 (auparavant dernière adaptation des tarifs via délibération du conseil communal du 19 décembre 2014). Les crédits tiennent également compte de la facturation interne de la consommation des différents services communaux (voir article 3/000/608111/99100).	617 874,78	622 000,00	622 000,00	655 000,00		
	Total 630	3 254 854,36	3 797 000,00	3 797 000,00	4 480 000,00		
2/640/	640 Eclairage public						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	17 427,35	15 000,00	18 000,00	18 000,00		
744611/99001 G	<i>Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale</i>	17 427,35	15 000,00	18 000,00	18 000,00		
	Total 640	17 427,35	15 000,00	18 000,00	18 000,00		
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	20 200,00	0,00	0,00		
744710/99001 G	<i>Participation étatique dans les frais de personnel du conseiller interne Pacte Logement 2.0</i>	0,00	20 200,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	La recette prévue à cet article est transférée vers l'article 1/690/168000/99002						
	Total 690	0,00	20 200,00	0,00	0,00		
Total général 6		4 435 960,87	5 430 700,00	5 914 000,00	6 960 500,00		
2/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
708215	Loyers et charges d'infrastructures	6 075,00	30 000,00	50 000,00	70 000,00		
<i>708215/99001</i>	<i>Recettes pour location hall polyvalent Hall O à Oberkorn</i>	6 075,00	30 000,00	50 000,00	70 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021.						
	Total 810	6 075,00	30 000,00	50 000,00	70 000,00		
2/821/	821 Terrains de sports						
708211	Loyers et charges de terrains	100,00	100,00	100,00	100,00		
<i>708211/99001</i>	<i>Location de terrains de sports</i>	100,00	100,00	100,00	100,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021.						
	Total 821	100,00	100,00	100,00	100,00		
2/822/	822 Halls sportifs						
708213	Loyers et charges des salles	1 300,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
<i>708213/99001</i>	<i>Location de halls de sport</i>	1 300,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/822/	822 Halls sportifs						
	Total 822	1 300,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
2/823/	823 Piscines						
708212	Loyers et charges des bâtiments	845 034,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Aquasud / recette pour location de la piscine de sports et de loisirs avec espaces de fitness et de wellness au Parc des Sports à Oberkorn</i>	845 034,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00		
	Le crédit tient compte du loyer trimestriel svt contrat de bail avec AquaSud - Vert-Marine.com ainsi que des recettes de la part du LTMA et de la EIDE pour les droits d'entrée des classes.						
768000	Autres produits exceptionnels	314 678,71	0,00	65 896,36	50 000,00		
<i>768000/99001</i>	<i>Aquasud - résultat d'exploitation favorable par rapport aux prévisions budgétaires</i>	314 678,71	0,00	65 896,36	50 000,00		
	Le crédit 2022 reprend le décompte de l'exercice 2021.						
	Le crédit 2021 reprend les décomptes de l'exercice 2019 (182.106,60 €) et de l'exercice 2020 (132.572,11 €).						
	Total 823	1 159 712,71	850 000,00	915 896,36	900 000,00		
2/829/	829 Autres Sports						
707280	Autres taxes	34 201,02	55 000,00	66 500,00	66 500,00		
<i>707280/99001</i>	<i>Sports et Loisirs - recettes diverses</i>	34 201,02	50 000,00	60 000,00	60 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 22/09/2021 cours sports-loisirs 60 € cours sports-loisirs pour seniors 35 €						
<i>707280/99002</i>	<i>Recettes diverses événement sportif Steel Run</i>	0,00	5 000,00	6 500,00	6 500,00		
	Recettes calculées sur base des participants à la course. Pas de course en 2020 et 2021 vu les mesures sanitaires Covid-19.						
	Total 829	34 201,02	55 000,00	66 500,00	66 500,00		
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
706080	Services culturels	106 753,88	120 000,00	127 105,80	125 000,00		
706080/99001	Centre culturel AALT STADHAUS / vente de tickets et participations	77 949,12	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021. Depuis 2017 un nouveau système de comptabilité de Luxembourg-ticket est en place (double comptabilisation d'une partie des recettes); cf aussi article de dépense 3/831/615241/99011.						
706080/99002	Festival L'Essentiel du Rire	28 804,76	20 000,00	27 105,80	25 000,00		
	Dépense voir article 3/831/648800/99007						
708213	Loyers et charges des salles	1 470,00	22 000,00	7 000,00	22 000,00		
708213/99001	Location de centres culturels et salles de fêtes	1 470,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021 - Aalt Stadhaus - salle de spectacle - Aalt Stadhaus - salle polyvalente - Salle des fêtes à Lasauvage - Salle de conférence à Lasauvage - Place barbecue à Lasauvage - Espace H2O - Maison Krieps - Salle des fêtes "Im Mai"						
708213/99002	Location de l'Eglise de Lasauvage	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00		
	Location selon les tarifs en vigueur (-> votés par le conseil communal en date du 27/10/2021).						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
744611/99002 G	Centre culturel AALT STADHAUS / allocations de l'ETAT	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Participation étatique suivant convention avec le Ministère de la Culture signée en date du 25 juin 2020 et approuvée par le conseil communal en sa séance du 22 juillet 2020. - acompte de 90% versé pour le 31 mars de l'exercice en cours - solde de 10% versé après communication du bilan financier de l'exercice précédent						
	Total 831	258 223,88	292 000,00	284 105,80	297 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
706160	Services éducatifs	98 420,00	126 500,00	126 500,00	21 500,00		
706160/99001	<i>Ecole de Musique - droits d'inscriptions - minerval</i>	67 295,00	90 000,00	90 000,00	15 000,00		
	Nouvelle loi du 27 mai 2022 portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal à tenir en compte (-> gratuité suivant critères).						
	La recette afférente a été évaluée conformément au chapitre C-1 Ecole de musique du règlement des taxes et tarifs de la Ville de Differdange dûment voté par le conseil communal en date du 18 mai 2022, 30 janvier 2019 et 18 mai 2011. voir article de recette 2/836/706160/99003 pour la taxe spécifique pour élèves non-résidents. voir également article de recette 2/836/744611/99001						
706160/99002	<i>Ecole de Blues - droits d'inscriptions - minerval</i>	2 335,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Tarifs votés par le conseil communal en date du 1er octobre 2014 - Tarif pour adultes par session 50 € - Tarif pour étudiants par session 30 € voir article de recette 2/836/706160/99004 (non-résidents).						
706160/99003	<i>Ecole de Musique - droits d'inscriptions, taxe spécifique pour élèves non-résidents</i>	28 790,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
	Nouvelle loi du 27 mai 2022 portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal à tenir en compte (-> gratuité suivant critères).						
	La recette afférente a été évaluée conformément au chapitre C-1 Ecole de musique du règlement des taxes et tarifs de la Ville de Differdange dûment voté par le conseil communal en date du 18 mai 2022, 30 janvier 2019 et 18 mai 2011. voir article de recette 2/836/706160/99001 pour le minerval perçu. voir également article de recette 2/836/744611/99001						
706160/99004	<i>Ecole de Blues - droits d'inscriptions, taxe spécifique pour élèves non-résidents</i>	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	voir article de recette 2/836/706160/99002 (résidents)						
707280	Autres taxes	6 260,00	7 500,00	9 000,00	9 000,00		
707280/99001	<i>Ecole de Musique - recettes diverses</i>	6 260,00	7 500,00	9 000,00	9 000,00		
	Cautions et location pour instruments de musique, suivant délibération du conseil communal du 17/12/2008, 30/1/2019 et						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
	18/5/2022.						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	47 840,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00		
<i>744611/99001 C</i>	<i>Participation d'autres communes aux frais des cours de musique (enfants hors commune)</i>	47 840,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00		
	Le crédit tient compte de la participation financière des communes de: - Dippach svt convention cadre portant sur l'enseignement musical du 15 juin 2007: 650.-€ par élève inscrit résidant dans la commune de Dippach; - Sanem svt lettre du 25 juin 2019: 780.-€ par élève inscrit résidant dans la commune de Sanem; recevable sur présentation d'une facture avec liste détaillée des élèves concernés et de leurs inscriptions. En contrepartie les élèves concernés ne paient que le tarif 'résidents' (cf art. 2/836/706160/99001).						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	1 325 742,82	1 125 000,00	1 140 000,00	1 515 000,00		
<i>744611/99002 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans les frais de l'Ecole de Musique</i>	1 291 228,00	1 110 000,00	1 125 000,00	1 500 000,00		
	Nouvelle loi du 27 mai 2022 portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal à tenir en compte (-> gratuité suivant critères). Part de l'ETAT dans les frais de l'enseignement musical laquelle tient compte que l'enseignement prodigué est reconnu comme école de musique par le ministère de la Culture. Prise en charge à parts égales par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Culture.						
<i>744611/99003 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans les frais de l'Ecole de Blues</i>	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Selon une information du Ministère de la Culture, plus de subvention à partir de l'exercice 2023 car gestion reprise par le Ministère de l'Education. Avant l'exercice 2019 cette recette figurait à l'article 2/839/744611/99003.						
<i>744611/99004 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans les frais de personnel de l'Ecole de Musique - projets pédagogiques dans l'enseignement fondamental</i>	19 514,82	0,00	0,00	0,00		
	Suivant convention du 11/9/2020 avec le Ministère de l'Education concernant l'intervention temporaire de chargés de cours de l'enseignement musical dans le cadre de projets pédagogiques entre l'enseignement fondamental et l'enseignement musical						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
	(projet uniquement pour l'exercice 2021).						
	Total 836	1 478 262,82	1 307 000,00	1 323 500,00	1 593 500,00		
2/837/	837 Bibliothèques						
707280	Autres taxes	614,22	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
707280/99001	Recettes diverses de la bibliothèque	614,22	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021.						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	65 000,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
744611/99001 G	Participation de l'Etat dans les frais de la Bibliothèque Municipale	65 000,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
	En tant que « bibliothèque publique » la Ville de Differdange profite d'une aide financière de l'Etat d'après les stipulations de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques et son règlement d'exécution du 4 juillet 2010.						
	Total 837	65 614,22	66 500,00	66 500,00	66 500,00		
2/839/	839 Autres Services culturels						
706080	Services culturels	24 432,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
706080/99001	Recettes liées aux activités dans le domaine de la culture	24 432,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Pour les recettes des différentes manifestations, voir articles séparés dans la rubrique 2/860.						
748380	Autres remboursements	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748380/99001	Recettes vente bons cadeaux	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748800	Autres produits d'exploitation divers	137 687,20	210 000,00	210 000,00	0,00		
748800/99001	Participation aux frais des projets pour la Capitale européenne de la Culture Esch 2022	137 687,20	210 000,00	210 000,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/839/	839 Autres Services culturels						
	voir article de dépenses 3/839/615100/99003						
	Total 839	162 119,20	231 000,00	231 000,00	21 000,00		
2/860/	860 Fêtes publiques						
706080	Services culturels	41 686,44	137 000,00	107 000,00	121 000,00		
706080/99002	Recettes Blues Express	22 974,02	55 000,00	75 000,00	75 000,00		
706080/99003	Recettes Marché de Noël	18 712,42	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Tarif en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et voté en séance du conseil communal du 27/10/2021.						
706080/99004	Recettes Megafuesend	0,00	50 000,00	0,00	20 000,00		
706080/99005	Recettes Weekend des cultures	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	Pas d'édition en 2021.						
706080/99006	Recettes Hippches op Haapches, alles em de Béier	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00		
	Pas d'édition en 2023.						
748380	Autres remboursements	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
748380/99003	Recettes pour vente de boissons	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	dépenses, voir article 3/860/615241/99027						
748380/99004	Recettes caution "Cup-system"	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	Tarif en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et voté en séance du conseil communal du 27/10/2021.						
	Total 860	41 686,44	139 500,00	109 500,00	123 500,00		
	Total général 8	3 207 295,29	2 974 100,00	3 050 102,16	3 141 100,00		
	9 Enseignement						
2/910/	910 Enseignement fondamental						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental						
706160	Services éducatifs	27 750,00	25 000,00	25 500,00	20 000,00		
706160/99001	Recettes pour prise en charge d'élèves dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence - Part personne privée	27 750,00	25 000,00	25 500,00	20 000,00		
	Taxe minerval de 500 € par trimestre, suivant décision du conseil communal du 11 janvier 2012, dûment approuvée par l'autorité supérieure.						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	59 100,00	51 000,00	51 000,00	55 000,00		
744611/99003 C	Recettes pour prise en charge d'élèves dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence	59 100,00	51 000,00	51 000,00	55 000,00		
	Pour les élèves résidant au Luxembourg, les modalités sont définies par règlement grand-ducal du 14 mai 2009, prévoyant que la refacturation des frais se fait entre les communes concernées (principe de la gratuité de l'enseignement fondamental pour les parents): Délibération du conseil communal du 11 janvier 2012, fixant le tarif par trimestre à 200€ à facturer aux communes concernées.						
	Pour les élèves résidant à l'étranger, la taxe minerval de 500€ par trimestre (votée par le conseil communal en sa séance du 14 juin 2002 et dûment approuvée par l'autorité supérieure) est appliquée.						
	Voir article 3/919/648212/99001 pour les dépenses y relatives.						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	10 262,67	20 000,00	25 114,33	13 000,00		
744611/99002 G	Part de l'ETAT dans les frais du personnel (instructeurs de natation)	10 262,67	20 000,00	25 114,33	13 000,00		
	Depuis l'exercice 2017, le crédit tient encore compte de la participation de l'Etat dans les frais des instructeurs de natation. L'article a été créé conformément à la loi du 8 février 2009 sur l'école fondamentale, respectivement conformément à la convention conclue entre la Ville de Differdange et le Ministère de l'Education Nationale, votée par le conseil communal en séance du 27 janvier 2010 et dûment approuvée par l'Autorité Supérieure en date du 22 mars 2010.						
748380	Autres remboursements	198,32	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
748380/99004	Participation dans les frais d'exploitation "Natuschoul"	198,32	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
748380/99005	Refacturation aux enseignants pour dépassements budgétaires	0,00	500,00	500,00	500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental						
	Total 910	97 310,99	99 500,00	105 114,33	91 500,00		
2/920/	920 Encadrement périscolaire						
744710 G	Subventions d'exploitation	45 492,69	35 000,00	35 000,00	42 500,00		
<i>744710/99002 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour classes d'accueil de réfugiés</i>	45 492,69	35 000,00	35 000,00	42 500,00		
	Total 920	45 492,69	35 000,00	35 000,00	42 500,00		
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
706160	Services éducatifs	20 640,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
<i>706160/99002</i>	<i>Taxe d'inscription aux cours pour adultes</i>	20 640,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Par délibération du 28 juillet 2006 le droit d'inscription pour les cours a été fixé comme suit: - cours luxembourgeois 50 euros, - cours luxembourgeois dans le cadre de la législation pour l'octroi de la nationalité luxembourgeoise pour les résidents étrangers depuis plus de 20 ans 25 euros (adaptation votée par le conseil communal le 19/07/2017), - cours français et allemand 80 euros (adaptation votée par le conseil communal le 23/7/2014) - autres cours 100 euros						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	17 305,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans les frais pour cours adultes</i>	17 305,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	L'Etat participe aux cours tenus par du personnel agréé.						
	Total 930	37 945,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Total général 9	180 748,68	184 500,00	190 114,33	184 000,00		
	TOTAL GENERAL	135 828 103,15	139 233 922,00	149 354 250,62	150 922 581,00	149 357 419,97	

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
3/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
645000	Pertes sur créances irrécouvrables	51 505,88	0,00	0,00	0,00		
645000/99002	Décharges accordées par le Conseil communal	51 505,88	0,00	0,00	0,00		
691000	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	313 199,11	0,00	0,00	0,00		
691000/99001	Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	313 199,11	0,00	0,00	0,00		
	Total 036	364 704,99	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	364 704,99	0,00	0,00	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
3/111/	111 Organes politiques						
615211	Direction	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
615211/99001	Frais de déplacement des organes politiques	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
615241	Frais de réception	10 098,14	13 000,00	13 000,00	13 000,00		
615241/99001	Frais de réception et de restauration pour divers événements du collège échevinal	10 098,14	13 000,00	13 000,00	13 000,00		
615243	Menus dépenses imprévues du collège échevinal	5 512,89	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
615243/99001	Dépenses imprévues du collège échevinal	5 512,89	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
642110	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins	156 558,09	160 000,00	163 000,00	170 000,00		
642110/99001	Collège des bourgmestre et échevins / indemnités	156 558,09	160 000,00	163 000,00	170 000,00		
	Suivant décision du Conseil Communal du 11 janvier 2012, conformément au règlement grand-ducal du 13 février 2009 arrêtant les maxima des indemnités des bourgmestres et des échevins.						
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	54 733,47	58 000,00	58 000,00	61 000,00		
643110/99001	Conseil communal - jetons de présence	54 733,47	58 000,00	58 000,00	61 000,00		
	Suivant décision du Conseil Communal du 11 janvier 2012: - Jetons de présence 22 euros/séance <3 heures (Ind.100) - Jetons de présence 33 euros/séance >3 heures (Ind.100)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/111/	111 Organes politiques						
	- Jetons de présence 55 euros/séance >5 heures (Ind.100).						
	Total 111	226 902,59	245 000,00	248 000,00	263 000,00		
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500	Fournitures de bureau	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
603500/99001	Fournitures pour les bureaux de vote (élections / référendum)	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
	Élections communales 11 juin et élections législatives 8 octobre 2023 (élections européennes en 2024).						
603500/99002	Frais pour impression bulletins de votes et envoi postal des convocations pour les élections	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
615241	Frais de réception	0,00	0,00	0,00	8 000,00		
615241/99001	Frais de réception pour les bureaux de vote (élections / référendum)	0,00	0,00	0,00	8 000,00		
	Elections communales 11 juin et élections législatives 8 octobre 2023. Elections européennes en 2024.						
643800	Autres jetons de présence	0,00	0,00	0,00	94 000,00		
643800/99001	*Jetons de présence pour élections législatives (le jour des élections)	0,00	0,00	0,00	43 000,00		
	Jetons de présence pour les élections législatives du 8 octobre 2023.						
	Jetons de présence le jour des élections suivant art.1 et 5 du RGD du 19/3/2004 portant fixation des jetons de présence et des indemnités des personnes composant les bureaux de vote lors des élections législatives, européennes et communales modifié par RGD du 27/9/2005.						
	Remboursements du Fonds pour dépenses communales, voir art.2/112/748310/99001.						
643800/99002	*Jetons de présence pour élections communales (le jour des élections)	0,00	0,00	0,00	51 000,00		
	Jetons de présence pour les élections communales du 11 juin 2023.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
	Remboursements du Fonds pour dépenses communales, voir art.2/112/748310/99001.						
643800/99003	*Jetons de présence pour élections européennes (le jour des élections) pour mémoire: prochaines élections en 2024. Jetons de présence le jour des élections suivant art.1 et 5 du RGD du 19/3/2004 portant fixation des jetons de présence et des indemnités des personnes composant les bureaux de vote lors des élections législatives, européennes et communales modifié par RGD du 27/9/2005. Remboursements du Fonds pour dépenses communales, voir art.2/112/748310/99001. Elections européennes du 26/05/2019.	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 112	0,00	0,00	0,00	127 000,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
642400	Indemnités aux commissions consultatives	99 365,80	125 000,00	125 000,00	130 000,00		
642400/99001	Indemnités aux commissions consultatives Suivant décision du Conseil Communal du 05.04.2006: Jetons de présence de 8,68 euros/séance (Ind.100) Le crédit 2020 tient compte de la création du comité d'accompagnement économique. En 2018: décision politique d'augmenter le nombre de membres dans diverses commissions pour favoriser la participation de la population locale. La nomination de ces membres a été effectuée lors de la séance du conseil communal du 11/7/2018.	99 365,80	125 000,00	125 000,00	130 000,00		
	Total 113	99 365,80	125 000,00	125 000,00	130 000,00		
3/121/	121 Affaires générales						
603500	Fournitures de bureau	90 000,00	93 900,00	90 000,00	90 000,00		
603500/99001	Fournitures de bureau et abonnements	90 000,00	93 900,00	90 000,00	90 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
603600	Carburants	27 464,24	42 500,00	42 500,00	42 500,00		
603600/99100	Affaires générales - carburants pour véhicules	27 464,24	42 500,00	42 500,00	42 500,00		
608122	Petit équipement	10 008,64	19 950,00	19 950,00	20 000,00		
608122/99001	Acquisition de mobilier	10 008,64	19 950,00	19 950,00	20 000,00		
611110	Loyers et charges locatives - Terrains	27 063,73	27 550,00	27 550,00	29 500,00		
611110/99001	Loyers et charges locatives de terrains	27 063,73	27 550,00	27 550,00	29 500,00		
	ETAT: - bail emphytéotique places occupées rue de l'Hôpital (33-35), parcelles B 187/10125 et 187/10126 - canalisation Niederkorn parcelle 2918/6042 "hinterst Lauterbann" (Maison Retraite)						
	ETAT / CFL: - conv. N° 2065: fonçage en-dessous du PN13 à Oberkorn; - conv. N° 1845: fonçage pour canalisation d'eaux pluviales et eaux usées en-dessous du PN13 à Oberkorn; - conv. N° 2151: chemin piétonnier reliant la rue Prince Henri et l'arrêt ferroviaire au complexe sportif; - conv. N° 2163: PN Gadderscheier - création passage et utilisation voie routière étatique pour accéder au centre de recyclage; - conv. N° Co D17 P.K. 04,000: location terrain - conv. N° Co D18: établissement d'une ouverture avec porte en tôle - conv. N° Co D20 0022 - P.K. 5,750-6,020: traversée par conduite d'eau - conv. N° Co D21 137 - P.K. 6,023: traversée par canalisation - conv. N° Co D22 534: prolongement de la canalisation - conv. N° Co D44 713 - P.K. 3,900-4,000: création d'un parking - conv. N° Co D45 753 - Imm. Hausemer et Logelin: évacuation des eaux dans canalisation CFL - conv. N° D 45 1036 - P.K. 4,240-4,335: traversée par canalisation - conv. N° D 61 1229 - P.N. 13 - P.K. 6,310: pose de câbles électriques - conv. N° D 66 1254 - P.K. 5,180 - P.N. 15: traversée par diverses conduites - conv. N° D 67 1256 - P.K. 5,770-6,055: construction d'un chemin pour piétons - conv. N° 1463 - P.K. 05,180 (PN15): installation d'un signal routier et d'un bâti sur terrain de la Commune - conv. N° D 111 1678 - P.K. 4,513: souterrain pour piétons sous les voies - conv. N° D 114 1682 - P.K. 4,250-4,630: mise à disposition						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	<p>121 Affaires générales</p> <p>terrain - conv. N° 1991 - P.K. 04,248: adapt. anc. pont ferrov. enjamb. la ligne ferrée P-Es (chemin de fer Thilleberg) et constr. nouv. pont en rempl. de l'anc. pont - conv. N° 2150 - P.K. 6,088-6,567: suppression et remplacement PN13 et PN14, modalités de construction et d'entretien etc. - conv. N° AD 0056 - P.K. 4,660-4,670: installation et exploitation d'une mBox communale partiellement sur le domaine ferroviaire - conv. N° AD 0090 - P.K. 05,572: pose et exploitation d'une canalisation sous le domaine ferroviaire - conv. N° AD 0098 - P.K. 03,915-03,933: pose et exploitation d'une canalisation sous le domaine ferroviaire - conv. N° AD 0032 - P.K. 6,150-6,567: pose et exploitation de conduites d'eau et de gaines sur le domaine ferroviaire - conv. N° AD 2006 - P.K. 1,900: pose et exploitation de canalisations - conv. N° 2268 - P.K. 03,130: construction et gestion d'une 'mBox' sur terrain communal - Arrêt Niederkorn - conv. N° 2258 - P.K. 03,610-04,300: construction d'un passage supérieur et d'un tronçon de piste dyclable PC8</p> <p>ArcelorMittal Luxembourg S.A.: - Impasse du Château, Differdange, jardin Château 50ares: parc public</p> <p>ArcelorMittal Belval & Differdange S.A.: - plateau des hauts fourneaux, Differdange, parcelle 1304/9707, section A Niederkorn 12.330m2: parking provisoire - 53 rue Emile Mark, Differdange, parcelle 1304/9706 +/- 1.000 m2: installation bureaux préfabriqués Villa Hadir 2</p> <p>Braun-Jaminet: - location bande de terrain pour chemin piétonnier Kohrspronk à Oberkorn - location de deux terrains situés près de l'Ecole Woiwer - location parcelles pour terrain de football FC Luna à Oberkorn</p> <p>Tempels Guy: - location terrain pour aménagement lit et source Kohrspronk - location bande de terrain pour chemin piétonnier Kohrspronk à Oberkorn</p> <p>Morelli Patrizio: - location parcelles 1074 et 1075 rue de l'Eau pour chantier Ecole Um Bock</p> <p>WK Immo Sàrl: - location d'un terrain dans la rue Duchscher pour permettre au Diffbus de faire demi-tour</p>						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	Lëtzebuenger Déiereschutzliga: location fourrière						
	Werding Viola: - location parcelles 767/4144 767/4143 767/4487 (euro symbolique)						
	Sapore del Sole: - location partie de la parcelle 99/9973 (emplacements de stationnement devant le magasin sis 19 Chemin du Fer en vue de leur règlementation par la Commune) (euro symbolique)						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	1 117 538,45	1 380 000,00	1 150 000,00	1 330 000,00		
<i>611120/99001</i>	<i>Loyers et charges locatives de bâtiments</i>	<i>1 117 538,45</i>	<i>1 380 000,00</i>	<i>1 150 000,00</i>	<i>1 330 000,00</i>		
	ArcelorMittal Luxembourg S.A.: - Château (sous-loué à la Miami University) avec Villa (maison-relais) et appartenances						
	ETAT, CFL: - ancien bâtiment voyageurs en gare de Differdange et excédents de terrain (avec TVA 17% à partir de l'exercice 2020) - conv. N° Co D19 0015 P.K. 5,675-5,942: location d'excédents de terrain						
	Malané Carlo: - rez-de-chaussée et cave, 5 rue du Parc Gerlache (sous-loué à l'Atelier du Parc) - rez-de-chaussée et cave, 3 rue du Parc Gerlache (pop-up-store)						
	Mezzadri Fernand (anc. Boulois Kenneth): - rez-de-chaussée, 49 avenue Charlotte (bureau Cours des langues)						
	Efco-Forodia SA: - contrat de bail du 03/04/2015 pour terrains, hall de stockage, bureaux (lieux-dits rue de Hussigny / Rollesbiérg)						
	Portakabin Luxembourg: - différents sites scolaires						
	Bei Maurice: - Petit Casino Place du Marché						
	Zigrand-Mathey Concetta Béatrice (héritière de Calderone Béatrice): - local de commerce r-d-ch., 10 Liberté (sous-loué à Moudestär Sàrl)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	Gego SCI: - cave au sous-sol, 2-4 Place du Marché (jusque fin 2022)						
	Bei Fabrizio: - cave au sous-sol, 2-4 Place du Marché						
	Werding Viola: - local de commerce, 55 avenue de la Liberté (projet pilote 'Streetworkers')						
	Glauden Christine: - local de commerce avec logement, 13 avenue de la Liberté						
	Martins da Silva Alexandre: - dépôt/hall de stockage, 350 rue Woier (pour les besoins associatifs)						
	Charges de copropriété: Résidence "Del Parco" 27-29 rue Michel Rodange Résidence "Lara" 13 Grand-Rue Résidence "Kriepps" Place du Marché Résidence "Reggio" Terrasses de la Ville Résidence "Im Mai" 189 avenue de la Liberté Résidence Fonds du Logement 210 avenue de la Liberté Résidence "Nei Déifferdeng" 5 rue St. Nicolas Résidence "18 Charlotte" 18 avenue Charlotte Résidence "Charlotte" 4 avenue Charlotte Résidence "BIL" 16-18 Liberté Résidence "Sossong" 14 rue Michel Rodange Résidence "Colette" 50 Grand-rue Résidence "Gerlach" (anc. Maison "Fourny") 4 Liberté Résidence "Mandela" Place Nelson Mandela						
	Lithopark: - parking public sous-terrain, Grand-rue, location 140.000.-€ hTVA/an (la gestion du parking pour un montant de 150.000.-€ hTVA/an sur 15 ans figure sous l'article 3/623/612300/99001). La mise en service est fixée au 7 décembre 2022.						
611200	Loyers et charges mobilières	130 906,87	160 000,00	160 000,00	160 000,00		
611200/99002	Services administratifs et techniques / loyers et charges locatives machines à copier	130 906,87	160 000,00	160 000,00	160 000,00		
613410	Honoraires juridiques	109 385,88	142 500,00	142 500,00	122 500,00		
613410/99001	Honoraires d'avocats	93 394,23	110 000,00	110 000,00	90 000,00		
613410/99002	Honoraires de notaires	11 680,84	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
613410/99003	Honoraires d'avocats du service d'information juridique pour les citoyens	4 310,81	7 500,00	7 500,00	7 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	Service aux citoyens introduit au cours de l'exercice 2020 moyennant une convention de collaboration avec Me Stéphanie Guérisse signée le 20 mai 2020 et approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 27 mai 2020.						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	15 353,30	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise	15 353,30	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Le crédit tient également compte des frais d'expertise occasionnés par la gestion du service logement (maisons, logements et terrains). Le crédit 2020 tient compte des frais pour la mise en place des procédures internes requises par la nouvelle loi sur la protection des données.						
614600	Assurance responsabilité civile	176 101,19	177 000,00	177 500,00	180 000,00		
614600/99001	Assurance responsabilité civile	176 101,19	177 000,00	177 500,00	180 000,00		
	Suivant les contrats d'assurances afférents. Augmentation pour 2020 suivant résultat soumission du 20/11/2019.						
614800	Autres assurances	0,00	0,00	0,00	0,00		
614800/99001	Assurance accident usagers	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Assurance accidents: personnel, conseil communal, commissions.						
615100	Frais de marketing et de publicité	224 899,38	260 000,00	260 000,00	260 000,00		
615100/99001	Publicité et avis de presse	48 339,88	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
	Crédit budgétaire destiné pour dépenses de divers avis, invitations par voie de presse et publications de postes.						
615100/99002	Frais de publications communales	176 559,50	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
	Le crédit afférent est inscrit pour les dépenses occasionnées notamment par: - differdange.lu - Déifferdang Magazin - Informatiounsblat - autres publications séparées.						
	Voyages et déplacements - Personnel	23 370,71	38 000,00	38 000,00	42 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
615212							
615212/99001	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés	732,64	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
615212/99002	Frais de déplacements à l'étranger / Teambuilding	22 638,07	36 000,00	36 000,00	40 000,00		
615241	Frais de réception	2 818,55	76 500,00	76 500,00	75 000,00		
615241/99001	Fête annuelle pour le personnel communal	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
	Edition 2021 n'a pas eu lieu vu les restrictions Covid-19.						
615241/99002	Frais divers pour réceptions, représentations et restauration	2 818,55	6 500,00	6 500,00	5 000,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	436 580,76	480 000,00	480 000,00	470 000,00		
615300/99001	Frais postaux	197 489,19	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
615300/99002	Frais de télécommunication fixe	181 120,65	170 000,00	170 000,00	180 000,00		
615300/99003	Frais de télécommunication mobile	57 970,92	110 000,00	110 000,00	90 000,00		
618820	Frais de formation	48 597,91	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel communal	2 550,00	10 000,00	10 000,00	20 000,00		
618820/99002	Frais de formation du personnel CID / service arbres	46 047,91	70 000,00	70 000,00	60 000,00		
	L'article budgétaire est géré par le CID (travailleur désigné, conduite véhicules, manipulation engins techniques, etc.). Diverses formations du service arbres sont également comptabilisées sur cet article.						
	L'Association d'assurance accident subventionne une partie des formations organisés pour le CID (recette voir article 2/180/748380/99001).						
621000	Rémunérations des salariés	3 296 632,12	3 660 205,40	3 689 990,50	4 133 665,50		
621000/99002	Cadeaux au personnel pour ancienneté de service	30 823,99	35 000,00	25 000,00	45 000,00		
	La rencontre traditionnelle de 2022 a lieu en décembre uniquement, donc adaptation du crédit sur les exercices 2022/2023 pour tenir compte du décalage éventuel des bons vers 2023.						
621000/99100	*Secrétariat et services annexes / rémunérations et salaires bruts	3 265 808,13	3 625 205,40	3 664 990,50	4 088 665,50		
623000	Charges sociales (part patronale)	569 064,22	657 059,40	654 073,50	745 668,00		
623000/99100	*Secrétariat et services annexes / charges sociales (part patronale)	569 064,22	657 059,40	654 073,50	745 668,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	136,09	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
646500/99001	*Droits d'enregistrement et d'hypothèques	136,09	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	308 528,40	347 000,00	347 000,00	375 000,00		
648110/99001 P	Déifferdeng, eng Stad hëlleft	308 528,40	347 000,00	347 000,00	375 000,00		
	Le crédit est égal à 0,25% du montant des recettes ordinaires afin de soutenir plusieurs projets humanitaires.						
	Projets retenus pour 2022 (1ère tranche, paiement effectué en octobre 2022):						
	- Action Avenir Haïti (microcrédits aux petites entreprises ou artisans, bourses aux étudiants, divers projets de reboisement, d'hygiène etc. et aide d'urgence en cas de catastrophes naturelles): 5.000 €						
	- Care in Luxembourg: 1.000 €						
	- Coopération Nord-Sud (renfort des femmes en Uganda): 5.000 €						
	- CSI Luxembourg (éducation au développement): 1.000 €						
	- Frëndeskreess Kamerun (centre d'accueil de l'espoir 2022-2026: nourriture, vêtements et éducation pour les enfants du Centre d'accueil d'Efoulan): 5.000 €						
	- Frères des Hommes asbl (développement de fermes intégrées sur le modèle de l'agroécologie au Nord du Sénégal): 40.000 €						
	- Guiden a Scoute fir eng Welt (Sayarinapaj à Cochabamba en Bolivie, appui à l'institut technologique Sayarinapaj - en complément au projet financé de 2015-2021, 4 tranches prévues de 2022 à 2025): 15.000 €						
	- Médecins du monde asbl (aide aux sans-abris luxembourgeois): 15.000 €						
	- Mouvement ATD Quart Monde: 1.000 €						
	- Padem, Enfants du Monde (projet en Bolivie): 33.109 €						
	- Rokku Mi Rokka asbl (remplacement parc automobile pour projet en cours à Mboro au Sénégal en relation avec des enfants, jeunes ou personnes en situation d'handicap grave - financement d'un minibus): 3.500 €						
	- Stroossen Engelen asbl (aide aux familles pauvres et aux sans-abris luxembourgeois): 1.000 €						
	- Tukwataniise asbl (école primaire 'Nyamirama Twimukye', Uganda): 5.000 €						
	- Unity Foundation (projets en Cambodge, Centrafrique, Colombie, Indonésie, Malawi, Ouganda, Zambie): 5.000 €						
	Projets retenus pour 2021:						
	- Aide à l'Enfance de l'Inde et du Népal (amélioration de la nutrition et de l'éducation des enfants dans l'Etat de Jharkhand en Inde): 10.000 €						
	- Action pour un Monde Uni asbl (éducation de jeunes filles à Bukoba en Tanzanie et agronomie familiale écologique à						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	Pernambuco au Brésil): 60.000 € - Catch a Smile (soutien et aide aux migrants et réfugiés en Bosnie et en Grèce): 10.000 € - Dignity asbl (activités permettant de rendre la dignité aux femmes marginalisées en Inde): 10.000 € - Frères des Hommes asbl (divers projets humanitaires au Nicaragua, Guatemala, Sénégal, Burkina Faso): 60.000 € - Guiden a Scoute fir eng Welt asbl (Sayarinapaj à Cochabamba en Bolivie, projet déjà en cours): 21.778,40 € - Le Soleil dans la main (projet BIIGA, renforcement de la protection des enfants vulnérables au Burkina Faso): 20.000 € - Les Amis AYUDAME Luxembourg (soutien des enfants abandonnés dans le Tiers Monde: Rwanda, Congo et Palestine): 1.000 € - Médecins du monde asbl (aide aux sans-abris luxembourgeois): 7.500 € - Mitica Association d'aide à l'enfance (scolarisation de 50 enfants et rénovation des locaux à Kameubeul au Sénégal): 8.500 € - Objectif Tiers Monde (OTM) (autonomisation du système d'eau et d'électricité, durabilité des écoles à Haïti): 5.000 € - Padem, Enfants du Monde (projet JAPPO, émancipation des femmes, construction d'un centre de production artisanal, formation professionnelle etc. au Sénégal): 40.000 € - SOS Faim Luxembourg (agriculture durable et locale en Ethiopie): 40.000 € - Stëmm vun der Strooss asbl (aide aux personnes démunies et sans abris au Luxembourg): 3.250 € - Tukwataniise asbl (écoles en Uganda): 1.000 €						
648120 P	Subventions affectées	8 245,00	18 200,00	18 200,00	18 200,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subventions et cotisations diverses</i>	8 245,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Subventions, sur la base des rapports d'activité remis au service culturel et du règlement communal portant attribution de subsides, et cotisations diverses.						
<i>648120/99002 P</i>	<i>TIME-OUT Déifferdeng - subvention financière</i>	0,00	6 200,00	6 200,00	6 200,00		
648211 S	Participations à caractère général	41 113,50	55 738,00	55 738,00	63 010,20		
<i>648211/99001 S</i>	<i>Participations aux frais d'exploitation du SYVICOL</i>	41 113,50	55 738,00	55 738,00	63 010,20		
	Crédit 2023: la contribution augmente de 2 à 2,2 euros par habitant suivant décision du comité du Syvicol du 14/11/2022; montant basé sur une population au 1/1/2022 de 28.641 personnes.						
	Crédit 2022: la contribution augmente de 1,5 à 2 euros par habitant suivant décision du comité du Syvicol du 8/11/2021;						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	montant basé sur une population au 1/1/2021 de 27.869 personnes. Crédit 2021: la contribution a augmenté de 1,3 à 1,5 euro par habitant; montant basé sur une population au 1/1/2020 suivant circulaire du SYVICOL n° 14/2020 du 11/11/2020.						
	Total 121	6 663 808,94	7 744 102,80	7 537 502,00	8 265 043,70		
3/122/	122 Finances communales						
688000	Autres impôts et taxes	238 140,03	300 000,00	400 000,00	300 000,00		
688000/99001	*TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	238 140,03	300 000,00	400 000,00	300 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte de la déclaration annuelle 2022 et des déclarations mensuelles 2023. Le crédit 2022 tient compte de la déclaration annuelle 2021 et des déclarations mensuelles 2022. Le crédit 2021 tient compte de la déclaration annuelle 2020 et des déclarations mensuelles 2021. Les remboursements des déclarations avec solde créditeur en notre faveur se font sur l'article de recette 2/122/748391/99001.						
	Total 122	238 140,03	300 000,00	400 000,00	300 000,00		
3/123/	123 Recette communale						
613410	Honoraires juridiques	5 955,07	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
613410/99001	Honoraires d'huissiers (frais de poursuites)	5 955,07	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	464,05	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
614100/99001	Assurance contre le vol	464,05	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	324 446,30	350 391,60	354 237,00	395 187,00		
621000/99100	*Recette communale / rémunérations et salaires bruts	324 446,30	350 391,60	354 237,00	395 187,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	56 534,48	63 507,60	63 219,00	72 072,00		
623000/99100	*Recette communale / charges sociales (part patronale)	56 534,48	63 507,60	63 219,00	72 072,00		
642300	Indemnités aux membres du personnel	0,00	1 395,00	2 000,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/123/	123 Recette communale						
642300/99002	Indemnité pour perte de caisse	0,00	1 395,00	2 000,00	2 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	4 750,00	8 605,00	11 000,00	12 000,00		
648110/99001 P	Dons à des associations de bienfaisance	4 750,00	2 700,00	2 700,00	5 000,00		
	Attribution de dons à des associations de bienfaisance [p.ex. à la suite de collectes de fonds lors de l'organisation de diverses actions de bienfaisance des services communaux (maisons-relais éventuellement)] recette voir art. 2/123/748380/99001						
648110/99002 P	Indemnisation pour la participation des associations locales à divers événements organisés par la commune	0,00	5 905,00	8 300,00	7 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	604,80	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648800/99001 P	Recette communale / frais d'exploitation	604,80	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Total 123	392 754,70	433 899,20	440 456,00	491 259,00		
3/124/	124 Ressources humaines						
621000	Rémunérations des salariés	144 472,78	190 000,00	190 000,00	200 000,00		
621000/99001	*Subvention d'intérêt au personnel communal pour prêts logement	144 472,78	190 000,00	190 000,00	200 000,00		
	Total 124	144 472,78	190 000,00	190 000,00	200 000,00		
3/125/	125 Informatique						
608122	Petit équipement	173 920,04	140 000,00	140 000,00	120 000,00		
608122/99001	Acquisition petit équipement pour le service informatique	173 920,04	140 000,00	140 000,00	120 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	581 803,34	615 000,00	615 000,00	752 000,00		
611200/99001	Contrats de location pour matériel informatique	581 803,34	615 000,00	615 000,00	752 000,00		
	Les crédits 2020 et 2021 tiennent compte de l'acquisition et des frais de maintenance du nouveau logiciel 'Gestion des contrats' (gestion de toutes sortes de contrats tels que contrats de bails, contrats de maintenance, contrats de gestion etc.).						
612200	Entretien et réparations	24 759,54	40 000,00	40 000,00	30 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/125/	125 Informatique						
612200/99001	Entretien et réparation matériel informatique	24 759,54	40 000,00	40 000,00	30 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	456 786,24	543 556,20	549 521,50	613 046,50		
621000/99100	*Service informatique / rémunérations et salaires bruts	456 786,24	543 556,20	549 521,50	613 046,50		
623000	Charges sociales (part patronale)	79 594,60	98 518,20	98 070,50	111 804,00		
623000/99100	*Service informatique / charges sociales (part patronale)	79 594,60	98 518,20	98 070,50	111 804,00		
648211 S	Participations à caractère général	858 586,60	969 500,00	969 500,00	1 028 000,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI	409 042,28	470 500,00	470 500,00	475 000,00		
648211/99002 S	Location de logiciel auprès du SIGI	319 666,04	367 000,00	367 000,00	367 000,00		
648211/99003 S	Frais de la centralisation payés au SIGI	129 878,28	132 000,00	132 000,00	186 000,00		
648212 S	Participations à caractère spécifique	146,25	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
648212/99002 S	Autres frais informatiques spécifiques payés au SIGI	146,25	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	L'article tient compte de divers petits programmes informatiques supplémentaires fournis par le SIGI.						
	Total 125	2 175 596,61	2 409 074,40	2 414 592,00	2 657 350,50		
3/127/	127 Centre des citoyens (Etat civil et Biirgercenter)						
642800	Autres indemnités	145 080,57	0,00	0,00	0,00		
642800/99002	Recensement décennal - indemnités	145 080,57	0,00	0,00	0,00		
	Le recensement décennal a eu lieu en novembre 2021. Suivant arrêté du 10/8/2021 du Ministère de l'Economie et circulaire n°4036 du 6/9/2021 du Ministère de l'Intérieur, les indemnités pour le recensement 2021 connaissent une hausse pour tenir compte de l'inflation depuis 2011.						
	Recette voir article 2/127/744612/99002						
	Total 127	145 080,57	0,00	0,00	0,00		
3/131/	131 Urbanisme						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/131/	131 Urbanisme						
621000	Rémunérations des salariés	2 915 747,65	3 086 141,40	3 120 010,50	3 480 685,50		
621000/99100	*Urbanisation et développement rural / rémunérations et salaires bruts	2 915 747,65	3 086 141,40	3 120 010,50	3 480 685,50		
623000	Charges sociales (part patronale)	508 066,48	559 355,40	556 813,50	634 788,00		
623000/99100	*Urbanisation et développement rural / charges sociales (part patronale)	508 066,48	559 355,40	556 813,50	634 788,00		
	Total 131	3 423 814,13	3 645 496,80	3 676 824,00	4 115 473,50		
3/132/	132 Bâtiments communaux						
603110	Combustibles - Solides	69 288,20	79 950,00	79 950,00	117 975,00		
603110/99100	Bâtiments communaux - copeaux de bois/pellets	69 288,20	79 950,00	79 950,00	117 975,00		
608111	Eau	24 608,50	34 500,00	37 950,00	53 475,00		
608111/99100	Bâtiments communaux - eau (facturation interne)	24 608,50	34 500,00	37 950,00	53 475,00		
608112	Electricité	162 161,49	172 500,00	172 500,00	500 250,00		
608112/99100	Bâtiments communaux - électricité	162 161,49	172 500,00	172 500,00	500 250,00		
608113	Gaz de canalisation	190 266,82	253 207,50	253 207,50	267 540,00		
608113/99100	Bâtiments communaux - gaz	190 266,82	253 207,50	253 207,50	267 540,00		
608114	Chaleur	4 334,43	8 230,00	8 230,00	7 300,00		
608114/99100	Bâtiments communaux - chaleur (cogénération)	4 334,43	8 230,00	8 230,00	7 300,00		
608118	Autres fournitures non stockables	19 782,61	25 875,00	25 875,00	37 950,00		
608118/99100	Bâtiments communaux - canalisation et eaux usées (facturation interne)	19 782,61	25 875,00	25 875,00	37 950,00		
608121	Fournitures d'entretien	364 888,57	500 000,00	500 000,00	500 000,00		
608121/99001	Bâtiments communaux à usage propre - fournitures d'entretien	182 693,68	215 000,00	215 000,00	215 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121/99002	Bâtiments communaux donnés en location - fournitures	55 075,86	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
	Article géré par le CID. Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale n'est pas l'habitation.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
608121/99003	<i>Bâtiments communaux à usage propre - fournitures de sécurité</i> Le crédit tient également compte des frais de remboursement des tests PCR pour le personnel communal "sous permanence" lors des événements organisés sous le régime COVID-Check. Article géré par le Service Technique/Entretien Bâtiments. Les crédits rectifiés 2020 et initial 2021 tiennent compte de mesures de standardisation pour le CGDIS (armoires, plans, FAT).	127 119,03	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
608121/99005	<i>Bâtiments communaux (LOGEMENTS) donnés en location - fournitures d'entretien</i> Article géré par le Service Logement. Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale est l'habitation.	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608121/99006	<i>Bâtiments communaux donnés en location - fournitures de sécurité</i> Article géré par le Service Technique/Entretien Bâtiments. Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale n'est pas l'habitation.	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608121/99007	<i>Bâtiments communaux (LOGEMENTS) donnés en location - fournitures de sécurité</i> Article géré par le Service Logement. Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale est l'habitation.	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
612200	Entretien et réparations	327 632,70	460 000,00	460 000,00	660 000,00		
612200/99001	<i>Bâtiments communaux à usage propre - travaux d'entretien et de réparation</i> Article géré par le CID. Le crédit 2021 tient compte de travaux de réfection du chauffage dans le Centre culturel Aalt Stadhaus pour un montant estimé à 60.000 euros.	116 568,15	170 000,00	170 000,00	170 000,00		
612200/99002	<i>Bâtiments communaux donnés en location - travaux d'entretien et de réparation</i> Article géré par le Service Technique/Entretien bâtiments (à partir de l'exercice 2022 une partie de ces dépenses est transférée vers le nouvel article 3/132/612200/99005 géré par le service logement).	53 913,76	60 000,00	60 000,00	60 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
	Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale n'est pas l'habitation.						
612200/99003	Bâtiments communaux à usage propre - entretien des toitures	14 498,51	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
	Article géré par le CID. Le crédit 2020 tient compte d'un devis du 05/11/2019 portant sur 75.000.-€ pour l'Ecole des Garçons (salle gymnastique).						
612200/99004	Bâtiments communaux à usage propre - systèmes de fermeture	142 652,28	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Article géré par le CID. L'article tient compte de la mise en place dans des nouveaux bâtiments ainsi que du remplacement d'installations existantes (-> travaux à effectuer sur 3 à 5 exercices).						
612200/99005	Bâtiments communaux (LOGEMENTS) donnés en location - travaux d'entretien et de réparation	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service Logement (avant l'exercice 2022 ces dépenses figuraient à l'article 3/132/612200/99002). Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale est l'habitation.						
612200/99006	Bâtiments communaux - divers projets d'urgence	0,00	0,00	0,00	200 000,00		
	Le crédit 2023 tient e.a. compte des projets suivants: - travaux en vue anti-légionelles (Lasauvage et Thillebiert) - vitrine local commercial Résidence Gerlach (magasin Réve d'enfants) - cuisine MR Woier - humidité Centre Noppeney dont les devis seront votés en temps utile.						
612300	Contrats de maintenance	201 795,20	300 000,00	385 000,00	342 000,00		
612300/99001	Bâtiments communaux - contrats de maintenance et de supervision (frais de supervision)	201 795,20	300 000,00	300 000,00	300 000,00		
	Article géré par le Service Technique et concerne les bâtiments à usage propre ainsi que les immeubles donnés en location. Le crédit 2020 tient compte d'un montant unique de 200.000 euros pour la mise à jour des centrales d'intrusion et détection						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
	d'incendie. Le crédit afférent tient compte des contrats et dépenses (intrusion, désenfumage, dégraisseur, ventilation, éclairage de secours, sécurité, gestion immobilière) indiqués ci-dessous: -Contrat de supervision pour l'Ancien Hôtel de Ville du 17.07.07 Prix annuel: 365,88 eur + TVA, s'y ajoute un forfait prestation de 120,00 eur + TVA. -Contrat d'entretien annuel intrusion. Prix annuel: 5.795,09€ ttc -Abonnement "Alarmis" pour 33 bâtiments communaux avec les P&T. Prix annuel: 24.837,48€ ttc + frais d'installation: 2.822,34 €. -Contrat de télésurveillance des alarmes avec la société BRINKS, prix annuel: 1.048 € -Contrat d'entretien détection incendie des bâtiments communaux coût annuel de 19.965,99 € -Contrat d'entretien annuel chaudière individuelle de l'appartement 50 Grand-rue: Art Thermic au prix annuel de 240,00 eur + TVA -Contrats de gestion [gestion immobilière des immeubles dont la commune est le propriétaire (maison Fourny, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache: Immo Syndic Raguso) -Divers contrats d'entretien pour les immeubles communaux mis en location e.a. OTIS (entretien ascenseur), Rentokil (protection contre les nuisibles), ista, Brunata etc.						
612300/99002	Bâtiments communaux - contrats de gestion immobilière et de maintenance en relation avec le Gravity Tower	0,00	0,00	85 000,00	42 000,00		
	Article géré par le service Logement et concerne toutes charges et contrats de gestion (frais de syndic, assurances, ista etc.) relatifs aux 50 appartements (76+4 dont 30 revendus) mis en location ainsi qu'aux 50 studios co-living de l'immeuble Gravity Tower. Le crédit 2023 tient compte des frais de syndic à payer après réception des clés (24.800.-€), de notre part des assurances contractées par le syndic (+/- 11.000.-€) ainsi que des frais ista (+/- 6.000.-). Le crédit 2022 tient compte du fonds de roulement à payer au syndicat des copropriétaires (85.000.-€).						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	108 861,14	120 000,00	120 000,00	120 000,00		
614100/99001	Bâtiments communaux - assurance incendie	108 861,14	120 000,00	120 000,00	120 000,00		
	Le crédit rectifié 2021 tient compte d'un nouveau contrat pour						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
	assurance tous risques életroniques. Augmentation pour 2020 suivant résultat soumission du 20/11/2019.						
621000	Rémunérations des salariés	1 891 180,39	2 034 966,60	2 057 299,50	2 295 124,50		
621000/99100	*Bâtiments communaux / rémunérations et salaires bruts	1 891 180,39	2 034 966,60	2 057 299,50	2 295 124,50		
623000	Charges sociales (part patronale)	329 536,53	368 832,60	367 156,50	418 572,00		
623000/99100	*Bâtiments communaux / charges sociales (part patronale)	329 536,53	368 832,60	367 156,50	418 572,00		
	Total 132	3 694 336,58	4 358 061,70	4 467 168,50	5 320 186,50		
3/134/	134 Ecologie						
615100	Frais de marketing et de publicité	18 236,61	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
615100/99001	Service écologique - frais de publications	18 236,61	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Planification d'un concept de gestion des déchets et publication d'une brochure y relative.						
621000	Rémunérations des salariés	533 628,78	539 064,00	544 980,00	607 980,00		
621000/99100	*Service écologique / rémunérations et salaires bruts	533 628,78	539 064,00	544 980,00	607 980,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	92 984,35	97 704,00	97 260,00	110 880,00		
623000/99100	*Service écologique / charges sociales (part patronale)	92 984,35	97 704,00	97 260,00	110 880,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	48 471,91	51 000,00	51 000,00	52 000,00		
648800/99001 P	Service écologique - frais d'exploitation	48 471,91	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
648800/99003 P	Fairtrade - actions publiques	0,00	1 000,00	1 000,00	2 000,00		
	Total 134	693 321,65	707 768,00	713 240,00	790 860,00		
3/135/	135 Travaux et services techniques						
603500	Fournitures de bureau	24 973,00	26 000,00	26 000,00	25 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/135/	135 Travaux et services techniques						
603500/99001	Services techniques - fournitures de bureau	24 973,00	26 000,00	26 000,00	25 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	27 456,33	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur matériel roulant	27 456,33	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	2 629 722,63	2 556 061,80	2 584 113,50	2 882 838,50		
621000/99100	*Services techniques / rémunérations et salaires bruts	2 629 722,63	2 556 061,80	2 584 113,50	2 882 838,50		
623000	Charges sociales (part patronale)	458 226,87	463 279,80	461 174,50	525 756,00		
623000/99100	*Services techniques / charges sociales (part patronale)	458 226,87	463 279,80	461 174,50	525 756,00		
624000	Pensions complémentaires	371 308,20	380 000,00	380 000,00	395 000,00		
624000/99001	*Supplément de pension pour salariés à tâches manuelles	371 308,20	380 000,00	380 000,00	395 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	334,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
648800/99001 P	Service technique - frais d'exploitation	334,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Total 135	3 512 021,03	3 465 341,60	3 491 288,00	3 868 594,50		
3/141/	141 City Management						
615242	Frais de représentation	124 914,55	271 000,00	271 000,00	296 000,00		
615242/99001	Frais des relations publiques	83 114,55	225 000,00	225 000,00	150 000,00		
	Article géré par le service médias. Le crédit 2022 tenait également compte de: - campagne 'Different together' (50.000€) - campagne de sensibilisation des jeunes à la politique (75.000€).						
615242/99002	Participation au projet de la plate-forme e-commerce nationale LETZSHOP	41 800,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00		
	Cotisation annuelle calculée par habitant pour le groupement Luxembourg for Shopping GIE. À partir du budget 2022: Cotisation annuelle de 1,5 EUR par habitant (avant 1€).						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/141/	141 City Management						
615242/99003	City management Le crédit tient compte des actions et campagnes à organiser par la cellule de développement économie de la Ville de Differdange (avant l'exercice 2023 ces dépenses étaient intégrées à l'article 3/141/615242/99001).	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Total 141	124 914,55	271 000,00	271 000,00	296 000,00		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
646100	Impôt foncier	33 926,30	36 000,00	36 000,00	36 000,00		
646100/99001	*Impôt foncier pour immeubles communaux	33 926,30	36 000,00	36 000,00	36 000,00		
648510 G	Fonds pour dépenses communales	307 000,00	316 000,00	316 000,00	393 000,00		
648510/99001 G	Fonds pour Dépenses Communales Montant 2023 inscrit conformément à la lettre ministérielle du 27/9/2022.	307 000,00	316 000,00	316 000,00	393 000,00		
	Total 170	340 926,30	352 000,00	352 000,00	429 000,00		
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
612200	Entretien et réparations	9 267,76	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
612200/99001	Prise en charge de dégâts causés	9 267,76	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
648231 G	Fonds pour l'emploi	0,00	52 195,00	49 429,00	48 437,00		
648231/99001 G	*Fonds de l'emploi Sur base de 2% des recettes ICC totales du pays, suivant instructions de la lettre du Ministère de l'Intérieur relative au FDGC, ICC et Fonds de l'Emploi et de la circulaire budgétaire annuelle. 2021: aucun paiement demandé	0,00	52 195,00	49 429,00	48 437,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
648240 S	Participations aux intérêts d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00		
648240/99001 S	Participations aux intérêts d'emprunt de syndicats	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Minettkompost (avant le budget rectifié 2017 la présente dépense a été encodée sur l'article 3/510/648240/99001 -> modification suivant instruction ministérielle lors de l'approbation du budget 2017/2018): - 2019 rectifié: 229,40 (intérêts) - 2020 initial: 0,00. Le crédit afférent est intégralement remboursé en date du 31/12/2019 (svt courrier Minett Kompost du 12/11/2019). voir également article 3/180/658300/99001						
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	17 063,85	25 000,00	60 000,00	58 000,00		
655210/99001	Intérêts débiteurs et frais sur comptes courants	7 833,90	10 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Le crédit afférent tient également compte des intérêts à payer sur les lignes de préfinancement ainsi que des intérêts de pénalité sur avoirs.						
655210/99002	*Frais bancaires pour paiements Digicash/payconiq	7 530,72	10 000,00	20 000,00	18 000,00		
655210/99003	Frais bancaires pour utilisation Bancomat	1 699,23	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	264 202,55	297 000,00	497 000,00	1 162 500,00		
655220/14018	Préfinancement pour le compte de l'Etat - nouveau bâtiment Police grand-ducale - intérêts bancaires	3 974,48	5 000,00	4 000,00	5 000,00		
	Intérêts concernant la ligne de préfinancement pour le nouveau bâtiment pour la police grand-ducale. Dépenses extraordinaires voir articles 4/131/211000/14018 et 4/319/221312/14018; recettes extraordinaires voir articles 1/180/198200/14018 et 1/319/261300/14018. Le crédit 2023 tient compte d'une augmentation du taux d'intérêt européen prévisible.						
655220/16013	Préfinancement pour le compte de l'Etat - EIDE Ecole primaire - intérêts bancaires	0,00	20 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Intérêts concernant la ligne de préfinancement pour l'EIDE école primaire. Dépenses extraordinaires voir article 4/910/221311/16013; recettes extraordinaires voir articles 1/180/198200/16013 et 1/910/261300/16013. Le crédit 2023 tient compte d'une augmentation du taux d'intérêt européen prévisible.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
655220/99001	<p><i>*Annuités des emprunts - part formée par les intérêts</i></p> <p>Le crédit rectifié 2022 et le crédit 2023 tiennent compte d'une estimation de l'augmentation du taux d'intérêt européen prévisible mais pas encore calculable ainsi que d'un montant estimé à 235.000 euros pour l'emprunt d'équilibrage de l'exercice 2023 de 13.000.000 euros.</p> <p>Exercice 2021: le crédit initial tenait compte d'un emprunt d'équilibrage annoncé pour cet exercice mais lequel n'a pas été conclu (-> montant de 34.000).</p> <p>Emprunts d'équilibrage auprès de la BCEE:</p> <p>0380 Montant total: 7.750.000 € Durée: 2006-2025 (0,347%) Solde au 31.12.2021: 1 461 000 eur Solde au 31.12.2022: 1 043 000 eur Solde au 31.12.2023: 627 000 eur</p> <p>5680 Montant total: 10.000.000 € Durée: 2015-2035 (EURIBOR marge 0,290%) Solde au 31.12.2021: 6 808 000 eur Solde au 31.12.2022: 6 312 000 eur Solde au 31.12.2023: 5 850 000 eur</p> <p>pour mémoire: article de recette concerné: 1/180/194000/99001 article pour la part formée par l'amortissement: 3/180/658200/99001.</p>	21 102,00	23 000,00	100 000,00	525 000,00		
655220/99002	<p><i>*Annuités de l'emprunt pour compte du CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne Education Différenciée) - part formée par les intérêts</i></p> <p>Emprunt auprès de la CCRA (0092) pour préfinancement construction CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF):</p> <p>Montant total: 6.558.000€ Durée: 2009-2039 (EURIBOR marge 0.500%) Solde au 31.12.2021: 4 595 000 eur Solde au 31.12.2022: 4 388 000 eur Solde au 31.12.2023: 4 200 000 eur</p> <p>Le crédit rectifié 2022 et le crédit 2023 tiennent compte d'une estimation de l'augmentation du taux d'intérêt européen prévisible mais pas encore calculable.</p>	23 964,16	25 000,00	35 000,00	72 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
655220/99003	<p>pour mémoire: article pour la part formée par l'amortissement: 3/180/658200/99002 article 2/132/708212/99001 loyer encaissé par l'Etat</p> <p>*Annuité de l'emprunt pour la réalisation du nouveau complexe sportif au Parc des Sports - part formée par les intérêts</p> <p>Trois emprunts contractés auprès de deux banques:</p> <p>CCRA (0091): Montant total: 24.835.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,500%) - solde au 31/12/2021: 16 380 000 € - solde au 31/12/2022: 15 405 000 € - solde au 31/12/2023: 14 435 000 €</p> <p>CCRA (0009): Montant total: 21.120.000 € Durée: 2013-2038 (EURIBOR marge 0,550%) - solde au 31/12/2021: 14 537 000 € - solde au 31/12/2022: 13 725 000 € - solde au 31/12/2023: 13 000 000 €</p> <p>BGL (2000): Montant total: 15.000.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,450%) - solde au 31/12/2021: 9 300 000 € - solde au 31/12/2022: 8 700 000 € - solde au 31/12/2023: 8 100 000 €</p> <p>Le crédit rectifié 2022 et le crédit 2023 tiennent compte d'une estimation de l'augmentation du taux d'intérêt européen prévisible mais pas encore calculable.</p> <p>pour mémoire: article de recette concerné: 1/180/194000/99003 article pour la part formée par l'amortissement: 3/180/658200/99003.</p>	215 161,91	224 000,00	308 000,00	510 000,00		
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	3 524 965,84	3 570 000,00	3 511 000,00	3 598 000,00		
658200/99001	<p>*Annuité des emprunts - part formée par l'amortissement</p> <p>Exercice 2023: le crédit tient compte d'une estimation de 235.000 euros pour l'emprunt d'équilibrage de 13.000.000 euros.</p> <p>Exercice 2021: le crédit initial tenait compte d'un emprunt d'équilibrage annoncé pour cet exercice mais lequel n'a pas été</p>	906 770,41	930 000,00	910 000,00	1 115 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	conclu (-> montant de 34.000).						
	Emprunts d'équilibrage auprès de la BCEE:						
	0380						
	Montant total: 7.750.000 € Durée: 2006-2025 (0,347%)						
	Solde au 31.12.2021: 1 461 000 eur						
	Solde au 31.12.2022: 1 043 000 eur						
	Solde au 31.12.2023: 627 000 eur						
	5680						
	Montant total: 10.000.000 € Durée: 2015-2035 (EURIBOR marge 0,290%)						
	Solde au 31.12.2021: 6 808 000 eur						
	Solde au 31.12.2022: 6 312 000 eur						
	Solde au 31.12.2023: 5 850 000 eur						
	pour mémoire:						
	article de recette concerné: 1/180/194000/99001						
	article pour la part formée par l'amortissement:						
	3/180/658200/99001.						
658200/99002	*Annuité de l'emprunt pour compte du CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF) - part formée par l'amortissement	212 172,43	240 000,00	214 000,00	188 000,00		
	Emprunt auprès de la CCRA (0092) pour préfinancement construction CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF): (LU96 0090 0005 2760 0092)						
	Montant total: 6.558.000€ Durée: 2009-2039 (EURIBOR marge 0.500%)						
	Solde au 31.12.2021: 4 595 000 eur						
	Solde au 31.12.2022: 4 388 000 eur						
	Solde au 31.12.2023: 4 200 000 eur						
	pour mémoire:						
	article pour la part formée par les intérêts: 3/180/655220/99002						
	article 2/132/708212/99001 loyer encaissé par l'Etat						
658200/99003	Annuité de l'emprunt pour la réalisation du nouveau complexe sportif au Parc des Sports - part formée par l'amortissement	2 406 023,00	2 400 000,00	2 387 000,00	2 295 000,00		
	Trois emprunts contractés auprès de deux banques:						
	CCRA (0091):						
	Montant total: 24.835.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,500%)						
	- solde au 31/12/2021: 16 380 000 €						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	- solde au 31/12/2022: 15 405 000 € - solde au 31/12/2023: 14 435 000 €						
	CCRA (0009): Montant total: 21.120.000 € Durée: 2013-2038 (EURIBOR marge 0,550%) - solde au 31/12/2021: 14 537 000 € - solde au 31/12/2022: 13 725 000 € - solde au 31/12/2023: 13 000 000 €						
	BGL (2000): Montant total: 15.000.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,450%) - solde au 31/12/2021: 9 300 000 € - solde au 31/12/2022: 8 700 000 € - solde au 31/12/2023: 8 100 000 €						
	pour mémoire: article de recette concerné: 1/180/194000/99003 article pour la part formée par les intérêts: 3/180/655220/99003.						
658300 S	Emprunt des établissements publics communaux - part formée par l'amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>658300/99001 S</i>	<i>Emprunt des établissements publics communaux - part formée par l'amortissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Minettkompost: quote-part au remboursement de l'emprunt conclu en 2010 pour la construction de l'usine de méthanisation (avant le budget rectifié 2017 la présente dépense a été encodée sur l'article 3/510/658300/99001 -> modification suivant instruction ministérielle lors de l'approbation du budget 2017/2018) 2018 rectifié: 52.661,53 (amortissement) 2019 rectifié: 52 969,87 (amortissement) 2020 initial: 0,00. Le crédit y afférent est remboursé au 31/12/2019 svt courrier Minett Kompost du 12/11/2019. voir également article 3/180/648240/99001						
801100	Fonds de réserve relatif à l'impôt commercial communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>801100/99001</i>	<i>Dotations au Fonds de réserve budgétaire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Cette réserve budgétaire avait été constituée dans l'intérêt du développement économique de la Ville de Differdange. - 2018: 1.000.000 € - 2019: 1.000.000 € - 2020: 1.000.000 €						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	- 2021: pas de réserve à cause de l'incertitude dans le développement économique actuel pendant la pandémie COVID-19 - 2022: recours intégral au fonds de réserve budgétaire voir article 2/180/811100/99001						
	Total 180	3 815 500,00	3 994 195,00	4 167 429,00	4 916 937,00		
	Total général 1	25 690 956,26	28 240 939,50	28 494 499,50	32 170 704,70		
3/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
612140	Sous-traitance générale - Services de transport	85 873,62	100 000,00	100 000,00	135 000,00		
<i>612140/99001</i>	<i>Repas sur roues - frais de transport des repas destinés à la revente</i>	85 873,62	100 000,00	100 000,00	135 000,00		
	Crédit 2023: une nouvelle hausse de prix annoncée pour le 1/1/2023 (repas: 12,01 € et livraison: 5,40 €) par courrier en date du 31/8/2022 ne sera pas transposée sur les tarifs applicables pour les clients en 2023.						
	Crédit 2022/2023: une hausse de prix pour le 1/4/2022 (repas: 11,34 € et livraison: 4,31 €) annoncée par le fournisseur par courrier en date du 30/3/2022 ne sera pas transposée sur les tarifs applicables pour les clients en 2022/2023.						
	Le crédit 2021/2022 tenait compte d'une hausse de commandes due à la crise sanitaire Covid-19.						
	2022: hausse du tarif Servior à partir du 1/1/2022 (repas 11,06 € et livraison 4,21 €).						
	Crédit 2021: adaptation du tarif à 14,90 euros (10,79 prix du repas + 4,11 transport) voté par le conseil communal en date du 24/2/2021 suite à une hausse annoncée par SERVIOR 18/12/2020.						
	Article géré par le Service Senior Plus à partir de l'exercice 2021.						
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	254 840,55	310 000,00	280 000,00	315 000,00		
<i>612150/99001</i>	<i>Repas sur roues - achat des repas destinés à la revente</i>	254 840,55	310 000,00	280 000,00	315 000,00		
	Suivant convention du 11 décembre 2003, approuvée par le conseil						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/223/	223 Repas sur roues						
	<p>communal en date du 18 février 2004 et approuvée par l'autorité supérieure en date du 6 mai 2004; avenant du 12 mars 2008, approuvé par le conseil communal en sa séance du 13 juin 2008 et approuvé par l'autorité supérieure en date du 23 juillet 2008; contrat avec Servior du 28/11/2012, voté par le conseil communal le 6/2/2013 et approuvé par l'autorité supérieure le 3/4/2013.</p> <p>Crédit 2023: une nouvelle hausse de prix annoncée pour le 1/1/2023 (repas: 12,01 € et livraison: 5,40 €) par courrier en date du 31/8/2022 ne sera pas transposée sur les tarifs applicables pour les clients en 2023.</p> <p>Crédit 2022: une hausse de prix pour le 1/4/2022 (repas: 11,34 € et livraison: 4,31 €) annoncée par le fournisseur par courrier en date du 30/3/2022 ne sera pas transposée sur les tarifs applicables pour les clients en 2022/2023.</p> <p>2022: hausse du tarif Servior à partir du 1/1/2022 (repas 11,06 € et livraison 4,21 €).</p> <p>Crédit 2021: adaptation du tarif à 14,90 euros (10,79 prix du repas + 4,11 transport) voté par le conseil communal en date du 24/2/2021 suite à une hausse annoncée par SERVIOR 18/12/2020.</p> <p>Le crédit 2021 tient compte d'une hausse de commandes due à la crise sanitaire Covid-19.</p> <p>Article géré par le Service Senior Plus à partir de l'exercice 2021. voir également article de recette 2/223/706060/99001</p>						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	12 556,68	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
<i>648800/99001 P</i>	<i>Repas sur roues - frais divers de fonctionnement</i>	12 556,68	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
	Article géré par le Service Senior Plus à partir de l'exercice 2021.						
	Total 223	353 270,85	425 000,00	385 000,00	465 000,00		
3/224/	224 Téléassistance						
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé,	11 458,03	15 000,00	10 000,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/224/	224 Téléassistance						
	d'aides et de soins						
612160/99001	Services téléassistance Part communale dans les frais de télé-assistance (Help, Sécher doheem etc.). Article géré par le Service Senior Plus à partir de l'exercice 2021.	11 458,03	15 000,00	10 000,00	15 000,00		
	Total 224	11 458,03	15 000,00	10 000,00	15 000,00		
3/229/	229 Autre Troisième âge						
	Frais de réception	26 546,79	65 000,00	65 000,00	70 000,00		
615241 615241/99001	Fête du Printemps pour seniors Nouveau concept pour remplacer les après-midis "Fête de Noël". L'article est géré par le Service Senior Plus à partir de l'exercice 2021. Les éditions 2021-2022 ont été remplacées par la distribution de bons d'achat.	26 546,79	65 000,00	65 000,00	70 000,00		
	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	161 695,87	150 000,00	170 000,00	170 000,00		
616000 616000/99001	Ruffbus Dinola - frais d'exploitation pour le transport de personnes du 3e âge Phase-test lancée du 1/9/2020 au 28/2/2021. Article géré par le Service Senior Plus, recette voir article 2/229/706040/99001.	161 695,87	150 000,00	170 000,00	170 000,00		
	Subventions affectées	51 254,91	55 000,00	55 000,00	68 000,00		
648120 P 648120/99001 P	Participation dans les frais de personnel et courants d'un club seniors svt. convention entre l'Etat, les communes de Käerjeng, Pétange, Sanem et Differdange Pour l'exercice 2021 voir également l'article 4/229/223210/21002 pour la participation à l'acquisition d'une camionnette pour un montant de 10.950 e. Participation dans les frais du personnel et de frais courants du "Club Senior Prënzebiërg" suivant convention entre l'Etat, les communes de Käerjeng, Differdange, Pétange et l'organisation gestionnaire a.s.b.l. Aides pour personnes âgées "Prënzebiërg".	51 254,91	55 000,00	55 000,00	68 000,00		
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	9 210,42	10 000,00	6 000,00	6 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/229/	229 Autre Troisième âge						
648310/99001 P	<i>Aides aux personnes âgées vulnérables</i> Le service a été créé au cours de l'exercice 2020 dans le cadre de la pandémie du COVID-19. Article géré par le Service Senior Plus. recette voir art. 2/229/748380/99001	9 210,42	10 000,00	6 000,00	6 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	15 013,47	130 000,00	65 000,00	90 000,00		
648800/99001 P	<i>Activités sportives et de loisirs pour personnes âgées</i> À partir de l'exercice 2021 l'article est fusionné avec l'article 3/229/615241/99002. Article géré par le Service Senior Plus. recette voir art. 2/229/748110/99001.	192,50	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
648800/99002 P	<i>Service Seniors Plus - Frais de fonctionnement</i> L'article tient compte de divers projets comme p.ex. expositions, workshops, formations.	14 820,97	50 000,00	25 000,00	50 000,00		
648800/99004 P	<i>Service Super Senior - projet pilote</i> Projet pilote pour un service d'accompagnement scolaire intergénérationnel suivant convention avec le MEC asbl (Mouvement pour l'Égalité des Chances pour Tous). Après plusieurs échanges au sein du conseil communal, la présente convention n'a finalement pas été retenue.	0,00	40 000,00	0,00	0,00		
	Total 229	263 721,46	410 000,00	361 000,00	404 000,00		
3/230/	230 Égalité des chances						
603500	Fournitures de bureau	185,34	0,00	0,00	1 000,00		
603500/99001	<i>Service à l'Égalité des Chances - fournitures de bureau</i>	185,34	0,00	0,00	1 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	153 685,09	161 719,20	163 494,00	182 394,00		
621000/99100	<i>*Égalité des chances - rémunérations et salaires bruts</i>	153 685,09	161 719,20	163 494,00	182 394,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	26 779,49	29 311,20	29 178,00	33 264,00		
623000/99100	<i>*Égalité des chances - charges sociales (part patronale)</i>	26 779,49	29 311,20	29 178,00	33 264,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	39 690,68	71 000,00	71 000,00	70 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/230/	230 Egalité des chances						
648800/99001 P	Service à l'Egalité des Chances - domaine Femmes et Hommes Le crédit budgétaire afférent est destiné à couvrir les frais courants ainsi que des projets, dont par exemple: - Journées internationales - campagnes et projets de sensibilisation - Jeu d'intégration - Vivre ensemble et espace urbain - Formation interne	19 942,67	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
648800/99002 P	Service à l'Egalité des Chances - domaines Handicap et Intégration Le crédit budgétaire afférent est destiné à couvrir les frais courants ainsi que les projets suivants : - Journées internationales - Campagnes et projets de sensibilisation - Jeu d'intégration - Vivre ensemble et espace urbain - Accueil et accompagnement de groupes, individus et nouveaux résidents	19 748,01	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
648800/99004 P	Service à l'Egalité des Chances - formations du personnel Le crédit 2022 tient compte de la formation en vue du programme 'Gender for kids'.	0,00	31 000,00	31 000,00	30 000,00		
648800/99005 P	Service à l'Egalité des Chances - prise en charge des frais de traduction pour associations	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 230	220 340,60	262 030,40	263 672,00	286 658,00		
3/241/	241 Crèches et garderies						
601000	Matières premières	99 931,46	110 000,00	110 000,00	135 000,00		
601000/99001	Crèches et foyers du jour - alimentation L'achat de produits biologiques et régionaux sera encore renforcé. Le crédit 2023 tient compte d'une majoration de 20% par rapport à 2022 svt estimation du chef de cuisine et de la société 'La Provençale'.	99 931,46	110 000,00	110 000,00	135 000,00		
602000	Matières consommables	10 140,48	13 000,00	13 000,00	13 000,00		
602000/99001	Crèches et foyers du jour - pharmacie	10 140,48	13 000,00	13 000,00	13 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
603500	Fournitures de bureau	1 756,71	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
603500/99001	Crèches et foyers du jour - administration	1 756,71	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
608111	Eau	2 853,16	4 000,00	4 400,00	6 200,00		
608111/99100	Crèches et foyers du jour - eau (facturation interne)	2 853,16	4 000,00	4 400,00	6 200,00		
608112	Electricité	9 400,67	10 000,00	10 000,00	29 000,00		
608112/99100	Crèches et foyers du jour - électricité	9 400,67	10 000,00	10 000,00	29 000,00		
608113	Gaz de canalisation	11 947,68	15 900,00	15 900,00	16 800,00		
608113/99100	Crèches et foyers du jour - gaz	11 947,68	15 900,00	15 900,00	16 800,00		
608118	Autres fournitures non stockables	2 293,64	3 000,00	3 000,00	4 400,00		
608118/99100	Crèches et foyers du jours - canalisation et eaux usées (facturation interne)	2 293,64	3 000,00	3 000,00	4 400,00		
608121	Fournitures d'entretien	2 646,81	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
608121/99001	Crèches et foyers du jour - fournitures d'entretien	1 991,05	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121/99002	Crèches et foyers du jour - fournitures pour sécurité dans bâtiments	655,76	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Article géré par le CID.						
608122	Petit équipement	5 456,85	22 500,00	22 500,00	17 500,00		
608122/99001	Crèches et foyers du jour - acquisition de mobilier	224,20	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608122/99002	Crèches et foyers du jour - petit équipement pour cuisines	4 087,25	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608122/99003	Crèches et foyers du jour - bibliothèque	1 145,40	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608122/99004	Crèches et foyers du jour - acquisition petit équipement informatique	0,00	10 000,00	10 000,00	5 000,00		
608123	Entretien de buanderie	1 341,15	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608123/99001	Crèches et foyers du jour - entretien et buanderie	1 341,15	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	4 616,46	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
608128/99001	Crèches et foyers du jour - habillement, lingerie, literie	3 327,14	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608128/99002	Crèches et foyers du jour - réparations et petit matériel	1 289,32	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service technique.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
608160	Vêtements professionnels	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608160/99001	Crèches et foyers du jour - masse d'habillement personnel ouvrier	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	3 309,05	7 000,00	7 000,00	6 500,00		
611200/99001	Crèches et foyers du jour - contrats de location pour matériel informatique	44,40	3 000,00	3 000,00	2 500,00		
611200/99003	Crèches et foyers du jour - loyers et charges locatives pour machines à copier	3 264,65	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
612200	Entretien et réparations	10 028,70	37 000,00	37 000,00	66 500,00		
612200/99001	Crèches et foyers du jour - travaux d'entretien et de réparation	10 028,70	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Article géré par le service technique et non couvert par la convention entre l'administration communale de Differdange et le Ministère de la Famille.						
612200/99002	Crèches et foyers du jour - entretien et réparation matériel informatique	0,00	2 000,00	2 000,00	1 500,00		
612200/99003	Crèches et foyers du jour - mise en en conformité/registre de sécurité	0,00	20 000,00	20 000,00	50 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte du contrôle régulier (tous les 3 ans) des bâtiments par Lux Control en vue des agréments. Article géré par le service entretien/sécurité bâtiments.						
614800	Autres assurances	5 541,40	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
614800/99001	Crèches et foyers du jour - assurances, taxes	5 541,40	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	487,15	5 800,00	5 800,00	3 800,00		
615300/99001	Crèches et foyers du jour - frais postaux	91,20	1 800,00	1 800,00	1 800,00		
615300/99002	Crèches et foyers du jour - frais de télécommunication	395,95	4 000,00	4 000,00	2 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
616000/99001	Crèches et foyers du jour - frais pour transport	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
618820	Frais de formation	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
618820/99001	Crèches et foyers du jour - frais de formation et de supervision	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	1 895 449,43	1 837 309,80	1 857 473,50	2 072 198,50		
621000/99100	*Crèches et foyers du jour - rémunérations et salaires bruts	1 895 449,43	1 837 309,80	1 857 473,50	2 072 198,50		
622000	Autre personnel	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
622000/99001	*Crèches et foyers du jour - rémunérations du personnel temporaire de remplacement	0,00	0,00	0,00	0,00		
622000/99002	Crèches et foyers du jour - frais de supervision	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Les dépenses ayant figuré sur le présent article sont dorénavant intégrées dans l'article 3/241/618820/99001.						
623000	Charges sociales (part patronale)	330 280,41	333 007,80	331 494,50	377 916,00		
623000/99100	*Crèches et foyers du jour - charges sociales (part patronale)	330 280,41	333 007,80	331 494,50	377 916,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	10 356,17	23 000,00	23 000,00	23 000,00		
648800/99001 P	Crèches et foyers du jour - loisirs et frais d'école	10 341,65	21 000,00	21 000,00	21 000,00		
648800/99002 P	Crèches et foyers du jour - réserve frais d'équipement de faible valeur	14,52	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Total 241	2 407 837,38	2 470 517,60	2 489 568,00	2 820 814,50		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
601000	Matières premières	976 057,89	1 280 000,00	1 280 000,00	1 550 000,00		
601000/99001	Maisons relais - acquisition produits alimentaires pour repas	976 057,89	1 280 000,00	1 280 000,00	1 550 000,00		
	Tous les articles de la fonction 3/242 tiennent compte de l'ouverture du campus Mathendahl pour la rentrée 2021/2022. L'achat de produits biologiques et régionaux est encore renforcé. Le crédit 2023 tient compte d'une majoration de 20% par rapport à 2022 svt estimation du chef de cuisine et de la société 'La Provençale'.						
602000	Matières consommables	277,36	32 000,00	32 000,00	32 000,00		
602000/99001	Maisons relais - pharmacie	277,36	32 000,00	32 000,00	32 000,00		
603110	Combustibles - Solides	67 511,58	77 900,00	77 900,00	114 950,00		
603110/99100	Maisons relais - copeaux de bois/pellets	67 511,58	77 900,00	77 900,00	114 950,00		
608111	Eau	17 118,96	24 000,00	26 400,00	37 200,00		
608111/99100	Maisons relais - eau (facturation interne)	17 118,96	24 000,00	26 400,00	37 200,00		
608112	Electricité	103 407,33	110 000,00	110 000,00	319 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
608112/99100	Maisons relais - électricité	103 407,33	110 000,00	110 000,00	319 000,00		
608113	Gaz de canalisation	68 699,17	91 425,00	91 425,00	96 600,00		
608113/99100	Maisons relais - gaz	68 699,17	91 425,00	91 425,00	96 600,00		
608114	Chaleur	21 672,17	41 150,00	41 150,00	36 500,00		
608114/99100	Maisons relais - chaleur (cogénération)	21 672,17	41 150,00	41 150,00	36 500,00		
608118	Autres fournitures non stockables	13 761,82	18 000,00	18 000,00	26 400,00		
608118/99100	Maisons relais - canalisation et eaux usées (facturation interne)	13 761,82	18 000,00	18 000,00	26 400,00		
608121	Fournitures d'entretien	91 119,62	113 000,00	115 000,00	115 000,00		
608121/99001	Maisons relais - fournitures d'entretien	71 978,98	85 000,00	85 000,00	85 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121/99002	Maisons relais - fournitures d'entretien sur matériel roulant	5 985,90	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121/99003	Maisons relais - fournitures pour sécurité dans bâtiments	13 154,74	14 000,00	16 000,00	16 000,00		
	Article géré par le CID.						
608122	Petit équipement	137 818,12	210 000,00	210 000,00	205 000,00		
608122/99001	Maisons relais - acquisition de mobilier	19 962,21	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
608122/99002	Maisons relais - petit équipement pour cuisines	88 446,71	88 000,00	88 000,00	88 000,00		
608122/99003	Maisons relais - acquisition de machines audio-visuelles et électriques	3 929,47	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
608122/99004	Maisons relais - matériel didactique	3 898,12	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
608122/99005	Maisons relais - bibliothèque	6 601,11	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
608122/99006	Maisons relais - acquisition petit équipement informatique	14 980,50	25 000,00	25 000,00	20 000,00		
608160	Vêtements professionnels	3 652,42	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
608160/99001	Maisons relais - masse d'habillement personnel ouvrier	3 652,42	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	55 326,60	56 000,00	57 107,76	60 000,00		
611120/99001	Maisons relais - loyers et charges locatives de bâtiments	55 326,60	56 000,00	57 107,76	60 000,00		
	Le budget tient compte de la refacturation par la Commune au						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	service enfance du loyer de la Villa Edmond Dune payé à ArcelorMittal Luxembourg S.A. (cf. art. 2/132/708212/99003)						
611200	Loyers et charges mobilières	27 931,01	45 000,00	45 000,00	65 000,00		
611200/99001	Maisons relais - contrats de location pour matériel informatique	4 463,73	10 000,00	10 000,00	30 000,00		
611200/99002	Maisons Relais / loyers et charges locatives pour machines à copier	23 467,28	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
612200	Entretien et réparations	68 295,11	132 000,00	132 000,00	262 000,00		
612200/99001	Maisons relais - travaux d'entretien et de réparation	44 288,14	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
	Article géré par le CID.						
612200/99002	Maisons relais - entretien et réparation matériel informatique	679,65	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
612200/99003	Maisons relais - mise en en conformité/registre de sécurité	23 327,32	70 000,00	70 000,00	200 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte du contrôle régulier (tous les 3 ans) des bâtiments par Lux Control en vue des agréments. Article géré par le service entretien/sécurité bâtiments.						
615100	Frais de marketing et de publicité	5 536,86	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
615100/99001	Maisons relais - frais de publications	5 536,86	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	34,80	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
615212/99001	Maisons relais - frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés	34,80	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	13 200,49	40 000,00	43 000,00	45 000,00		
615300/99001	Maisons relais - frais postaux	3 049,60	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
615300/99002	Maisons relais - frais de télécommunication	10 150,89	20 000,00	23 000,00	25 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
618820	Frais de formation	42 111,59	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
618820/99001	Maisons relais - frais de formation	42 111,59	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	11 650 183,52	11 967 220,80	12 098 556,00	13 497 156,00		
621000/99100	*Maisons relais / rémunérations et salaires bruts	11 650 183,52	11 967 220,80	12 098 556,00	13 497 156,00		
622000	Autre personnel	28 861,12	40 000,00	37 000,00	38 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
622000/99001	Maisons relais - personnel temporaire (vacances loisirs)	14 204,28	25 000,00	22 000,00	23 000,00		
622000/99002	*Maisons relais - personnel temporaire de remplacement	14 656,84	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	2 030 148,28	2 170 028,80	2 160 172,00	2 462 536,00		
623000/99004	Assurance-accidents du travail	113,98	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
623000/99100	*Maisons relais / charges sociales (part patronale)	2 030 034,30	2 169 028,80	2 159 172,00	2 461 536,00		
648120 P	Subventions affectées	2 765,67	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
648120/99001 P	Frais de location des lignes d'eau pour les besoins des Maisons Relais dans l'enceinte AQUASUD	2 765,67	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	252 962,03	415 000,00	415 000,00	385 000,00		
648800/99001 P	Maisons relais - frais d'exploitation pour diverses activités	187 631,37	270 000,00	270 000,00	290 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte d'une majoration de 20.000.- EUR dans le cadre du projet pédagogique SPODI en coopération avec le service des sports.						
648800/99002 P	Maisons relais - frais divers de fonctionnement et d'exploitation	32 076,25	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
648800/99003 P	Maisons relais - frais des activités Vacances Loisirs	32 888,50	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
648800/99004 P	Projet "E gudde Start / Baby+"	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
	A partir de l'exercice 2023, le projet n'est plus couvert par la convention étatique du MENJE et le crédit est inscrit à l'article 3/259/648800/99007.						
648800/99006 P	Kannerparade & Kannergemengerot	365,91	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	À partir de l'exercice 2021 l'article tient compte de l'organisation de la Kannerparade et de divers petits projets lancés par le Kannergemengerot et la commission de l'enfance (avant 2019 la Kannerparade figurait à l'article 3/860/615241/99011 du service culturel)						
	Total 242	15 678 453,52	16 909 724,60	17 036 710,76	19 394 342,00		
3/251/	251 Subventions d'études						
648380 P	Autres aides	327 440,03	0,00	0,00	0,00		
648380/99001 P	Allocations d'études accordées aux parents d'élèves/étudiants	327 440,03	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/251/	251 Subventions d'études						
	A partir de l'exercice 2022, ce crédit figure sous l'article 3/919/648110/99001 Subside et mérite scolaire.						
	Décision du conseil communal du 29/09/2010 - approbation ministérielle du 22/10/2010: - Enfants à scolarité obligatoire qui ne fréquentent plus l'enseignement fondamental : 12,39 € (Ind. 100) - Etudes secondaires au delà de l'obligation scolaire et si l'enfant n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans : 37,18 € (Ind. 100) - Etudes postsecondaires : 74,37 € (Ind. 100).						
	A partir de l'exercice 2022, ce crédit figure sous l'article 3/919/648110/99001 Subside et mérite scolaire.						
	Total 251	327 440,03	0,00	0,00	0,00		
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
608121	Fournitures d'entretien	7 842,61	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
608121/99001	Maison des jeunes - fournitures pour l'entretien, la réparation et le nettoyage des bâtiments	7 842,61	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Le crédit budgétaire de l'article afférent est destiné aux travaux de nettoyage des 4 maisons des jeunes (Differdange, Lasauvage, Niederkorn et Fousbann). Article géré par le CID.						
612200	Entretien et réparations	21 567,17	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
612200/99001	Maison des jeunes - travaux d'entretien, de nettoyage et de réparation des bâtiments	21 567,17	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Le crédit budgétaire de l'article afférent est destiné aux travaux d'entretien des 4 maisons des jeunes (Differdange, Lasauvage, Niederkorn et Fousbann). Article géré par le CID.						
	Total 253	29 409,78	47 000,00	47 000,00	47 000,00		
3/259/	259 Autre Jeunesse						
621000	Rémunérations des salariés	102 456,73	107 812,80	108 996,00	121 596,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
621000/99100	*Service jeunesse / rémunérations et salaires bruts	102 456,73	107 812,80	108 996,00	121 596,00		
622000	Autre personnel	292 154,24	375 000,00	387 000,00	407 000,00		
622000/99001	Occupation d'étudiants pendant les vacances scolaires	57 295,93	90 000,00	117 000,00	122 000,00		
622000/99002	Occupation occasionnelle de jeunes chômeurs	234 858,31	280 000,00	260 000,00	275 000,00		
	Estimation se basant sur les engagements de jeunes chômeurs par l'administration communale de la Ville de Differdange. Voir également article de recettes 2/259/744400/99002.						
622000/99003	*Occupation occasionnelle de jeunes dans le cadre de stages rémunérés	0,00	5 000,00	10 000,00	10 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	56 620,44	47 090,80	56 175,37	61 026,00		
623000/99001	Caisse Nationale de Santé (part patronale)	7 085,83	5 000,00	6 575,10	7 000,00		
623000/99002	Fonds de pension de la caisse nationale d'assurance-pension (part patronale)	18 512,74	13 000,00	17 158,70	20 000,00		
623000/99004	Assurance-accidents du travail	2 246,33	1 700,00	2 651,07	3 000,00		
623000/99005	Service de santé au travail	323,79	250,00	300,36	350,00		
623000/99006	Mutualité des employeurs	6 664,90	4 800,00	6 391,73	5 000,00		
623000/99007	Caisse Nationale de Prestations Familiales	3 933,86	2 800,00	3 646,41	3 500,00		
623000/99100	*Charges sociales (part patronale)	17 852,99	19 540,80	19 452,00	22 176,00		
648110 P	Subventions non affectées	366 307,00	380 000,00	380 000,00	472 000,00		
648110/99001 P	Jugendtreff Déifferdeng a.s.b.l. - subside communal	366 307,00	380 000,00	380 000,00	472 000,00		
	Subside communal dans l'intérêt de l'animation et du fonctionnement du centre de rencontre et multi-services pour jeunes de Differdange.						
	Le crédit 2023 tient compte d'un poste d'éducateur engagé sous CDD pour la durée de 2 ans (prise en charge à négocier avec le ministère compétent).						
	L'éducateur supplémentaire pour le projet "Outreach Youth work", engagé en 2020, figure également dans ce crédit (part communale de 50% à prendre en charge -> 62.000 euros). Recette pour remboursement solde voir article 2/253/748380/99001.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	120 882,51	357 500,00	399 500,00	360 500,00		
648800/99001 P	Plan communal jeunesse	30 131,65	95 875,00	109 500,00	50 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
	<p>Le crédit tient compte des activités du plan communal jeunesse, du paysage éducatif et de la promotion de ces projets.</p> <p>À partir de l'exercice 2022 les frais pour l'engagement de l'Anima-Team sont transférés vers l'article de l'évènement en question (p.ex. Marché de Noël 10.000€, Summerfeeling 2.500€).</p> <p>À partir de l'exercice 2022, les activités accompagnées par la commission des jeunes sont transférées vers le nouvel article 3/259/648800/99006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités jeunes 13-17 ans - Jugendkonschtwoch - Jugendgemengerot - Concours de photos - etc. 						
648800/99002 P	Fête annuelle pour jeunes	2 935,88	0,00	0,00	0,00		
	À partir de l'exercice 2022, cette activité fait partie intégrante de l'article 3/259/648800/99006.						
648800/99004 P	Location de logements à des jeunes et logements encadrés - frais de fonctionnement	85 934,58	170 000,00	170 000,00	130 000,00		
	<p>Suivant décision d'un commun accord les heures de travail Croix-Rouge ont été augmentées de 50h/s à 65h/s et la Ville de Differdange a accordé de prendre en charge 5h/s pour l'exercice 2021 (assistant social), à savoir 14.000 euros. La Croix-Rouge négociera une nouvelle convention avec le ministère compétent pour 2022.</p> <p>Le crédit tient compte de la prise en charge des prestations de service (frais de gestion) de la Croix-Rouge en tant qu'exploitant des logements en question et suivant convention signée en date du 12 novembre 2018 (-> début location février 2020) ainsi que des frais d'internet et TV (Eltrona).</p> <p>Le crédit 2023 tient compte des frais de gestion 2023 et des frais d'internet et TV 2023.</p> <p>Le crédit 2022 tient compte d'une partie des frais de gestion 2020, des frais de gestion 2021, d'une partie des frais de gestion 2022 et des frais d'internet et TV 2022.</p> <p>Le crédit 2021 tient compte d'une partie des frais de gestion 2020 et des frais d'internet et TV 2021.</p> <p>voir également article de recette 2/259/708212/99001 pour contrepartie loyers</p>						
648800/99005 P	Service Jeunesse - frais de fonctionnement	1 880,40	6 625,00	5 000,00	10 000,00		
648800/99006 P	Service jeunesse - mise en oeuvre d'actions favorisant l'inclusion sociale et la	0,00	85 000,00	115 000,00	120 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
	<i>participation des jeunes</i>						
	Mesures favorisant l'éducation, la formation et l'emploi: formation babysitting, formation de soutien à la transition vers la vie active, embauche ponctuelle Animateam.						
	Mesures favorisant le vivre ensemble: fête mondiale du jeu, projet lieu de rencontre pour jeunes, fête annuelle jeunes.						
	Mesures favorisant le bien-être physique et mental.						
	Mesures favorisant le développement d'un comportement écologique: Cleanchallenge.						
	Mesures favorisant le développement culturel: JUKOWO, concours photos, Festival de jeunes						
648800/99007 P	Projet "E gudde Start / Baby+"	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Avant 2023 le crédit était inscrit à l'article 3/242/648800/99004.						
648800 S	Autres charges d'exploitation diverses	32 799,67	50 000,00	38 000,00	50 000,00		
648800/99003 S	Projet "Nightrider" du Pro-Sud	32 799,67	50 000,00	38 000,00	50 000,00		
	Suivant information de la part du syndicat Pro-Sud. Recettes, voir article 2/441/706040/99001.						
	Total 259	971 220,59	1 317 403,60	1 369 671,37	1 472 122,00		
3/261/	261 Aides aux sinistrés						
648320 P	Aides aux sinistrés	48 078,95	70 000,00	60 000,00	60 000,00		
648320/99001 P	*Aides aux sinistrés	48 078,95	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Le crédit 2022 tient également compte d'une facture Stoll Maître Matelassier (32 matelas mousse pour l'immeuble Karro au prix de 7.244,64€ TTC) refacturée à l'ONA. 2021 et 2022: paiement des aides aux ménages touchés par les inondations du 4/6/2021. Recettes voir article 2/261/748380/99001.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/261/	261 Aides aux sinistrés						
648320/99002 P	Prise en charge des frais d'entrepôt de mobilier dans le cadre des déguerpissements Avant l'exercice 2022 lesdites dépenses ont été comptabilisées sur d'autres articles ordinaires. Article géré par le CID.	0,00	20 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Total 261	48 078,95	70 000,00	60 000,00	60 000,00		
3/263/	263 Aides aux nécessiteux						
621000	Rémunérations des salariés	806 846,71	907 424,40	917 383,00	1 023 433,00		
621000/99100	*Département social / rémunérations et salaires bruts	806 846,71	907 424,40	917 383,00	1 023 433,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	140 592,34	164 468,40	163 721,00	186 648,00		
623000/99100	*Département social / charges sociales (part patronale)	140 592,34	164 468,40	163 721,00	186 648,00		
648211 O	Participations à caractère général	636 545,88	841 057,58	889 973,65	1 123 201,59		
648211/99001 O	Participation aux frais d'exploitation de l'office social - convention MIFA 50/50	681 978,38	841 057,58	870 359,65	1 089 321,76		
648211/99002 O	Suivant prévisions budgétaires de l'établissement public Office Social Differdange (voir sous l'article 2/2630/744620/99002). *Participation aux frais d'exploitation de l'office social - convention 100% AC Suivant prévisions budgétaires de l'établissement public Office Social Differdange (voir sous l'article 2/2631/744620/99002). Le crédit 2022 tient compte du décompte de 2021.	-45 432,50	0,00	19 614,00	33 879,83		
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	757 704,60	1 600 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00		
648310/99001 P	Allocations de solidarité Le crédit 2022-2023 tient compte d'une augmentation des demandes suite à la hausse considérable des prix de l'énergie. Adaptation à un montant de 50% du montant attribué pour l'allocation étatique en vigueur lors de la séance du conseil communal du 19 janvier 2022. Adaptation du montant pour l'exercice 2020 conformément à la décision du Gouvernement (règlement du 20/5/2020) de doubler le montant de l'allocation de vie chère étatique pour réagir à la situation de crise COVID-19. Adaptation du barème de l'allocation de solidarité au 1.1.2019	757 704,60	1 600 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/263/	263 Aides aux nécessiteux						
	(conseil communal du 5 juin 2019). Adaptation du barème de l'allocation de solidarité au 1.1.2015 (conseil communal du 19 décembre 2014). Adaptation du barème de l'allocation de solidarité au 1.1.2013. Adaptation du barème de l'allocation de solidarité au 1.1.2011 (conseil communal du 17 décembre 2010). Adaptation du barème de l'allocation de solidarité au 1.1.2010 (conseil communal du 18 décembre 2009) vu l'introduction de la loi du 18 décembre 2008 relative à l'eau. Le crédit afférent est inscrit conformément au règlement communal portant allocation de solidarité, suivant délibérations du conseil communal du 28 juillet 2008 et du 11 juillet 2008 (approbations ministérielles du 5 septembre 2006 - réf 346/06/cr et du 29 juillet 2008 - réf 346/08/cr).						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	8 492,88	10 000,00	12 000,00	12 000,00		
<i>648800/99001 P</i>	<i>Département social - frais d'exploitation</i>	8 492,88	10 000,00	12 000,00	2 000,00		
	Suivant estimation du département social: - Frais de déplacement - Frais administratifs - Conférences Avant l'exercice 2023, les frais de médiation étaient comptabilisés à l'exercice 3/263/648800/99002.						
<i>648800/99002 P</i>	<i>Frais de médiation (voisinage/famille)</i>	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Médiation pour citoyens (dernière adaptation des honoraires en séance du conseil communal du 30/11/2022). Avant l'exercice 2023, ces dépenses étaient comptabilisées sur l'article 3/263/648800/99001.						
	Total 263	2 350 182,41	3 522 950,38	3 883 077,65	4 245 282,59		
3/264/	264 Aides au réemploi						
603500	Fournitures de bureau	24,90	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
<i>603500/99001</i>	<i>Job Center / fournitures de bureau</i>	24,90	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/264/	264 Aides au réemploi						
	Sur l'article afférent seront imputées les dépenses pour documentation et petit matériel de bureau du Job Center.						
621000	Rémunérations des salariés	140 878,00	148 242,60	149 869,50	167 194,50		
621000/99100	*Job Center / rémunérations et salaires bruts	140 878,00	148 242,60	149 869,50	167 194,50		
622000	Autre personnel	300 000,00	426 000,00	495 000,00	520 000,00		
622000/99001	*Apport à une mesure d'emploi pour frais de personnel / CIGL	300 000,00	426 000,00	495 000,00	520 000,00		
	Nouvelle convention avec le CIGL approuvée par le conseil communal en date du 8/12/2021 (-> avenant voté le 22/6/2022). Le contrat de bail portant sur les surfaces données en location au 1535° a été adapté lors de la même séance (voir article de recette 2/493/708212/99001). - participation communale à hauteur de 12% du montant total de la subvention annuelle attribuée par le Ministère du Travail (payée en 2 tranches de 95% et 5%) - participation communale à hauteur de 80% des coûts de fonctionnement des services Environnement - Naturschoul Lasauvage - Mines - Entretien						
	Centre d'Initiative et de Gestion locale (C.I.G.L.) Part communale aux frais de personnel et frais de fonctionnements pour les projets suivants (suivant budget prévisionnel): - Service de proximité - Naturschoul Lasauvage - Service Environnement - Internetstuff (jusque décembre 2022 inclus) - Mines - Occasionsbutikk - Minièresbunn - Diffwäsch - Velosbutikk - Butzebutikk						
	Suivant convention avec le CIGL du 25 février 2015 approuvée par le conseil communal en date du 4 mars 2015.						
	Avenant à la convention avec le CIGL soumis au vote du conseil communal en date du 6/12/2019 fixant la participation annuelle à 300.000 euros à partir de l'exercice 2019.						
	Remboursement frais d'investissement, voir art. 4/264/238120/99001.						
622000/99003	*Prêt de main d'oeuvre ArcelorMittal	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/264/	264 Aides au réemploi						
	Apport de solidarité de la Ville de Differdange pour occuper temporairement plusieurs travailleurs issus de la cellule de reclassement (CDR), une des mesures découlant de la tripartite sidérurgique.						
623000	Charges sociales (part patronale)	24 547,87	26 868,60	26 746,50	30 492,00		
623000/99100	*Job Center / charges sociales (part patronale)	24 547,87	26 868,60	26 746,50	30 492,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	1 177,69	32 000,00	32 000,00	32 000,00		
648800/99001 P	Job Center / frais d'exploitation	1 177,69	32 000,00	32 000,00	32 000,00		
	Le crédit afférent est destiné à couvrir les différents projets du service ainsi que du festival anti-gaspi.						
	Total 264	466 628,46	634 111,20	704 616,00	750 686,50		
3/266/	266 Actions sociales						
648120 P	Subventions affectées	11 767,22	24 600,00	24 600,00	24 600,00		
648120/99001 P	Subventions et cotisations diverses aux oeuvres sociales et de charité	11 767,22	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Sur la base des demandes reçues au cours de l'année et de l'avis du 'Comité Déifferdeng, eng Stad hëlleft' constitué de 3 membres du conseil communal et d'un secrétaire.						
648120/99002 P	Prise en charge du loyer de l'Epicerie sociale (Croix-Rouge)	0,00	12 600,00	12 600,00	12 600,00		
	Prise en charge du loyer de l'Epicerie sociale pour les locaux sis à Differdange, 19 Grand-rue à partir du 01/01/2022 svt décision CE du 03/09/2021 (convention du 29/09/2021 approuvée CC 24/11/2021)						
	Total 266	11 767,22	24 600,00	24 600,00	24 600,00		
	Total général 2	23 139 809,28	26 108 337,78	26 634 915,78	29 985 505,59		
	3 Ordre et sécurité publics						
3/311/	311 Service des agents municipaux						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/311/	311 Service des agents municipaux						
603500	Fournitures de bureau	0,00	4 500,00	5 000,00	5 000,00		
603500/99001	Agents municipaux - fournitures de bureau	0,00	4 500,00	5 000,00	5 000,00		
608160	Vêtements professionnels	25 964,28	29 000,00	29 000,00	30 000,00		
608160/99001	Agents municipaux - masse d'habillement	25 964,28	29 000,00	29 000,00	30 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	593 395,20	750 197,40	758 430,50	846 105,50		
621000/99100	*Agents municipaux / rémunérations et salaires bruts	593 395,20	750 197,40	758 430,50	846 105,50		
623000	Charges sociales (part patronale)	103 398,60	135 971,40	135 353,50	154 308,00		
623000/99100	*Agents municipaux / charges sociales (part patronale)	103 398,60	135 971,40	135 353,50	154 308,00		
	Total 311	722 758,08	919 668,80	927 784,00	1 035 413,50		
3/319/	319 Autres Services d'ordre						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	210 234,27	0,00	0,00	0,00		
612180/99001	Frais de gardiennage/surveillance pour sécuriser divers endroits publics	210 234,27	0,00	0,00	0,00		
	Lettre de résiliation avec effet au 31/12/2021 envoyée par Recommandé avec AR en date du 30/09/2021.						
	Le crédit 2019 tient compte de l'introduction d'une surveillance des endroits suivants à partir de juillet : - Parking du contournement / ascenseur - Parc Gerlache - Parc Edmond Dune Délibération du 3 mai 2019 du collège échevinal pour accepter l'offre de la société GDL.						
	Surveillance supplémentaire à partir d'octobre 2019: - aires de jeux - cours d'école voir également article 4/319/222100/19051						
	Total 319	210 234,27	0,00	0,00	0,00		
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
648211 G	Participations à caractère général	1 085 093,46	1 332 768,00	1 342 261,00	1 494 174,00		
648211/99001 G	*Participation financière annuelle au fonctionnement du CGDIS (Corps grand-ducal d'incendie et de secours) Crédit suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets pour l'exercice en question. Plan de paiement: tranches à recevoir en mars, juin, septembre, décembre et solde à recevoir début année suivante.	1 085 093,46	1 332 768,00	1 342 261,00	1 494 174,00		
	Total 322	1 085 093,46	1 332 768,00	1 342 261,00	1 494 174,00		
	Total général 3	2 018 085,81	2 252 436,80	2 270 045,00	2 529 587,50		
3/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608121/99001	Agriculture - fournitures pour l'entretien du domaine agricole Article géré par le CID.	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
612200	Entretien et réparations	1 548,37	15 000,00	10 000,00	15 000,00		
612200/99001	Agriculture - entretien et réparations sur matériel roulant Article géré par le CID.	1 548,37	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
612200/99002	Agriculture - travaux d'entretien de la voirie rurale Article géré par le CID.	0,00	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	9 903,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations agricoles Sur la base des rapports d'activité remis au service culturel et du règlement communal portant attribution de subsides.	9 903,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Total 411	11 451,37	30 000,00	25 000,00	30 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
612200	Entretien et réparations	99 295,53	100 000,00	125 000,00	105 000,00		
612200/99001	Frais divers du service forestier - suivant plan de gestion des forêts	99 295,53	100 000,00	125 000,00	105 000,00		
	Le crédit rectifié 2022 tient compte de travaux supplémentaires par rapport au plan de gestion initial (entretien de diverses passerelles en bois, plantation d'arbres pour compenser les pertes provoquées par le bostryche, "tiny forest" au quartier Wuelmswiss).						
648258 G	Autres participations à des traitements	167 034,35	173 000,00	176 846,27	186 000,00		
648258/99001 G	*Traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement - remboursement à l'Etat	37 034,35	43 000,00	36 846,27	46 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte des frais de gestion pour l'année 2019 (arrêté ministériel du 25/10/2022 de l'administration de la Nature et des Forêts).						
	Le crédit 2021 tient compte des frais de gestion pour l'année 2018 (arrêté ministériel du 02/09/2021 de l'administration de la Nature et des Forêts).						
648258/99002 G	*Salaires des ouvriers - remboursement à l'Etat	130 000,00	130 000,00	140 000,00	140 000,00		
	Suivant Plan de gestion des forêts. Budget rectifié 2022 adapté en raison du solde de 2021 comptabilisé sur 2022 car exercice clôturé.						
	Total 412	266 329,88	273 000,00	301 846,27	291 000,00		
3/423/	423 Cogénération						
608114	Chaleur	73 685,37	139 910,00	139 910,00	124 100,00		
608114/99100	Production de chaleur destinée à la revente (cogénération)	73 685,37	139 910,00	139 910,00	124 100,00		
	Le présent crédit tient compte des frais de production de chaleur pour le compte du complexe Aquasud. Les frais y relatifs sont refacturés à l'exploitant (voir recette sous l'article 2/423/702300/99001).						
	Total 423	73 685,37	139 910,00	139 910,00	124 100,00		
3/430/	430 Tourisme						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/430/	430 Tourisme						
612200	Entretien et réparations	102 215,76	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
612200/99002	Infrastructures de tourisme - Parc Industriel et Ferroviaire du Fond-de-Gras asbl - Minett Park	102 215,76	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
	Une adaptation de la convention est encore prévue pour l'exercice 2022 et à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.						
	Suivant convention entre les communes de Pétange et Differdange ainsi que l'AMTF Train 1900 asbl, votée par le conseil communal en date du 27/10/2021, les deux communes s'engagent à prendre en charge au prorata des frais de salaire. La convention prend cours le 1/9/2021 pour une durée d'une année (tacite reconduction d'année en année).						
	Le crédit rectifié 2020 tient compte d'un apport unique de 7.715 euros est également inclus au budget rectifié 2020 pour le Train 1900 (4.175 euros) et la Minièresbunn (3.540 euros)-> même apport effectué par la commune de Pétange.						
	Suivant convention approuvée par le conseil communal en date du 12/9/2018 et avenant approuvé par le conseil communal en date du 9/12/2020 (3,5 € par habitant).						
615100	Frais de marketing et de publicité	12 317,23	35 000,00	20 000,00	30 000,00		
615100/99001	Promotion Tourisme	12 317,23	35 000,00	20 000,00	30 000,00		
	Les dépenses ayant figuré sur les articles 3/430/615100/99002 et 3/430/615100/99003 sont transférées ici à partir de l'exercice 2021.						
615100/99002	Elaboration et réalisation de nouveaux projets touristiques	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Les projets figurant sur cet article sont transférés vers l'article 3/430/615100/99001 à partir de l'exercice 2021.						
	Les dépenses concernant la Capitale européenne de la Culture figurent à l'article 3/839/615100/99003.						
615100/99003	Nouveau guide touristique & clip publicitaire	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Les projets figurant sur cet article sont transférés vers l'article 3/430/615100/99001 à partir de l'exercice 2021.						
648110 P	Subventions non affectées	31 794,44	32 500,00	32 500,00	35 000,00		
648110/99003 P	Subventions Office Régional du Tourisme Sud	31 794,44	32 500,00	32 500,00	35 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/430/	430 Tourisme						
	1,16 € par habitant avec estimation d'une population de 29.500 au 31/12/2022						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	16 979,60	15 000,00	10 000,00	10 000,00		
<i>648800/99001 P</i>	<i>Auberge "An der Schoul" Lasauvage - frais d'exploitation</i>	16 979,60	15 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Le crédit 2020 et 2021 tient compte du remplacement des lits et du renouvellement de la literie.						
	Total 430	163 307,03	282 500,00	262 500,00	275 000,00		
3/441/	441 Transports routiers						
608112	Electricité	45 029,25	51 000,00	51 000,00	51 000,00		
<i>608112/99001</i>	<i>Frais d'électricité Diffbus</i>	44 543,10	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
<i>608112/99002</i>	<i>Frais d'électricité bornes Chargy</i>	486,15	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	5 896,80	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
<i>612200/99001</i>	<i>Arrêts de bus - entretien et réparations</i>	5 896,80	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	1 739 500,00	1 755 000,00	1 865 000,00	1 955 000,00		
<i>616000/99001</i>	<i>Diffbus - frais d'exploitation annuelles pour les 4 lignes</i>	1 739 500,00	1 755 000,00	1 865 000,00	1 925 000,00		
	À partir de l'exercice 2023, les frais pour transports supplémentaires au cours de l'année sont comptabilisés à l'article 3/441/616000/99002						
	2022:						
	- augmentation de 6,62% des tarifs à partir du 1/4/2022 suite à une adaptation des frais variables (avis Ministère de la Mobilité et des Travaux publics du 4/4/2022)						
	2021:						
	- 1ère augmentation de 2,76% des tarifs à partir du 1/4/2021 suite à une adaptation des frais variables (avis du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics du 2/4/2021).						
	- 2ème augmentation den 2,11% des tarifs à partir du 1/10/2021 suite à une adaptation des frais variables (avis du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics du 1/10/2021).						
<i>616000/99002</i>	<i>Diffbus - frais d'exploitation pour les trajets supplémentaires au cours de l'exercice</i>	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	p.ex. Fête nationale, Toussaint, etc. (avant l'exercice 2023,						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/441/	441 Transports routiers						
	ces dépenses étaient également comptabilisées sur l'article principal 3/441/616000/99001).						
648211 S	Participations à caractère général	2 891 891,04	2 888 167,03	2 888 167,03	3 284 093,51		
648211/99002 S	Participation aux frais d'exploitation du syndicat de transport public - TICE	2 891 891,04	2 888 167,03	2 888 167,03	3 284 093,51		
	Suivant budget du syndicat intercommunal TICE. Voir également article extraordinarie 4/441/238120/99001.						
	Total 441	4 682 317,09	4 709 167,03	4 819 167,03	5 305 093,51		
3/449/	449 Autres systèmes de transport						
612200	Entretien et réparations	57 845,64	116 000,00	116 000,00	0,00		
612200/99001	Vèl'OK / entretien et réparations	57 845,64	116 000,00	116 000,00	0,00		
	Au cours des derniers exercices une partie des factures a été payée via l'article 4/134/223210/14008 Mobilité douce.						
	Total 449	57 845,64	116 000,00	116 000,00	0,00		
3/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
648211 S	Participations à caractère général	54 818,00	56 000,00	56 000,00	57 500,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de développement - SIKOR	54 818,00	56 000,00	56 000,00	57 500,00		
	Suivant information de la part du syndicat la cotisation se chiffre à 2 € / habitant. Contribution unique supplémentaire de 25.000 euros pour l'exercice 2020 pour équilibrage mali (voir également article 1/470/108180/99001).						
	Total 470	54 818,00	56 000,00	56 000,00	57 500,00		
3/493/	493 Projets de développement polyvalents						
603110	Combustibles - Solides	131 469,92	151 700,00	151 700,00	223 850,00		
603110/99100	1535° / copeaux de bois/pellets	131 469,92	151 700,00	151 700,00	223 850,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/493/	493 Projets de développement polyvalents						
608111	Eau	3 566,45	5 000,00	5 500,00	7 750,00		
608111/99100	1535° / eau (facturation interne)	3 566,45	5 000,00	5 500,00	7 750,00		
608112	Electricité	77 555,49	82 500,00	82 500,00	239 250,00		
608112/99100	1535° / électricité	77 555,49	82 500,00	82 500,00	239 250,00		
608113	Gaz de canalisation	4 480,38	5 962,50	5 962,50	6 300,00		
608113/99100	1535° / gaz	4 480,38	5 962,50	5 962,50	6 300,00		
608118	Autres fournitures non stockables	2 867,05	3 750,00	3 750,00	5 500,00		
608118/99100	1535° - canalisation et eaux usées (facturation interne)	2 867,05	3 750,00	3 750,00	5 500,00		
608121	Fournitures d'entretien	38 563,12	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
608121/99001	1535° - fournitures pour entretien et nettoyage	38 563,12	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Article géré par le CID.						
612200	Entretien et réparations	119 206,01	110 000,00	110 000,00	120 000,00		
612200/99001	1535° / travaux d'entretien et de nettoyage	119 206,01	110 000,00	110 000,00	120 000,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	36 085,88	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
615300/99001	1535° / frais de télécommunication	36 085,88	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte du commencement des activités au 3e bâtiment.						
621000	Rémunérations des salariés	508 014,60	561 525,00	567 687,50	633 312,50		
621000/99100	*1535° - rémunérations et salaires bruts	508 014,60	561 525,00	567 687,50	633 312,50		
623000	Charges sociales (part patronale)	88 521,10	101 775,00	101 312,50	115 500,00		
623000/99100	*1535° - Charges sociales (part patronale)	88 521,10	101 775,00	101 312,50	115 500,00		
648211 S	Participations à caractère général	76 108,27	105 000,00	76 000,00	108 645,69		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de développement - PRO-SUD	76 108,27	105 000,00	76 000,00	108 645,69		
	Le crédit 2023 tient compte du nouveau recensement décennal effectué en novembre 2021. Le calcul n'était pas encore disponible pour la facture 2022.						
	Le crédit 2021 tient compte d'une adaptation à 3,47€ par						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/493/	493 Projets de développement polyvalents						
	<p>habitant, toujours basé sur le nombre de 21.935 du dernier recensement décennal en 2011, svt commentaire budget 2021 du 22/10/2020 de ProSud.</p> <p>Le crédit 2020 tient compte de la participation ordinaire annuelle adaptée de 2 à 3€/habitant basé sur le nombre de 21.935 du dernier recensement décennal en 2011, à savoir 65.805.-€). (voir aussi l'article de recette 4/493/168000/99001.)</p>						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	252 141,19	305 000,00	305 000,00	305 000,00		
<i>648800/99001 P</i>	<i>1535° / frais d'exploitation</i>	81 646,62	105 000,00	105 000,00	105 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de la signalétique et d'une étude économique.						
<i>648800/99002 P</i>	<i>1535° / événements divers</i>	109 986,95	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
	Le crédit 2021-2022 tenait compte des portes-ouvertes et de la promo dans le cadre de E2022.						
<i>648800/99003 P</i>	<i>1535° Creative Hub - frais de fonctionnement SONOTRON</i>	60 507,62	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
	<p>L'article tient compte des frais de fonctionnement pour les salles de répétition et le grand studio.</p> <p>Le crédit 2022 tient compte de l'augmentation de l'offre workshops etc.</p> <p>voir également article de recette 2/493/744611/99001 suivant convention avec le Ministère de la Culture pour l'octroi d'une participation étatique annuelle de 50.000 euros.</p>						
	Total 493	1 338 579,46	1 537 212,50	1 514 412,50	1 870 108,19		
3/499/	499 Autres branches d'activités						
648380 P	Autres aides	394 456,57	0,00	0,00	0,00		
<i>648380/99001 P</i>	<i>Aides aux commerces locaux dans le cadre de la pandémie COVID-19</i>	394 456,57	0,00	0,00	0,00		
	La Ville de Differdange soutient les commerces locaux par une aide financière dont l'octroi et le montant sont liés aux critères de l'attribution des aides étatiques. Le crédit rectifié 2021 tient compte d'une augmentation du budget votée par la conseil communal en sa séance du 22/9/2021.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/499/	499 Autres branches d'activités						
	Total 499	394 456,57	0,00	0,00	0,00		
	Total général 4	7 042 790,41	7 143 789,53	7 234 835,80	7 952 801,70		
3/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
603600	Carburants	65 914,17	102 000,00	102 000,00	102 000,00		
603600/99100	Gestion des déchets - carburants pour véhicules ancien article 3/0734/6055/001	65 914,17	102 000,00	102 000,00	102 000,00		
606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	156 149,03	145 000,00	145 000,00	145 000,00		
606352/99001	Acquisition de poubelles et sacs poubelles destinés à la revente Article géré par le CID.	156 149,03	145 000,00	145 000,00	145 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	86 214,81	123 500,00	123 500,00	123 500,00		
608121/99001	Gestion des déchets - fournitures d'entretien sur matériel roulant	86 214,81	115 000,00	115 000,00	115 000,00		
608121/99002	Gestion des déchets - chips poubelles Article géré par le service écologique.	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00		
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	736 467,74	800 000,00	760 000,00	790 000,00		
612180/99002	Sous-traitance de l'exploitation d'un centre de recyclage - Ecotec sàrl - frais fixes Suivant contrat avec la société Ecotec sàrl pour l'exploitation du centre de recyclage au site Gadderscheier. A partir de l'exercice 2022, cet article tient compte uniquement des frais fixes en relation avec l'exploitation précitée. cf article 3/510/612180/99003 pour les frais variables.	736 467,74	450 000,00	450 000,00	450 000,00		
612180/99003	Sous-traitance de l'exploitation d'un centre de recyclage - Ecotec sàrl - frais variables Suivant contrat avec la société Ecotec sàrl pour l'exploitation du centre de recyclage au site Gadderscheier.	0,00	340 000,00	300 000,00	340 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	A partir de l'exercice 2022, cet article tient compte uniquement des frais variables en relation avec l'exploitation précitée [e.a. dépôts de déchets facturables collectés lors des tournées du CID (bois, mélange, DE-écrans etc.]. Pour les frais de dépôts auprès d'autres exploitants cf article 3/510/612180/99004. cf article 3/510/612180/99002 pour les frais fixes.						
612180/99004	Dépenses pour dépôt déchets collectés	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
	Dépôt auprès d'autres exploitants que Ecotec (p.ex. Lamesch, Hein ou autres fournisseurs de déchets facturables collectés lors des tournées du CID (bois, mélange, DE-écrans etc.). Pour les frais de dépôts auprès d'Ecotec cf article 3/510/612180/99003. Voir aussi article de recette 2/510/706022/99003						
612200	Entretien et réparations	417,12	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
612200/99001	Matériel informatique pour la gestion du parc de recyclage	417,12	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service écologique.						
621000	Rémunérations des salariés	1 238 018,77	1 302 738,00	1 317 035,00	1 469 285,00		
621000/99100	*Gestion des déchets / rémunérations et salaires bruts	1 238 018,77	1 302 738,00	1 317 035,00	1 469 285,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	215 723,69	236 118,00	235 045,00	267 960,00		
623000/99100	*Gestion des déchets / charges sociales (part patronale)	215 723,69	236 118,00	235 045,00	267 960,00		
648211 S	Participations à caractère général	952 895,14	1 010 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00		
648211/99002 S	Frais d'incinération - SIDOR	566 895,36	590 000,00	590 000,00	590 000,00		
	D'après l'information budgétaire du syndicat du 28/10/2022, les tarifs 2023 resteront inchangés par rapport à 2022 et les investissements inscrits au budget rectifié 2022 et au budget 2023 seront financés moyennant les réserves propres. Le crédit rectifié 2021 et initial 2022 tient compte d'une légère hausse due à la croissance de la population.						
648211/99003 S	Participation aux frais d'exploitation du syndicat de compostage - MINETTKOMPOST	385 999,78	420 000,00	420 000,00	420 000,00		
	Redevance à payer au syndicat "Minettkompost" pour le compostage de déchets écologiques (tarifs inchangés de 2022 à 2023) : - taxe fixe de 14€ (+ 0% TVA) par habitant (svt recensement STATEC 2021						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	-> estimation 28.750) - taxe variable 25€ (+ 3% TVA) par tonne de déchets livrés. Le calcul de la participation fixe tient compte d'un allègement calculé de la façon suivante: nombre population - 15.000 x 14€ x 0,5 facteur de réduction -> pour les communes dépassant 15.000 habitants à partir du 1er janvier 2022.						
	Total 510	3 451 800,47	3 729 356,00	3 702 580,00	3 917 745,00		
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
603600	Carburants	10 985,70	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
603600/99100	Gestion des eaux usées - frais de carburants pour véhicules	10 985,70	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	1 694,28	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608121/99001	Gestion des eaux usées - fournitures pour l'entretien du réseau	1 694,28	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
612200	Entretien et réparations	38 905,31	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
612200/99001	Gestion des eaux usées - entretien et réparations du matériel roulant	9 543,95	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
612200/99002	Gestion des eaux usées - travaux d'entretien et de réparation du réseau	29 361,36	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	119 532,85	125 781,60	127 162,00	141 862,00		
621000/99100	*Gestion des eaux usées / rémunérations et salaires bruts	119 532,85	125 781,60	127 162,00	141 862,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	20 828,49	22 797,60	22 694,00	25 872,00		
623000/99100	*Gestion des eaux usées / charges sociales (part patronale)	20 828,49	22 797,60	22 694,00	25 872,00		
648211 S	Participations à caractère général	2 636 541,94	3 226 220,83	3 185 210,61	3 409 309,53		
648211/99001 S	*SIACH - Participation aux frais d'exploitation du syndicat de traitement des eaux usées	2 616 633,94	3 206 312,83	3 164 048,41	3 386 813,49		
	Crédit initial 2023: - participation de 3.276.813,49 - taxe de rejet de 110.000 euros (0,15€ / m3) - part au Partenariat de cours d'eau de 22.496,04 euros (voir article 3/520/648211/99002).						
	Crédit rectifié 2022: - participation de 3.074.048,41 - taxe de rejet de 90.000 euros (0,15€ / m3)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
	- part au Partenariat de cours d'eau de 21.162,20 euros (voir article 3/520/648211/99002).						
	Crédit rectifié 2021:						
	- participation de 2.516.633,94 euros						
	- taxe de rejet de 100.000 euros (0,15€ / m3)						
	- part au Partenariat de cours d'eau de 19.908 euros (voir article 3/520/648211/99002).						
648211/99002 S	SIACH - Participation aux frais de la convention Partenariat de cours d'eau de la Chiers	19 908,00	19 908,00	21 162,20	22 496,04		
	Part de la Ville de Differdange dans le cadre de la convention entre l'Etat et le SIACH avec l'objectif d'associer les acteurs du secteur de l'eau et le public en vue d'une sensibilisation.						
	Total 520	2 828 488,57	3 466 800,03	3 427 066,61	3 669 043,53		
3/542/	542 Protection de la nature						
612200	Entretien et réparations	0,00	128 000,00	128 000,00	160 000,00		
612200/99001	Service arbres - travaux d'entretien	0,00	128 000,00	128 000,00	160 000,00		
	Article géré par le service écologique. Le présent article tient également compte des frais de consultance externe en matière de gestion d'arbres. Avant l'exercice 2022, ces dépenses étaient intégrées dans l'article 4/542/221100/99002.						
612400	Études et recherches (non incorporées dans les produits)	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
612400/99001	Pacte Nature	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Approbation du pacte nature et attribution du conseiller pacte nature lors des séances du conseil communal du 19/1/2022 et 18/5/2022. Recette voir article 2/542/744710/99002.						
648120 P	Subventions affectées	55 076,29	57 000,00	57 000,00	59 000,00		
648120/99001 P	Participation aux frais d'exploitation d'une association - Klima-Bündnis	13 400,29	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
	Suivant informations reçues de l'association afférente respectivement suivant convention du 9 juillet 2008, dûment approuvée par le conseil communal en sa séance du 25 juillet 2008.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/542/	542 Protection de la nature						
648120/99002 P	Participation aux frais d'exploitation d'une association - Territoire National Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette asbl (TNT) Nouvelle convention TNT approuvée par le conseil communal en date du 2/3/2022 (voir également article de recette 2/132/708212/99003 -> contrat de bail bureaux Markenhaus). À partir de l'exercice 2021 la cotisation annuelle est prévue de passer à 1,5 € par habitant. Statuts de l'asbl approuvés lors de la séance du conseil communal du 15/3/2017.	41 676,00	43 000,00	43 000,00	45 000,00		
648211 S	Participations à caractère général	152 624,64	207 000,00	207 000,00	282 000,00		
648211/99002 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de protection de la nature - SICONA Sud-Ouest / cotisation fixe Le crédit budgétaire afférent est destiné à couvrir les dépenses relatives à la contribution de la Ville de Differdange au syndicat SICONA-Ouest, suivant courrier du syndicat en question.	49 124,64	52 000,00	52 000,00	56 000,00		
648211/99003 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de protection de la nature - SICONA Sud-Ouest / part variable Suivant programme d'action annuel du syndicat.	103 500,00	155 000,00	155 000,00	226 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	0,00	10 000,00	10 000,00	25 000,00		
648800/99001 P	Biodiversité en Ville	0,00	10 000,00	10 000,00	25 000,00		
	Total 542	207 700,93	407 000,00	407 000,00	531 000,00		
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
612400	Études et recherches (non incorporées dans les produits)	6 092,56	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
612400/99001	Mesures dans le cadre du Pacte Climat voir également article extraordinaire 4/590/211000/99001	6 092,56	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
648800/99001 P	NetZeroCity - frais divers de fonctionnement voir également article 4/590/211000/23001 et 1/590/162000/23001	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
	Total 590	6 092,56	15 000,00	15 000,00	30 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 5	6 494 082,53	7 618 156,03	7 551 646,61	8 147 788,53		
	6 Logements et équipements collectifs						
3/611/	611 Logements au prix du marché						
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00		
615100/99001	Weekend local du logement au Parc des Sports - Urban Living	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00		
	Pas d'édition en 2020-2021-2022. Les recettes en rapport avec cette manifestation sont imputées sur l'article 2/142/748380/99001.						
621000	Rémunérations des salariés	209 182,48	260 547,60	263 407,00	293 857,00		
621000/99100	*Service du logement / rémunérations et salaires bruts	209 182,48	260 547,60	263 407,00	293 857,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	36 449,86	47 223,60	47 009,00	53 592,00		
623000/99100	*Service du logement / charges sociales (part patronale)	36 449,86	47 223,60	47 009,00	53 592,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	86,90	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
648800/99001 P	Service Logement - frais de fonctionnement	86,90	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Total 611	245 719,24	412 771,20	315 416,00	452 449,00		
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
608114	Chaleur	130 033,01	246 900,00	246 900,00	219 000,00		
608114/99100	Logements Peschkopp - chaleur (cogénération)	130 033,01	246 900,00	246 900,00	219 000,00		
	Ventilation des frais de la centrale de cogénération: 85% pour l'acquisition de gaz et 15% frais de fonctionnement. Voir également recettes pour la vente de chaleur à l'article 2/423/702300/99001 et la vente d'électricité à l'article 2/425/702300/99001.						
612200	Entretien et réparations	21 204,91	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
612200/99001	Logements sociaux - travaux d'entretien et de réparation	21 204,91	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	268 948,90	291 993,00	295 197,50	329 322,50		
621000/99100	*Agence immobilière sociale - rémunérations et salaires bruts	268 948,90	291 993,00	295 197,50	329 322,50		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
623000	Charges sociales (part patronale)	46 864,11	52 923,00	52 682,50	60 060,00		
623000/99100	*Agence immobilière sociale - charges sociales (part patronale)	46 864,11	52 923,00	52 682,50	60 060,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	0,00	0,00	0,00	0,00		
648800/99001 P	Location de logements dans l'immeuble Karro (anc. Gulliver) - frais de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Article créé pour préparer la future gestion de ces logements, article de recette voir 2/612/708212/99002						
	Total 612	467 050,93	641 816,00	644 780,00	658 382,50		
3/621/	621 Places publiques						
603600	Carburants	26 365,67	40 800,00	40 800,00	40 800,00		
603600/99100	Frais de carburants pour véhicules	26 365,67	40 800,00	40 800,00	40 800,00		
608121	Fournitures d'entretien	333 966,64	335 000,00	335 000,00	345 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien des terrains non-boisés	110 798,88	115 000,00	115 000,00	115 000,00		
	Article géré par le CID						
608121/99002	Fournitures pour l'entretien des aires de loisirs	92 215,99	85 000,00	85 000,00	95 000,00		
	Article géré par le CID						
608121/99003	Fournitures d'entretien sur matériel roulant	130 951,77	135 000,00	135 000,00	135 000,00		
	Article géré par le CID						
612200	Entretien et réparations	67 874,74	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien des terrains non-boisés	42 863,58	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Article géré par le CID						
612200/99002	Travaux d'entretien des aires de loisirs	25 011,16	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Article géré par le CID						
	Total 621	428 207,05	450 800,00	450 800,00	460 800,00		
3/623/	623 Parking						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/623/	623 Parking						
612300	Contrats de maintenance	405 473,96	455 000,00	470 000,00	635 000,00		
612300/99001	Parkings publics payants / frais de gestion et d'entretien	405 473,96	455 000,00	470 000,00	635 000,00		
	Suivant e.a. contrat du 08/10/2014 avec la société Indigo Park pour les parkings Place des Alliés / Aalt Stadhaus (anc.Nei Déifferdeng) / CHEM / Parc des Sports (frais annuels de +/- 240.000 euros) et Lithopark pour le parking Grand-rue (frais annuels de +/- 150.000 euros hTVA).						
	Les frais de dépannage sont également comptabilisés sur cet article.						
	Total 623	405 473,96	455 000,00	470 000,00	635 000,00		
3/624/	624 Voirie vicinale						
603600	Carburants	82 392,72	127 500,00	127 500,00	127 500,00		
603600/99100	Voirie vicinale - carburants pour véhicules	82 392,72	127 500,00	127 500,00	127 500,00		
608111	Eau	14 551,11	20 400,00	22 440,00	31 620,00		
608111/99100	Voirie vicinale - eau (facturation interne)	14 551,11	20 400,00	22 440,00	31 620,00		
608112	Electricité	272 619,31	290 000,00	290 000,00	841 000,00		
608112/99100	Voirie vicinale - électricité	272 619,31	290 000,00	290 000,00	841 000,00		
608118	Autres fournitures non stockables	11 697,54	15 300,00	15 300,00	22 440,00		
608118/99100	Vorie vicinale - canalisation et eaux usées (facturation interne)	11 697,54	15 300,00	15 300,00	22 440,00		
608121	Fournitures d'entretien	424 682,15	485 000,00	485 000,00	485 000,00		
608121/99001	Voirie vicinale - fournitures d'entretien des infrastructures	167 588,34	185 000,00	185 000,00	185 000,00		
	Article géré par le CID						
608121/99002	Voirie vicinale - fournitures d'entretien éclairage public	120 373,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Article géré par le CID						
608121/99003	Voirie vicinale - fournitures d'entretien signalisation routière	136 720,81	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Article géré par le CID						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
612200	Entretien et réparations	433 810,98	740 000,00	740 000,00	740 000,00		
612200/99001	Voirie vicinale - entretien et réparations des véhicules Article géré par le CID	335 820,66	370 000,00	370 000,00	370 000,00		
612200/99002	Voirie vicinale - travaux d'entretien des infrastructures Article géré par le CID	57 038,39	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
612200/99003	Voirie vicinale - travaux d'entretien éclairage public Article géré par le CID	29 819,50	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
612200/99004	Voirie vicinale - travaux d'entretien signalisation routière Article géré par le CID	11 132,43	120 000,00	120 000,00	120 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	1 767 378,52	1 846 294,20	1 866 556,50	2 082 331,50		
621000/99100	*Voirie vicinale / rémunérations et salaires bruts	1 767 378,52	1 846 294,20	1 866 556,50	2 082 331,50		
623000	Charges sociales (part patronale)	307 964,16	334 636,20	333 115,50	379 764,00		
623000/99100	*Voirie vicinale / charges sociales (part patronale)	307 964,16	334 636,20	333 115,50	379 764,00		
	Total 624	3 315 096,49	3 859 130,40	3 879 912,00	4 709 655,50		
3/625/	625 Parcs						
612200	Entretien et réparations	58 922,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien des espaces verts Article géré par le service écologique et le CID.	12 140,84	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
612200/99002	Travaux d'entretien des parcs et espaces publics Article géré par le CID.	46 781,16	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	Total 625	58 922,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00		
3/626/	626 Cimetières						
608111	Eau	3 566,45	5 000,00	5 500,00	7 750,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
608111/99100	Cimetières - eau (facturation interne)	3 566,45	5 000,00	5 500,00	7 750,00		
608112	Electricité	9 400,67	10 000,00	10 000,00	29 000,00		
608112/99100	Cimetières - électricité	9 400,67	10 000,00	10 000,00	29 000,00		
608113	Gaz de canalisation	5 376,46	7 155,00	7 155,00	7 560,00		
608113/99100	Cimetières - gaz	5 376,46	7 155,00	7 155,00	7 560,00		
608118	Autres fournitures non stockables	2 867,05	3 750,00	3 750,00	5 500,00		
608118/99100	Cimetières - canalisation et eaux usées (facturation interne)	2 867,05	3 750,00	3 750,00	5 500,00		
608121	Fournitures d'entretien	36 494,64	72 000,00	72 000,00	72 000,00		
608121/99001	Cimetières - fournitures d'entretien des bâtiments	11 681,90	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Article géré par le CID						
608121/99002	Cimetières - fournitures d'entretien des infrastructures	13 276,40	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
	Article géré par le CID						
608121/99003	Cimetières - fournitures d'entretien sur matériel roulant	11 536,34	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Article géré par le CID						
612200	Entretien et réparations	27 255,05	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
612200/99001	Cimetières - travaux d'entretien et de réparation des infrastructures	18 402,29	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Article géré par le CID						
612200/99002	Cimetières - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	8 852,76	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Article géré par le CID						
621000	Rémunérations des salariés	379 943,69	404 298,00	408 735,00	455 985,00		
621000/99100	*Cimetières / rémunérations et salaires bruts	379 943,69	404 298,00	408 735,00	455 985,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	66 204,86	73 278,00	72 945,00	83 160,00		
623000/99100	*Cimetières / charges sociales (part patronale)	66 204,86	73 278,00	72 945,00	83 160,00		
648211 S	Participations à caractère général	2 632,20	2 700,00	2 700,00	2 700,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat d'exploitation d'un crématoire -	2 632,20	2 700,00	2 700,00	2 700,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
	<i>SICEC</i>						
	Total 626	533 741,07	638 181,00	642 785,00	723 655,00		
3/627/	627 Ateliers						
612200	Entretien et réparations	42 241,38	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
<i>612200/99001</i>	<i>Remplacement d'équipements techniques</i>	42 241,38	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	<i>Article géré par le CID</i>						
	Total 627	42 241,38	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
3/628/	628 Hygiène publique						
608121	Fournitures d'entretien	995,27	4 750,00	4 750,00	5 000,00		
<i>608121/99001</i>	<i>Hygiène publique - fournitures d'entretien</i>	995,27	4 750,00	4 750,00	5 000,00		
	<i>Article géré par le CID</i>						
608122	Petit équipement	491,40	1 250,00	1 250,00	1 750,00		
<i>608122/99001</i>	<i>Hygiène publique - lutte contre les campagnols, rats etc.</i>	491,40	1 250,00	1 250,00	1 750,00		
	<i>Article géré par le CID</i>						
612200	Entretien et réparations	1 616,61	3 750,00	3 750,00	4 500,00		
<i>612200/99001</i>	<i>Hygiène publique - travaux d'entretien et de réparation</i>	1 616,61	3 750,00	3 750,00	4 500,00		
	<i>Article géré par le CID</i>						
648120 P	Subventions affectées	6 975,00	8 750,00	8 750,00	8 000,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subvention aux ménages pour stérilisation ou castration d'un chat</i>	6 975,00	8 750,00	8 750,00	8 000,00		
	<i>Article géré par le service clients</i>						
	Total 628	10 078,28	18 500,00	18 500,00	19 250,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
603600	Carburants	6 591,41	16 700,00	10 200,00	10 200,00		
603600/99100	Alimentation en eau - carburants pour véhicules	6 591,41	16 700,00	10 200,00	10 200,00		
608121	Fournitures d'entretien	195 535,60	215 000,00	215 000,00	215 000,00		
608121/99001	Alimentation en eau - fournitures d'entretien des bâtiments	22 501,94	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Article géré par le CID						
608121/99002	Alimentation en eau - fournitures pour l'entretien du réseau	161 657,74	165 000,00	165 000,00	165 000,00		
	Article géré par le CID. L'article tient également compte du contrat d'ingénieur avec le bureau Schroeder & Associés pour la mise à jour des plans du réseau d'eau potable signé le 11 décembre 2019 (honoraires pour 2020 estimés à 10.000 euros)						
608121/99003	Alimentation en eau - fournitures d'entretien sur matériel roulant	11 375,92	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Article géré par le CID						
612200	Entretien et réparations	112 619,43	130 000,00	130 000,00	130 000,00		
612200/99001	Alimentation en eau - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	45 543,62	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
	Article géré par le CID						
612200/99002	Alimentation en eau - travaux d'entretien et de réparation du réseau	67 075,81	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
	Article géré par le CID Divers travaux de réfection de bouches d'incendie sont nécessaires.						
621000	Rémunérations des salariés	422 633,99	449 220,00	454 150,00	506 650,00		
621000/99100	*Alimentation en eau / rémunérations et salaires bruts	422 633,99	449 220,00	454 150,00	506 650,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	73 643,60	81 420,00	81 050,00	92 400,00		
623000/99100	*Alimentation en eau / charges sociales (part patronale)	73 643,60	81 420,00	81 050,00	92 400,00		
648211 S	Participations à caractère général	1 686 727,17	2 125 000,00	2 215 000,00	2 805 000,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de production d'eau potable - SES	1 686 727,17	2 125 000,00	2 215 000,00	2 805 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte d'une nouvelle augmentation de 0,4 e du tarif du m3 d'eau par SES à savoir: 1,5 -> 1,9 euros HTVA par m3 (délibération du comité SES du 18/11/2022). Cette hausse se répercutera uniquement en 2024 dans les taxes communales.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
	Le crédit 2022 tient compte d'une augmentation de 0,3 € du tarif du m3 d'eau par SES à savoir: 1,2 -> 1,5 euros HTVA par m3 (délibération du comité SES du 16/7/2021).						
	Le crédit rectifié 2020 tient compte d'une consommation plus élevée causée par le confinement et la canicule de l'été.						
	Total 630	2 497 751,20	3 017 340,00	3 105 400,00	3 759 250,00		
	Total général 6	8 004 281,60	9 648 538,60	9 682 593,00	11 573 442,00		
3/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	45 062,46	55 000,00	55 000,00	60 000,00		
<i>648800/99001 P</i>	<i>Hall polyvalent Hall O à Oberkorn - frais d'exploitation</i>	45 062,46	55 000,00	55 000,00	60 000,00		
	Article géré par le service des sports. L'article tient compte de divers frais de fonctionnement pour la gestion courante. voir également article de recette 2/810/708215/99001.						
	Total 810	45 062,46	55 000,00	55 000,00	60 000,00		
3/821/	821 Terrains de sports						
608111	Eau	14 265,80	20 000,00	22 000,00	31 000,00		
<i>608111/99100</i>	<i>Terrains de sports - eau (facturation interne)</i>	14 265,80	20 000,00	22 000,00	31 000,00		
608112	Electricité	51 703,66	55 000,00	55 000,00	159 500,00		
<i>608112/99100</i>	<i>Terrains de sports - électricité</i>	51 703,66	55 000,00	55 000,00	159 500,00		
608113	Gaz de canalisation	35 843,04	47 700,00	47 700,00	50 400,00		
<i>608113/99100</i>	<i>Terrains de sports - gaz</i>	35 843,04	47 700,00	47 700,00	50 400,00		
608114	Chaleur	86 688,67	164 600,00	164 600,00	146 000,00		
<i>608114/99100</i>	<i>Terrains de sports - chaleur (cogénération)</i>	86 688,67	164 600,00	164 600,00	146 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
608118	Autres fournitures non stockables	11 468,18	15 000,00	15 000,00	22 000,00		
608118/99100	Terrains de sports - canalisation et eaux usées (facturation interne)	11 468,18	15 000,00	15 000,00	22 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	140 040,72	153 590,00	153 590,00	195 000,00		
608121/99001	Terrains de sports - fournitures d'entretien des bâtiments	62 025,39	63 590,00	63 590,00	80 000,00		
	Article géré par le service des sports						
608121/99002	Terrains de sports - fournitures pour l'entretien des infrastructures	78 015,33	90 000,00	90 000,00	115 000,00		
	Article géré par le service des sports						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	175 014,60	177 400,00	177 400,00	182 000,00		
612180/99001	Terrains de football avec parking au Parc des Sports - dotation "Instandhaltungskonto"	175 014,60	177 400,00	177 400,00	182 000,00		
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2021-2022, ces dépenses ont du être transférées vers cet article nouvellement créé à partir du budget rectifié 2021 (comptabilisation sur l'ancien article 3/821/648580/99001 de 2013-2020).						
	pour info: Le crédit tient compte de la dotation au fonds de réserve "Instandhaltungskonto" des terrains ainsi que du parking couvert, suivant contrat avec la société Strabag.						
612200	Entretien et réparations	50 233,97	60 000,00	60 000,00	65 000,00		
612200/99001	Terrains de sports - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	15 366,19	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Article géré par le service des sports						
612200/99002	Terrains de sports - travaux d'entretien et de réparation des infrastructures	34 867,78	35 000,00	35 000,00	40 000,00		
	Article géré par le service des sports						
612300	Contrats de maintenance	438 955,80	451 010,00	451 010,00	468 000,00		
612300/99001	Terrains de football avec parking au Parc des Sports - frais de gestion	438 955,80	451 010,00	451 010,00	468 000,00		
	Le crédit tient compte des frais pour la gestion (tous frais d'entretien, de nettoyage et de consommation) des terrains ainsi que du parking couvert.						
	Voir également recettes pour parking couvert sous l'article						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
	2/623/708214/99001.						
621000	Rémunérations des salariés	482 400,42	512 110,80	517 731,00	577 581,00		
621000/99100	*Terrains de sports / rémunérations et salaires bruts	482 400,42	512 110,80	517 731,00	577 581,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	84 057,85	92 818,80	92 397,00	105 336,00		
623000/99100	*Terrains de sports / charges sociales (part patronale)	84 057,85	92 818,80	92 397,00	105 336,00		
	Total 821	1 570 672,71	1 749 229,60	1 756 428,00	2 001 817,00		
3/822/	822 Halls sportifs						
608111	Eau	37 875,70	53 100,00	58 410,00	82 305,00		
608111/99100	Halls sportifs - eau (facturation interne)	37 875,70	53 100,00	58 410,00	82 305,00		
608112	Electricité	65 804,66	70 000,00	70 000,00	203 000,00		
608112/99100	Halls sportifs - électricité	65 804,66	70 000,00	70 000,00	203 000,00		
608113	Gaz de canalisation	80 646,85	107 325,00	107 325,00	113 400,00		
608113/99100	Halls sportifs - gaz	80 646,85	107 325,00	107 325,00	113 400,00		
608114	Chaleur	47 678,77	90 530,00	90 530,00	80 300,00		
608114/99100	Halls sportifs - chaleur (cogénération)	47 678,77	90 530,00	90 530,00	80 300,00		
608118	Autres fournitures non stockables	30 448,02	39 825,00	39 825,00	58 410,00		
608118/99100	Hall sportifs - canalisation et eaux usées (facturation interne)	30 448,02	39 825,00	39 825,00	58 410,00		
608121	Fournitures d'entretien	57 418,83	90 000,00	90 000,00	115 000,00		
608121/99001	Halls sportifs - fournitures d'entretien des bâtiments	57 418,83	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
	Article géré par le service des sports						
608121/99002	Sportfabrik (LIHPS) - fournitures pour la surface buvette	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	1 175,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
611120/99001	Loyers et charges locatives pour salles des sports	1 175,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Article géré par le service des sports.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
	Le crédit 2021/2022 tient compte d'heures supplémentaires au LTMA dues à la rénovation du Centre Sportif Oberkorn et prochainement salle des sports Bock et de nouveaux cours sportifs. Suivant convention du 30 juillet 2012 avec le Lycée Technique Mathias Adam pour la mise à disposition aux clubs sportifs de la Ville de Differdange de la grande salle des sports au "Jenker" à Differdange (50€ / club / heure). Le crédit 2020-2021 tient compte d'une augmentation du nombre des heures de location pour reloger des entraînements à cause de divers chantiers.						
612200	Entretien et réparations	9 737,36	20 000,00	20 000,00	25 000,00		
612200/99001	Halls sportifs - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	9 737,36	20 000,00	20 000,00	25 000,00		
	Article géré par le service des sports.						
621000	Rémunérations des salariés	1 050 181,44	1 150 003,20	1 162 624,00	1 297 024,00		
621000/99100	*Halls sportifs / rémunérations et salaires bruts	1 050 181,44	1 150 003,20	1 162 624,00	1 297 024,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	182 993,20	208 435,20	207 488,00	236 544,00		
623000/99100	*Halls sportifs / charges sociales (part patronale)	182 993,20	208 435,20	207 488,00	236 544,00		
	Total 822	1 563 959,83	1 854 218,40	1 871 202,00	2 235 983,00		
3/823/	823 Piscines						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	164 000,00	164 000,00	164 000,00	164 000,00		
612180/99001	Aquasud / dotation "Instandhaltungskonto"	164 000,00	164 000,00	164 000,00	164 000,00		
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2021-2022, ces dépenses ont du être transférées vers cet article nouvellement créé à partir du budget rectifié 2021 (comptabilisation sur l'ancien article 3/823/648580/99001 de 2013-2020). pour info: Le crédit tient compte de la dotation au fonds de réserve "Instandhaltungskonto" de la piscine, suivant contrat avec la société Vert-Marine.						
648120 P	Subventions affectées	1 555 635,28	1 556 000,00	1 556 000,00	1 570 000,00		
648120/99001 P	Aquasud / participation aux frais d'exploitation ("Betriebskostenzuschuss")	1 555 635,28	1 556 000,00	1 556 000,00	1 570 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/823/	823 Piscines						
	Crédit adapté sur base des bilans des exercices 2016-2017-2018						
	Total 823	1 719 635,28	1 720 000,00	1 720 000,00	1 734 000,00		
3/825/	825 Associations sportives						
608122	Petit équipement	25 231,67	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
608122/99002	Fournitures aux associations sportives	25 231,67	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Le crédit 2021 tient compte de l'acquisition d'un tapis synthétique pour l'accès des vestiaires au terrain (mesure de sécurité pour éviter les chutes sur le pavé glissant).						
648110 P	Subventions non affectées	260 222,56	255 000,00	255 000,00	270 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations sportives	143 256,26	120 000,00	120 000,00	130 000,00		
	Le crédit rectifié 2021 tient compte d'une nouvelle association sportive Aikido ainsi que d'un subside relance. Le crédit rectifié 2020 tient compte d'une augmentation des subsides aux associations sportives (par analogie aux subsides étatiques pour compenser les pertes COVID-19) votée lors du conseil communal du 16/9/2020.						
648110/99002 P	Subventions aux associations sportives bénéficiant du subside national qualité +	54 679,30	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
	Sur la base des rapports d'activité remis aux services des sports et du règlement communal portant attribution de subsides.						
648110/99003 P	Subventions aux jeunes sportifs (< 19 ans) pour l'achat d'une carte de membre d'une association sportive locale	47 787,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
	Sur base du règlement communal portant attribution de subsides (art. 17 voté par le conseil communal en date du 6/6/2018).						
648110/99004 P	Subventions aux sportifs de haute compétition - cadre d'élite COSL ou cadre promotion COSL	14 500,00	20 000,00	20 000,00	25 000,00		
	Sur base du règlement communal portant attribution de subsides (art. 18 voté par le conseil communal en date du 6/6/2018).						
648120 P	Subventions affectées	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	Sur base du règlement communal portant attribution de subsides (art. 19 voté par le conseil communal en date du 6/6/2018).						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/825/	825 Associations sportives						
648120/99002 P	Frais de location des lignes d'eau pour les besoins sportifs dans l'enceinte AQUASUD	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	Total 825	365 454,23	370 000,00	370 000,00	385 000,00		
3/829/	829 Autres Sports						
608122	Petit équipement	34 249,40	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
608122/99001	Achat de matériel sportif	34 249,40	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	8 120,00	0,00	0,00	0,00		
613481/99001	Projet "Sport a Schoul" / études	8 120,00	0,00	0,00	0,00		
615241	Frais de réception	66 338,54	135 000,00	115 000,00	185 000,00		
615241/99002	Challenge de la Ville - Gala Sportif	16 449,56	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
615241/99003	Tour de Luxembourg (Cyclisme)	0,00	0,00	0,00	35 000,00		
	Le crédit prévoit en outre la prise en charge des différents patronages des challenges de la Ville par le collège échevinal, ainsi que l'organisation du gala sportif.						
615241/99004	Tour du Luxembourg de retour en 2023 (pas d'édition en 2021-2022).						
615241/99004	Evènement sportif international Steel Run	40,00	70 000,00	70 000,00	75 000,00		
	Manifestation avec recettes (voir sous art. 2/829/707280/99001). Le budget rectifié 2021 tient compte de la facture ldns restena / hosting du domaine Steelrun.lu. Pas d'édition en 2020 et 2021.						
615241/99006	Evènement sportif I-Run	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	Pas d'édition en 2020-2021-2022, l'évènement sera relancé en 2023.						
615241/99007	Public Viewing de divers évènements sportifs	49 848,98	20 000,00	0,00	0,00		
	L'évènement a été annulé (Coupe du monde de football au Qatar en décembre 2022 au Hall O)						
615241/99008	Nuit du sport / foire aux sports	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
615241/99010	Frais de réception et vins d'honneur	0,00	0,00	0,00	10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/829/	829 Autres Sports						
618820	Frais de formation	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel du Service des Sports	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Formations obligatoires afin de garantir la sécurité des collaborateurs du Service des Sports et formation Light & Sound.						
621000	Rémunérations des salariés	443 979,14	494 142,00	499 565,00	557 315,00		
621000/99100	*Service des sports / rémunérations et salaires bruts	443 979,14	494 142,00	499 565,00	557 315,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	77 362,98	89 562,00	89 155,00	101 640,00		
623000/99100	*Service des sports / charges sociales (part patronale)	77 362,98	89 562,00	89 155,00	101 640,00		
642800	Autres indemnités	48 000,00	87 000,00	87 000,00	65 000,00		
642800/99001	Cours sports et loisirs - indemnités	48 000,00	87 000,00	87 000,00	65 000,00		
	Le crédit 2022 tient des premières activités dans le cadre du SPODI (à partir de l'exercice ces dépenses figurent à l'article 3/829/6548800/99003).						
	L'exercice 2021 tient compte de 4 nouveaux cours (112 séances en plus). Indemnité fixée à 60 euros ttc/heure lors de séance du conseil communal en date du 30 janvier 2019.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	22 011,19	50 000,00	50 000,00	210 000,00		
648800/99001 P	Sports et loisirs - frais d'exploitation	22 011,19	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
648800/99002 P	Schoulsportdag	0,00	20 000,00	20 000,00	30 000,00		
	Les éditions 2020 et 2021 n'ont pas eu lieu.						
648800/99003 P	SPODI	0,00	0,00	0,00	150 000,00		
	Le projet est une collaboration entre le service d'éducation et d'accueil, le département des sports de la Ville de Differdange et les clubs sportifs de la commune. Il permettra à tous les enfants qui fréquentent une maison relais de pratiquer une activité sportive pendant la pause midi de la maison relais.						
	Total 829	700 061,25	945 704,00	930 720,00	1 208 955,00		
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608111	Eau	2 853,16	4 000,00	4 400,00	6 200,00		
608111/99100	Centres culturels - eau (facturation interne)	2 853,16	4 000,00	4 400,00	6 200,00		
608112	Electricité	51 703,66	55 000,00	55 000,00	159 500,00		
608112/99100	Centres culturels - électricité	51 703,66	55 000,00	55 000,00	159 500,00		
608113	Gaz de canalisation	47 790,72	63 600,00	63 600,00	67 200,00		
608113/99100	Centres culturels - gaz	47 790,72	63 600,00	63 600,00	67 200,00		
608114	Chaleur	17 337,73	32 920,00	32 920,00	29 200,00		
608114/99100	Centres culturels - chaleur (cogénération)	17 337,73	32 920,00	32 920,00	29 200,00		
608118	Autres fournitures non stockables	2 293,64	3 000,00	3 000,00	4 400,00		
608118/99100	Centres culturels - canalisation et eaux usées (facturation interne)	2 293,64	3 000,00	3 000,00	4 400,00		
608121	Fournitures d'entretien	48 277,30	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
608121/99001	Centres culturels - fournitures d'entretien	48 277,30	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
612200	Entretien et réparations	41 603,89	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
612200/99001	Centres culturels / travaux d'entretien et de réparation	17 848,73	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
612200/99002	Centre culturel AALT STADHAUS / travaux d'entretien et de réparation	23 755,16	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
615241	Frais de réception	138 162,64	174 000,00	174 000,00	254 000,00		
615241/99001	Frais vernissages, réceptions et autres événements	15 555,38	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
615241/99002	Frais expositions diverses	46 023,43	40 000,00	40 000,00	45 000,00		
615241/99003	Mérite culturel et frais pour autres événements culturels divers	720,00	3 000,00	3 000,00	19 000,00		
	L'exercice 2023 tient compte d'une première édition "mérite culturel".						
615241/99004	Symposium bi-annuel de sculptures	49 054,10	1 000,00	1 000,00	60 000,00		
615241/99011	Centre culturel AALT STADHAUS / remboursement ventes tickets aux sociétés et Luxembourg-Ticket	26 809,73	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
	article de recette 2/831/706080/99001						
621000	Rémunérations des salariés	217 720,54	242 578,80	245 241,00	273 591,00		
621000/99100	*Centres culturels / rémunérations et salaires bruts	217 720,54	242 578,80	245 241,00	273 591,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
623000	Charges sociales (part patronale)	37 937,61	43 966,80	43 767,00	49 896,00		
623000/99100	*Centres culturels / charges sociales (part patronale)	37 937,61	43 966,80	43 767,00	49 896,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	612 884,76	686 000,00	686 000,00	648 000,00		
648800/99001 P	Espace H2O / programmation	21 863,28	15 000,00	15 000,00	22 000,00		
648800/99002 P	Espace H2O / frais d'exploitation	4 562,43	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
648800/99003 P	Centre culturel AALT STADHAUS / programmation artistique	358 565,81	350 000,00	350 000,00	350 000,00		
	Suivant convention signée le 25/6/2020 avec le Ministère de la Culture.						
	article de recette voir également 2/831/744611/99002						
648800/99004 P	Centre culturel AALT STADHAUS / frais d'exploitation	39 460,09	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
648800/99005 P	Centre culturel AALT STADHAUS / publicité et relations publiques	103 654,94	105 000,00	105 000,00	105 000,00		
648800/99007 P	Festival l'Essentiel du Rire	49 937,67	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Edition 2020 annulée. voir également article de recette 2/831/706080/99002						
648800/99008 P	Urban Art Project	19 840,54	120 000,00	120 000,00	50 000,00		
	Le crédit 2022 tient e.a. compte du projet graffiti sur la façade du Hall de gymnastique Josy Stoffel à Oberkorn (The Sanctobin Brothers).						
648800/99009 P	Représentation théâtrale en plein air	15 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Pas d'édition prévue en 2023. Le crédit est destiné à élaborer un évènement d'une plus grande envergure en collaboration avec le Théâtre municipal.						
648800/99010 P	Eglise Lasauvage / programmation	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
	Total 831	1 218 565,65	1 430 065,60	1 432 928,00	1 616 987,00		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
608122	Petit équipement	71 760,02	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
608122/99001	Ecole de musique / matériel pédagogique	8 744,51	24 000,00	24 000,00	24 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
	Achat des partitions nécessaires à la bibliothèque interne de la commission nationale des programmes.						
608122/99002	Acquisition instruments de musique	45 173,87	23 000,00	23 000,00	23 000,00		
	Instruments à louer aux élèves + mise en ordre et accordages.						
608122/99003	Ecole de musique / projets pédagogiques	17 841,64	28 000,00	28 000,00	28 000,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	1 202,40	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615212/99001	Ecole de musique - frais de route	1 202,40	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615241	Frais de réception	10 163,52	18 000,00	18 000,00	18 000,00		
615241/99002	Festival musical international bi-annuel - Drummerdays	10 163,52	18 000,00	18 000,00	18 000,00		
618820	Frais de formation	3 315,35	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel de l'Ecole de Musique	3 315,35	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de formations continues obligatoires pour les enseignants.						
621000	Rémunérations des salariés	1 972 291,97	2 088 873,00	2 111 797,50	2 355 922,50		
621000/99100	*Ecole de musique / rémunérations et salaires bruts	1 972 291,97	2 088 873,00	2 111 797,50	2 355 922,50		
623000	Charges sociales (part patronale)	343 670,15	378 603,00	376 882,50	429 660,00		
623000/99100	*Ecole de musique / charges sociales (part patronale)	343 670,15	378 603,00	376 882,50	429 660,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	34 532,76	35 500,00	35 500,00	65 000,00		
648800/99001 P	Ecole de musique - frais d'exploitation	22 232,64	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	- Cotisation AEM, Duonet - Indemnités jury concours, accompagnateurs et remplaçants - Collège des directeurs - Accordage de pianos et réparation instruments						
648800/99002 P	Ecole de Blues - frais d'exploitation	12 300,12	15 500,00	15 500,00	45 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte d'une adaptation des indemnités pour les chargés de cours.						
Total	836	2 436 936,17	2 605 476,00	2 626 680,00	2 953 082,50		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/837/	837 Bibliothèques						
608122	Petit équipement	142 219,02	118 000,00	118 000,00	110 000,00		
608122/99001	Bibliothèque publique municipale - frais de fonctionnement	13 918,56	28 000,00	28 000,00	20 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de l'acquisition d'une nouvelle armoire à DVDs au prix d'environ 8.000 euros.						
	La dépense pour la participation au programme ebooks.lu figure également à cet article (5.000 € / an).						
608122/99002	Bibliothèque publique municipale - fournitures diverses p.ex. achat de livres, journaux et DVD	39 993,03	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Achat de livres et de journaux, activités d'animation et de promotion de la lecture et organisation d'un centre de documentation communal.						
	En tant que « bibliothèque publique » (-> obtention d'une aide financière de l'Etat d'après les stipulations de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques et son règlement d'exécution du 4 juillet 2010; voir sous 2/0823), différentes conditions sont à remplir, dont notamment l'aménagement d'une Médiathèque.						
608122/99003	Archives - fournitures diverses	54 191,84	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608122/99005	Archives - frais de digitalisation	34 115,59	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
615241	Frais de réception	19 354,30	28 000,00	28 000,00	28 000,00		
615241/99001	Lundi littéraire	11 016,40	18 000,00	18 000,00	18 000,00		
615241/99002	Lecture et animations pour enfants	8 337,90	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	559 242,96	592 970,40	599 478,00	668 778,00		
621000/99100	*Bibliothèque publique municipale / rémunérations et salaires bruts	559 242,96	592 970,40	599 478,00	668 778,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	97 447,60	107 474,40	106 986,00	121 968,00		
623000/99100	*Bibliothèque publique municipale / charges sociales (part patronale)	97 447,60	107 474,40	106 986,00	121 968,00		
	Total 837	818 263,88	846 444,80	852 464,00	928 746,00		
3/838/	838 Patrimoine culturel						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/838/	838 Patrimoine culturel						
612200	Entretien et réparations	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
612200/99001	Patrimoine culturel / travaux d'entretien	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
	Le crédit tient compte d'une rénovation du pavillon au Parc Gerlache.						
	Total 838	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
608122	Petit équipement	16 337,50	45 000,00	10 000,00	35 000,00		
608122/99001	Fournitures pour sociétés culturelles	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
	Le crédit afférent est destiné à l'acquisition de matériel. Article géré par le service culturel.						
608122/99002	Acquisition d'objets d'art	16 337,50	5 000,00	5 000,00	10 000,00		
608122/99003	Livre sur Differdange et concours photos	0,00	30 000,00	5 000,00	15 000,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	485 012,57	1 155 000,00	1 150 000,00	10 000,00		
615100/99001	Gadgets - merchandising	0,00	5 000,00	0,00	10 000,00		
615100/99003	Frais pour la Capitale européenne de la Culture "Esch 2022"	485 012,57	1 150 000,00	1 150 000,00	0,00		
	voir article de recettes 2/839/748800/99001						
621000	Rémunérations des salariés	721 466,11	750 197,40	758 430,50	846 105,50		
621000/99100	*Service culturel / rémunérations et salaires bruts	721 466,11	750 197,40	758 430,50	846 105,50		
623000	Charges sociales (part patronale)	125 714,84	135 971,40	135 353,50	154 308,00		
623000/99100	*Service culturel / charges sociales (part patronale)	125 714,84	135 971,40	135 353,50	154 308,00		
648110 P	Subventions non affectées	101 557,62	108 000,00	108 000,00	108 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations à but culturel	83 557,62	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
	Le crédit 2021 tient également compte d'un subside spécial COVID-19 pour compenser une certaine partie des pertes des associations à but culturel.						
648110/99004 P	Subventions aux associations à but culturel : subvention à l'organisateur du festival DIFFWINDS	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/839/	839 Autres Services culturels						
	À partir de l'exercice 2021, le festival DIFFWINDS figure dans ce chapitre (avant 3/836/615241/99001). Le festival se tient tous les deux ans avec attribution d'un subside total de 36.000 euros. Le subside est payé via acompte de 18.000 euros sur un exercice et via solde de 18.000 euros sur présentation d'un budget/bilan de l'évènement et d'un tableau récapitulatif des factures.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	8 886,59	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
648800/99001 P	Service culturel / frais d'exploitation	8 886,59	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
648800/99003 P	Bons cadeau	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Total 839	1 458 975,23	2 205 168,80	2 172 784,00	1 164 413,50		
3/860/	860 Fêtes publiques						
608121	Fournitures d'entretien	108 767,35	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
608121/99001	Frais de fournitures pour manifestations diverses	108 767,35	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
	Article géré par le CID.						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	25 867,45	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
612180/99001	Frais de gardiennage/surveillance lors de manifestations culturelles diverses	25 867,45	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
612300	Contrats de maintenance	3 740,45	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
612300/99001	Lavage et remplacement de gobelets réutilisables "Cup-System"	3 740,45	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Le crédit tient compte d'une dépense annuelle de 10.000 euros pour l'achat de nouveaux gobelets.						
615241	Frais de réception	457 554,17	904 500,00	864 500,00	1 005 500,00		
615241/99001	Marché de Noël	104 594,14	120 000,00	120 000,00	110 000,00		
	Le crédit 2022 tient également compte des frais pour l'engagement de l'Anima-Team (avant comptabilisés sur le Plan communal Jeunesse). voir également article de recettes 2/860/706080/99003						
615241/99002	Blues Express	178 151,46	368 400,00	368 400,00	350 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
	Le crédit 2022 a été adapté pour tenir compte des hausses de prix considérables pour cette première édition après la pandémie. voir également article de recette 2/860/706080/99002						
615241/99007	<i>Frais divers pour fêtes publiques</i>	20 281,61	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
615241/99008	<i>Frais de jumelage</i>	0,00	40 000,00	30 000,00	25 000,00		
	Le crédit afférent est prévu pour les activités organisées dans le cadre du jumelage avec les communes d'Ahlen, Penzberg, Chaves, Fiuminata, Longwy et Oxford (Ohio).						
615241/99010	<i>Kermesses</i>	13 150,66	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
615241/99015	<i>Weekend des cultures</i>	28 984,80	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
	voir également article de recette 2/860/706080/99005. - Confirmation du nouveau format à succès réalisé en 2019 (20e édition). Pas d'édition en 2020 et en 2021 à cause du COVID-19. - Espace culturel pédagogique pour public familial (Zone piétonne).						
615241/99016	<i>Kermesse enfantine et marché produits du terroir</i>	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
615241/99022	<i>Megafuesend</i>	137,32	50 000,00	20 000,00	55 000,00		
	Rectifié 2022: moins de dépenses à prévoir pour financer les contrats pour l'édition 2023 étant donné que l'évènement aura une envergure plus petite.						
615241/99023	<i>Hippches op Haapches, alles em de Béier</i>	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00		
	Pas d'édition en 2023.						
615241/99025	<i>Live am Park</i>	0,00	6 600,00	6 600,00	8 000,00		
615241/99026	<i>Fête Nationale</i>	26 240,05	47 000,00	47 000,00	70 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte de la comptabilisation des frais de 25.000 euros pour la "Drone-Show".						
615241/99027	<i>Acquisition de boissons pour la revente</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	recettes, voir article 2/860/748380/99003						
615241/99028	<i>Participation au Steam Punk</i>	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
	Les éditions 2020 et 2021 n'ont pas eu lieu à cause du COVID-19.						
615241/99031	<i>Summerfeeling / Diffbeach</i>	52 094,50	42 500,00	42 500,00	42 500,00		
	Le crédit 2022 tient également compte des frais pour l'engagement de l'Anima-Team (avant 2022 comptabilisés sur le Plan communal Jeunesse).						
615241/99032	<i>Cortège St. Nicolas</i>	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	voir également article 3/919/615241/99001.						
615241/99033	<i>Fête de la musique</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	Pas d'édition en 2022.						
615241/99034	<i>Konschtfoire am Süden</i>	33 919,63	0,00	0,00	60 000,00		
	La foire est organisée en biennale, donc prochain crédit en 2023.						
615241/99035	<i>Fête d'anniversaire 100 ans Thillebiërg</i>	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
615241/99036	<i>Télévie - Centre de promesse 2023</i>	0,00	0,00	0,00	80 000,00		
622000	Autre personnel	17 804,89	18 000,00	18 000,00	18 000,00		
622000/99001	<i>*Retenue d'impôt à charge des contribuables non résidents</i>	17 804,89	18 000,00	18 000,00	18 000,00		
	Retenue d'impôt à charge des contribuables non résidents du Luxembourg sur les revenus provenant de l'exercice d'une activité littéraire et artistique et d'une activité sportive professionnelle au Grand-Duché à opérer par le débiteur des allocations.						
646700	Taxe de cabaretage	6 222,56	20 000,00	20 000,00	8 000,00		
646700/99001	<i>*Taxe de cabaretage et de concessions</i>	6 222,56	20 000,00	20 000,00	8 000,00		
	Les dépenses pour les droits d'auteurs sont comptabilisées à l'article 3/860/646800/99001 à partir de l'exercice 2023.						
646800	Autres droits et impôts	0,00	0,00	0,00	12 000,00		
646800/99001	<i>Droits d'auteur</i>	0,00	0,00	0,00	12 000,00		
	Avant l'exercice 2023 ces dépenses étaient comptabilisées à l'article 3/860/646700/99001.						
	Total 860	619 956,87	1 137 500,00	1 097 500,00	1 238 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 8	12 517 543,56	14 948 807,20	14 885 706,00	15 557 484,00		
	9 Enseignement						
3/911/	911 Education précoce						
608122	Petit équipement	44 914,56	50 400,00	50 400,00	55 400,00		
608122/99001	Education précoce - acquisition de mobilier	3 197,66	4 500,00	4 500,00	6 000,00		
608122/99002	Education précoce - matériel didactique	30 956,38	35 000,00	35 000,00	38 000,00		
	Pour l'acquisition de matériel pour la classe 790€ et 49€ par élève, matériel pour la récréation, matériel pour l'équipement des cuisines, papier pour photocopieurs en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.						
608122/99003	Education précoce - Bibliothèques et médiathèques scolaires	2 919,58	2 900,00	2 900,00	2 900,00		
	Pour l'acquisition de livres pour les bibliothèques de classe 170€ par classe et 2€ par élève pour l'animation de la bibliothèque en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.						
608122/99004	Education précoce - distribution de prix	7 840,94	8 000,00	8 000,00	8 500,00		
	Le crédit tient compte d'une dépense de 22€ pour un livre par élève ou de 30€ par élève pour une excursion de fin d'année.						
621000	Rémunérations des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00		
621000/99100	*Education précoce / rémunérations et salaires bruts	0,00	0,00	0,00	0,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	0,00	0,00	0,00	0,00		
623000/99100	*Education précoce / charges sociales (part patronale)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 911	44 914,56	50 400,00	50 400,00	55 400,00		
3/912/	912 Education préscolaire						
608122	Petit équipement	123 647,70	175 700,00	175 700,00	188 000,00		
608122/99001	Enseignement préscolaire - acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique	3 550,80	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Relieuses, plastifieuses, TV, DVD recorder, CD player, rétroprojecteurs, appareils photos, Demo-Beamer-Wagen, ...						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/912/	912 Education préscolaire						
608122/99002	<i>Enseignement préscolaire - acquisition de mobilier</i> Le mobilier est renouvelé par étapes et suivant les besoins.	5 737,89	10 400,00	10 400,00	15 000,00		
608122/99003	<i>Enseignement préscolaire - matériel didactique</i> Pour l'acquisition de matériel pour la classe 790€ et 49€ par élève, matériel pour la récréation, papier pour photocopieurs en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.	89 227,96	117 600,00	117 600,00	124 000,00		
608122/99004	<i>Enseignement préscolaire - Bibliothèques et médiathèques scolaires</i> Pour l'acquisition de livres pour les bibliothèques de classe 170 € par classe et 70 € par élève et 190 € par bibliothèque des enseignants et 2 € / élève pour l'animation de la bibliothèque par le bibliothécaire et pour l'animation par des externes ainsi que des lectures d'auteurs, en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.	9 328,63	14 200,00	14 200,00	15 000,00		
608122/99005	<i>Enseignement préscolaire - distribution de prix</i> Le crédit tient compte d'une dépense de 22€ pour un livre par élève ou de 30€ par élève pour une excursion de fin d'année.	15 520,91	22 000,00	22 000,00	22 500,00		
608122/99006	<i>Enseignement préscolaire - projet pour le développement de la langue luxembourgeoise (DLL)</i> Budget pour le matériel spécifique pour les postes accordés pour le projet pour le développement de la langue luxembourgeoise au cycle 1.	281,51	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	16 737,38	35 000,00	35 000,00	36 000,00		
615212/99001	<i>Enseignement préscolaire - sorties pédagogiques</i> Article géré par les écoles pour les sorties pédagogiques, les visites d'expositions... des élèves du cycle 1.	16 737,38	35 000,00	35 000,00	36 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	93,22	6 200,00	6 200,00	6 300,00		
648800/99001 P	<i>Enseignement préscolaire - animation culturelle</i> Articlé géré par les écoles pour l'animation culturelle (concerts, théâtre, cinéma etc.) des élèves du cycle 1.	93,22	6 200,00	6 200,00	6 300,00		
	Total 912	140 478,30	216 900,00	216 900,00	230 300,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
608122	Petit équipement	188 441,74	194 400,00	194 400,00	264 000,00		
608122/99001	Enseignement primaire - acquisition petit équipement informatique	49 829,82	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Article géré par le service informatique. Le crédit rectifié 2019 tient compte de l'acquisition de tablettes pour les écoles.						
608122/99002	Enseignement primaire - acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique	5 510,05	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service scolaire. Relieuses, plastifieuses, TV, DVD recorder, CD player, rétroprojecteurs, appareils photos, Demo-Beamer-Wagen, ...						
608122/99003	Enseignement primaire - acquisition de mobilier	11 424,83	9 000,00	9 000,00	20 000,00		
608122/99004	Enseignement primaire - matériel didactique	82 471,29	90 000,00	90 000,00	142 000,00		
	Le crédit rectifié 2020 tient compte de l'acquisition de beamers pour les salles de classe.						
	Pour l'acquisition de matériel pour les élèves, les classes, les enseignants et les écoles; livres, dossiers didactiques, matériel pour l'éveil aux sciences en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.						
608122/99005	Enseignement primaire - bibliothèques et médiathèques scolaires	20 554,22	38 900,00	38 900,00	38 500,00		
	Pour l'acquisition de livres pour les bibliothèques de classe 120€ par classe et 200€ par bibliothèque des enseignants, et 2€/élève pour l'animation de la bibliothèque en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.						
608122/99008	Appui Dyslexie-Dysphasie-Dyscalculie	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Pour l'acquisition de matériel didactique pour le travail avec les élèves et pour la bibliothèque et médiathèque spécialisée.						
608122/99009	Enseignement primaire - matériel pour l'éducation musicale	1 742,34	3 000,00	3 000,00	3 500,00		
608122/99010	Matériel pour "Kloterwand"	3 563,50	4 700,00	4 700,00	5 000,00		
	Um Bock et Differdange-Centre						
608122/99011	Enseignement primaire - matériel pour l'éducation sportive	13 345,69	15 800,00	15 800,00	22 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	40 844,84	105 000,00	105 000,00	160 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
611200/99002	Enseignement primaire - contrats de location pour matériel informatique Article géré par le service informatique.	40 844,84	105 000,00	105 000,00	160 000,00		
612200	Entretien et réparations	1 685,29	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
612200/99002	Enseignement primaire - entretien et réparation matériel informatique Article géré par le service informatique.	1 685,29	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	19 004,75	41 950,00	41 950,00	41 500,00		
615212/99002	Enseignement primaire - sorties pédagogiques Article géré par les écoles pour les sorties pédagogiques, les visites d'expositions, ...	19 004,75	41 950,00	41 950,00	41 500,00		
621000	Rémunérations des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00		
621000/99100	*Enseignement primaire / rémunérations et salaires bruts	0,00	0,00	0,00	0,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	0,00	0,00	0,00	0,00		
623000/99100	*Enseignement primaire / charges sociales (part patronale)	0,00	0,00	0,00	0,00		
648120 P	Subventions affectées	107 686,73	270 000,00	200 000,00	225 000,00		
648120/99001 P	Frais de location des lignes d'eau pour les besoins des classes scolaires dans l'enceinte AQUASUD	107 686,73	270 000,00	200 000,00	225 000,00		
648330 P	Aides aux enfants	43 014,98	43 850,00	43 850,00	57 000,00		
648330/99001 P	Enseignement primaire - distribution de prix À partir de l'exercice 2018 le crédit tient compte d'une dépense de 22€ pour un livre par élève ou de 30€ par élève pour une excursion de fin d'année.	43 014,98	43 850,00	43 850,00	57 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	64 335,77	103 500,00	103 500,00	20 000,00		
648800/99001 P	Reitpädagogik - frais divers de fonctionnement	2 677,46	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
648800/99002 P	Enseignement primaire - frais divers d'exploitation À partir de l'exercice 2023, ces dépenses figurent à l'article 3/919/648800/99013. Crédit estimé selon les besoins, respectivement en tenant compte du prix du matériel à acquérir (papier photocopieurs,	59 804,31	83 200,00	83 200,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
	matériel de bureau pour les comités, frais de diverses fêtes, cartons, publications, ...).						
648800/99003 P	Enseignement primaire - animation culturelle	1 854,00	16 300,00	16 300,00	16 000,00		
	Pour l'animation culturelle des élèves des cycles 2 à 4, concerts, théâtre, cinéma, lectures d'auteurs, ...						
	Total 913	465 014,10	761 700,00	691 700,00	770 500,00		
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
603110	Combustibles - Solides	87 054,40	100 450,00	100 450,00	148 225,00		
603110/99100	Enseignement fondamental - copeaux de bois/pellets	87 054,40	100 450,00	100 450,00	148 225,00		
608111	Eau	21 398,70	30 000,00	33 000,00	46 500,00		
608111/99100	Enseignement fondamental - eau (facturation interne)	21 398,70	30 000,00	33 000,00	46 500,00		
608112	Electricité	136 309,66	145 000,00	145 000,00	420 500,00		
608112/99100	Enseignement fondamental - électricité	136 309,66	145 000,00	145 000,00	420 500,00		
608113	Gaz de canalisation	152 332,94	202 725,00	202 725,00	214 200,00		
608113/99100	Enseignement fondamental - gaz	152 332,94	202 725,00	202 725,00	214 200,00		
608114	Chaleur	52 013,22	98 760,00	98 760,00	87 600,00		
608114/99100	Enseignement fondamental - chaleur (cogénération)	52 013,22	98 760,00	98 760,00	87 600,00		
608118	Autres fournitures non stockables	17 202,25	22 500,00	22 500,00	33 000,00		
608118/99100	Enseignement fondamental - canalisation et eaux usées (facturation interne)	17 202,25	22 500,00	22 500,00	33 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	406 877,40	485 000,00	485 000,00	485 000,00		
608121/99001	Enseignement fondamental - fournitures d'entretien	288 497,34	310 000,00	310 000,00	310 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121/99002	Enseignement fondamental - fournitures pour sécurité dans les bâtiments	118 380,06	175 000,00	175 000,00	175 000,00		
	Article géré par le CID et le service entretien/sécurité bâtiments..						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
608122	Petit équipement	203 800,94	252 500,00	252 500,00	248 500,00		
608122/99001	Enseignement fondamental - Fournitures pour ateliers d'apprentissage et pour les interventions ESEB et I-EBS	5 467,01	10 000,00	10 000,00	8 500,00		
608122/99002	Enseignement primaire - fournitures en nature aux élèves	198 333,93	232 500,00	232 500,00	230 000,00		
	Livres du MENFP et autres, matériel pour les cours 'vie et société', cahiers, porte-folio.						
608122/99003	Enseignement fondamental - remplacement et entretien machines de bureau et matériel informatique	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Remplacement et entretien machines de bureau et matériel informatique - tous les cycles.						
611200	Loyers et charges mobilières	249 231,08	240 000,00	240 000,00	240 000,00		
611200/99001	Enseignement fondamental / loyers et charges locatives machines à copier	249 231,08	240 000,00	240 000,00	240 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
612200	Entretien et réparations	248 759,14	260 000,00	260 000,00	260 000,00		
612200/99001	Enseignement fondamental - travaux d'entretien et de réparation	248 759,14	260 000,00	260 000,00	260 000,00		
	Article géré par le CID.						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	15 929,50	132 500,00	102 130,00	150 000,00		
615212/99001	Enseignement primaire - séjours scolaires	15 929,50	132 500,00	102 130,00	150 000,00		
	Le crédit 2021 est moins élevé étant donné que des acomptes pour les séjours scolaires 2021 ont déjà été payés moyennant le budget 2019/2020.						
	Vu l'introduction de la nouvelle loi sur l'enseignement fondamental, les crédits budgétaires pour les cycles 1 et 2 à 4 ont été regroupés au présent article.						
	Séjours de 3 ou 5 jours p.ex. au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne et en Suisse pour ca. 1/3 des classes.						
615241	Frais de réception	33 439,40	34 000,00	34 000,00	34 000,00		
615241/99001	Fête St. Nicolas - frais divers	33 439,40	34 000,00	34 000,00	34 000,00		
	voir également article 3/860/615241/99032.						
618820	Frais de formation	800,00	2 000,00	2 000,00	22 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
618820/99001	Enseignement fondamental - frais de formation Le crédit 2023 tient compte d'une formation "Airtramp".	800,00	2 000,00	2 000,00	22 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	0,00	540 200,00	330 000,00	500 000,00		
648110/99001 P	Subside et mérite scolaire Suivant décision du conseil communal du 14/07/2021. Avant l'exercice 2022, ce crédit figurait à l'article 3/251/648380/99001.	0,00	540 200,00	330 000,00	500 000,00		
648212 C	Participations à caractère spécifique	39 309,68	50 000,00	50 000,00	48 000,00		
648212/99001 C	*Frais de prise en charge pour élèves admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence Pour les élèves résidant au Luxembourg, les modalités de refacturation entre les communes concernées sont définies par règlement grand-ducal du 14 mai 2009 (principe de la gratuité de l'enseignement fondamental pour les parents). Voir article 2/910/744611/99003 pour les recettes y relatives.	39 309,68	50 000,00	50 000,00	48 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	120 384,53	132 400,00	126 400,00	132 500,00		
648800/99002 P	Projet Séchere Schoulwee Les crédits 2020 et 2021 sont destinés à mettre en pratique divers projets avec l'objectif de promouvoir le vélo et la marche à pied pour se rendre à l'école.	65 306,61	16 500,00	16 500,00	6 500,00		
648800/99003 P	Ecole Nature Lasauvage - frais divers d'exploitation Budget pour les classes qui fréquentent l'Ecole Nature afin d'être introduites dans les thématiques relatives au respect de la nature, du monde animal, des plantes, etc. Le crédit 2020 tient compte d'un projet estimé à 8.000 euros pour la renaturation d'une partie de la Crosnière en collaboration avec le service écologique.	12 754,89	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
648800/99004 P	Education artistique - frais divers d'exploitation Matériel pour les activités créatrices à raison de 25 € par élève et matériel mis à disposition pour les cours d'Art à l'Ecole.	25 144,30	54 000,00	48 000,00	41 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
648800/99005 P	<i>Technikschoul - frais divers d'exploitation</i>	12 778,27	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Budget pour les classes qui fréquentent l'Ecole Technique afin d'être introduites dans les thématiques relatives à la recherche scientifique et les activités techniques et manuelles.						
648800/99008 P	<i>Kreativschoul - frais de fonctionnement</i>	1 962,04	3 000,00	3 000,00	3 500,00		
	À partir de l'exercice 2021 l'article tient compte des frais de fonctionnement de la Kreativschoul.						
648800/99009 P	<i>Schoulgaart - frais de fonctionnement</i>	1 415,01	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
648800/99010 P	<i>Activités culinaires avec les classes - frais de fonctionnement</i>	866,13	7 100,00	7 100,00	7 000,00		
648800/99011 P	<i>Plan de développement scolaire PDS</i>	157,28	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
648800/99012 P	<i>Enseignement fondamental - entretien cuisines</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648800/99013 P	<i>Enseignement fondamental - frais divers d'exploitation</i>	0,00	11 300,00	11 300,00	34 000,00		
	Avant l'exercice 2023, ces dépenses figuraient à l'article 3/913/648800/99002. Crédit estimé selon les besoins, respectivement en tenant compte du prix du matériel à acquérir (papier photocopieurs, matériel de bureau pour les comités, frais de diverses fêtes, cartons, publications, ...).						
	Total 919	1 784 842,84	2 728 035,00	2 484 465,00	3 070 025,00		
3/925/	925 Cours d'accueil						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	1 255,46	1 750,00	1 750,00	2 000,00		
648800/99001 P	<i>Cours d'accueil - frais divers de fonctionnement</i>	1 255,46	1 750,00	1 750,00	2 000,00		
	Matériel didactique spécial pour des élèves nouvellement arrivés au pays, pour l'apprentissage des langues et des mathématiques.						
	Total 925	1 255,46	1 750,00	1 750,00	2 000,00		
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
608122	Petit équipement	0,00	1 500,00	1 500,00	1 400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
608122/99001	Frais de réparation/remplacement matériel - budget commun Campus Article géré par le service scolaire.	0,00	1 500,00	1 500,00	1 400,00		
613484	Honoraires médicaux et de soins	3 287,29	55 000,00	55 000,00	46 000,00		
613484/99001	Honoraires et autres frais du service médical scolaire Tarifs appliqués (CC 28/09/2022): - 240,00 €/heure pour les examens/bilans de santé effectués par un médecin scolaire généraliste ou pédiatre; - 9,22 € (indice 100) pour l'examen bucco-dentaire par élève effectué par un médecin-dentiste;	3 287,29	55 000,00	55 000,00	46 000,00		
615241	Frais de réception	0,00	500,00	500,00	7 000,00		
615241/99001	Fête sportive de la jeunesse européenne Pas d'édition en 2020-2021-2022.	0,00	0,00	0,00	6 500,00		
615241/99002	Manifestations et festivités - budget commun Campus Article géré par le service scolaire.	0,00	500,00	500,00	500,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	178 022,15	216 500,00	216 500,00	240 000,00		
616000/99001	Transport scolaire par entreprise privée Suivant soumission publique organisée par le service scolaire.	178 022,15	216 500,00	216 500,00	240 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	4 969 151,19	5 233 413,00	5 290 847,50	5 902 472,50		
621000/99100	*Service scolaire / rémunérations et salaires bruts	448 248,17	637 892,40	644 893,00	719 443,00		
621000/99101	*Services annexes à l'enseignement / salaires bruts	4 354 410,84	4 420 324,80	4 468 836,00	4 985 436,00		
621000/99102	Cours pour adultes - indemnités diverses Délibération du conseil communal du 13/12/2017: Indemnité de 5,67€/heure (n.i. 100) pour les enseignants non-brevetés. Indemnité de 7,05€/heure (n.i. 100) pour les enseignants brevetés. Délibération CC. du 27 octobre 2000 approuvée le 24 novembre 2000. Indemnité de 4,83 euros/heure (n.i. 100) pour les enseignants	166 492,18	175 195,80	177 118,50	197 593,50		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	non-brevetés. Indemnité de 6,69 euros/heure (n.i. 100) pour les enseignants brevetés.						
623000	Charges sociales (part patronale)	865 870,28	948 543,00	944 232,50	1 076 460,00		
623000/99100	*Service scolaire et services annexes / charges sociales (part patronale)	865 870,28	948 543,00	944 232,50	1 076 460,00		
642800	Autres indemnités	14 173,21	16 000,00	0,00	0,00		
642800/99001	Enseignement fondamental - indemnités diverses	14 173,21	16 000,00	0,00	0,00		
	À partir de l'exercice 2023, ces tâches seront effectuées par l'équipe de portiers. Crédit nécessaire pour parer au paiement de diverses activités, suivant délibération du conseil communal du 7 février 2007. Suite aux dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental les deux indemnités concernant le gestionnaire de l'équipe d'intervention et la distribution des livres sont maintenues.						
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	5 818,33	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
643400/99001	Commission scolaire - jetons de présence	5 818,33	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	3 820,53	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
648800/99001 P	Cours pour adultes - frais divers de fonctionnement	3 820,53	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Total 930	6 040 142,98	6 486 456,00	6 523 580,00	7 288 332,50		
	Total général 9	8 476 648,24	10 245 241,00	9 968 795,00	11 416 557,50		
	TOTAL GENERAL	93 748 902,68	106 206 246,44	106 723 036,69	119 333 871,52		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/121/	1 Services généraux des administrations publiques						
	121 Affaires générales						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>161000/18003 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'extension et la mise en conformité de l'Hôtel de Ville</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Le présent projet ne sera pas exécuté dans sa forme actuelle.						
	Accord de principe du Ministère de l'Intérieur pour un subside de 2.860.000 euros (28,60% du montant éligible estimé à 10.000.000).						
	dépense voir article 4/121/221311/18003						
	Total 121	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/131/	131 Urbanisme						
169210	Participations aux frais de raccordement - Par le lotisseur	60 000,00	300 000,00	736 000,00	779 000,00		
<i>169210/99001</i>	<i>Participation par le lotisseur aux frais d'équipements publics</i>	60 000,00	300 000,00	736 000,00	779 000,00		
	pour mémoire: accès Woierwisen phase II à refacturer au promoteur en temps utile (dépense voir article 4/624/221313/23005).						
	2023: Ikogest pour la réalisation du projet de la trame verte du Plateau Funiculaire -> participation de 779.000 euros (dépense voir article 4/131/221313/22014)						
	2022: Servior pour l'accès Woierwisen phase I -> montant de 735.522,72 euros refacturés après le décompte du projet voté le 2/3/2022						
	2021: PAP Mathendahl 4 / Integra Investment 60.000 € encaissés						
169221	Taxe de viabilisation	2 462,63	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
<i>169221/99002</i>	<i>Taxe pour frais de procédure dans le cadre d'un projet d'aménagement particulier</i>	2 462,63	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Suivant taxe dûment votée par le conseil communal en sa séance du 19/12/2014 et remboursement avis de publication dans la presse.						
169280	Autres participations aux frais	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/131/	131 Urbanisme						
169280/14019	Déplacement ligne haute tension lotissement Mathendahl - refacturation à SNHBM et au promoteur Recette pour refacturation des parts du promoteur et de SNHBM (coût total du projet estimé à 4.217.000 €): - 2.417.000.000 € part communale totale - 300.000 € participation SNHBM -> encaissée le 18/11/2021 - 1.500.000 € participation Integra Investment -> encaissée le 24/2/2022 dépense voir article 4/131/222100/14019	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 131	1 862 462,63	310 000,00	746 000,00	789 000,00		
1/132/	132 Bâtiments communaux						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	8 351,00	25 200,00	0,00		
161000/19001 G	Participation étatique au projet Ferme Lommel Une demande de subside sera introduite auprès des instances compétentes dès qu'un projet global sera figé. - 2022: subside de 12.059 euros reçu pour étude/analyse patrimoine et subside de 8.845 euros reçu de l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) pour travaux de gros oeuvre et de ferronnerie (remise en état du portail); 4.198 euros à recevoir pour repérage amiante avant travaux et analyses de sol; - 2020: subside de 5.398,38 euros reçu de l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) pour travaux de sondage dépense voir article 4/132/221311/19001	0,00	8 351,00	25 200,00	0,00		
	Total 132	0,00	8 351,00	25 200,00	0,00		
1/134/	134 Ecologie						
288180	Remboursement autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/134/	134 Ecologie						
288180/19011	Remboursement d'une partie des avances dans le cadre de la participation aux frais d'investissement du Territoire National Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette (TNT) dépense voir article 4/134/211000/19011	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00		
	Total 134	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00		
1/141/	141 City Management						
161000 I	Terrains et constructions	201 957,81	0,00	0,00	54 000,00		
161000/22006 I	Subvention européenne dans le cadre des activités du projet Fusilli À côté du financement des diverses activités du projet, les frais de personnel sont également financés à 80 % par la commission européenne pendant 4 exercices. - tranche de 201.957,81 euros encaissée le 10/11/2021 Dépense voir article 4/141/221200/22006.	201 957,81	0,00	0,00	54 000,00		
	Total 141	201 957,81	0,00	0,00	54 000,00		
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
194000	Dettes envers des établissements de crédit	0,00	0,00	0,00	13 000 000,00		
194000/99001	Emprunts auprès des établissements de crédit Exercice 2023: emprunt d'équilibrage de 13.000.000 euros encodé lors de l'établissement du budget 2023. Exercice 2021: l'emprunt d'équilibrage prévu lors de l'élaboration du budget initial 2021 n'a pas été nécessité. pour mémoire: articles de dépenses (amortissement et intérêts): 3/180/655220/99001 annuités emprunts - intérêts 3/180/658200/99001 annuités emprunts - amortissement	0,00	0,00	0,00	13 000 000,00		
198200	Autres emprunts et dettes assimilées dont la durée résiduelle est supérieure à un an	19 503 954,47	10 000 000,00	10 437 232,21	10 000 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
198200/14018	<p>Préfinancement pour le compte de l'Etat - nouveau bâtiment Police grand-ducale</p> <p>Le crédit 2021 tient compte: - bâtiment Police (-> 19.500.000 mise à disposition intégrale du montant de l'emprunt contracté avec la CCRA / 4/319/221312/14018)</p> <p>Le crédit 2019 tenait compte: - du financement de l'élaboration du projet pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la police grand-ducale (-> 290.000 euros / article 4/131/211000/14018)</p> <p>Recours à une ligne de préfinancement pour le compte de l'Etat conclu avec la CCRA (approbation ministérielle 26/6/2020) pour ce projet pour l'intégralité des dépenses (devis de 19.285.535,88 voté par le conseil communal en date du 23 octobre 2019, dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 11 novembre 2019). Après le décompte du projet le bâtiment sera cédé à l'Etat (article 1/319/261300/14018).</p>	19 503 954,47	0,00	2 958,25	0,00		
198200/16013	<p>Préfinancement pour le compte de l'Etat - EIDE Ecole primaire</p> <p>Le crédit 2023 tient compte: - EIDE école primaire (-> 10.000.000 / article 4/910/221311/16013)</p> <p>Le crédit 2022 tient compte: - EIDE école primaire (-> 10.000.000 / article 4/910/221311/16013)</p> <p>Le crédit 2021 tient compte: - EIDE école primaire (-> 8.000.000 / article 4/910/221311/16013)</p> <p>Le crédit 2020 tient compte: - EIDE école primaire (-> 7.200.0000 / article 4/910/221311/16013)</p> <p>Le crédit 2019 tient compte: - du financement des premières dépenses pour la construction de l'EIDE école primaire (-> 1.500.000 euros / article 4/910/221311/16013)</p> <p>Recours à une ligne de préfinancement pour le compte de l'Etat conclu avec la BCEE (approbation ministérielle 29/5/2020) pour ce projet pour l'intégralité des dépenses (devis de 34.624.200,73 voté par le conseil communal en date du 15 mai 2019, dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 20 septembre 2019). Après le décompte du projet le bâtiment sera cédé à l'Etat (article 1/910/261300/16013).</p>	0,00	10 000 000,00	10 434 273,96	10 000 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	Total 180	19 503 954,47	10 000 000,00	10 437 232,21	23 000 000,00		
	Total général 1	21 568 374,91	10 438 351,00	11 328 432,21	23 843 000,00		
1/229/	2 Protection sociale						
	229 Autre Troisième âge						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00		
<i>161000/22012 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'acquisition de 45 logements pour citoyens seniors dans l'immeuble Karro (anc. Gulliver) situé 10, Grand-Rue</i>	0,00	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00		
	Accord de principe du 15/11/2021 du Ministère du Logement pour le financement à 75% sur la partie éligible des 45 logements pour citoyens seniors dans le cadre de l'acquisition du Gulliver situé 10, Grand-Rue. Dépense voir article 4/229/221312/22012						
	Total 229	0,00	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00		
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
161000 G	Terrains et constructions	1 004 250,00	2 106 750,00	828 750,00	1 671 750,00		
<i>161000/16005 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour la construction d'une nouvelle maison relais au campus scolaire Um Bock</i>	1 004 250,00	0,00	393 750,00	0,00		
	Accord de subside du Ministère de l'Education nationale (capacité d'accueil estimée à +/- 200 enfants scolarisés): convention initiale -> 200 enfants x 10.00.- = 2.000.000 euros -> aire de jeux 8.500 euros avenant accordé pour supplément projet intégré (demande introduite le 16/11/2021) -> 315 enfants (avec précoce): 315 x 2.500 = 787.500 euros - 2021: 1.004.250 euros 1ère tranche (50%) payée au début des travaux. - 2022: 393.750 euros (50% projet intégré) - solde sera liquidé après le décompte du projet (2025). dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
161000/18002 G	<p>Subvention étatique pour travaux de construction nouvelle Maison Relais Cité Mathendahl à Niederkorn</p> <p>Accord de subside du Ministère de l'Education pour un montant total de 3.343.500 euros à savoir: - 2.710.000 € pour 271 enfants scolarisés (271 x 10.000€/chaise) - 500.000 € pour 200 enfants équipement spécifique (200 x 2.500€/chaise) - 125.000 € pour une cuisine de production - 8.500 € aire de jeux extérieure</p> <p>2019: - 1.671.750 reçu -> 1ère tranche de 50% versée dès le début des travaux. - solde à recevoir après le décompte des travaux.</p> <p>(dépense voir art.4/242/221311/18002).</p>	0,00	1 671 750,00	0,00	1 671 750,00		
161000/19009 G	<p>Subvention étatique pour la rénovation de la Maison Relais Oberkorn bâtiment existant</p> <p>Accord de subside du Ministère de l'Education suivant convention signée le 13 février 2019: - 870.000 maximum: 87 enfants scolarisés et 50% du coût total des travaux.</p> <p>2019: 435.000 euros: 1ère tranche payée dès le début des travaux 2022: solde à recevoir après le décompte</p> <p>Dépense voir article 4/242/221311/19009</p>	0,00	435 000,00	435 000,00	0,00		
161000/19034 G	<p>Subvention étatique pour les travaux de rénovation, de tranformation et de mise en conformité de l'Ecole des Filles à Niederkorn</p> <p>Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère de l'Education dans le cadre de l'extension de la surface pour la maison relais. Dépense voir article 4/910/221311/19034.</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	4 017,89	2 500,00	2 500,00	0,00		
163000/99001 G	Subvention de l'Etat pour l'acquisition de mobilier pour maisons relais	4 017,89	2 500,00	2 500,00	0,00		
169280	Autres participations aux frais	0,00	66 000,00	0,00	66 000,00		
169280/18027	Participation aux frais de rénovation du parquet dans la maison relais Woiiwer	0,00	66 000,00	0,00	66 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Les frais de rénovation sont à partager entre 3 parties (commune, entrepreneur et sous-traitant). dépense voir article 4/242/221311/18027						
	Total 242	1 008 267,89	2 175 250,00	831 250,00	1 737 750,00		
1/259/	259 Autre Jeunesse						
108180 P	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	0,00	0,00	3 125 000,00		0,00
<i>108180/20003 P</i>	<i>Apport en capital de la Fondation Miami University dans le cadre des 50 studios coliving du projet Gravity</i>	0,00	0,00	0,00	3 125 000,00		0,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, la recette est à inscrire à l'article 1/259/251000/20003 et non à l'article 1/259/108180/20003. La participation est prévue d'être versée dès la remise des clés en 2023 -> montant initial de 2.430.000 adapté à 3.125.000 pour tenir compte de la hausse des prix et de diverses modifications demandées par la Fondation. Voir également articles 1/612/161000/20003, 1/612/261300/20003, 4/612/221312/20003.						
251000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00		3 125 000,00
<i>251000/20003</i>	<i>Recette unique (loyer) de la Fondation Miami University dans le cadre des 50 studios coliving du projet Gravity</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		3 125 000,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, la recette est à inscrire à l'article 1/259/251000/20003 et non à l'article 1/259/108180/20003. La participation est prévue d'être versée dès la remise des clés en 2023 -> montant initial de 2.430.000 adapté à 3.125.000 pour tenir compte de la hausse des prix et de diverses modifications demandées par la Fondation. Voir également articles 1/612/161000/20003, 1/612/261300/20003, 4/612/221312/20003.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/259/	259 Autre Jeunesse						
	Total 259	0,00	0,00	0,00	3 125 000,00		3 125 000,00
	Total général 2	1 008 267,89	10 175 250,00	831 250,00	12 862 750,00		12 862 750,00
1/319/	3 Ordre et sécurité publics						
	319 Autres Services d'ordre						
261300	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>261300/14018</i>	<i>Nouveau bâtiment pour la Police grand-ducale sur le parking du contournement - cession à l'Etat</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Recette à prévoir en 2024. Suivant courriers du Ministère des Finances du 11 janvier et 24 juillet 2019 l'Etat procédera à l'acquisition du bâtiment après achèvement des travaux et décompte du projet. Le prix de 19.300.000 euros tel que mentionné est à considérer comme indicatif et sera adapté selon l'évolution du degré de planification.						
	Préfinancement voir article 1/180/198200/14018. Dépense voir article 4/319/221312/14018 et 4/131/211000/14018						
	Total 319	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 3	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/425/	4 Affaires économiques						
	425 Production et Distribution de l'électricité						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>162000/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour installations photovoltaïques sur bâtiments communaux</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
<i>169100/99001</i>	<i>Participation Enovos/Creos aux chantiers</i>	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
	Total 425	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/430/	430 Tourisme						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	951 884,00	74 706,05	877 000,00		
161000/17015 G	Subvention de l'Etat pour l'aménagement d'un centre d'accueil au Fond-de-Gras	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside auprès du Ministère du Tourisme et de l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) sera introduite en temps utile.						
	dépense voir article 4/430/221311/17015 (et avant 4/430/238120/17015).						
161000/20020 G	Subvention de l'Etat pour l'aménagement d'un gîte d'hébergement à Lasauvage dans le cadre du Red Rock Trail	0,00	329 000,00	74 706,05	282 000,00		
	Ministère du Tourisme: accord du 6/4/2021 pour un montant estimé à 329.000 euros (subside de 50%). - 2022: 1ère tranche de 74.706,05 euros encaissée - solde à encaisser après le décompte du projet.						
	Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments): accord du 2 juillet 2021 pour un montant estimé à 27.884 euros.						
	Dépense voir article 4/430/221312/20020						
161000/21005 G	Subvention de l'Etat pour la rénovation et la transformation des maisons situées Place Saintignon (adjacentes au gîte)	0,00	622 884,00	0,00	595 000,00		
	Ministère du Tourisme: accord du 6/4/2021 pour un montant estimé de 595.000 euros (subside de 50%). Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments): demande de subside introduite.						
	Dépense voir article 4/430/221312/21005.						
	Total 430	0,00	951 884,00	74 706,05	877 000,00		
1/441/	441 Transports routiers						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00		
162000/99001 G	Subvention de l'Etat pour l'aménagement de bornes pour véhicules électriques	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00		
	Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère du						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/441/	441 Transports routiers						
	Développement durable et des Infrastructures. voir dépense art. 4/441/221313/99001						
	Total 441	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00		
1/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
108180	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	7 408,10	0,00	0,00	0,00		
108180/99001	SIKOR - décaissement unique extraordinaire	7 408,10	0,00	0,00	0,00		
	2021: remboursement extraordinaire de 7.408,10 euros voir également article 3/470/648211/99001						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	58 431,00	58 431,00	0,00		
162000/16034 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour les travaux d'extension de la zone Hahneboesch	0,00	58 431,00	58 431,00	0,00		
	Accord de subside de l'AGE du 25/10/2019 pour un montant de 58.431 euros. - 2021: demande de liquidation du subside introduite auprès de l'AGE en date du 27/7/2021. Dépense voir article 4/470/221313/16034.						
251000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00		1 100 000,00
251000/99001	Droits de superficie zone régionale Hahneboesch	0,00	0,00	0,00	0,00		1 100 000,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces recettes sont à inscrire à l'article 1/470/251000/99001 et non plus à l'article 1/470/261100/99001. Crédit 2023: - remboursement de l'Etat (Ministère de l'Economie) pour des terrains non-exploitable (114,58 ares intégrés dans la trame verte et 52,02 ares site Costantini) -> valeur initiale : 166,60 ares x 6.200 = 1.032.920 € (pour 50 ans) -> valeur actuelle : (1.032.920/600 mois) x 512 mois = 881.425,06 - parcelles restantes (+/- 20 ares) de la zone communale de 62.34 ares nets située entre la RN31 et la route menant vers le centre de distribution ArcelorMittal -> zone déjà partiellement occupée via contrats et actes comptabilisés sur 2021						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
	Crédit 2022: contrats et actes soumis au vote du conseil en 2022 et/ou comptabilisés sur cet exercice: - 176.872,22 € AP Génie Civil & Consulting sàrl (reprise Kinn) voté par le conseil communal en date du 22/6/2022 - 106.009,27 € prolongation concession droit de superficie initial Auto- Mécanique sàrl du 31/5/2041 -> 31/12/2051 (127/360 basé sur indemnisation forfaitaire unique de 10.000 € / are = 106.009,27 €) votée par le conseil communal en date du 24/11/2021 Crédit 2021: contrats et actes soumis au vote du conseil communal en 2021 : - 122.800 € Carrosserie Salis - 111.000 € DC Systèmes de sécurité - 95.000 € Lux-Magnet - 51.200 € Mirotech - 51.100 € Art Thermic						
261100	Terrains	431 100,00	881 425,00	282 881,49	1 100 000,00		0,00
261100/99001	Autres droits de superficie zone régionale Hahneboesch	431 100,00	881 425,00	282 881,49	1 100 000,00		0,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces recettes sont à inscrire à l'article 1/470/251000/99001 et non à l'article 1/470/261100/99001. Crédit 2023: - remboursement de l'Etat (Ministère de l'Economie) pour des terrains non-exploitable (114,58 ares intégrés dans la trame verte et 52,02 ares site Costantini) -> valeur initiale : 166,60 ares x 6.200 = 1.032.920 € (pour 50 ans) -> valeur actuelle : (1.032.920/600 mois) x 512 mois = 881.425,06 - parcelles restantes (+/- 20 ares) de la zone communale de 62.34 ares nets située entre la RN31 et la route menant vers le centre de distribution ArcelorMittal -> zone déjà partiellement occupée via contrats et actes comptabilisés sur 2021 Crédit 2022: contrats et actes soumis au vote du conseil en 2022 et/ou comptabilisés sur cet exercice: - 176.872,22 € AP Génie Civil & Consulting sàrl (reprise Kinn) voté par le conseil communal en date du 22/6/2022 - 106.009,27 € prolongation concession droit de superficie initial Auto- Mécanique sàrl du 31/5/2041 -> 31/12/2051 (127/360 basé sur indemnisation forfaitaire unique de 10.000 € / are = 106.009,27 €) votée par le conseil communal en date du 24/11/2021						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
	Crédit 2021: contrats et actes soumis au vote du conseil communal en 2021 : - 122.800 € Carrosserie Salis - 111.000 € DC Systèmes de sécurité - 95.000 € Lux-Magnet - 51.200 € Mirotech - 51.100 € Art Thermic						
	Total 470	438 508,10	939 856,00	341 312,49	1 100 000,00		1 100 000,00
	Total général 4	438 508,10	2 441 740,00	966 018,54	1 977 000,00		1 977 000,00
1/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
288180	Remboursement autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	0,00	0,00	0,00		
288180/99001	Remboursement apport en capital - SIDOR	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 510	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	37 000,00	37 000,00	0,00		
161000/20005 G	Subvention de l'Etat (AGE) dans le cadre des travaux de canalisation du lotissement SNHBM route de Pétange	0,00	37 000,00	37 000,00	0,00		
	Un subside attribué à SNHBM sera à récupérer par la commune dans le cadre du décompte du projet. article de dépense voir 4/520/222100/20005						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	116 878,23	159 418,23	495 232,00		
162000/12019 G	Subvention de l'Etat pour l'élimination des eaux allogènes de canalisation des eaux mixtes à Lasauvage	0,00	86 878,23	86 878,23	0,00		
	Subside étatique de 180.336 € accordé par l'AGE en date du 2/1/2018. - 1ère tranche de 93.457,77 euros reçue le 30/9/2020 - demande de liquidation d'une 2ème tranche introduite auprès de						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
	l'AGE en date du 13/12/2021 - solde à liquider après le décompte du projet. Dépense voir article 4/520/222100/12019.						
162000/16005 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour le campus scolaire Um Bock - aménagement d'un bassin d'eau	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
	Accord de subside de l'AGE pour un montant de 108.706 euros (33% du montant éligible de 479.516 euros). - 2023: demande d'une première tranche de subside. - solde à recevoir après le décompte dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005						
162000/17040 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour le réaménagement infrastructurel du Parc des Sports	0,00	0,00	0,00	449 723,00		
	Accord de subside de l'AGE pour un montant de 449.723 euros en date du 7/5/2018. Demande de liquidation du subside à introduire après le décompte du projet. dépenses voir articles 4/822/222100/17040						
162000/19005 G	Subvention de l'Etat pour l'évacuation des eaux de sources (CHEM) vers réseau eaux pluviales avenue de la Liberté / rue Pierre Gansen	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside a été introduite auprès de l'AGE en date du 30/1/2019. Accord AGE du 10/6/2020 pour un montant de 322.310 euros. Dépense voir article 4/520/222100/19005						
162000/21006 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour les travaux de canalisation entre le lotissement Wuelmswiss et la rue du Stade Henri Jungers	0,00	0,00	0,00	15 509,00		
	Accord de subside de l'AGE en date du 12/10/2022 pour un montant de 15.509 euros (33% du montant éligible de 46.996 euros). Dépense voir article 4/520/222100/21006.						
162000/99001 G	Subventions de l'Etat (AGE) dans le cadre de l'étude sur l'état des infrastructures d'évacuation des eaux en cas de fortes pluies	0,00	0,00	72 540,00	0,00		
	Accord de l'AGE en date du 13/7/2022 pour une prise en charge à 100% des frais d'étude du concept contre les crues subites.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
	Dépense voir article 4/520/211000/99001.						
	Total 520	0,00	153 878,23	196 418,23	495 232,00		
1/542/	542 Protection de la nature						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	967 605,00	312 975,00	701 730,00		
161000/12011 G	Subvention de l'Etat pour les travaux de construction à basse consommation d'énergie de nouveaux ateliers communaux (CID)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Accord du Ministère de l'Environnement du 11/8/2021 pour un subside estimé à 486.786 euros pour une construction à basse consommation d'énergie: - 191.640 €: Bâtiment A (construction à basse consommation d'énergie) - 95.160 €: Bâtiment C (construction à basse consommation d'énergie) - 164.520 €: Atelier/Parking (construction à basse consommation d'énergie) - 10.330 €: Installation photovoltaïque - 1.000 €: Panneau de présentation - 24.136 €: Chaudière à granulés de bois						
161000/14012 G	Subvention de l'Etat pour les travaux de rénovation et d'extension du Centre sportif à Oberkorn (Sportfabrik) au standard passif - phase I	0,00	262 300,00	262 300,00	0,00		
	Accord de subside pour un montant de 262.300 euros du Département de l'Environnement en date du 19/4/2018. La liquidation du subside sera demandée après réalisation de tous les tests techniques.						
161000/14018 G	Subvention de l'État pour la construction standard passif d'un nouveau bâtiment pour la Police grand-ducale sur le parking du contournement	0,00	464 800,00	0,00	464 800,00		
	Ministère de l'Environnement: accord de subside du 20/4/2021 pour un montant estimé à 464.800 € (bâtiment passif, installation photovoltaïque, panneau de présentation et pompe à chaleur géothermique verticale). Dépense voir article 4/319/221312/14018.						
161000/16005 G	Subvention de l'Etat pour le campus scolaire Um Bock - mesures de rénovation énergétique	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/542/	542 Protection de la nature						
	<p>Demande de subside a été introduite auprès du Ministère de l'Environnement, montant estimé 500.000.-.</p> <p>dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005</p>						
161000/18002 G	<p><i>Subvention de l'État pour la construction du campus scolaire Mathendahl au standard passif</i></p> <p>Accord de subside du Ministère de l'Environnement pour un montant de 197.030 euros. Dépense voir article 4/242/221311/18002 et 4/910/221311/18002</p>	0,00	197 030,00	0,00	197 030,00		
161000/18003 G	<p><i>Subvention de l'Etat pour l'extension et la mise en conformité de l'Hôtel de Ville</i></p> <p>Le présent projet ne sera pas exécuté dans sa forme actuelle. Ministère de l'Environnement: accord de subside du 3/3/2021 pour un montant estimé à 177.000 € pour une construction à basse consommation d'énergie. Dépense voir article 4/121/221311/18003</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/19023 G	<p><i>Subvention de l'Etat pour la rénovation énergétique partielle (assainissement) de l'Ecole Fousbann - ancien bâtiment</i></p> <p>Accord d'un subside étatique du Département de l'Environnement au montant de 32.525.-€ du 06/11/2019 pour l'assainissement de l'Ecole Fousbann à Differdange. - 2022: montant de 32.525 euros reçu le 23/9/2022 après demande de liquidation introduite auprès du Ministère de l'Environnement en date du 25/7/2022.</p>	0,00	32 525,00	32 525,00	0,00		
161000/19034 G	<p><i>Subvention étatique pour les travaux de rénovation, de tranformation et de mise en conformité de l'Ecole des Filles à Niederkorn</i></p> <p>Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère de l'Environnement dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique. Dépense voir article 4/910/221311/19034.</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/19040 G	<p><i>Subvention de l'Etat pour la réfection des chemins ruraux Am Schäffelchen et Heideroicht</i></p> <p>Accord de subside du Ministère de l'Agriculture pour :</p>	0,00	10 950,00	18 150,00	39 900,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/542/	542 Protection de la nature						
	- 18.150 euros pour le projet Am Schäffelchen (réalisation en 2021, facture payée en octobre 2022) - 10.950 euros pour le projet Heideroicht (réalisation reportée en 2022-2023). - 28.950 euros pour le projet Jommel (réalisation en 2023). Dépense voir article 4/542/221313/19040.						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>162000/22015 G</i>	<i>Subvention étatique pour le remplacement des menuiseries extérieures de la Villa Hadir</i> Une demande de subside sera introduite auprès du Ministère de l'Environnement pour les travaux d'amélioration énergétique. Dépense voir article 4/132/222100/22015	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 542	0,00	967 605,00	312 975,00	701 730,00		
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	107 587,10	107 587,10	0,00		
<i>162000/12006 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement d'un bassin d'orage dans la route de Bascharage</i> Accord de l'AGE pour un subside de 1.279.181 euros reçu le 25/3/2016. - 1ère tranche de 1.171.593,90 euros reçue le 14/09/2018 - solde de 107.587,10 euros à recevoir après le décompte Projet voir article 4/520/222100/12006.	0,00	107 587,10	107 587,10	0,00		
	Total 550	0,00	107 587,10	107 587,10	0,00		
1/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
162000 I	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>162000/23001 I</i>	<i>Subvention européenne dans le cadre des frais d'études NetZeroCity</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
	Les études réalisées dans le cadre du projet NetZeroCity pourront faire l'objet d'une subvention européenne. Les démarches y relatives seront entamées en temps utile. Dépenses voir articles 4/125/211000/23001, 4/131/211000/23001, 4/141/211000/23001, 4/510/211000/23001, 4/532/211000/23001, 4/590/211000/23001 et 4/622/211000/23001.						
	Total 590	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 5	0,00	1 229 070,33	616 980,33	1 196 962,00		
1/611/	6 Logements et équipements collectifs						
	611 Logements au prix du marché						
261100	Terrains	56 850,00	0,00	59 400,00	0,00		
<i>261100/99001</i>	<i>Vente de places à bâtir pour construction de logements</i>	56 850,00	0,00	59 400,00	0,00		
	Le crédit 2022 tient compte du paiement d'une indemnité pour la revente anticipative d'un terrain dans la Cité Galerie Hondsbësch (-> acte Schaeffer du 10/11/2015 - clause contenue dans l'article 5).						
	Le crédit 2021 tient compte du paiement d'une indemnité pour la revente anticipative d'un terrain dans la Cité Galerie Hondsbësch (-> acte Jalabert du 10/11/2015 - clause contenue dans l'article 5).						
	Total 611	56 850,00	0,00	59 400,00	0,00		
1/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
161000 G	Terrains et constructions	12 221 926,00	7 913 000,00	7 913 000,00	10 900 000,00		
<i>161000/20003 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'acquisition de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower au Plateau du Funiculaire</i>	12 221 926,00	7 913 000,00	7 913 000,00	10 900 000,00		
	Accord de subside du Ministère du Logement moyennant conventions signées (en date du 28/4/2021 pour la partie 80 logements; convention encore à venir pour la partie Co-living). - logements en location: plafond maximal -> 17.849.000 - logements en vente: plafond maximal -> 2.145.000						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	- 2 triplex: plafond maximal -> 1.813.221 - Co-living: plafond maximal -> 6.480.426 article de dépense voir 4/612/221312/20003 et recette Miami voir article 1/259/108180/20003						
161000/99001 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'acquisition et la rénovation d'immeubles à des fins d'habitation</i> Accord du Ministère du Logement, suivant convention, pour la participation étatique dans le cadre de l'acquisition d'un appartement situé 50, Grand-Rue destiné à donner en location: 2020: 138.750 € encaissés.	0,00	0,00	0,00	0,00		
261300	Constructions	0,00	6 718 000,00	5 345 981,11	5 268 511,31		
261300/20003	<i>Revente de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower au Plateau du Funiculaire</i> L'article tient compte de la revente des logements (initialement fixés à 30 unités) suivant critères d'attribution approuvés par le conseil communal en date du 22/7/2020. 2022: le crédit tient compte des recettes pour le revente de 28 logements suivant actes notariés avec prise en compte des tranches de construction déjà réalisées au moment de la signature de l'acte. 2023: le crédit tient compte des recettes de la vente des deux appartements restants (829.980,08 €) ainsi que de la refacturation de la suite des tranches de construction pour les 28 logements déjà vendus (4.438.531,23 €, sur base d'un taux TVA de 17%). Au moment de l'élaboration du budget, il n'était pas encore clair si une application directe du taux TVA de 3% sera éventuellement accordée aux acquéreurs. Le cas échéant, cette différence de +/- 531.000.- sera régularisée moyennant notre déclaration TVA). Dépense voir article 4/612/221312/20003	0,00	6 718 000,00	5 345 981,11	5 268 511,31		
	Total 612	12 221 926,00	14 631 000,00	13 258 981,11	16 168 511,31		
1/624/	624 Voirie vicinale						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/624/	624 Voirie vicinale						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	104 912,00	104 912,00	0,00		
161000/19036 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour la réalisation d'une canalisation d'eaux pluviales entre route de Bascharage et Haneboesch (hall poutrelles Eucosider)	0,00	104 912,00	104 912,00	0,00		
	Accord de subside AGE du 4 décembre 2019 pour un montant de 104.912 euros (33% du montant éligible de 317.915 euros).						
	- Demande de liquidation d'une 1ère tranche de subside introduite auprès de l'AGE en date du 12/11/2021						
	article de dépense voir 4/624/221313/19036						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	429 375,00	429 375,00	0,00		
162000/11013 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour le réaménagement de la partie inférieure rue Woiver et pose canalisation eaux pluviales rue de Soleuvre	0,00	159 731,00	159 731,00	0,00		
	Accord de subside AGE pour un montant de 159.731 euros du 1/4/2020.						
	- 2022: liquidation d'une 1ère tranche de 123.000 euros						
	- solde à recevoir après le décompte du projet						
	dépense voir article 4/624/221313/11013						
162000/13027 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour le réaménagement de la rue Bessemer, rue de Soleuvre et rues connexes	0,00	131 991,00	131 991,00	0,00		
	Subside accordé par l'AGE pour un montant de 131.991 € (33% sur montant éligible de 399.792 €)						
	- Demande de liquidation du subside introduite auprès de l'AGE en date du 7/3/2022						
	article dépense voir 4/624/221313/13027						
162000/15008 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour le réaménagement de l'Entrée en Ville	0,00	91 900,00	91 900,00	0,00		
	Participation étatique de 312.602€, suivant disposition N°F 082/15 du 1/12/2015.						
	- 2018: reçue 1ère tranche 220.702,77 euros						
	- demande de liquidation du solde du subside introduite auprès de l'AGE en date du 28/6/2021.						
	Dépenses voir art.4/624/221313/15008.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/624/	624 Voirie vicinale						
162000/17005 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour l'aménagement de l'accès et des infrastructures dans les "Woiverwisen" - phase I Accord de subside le 8 janvier 2019 de 33% de l'AGE pour un montant de 45.753 (part éligible de 138.646 euros). Demande de liquidation du subside introduite auprès de l'AGE en date du 14/3/2022. dépense voir article 4/624/221313/17005	0,00	45 753,00	45 753,00	0,00		
169280	Autres participations aux frais	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00		
169280/18032	Réaménagement du quartier Balcon à Lasauvage - remboursement des frais par les propriétaires Le crédit 2023 tient compte d'une partie des remboursements échelonnés par les propriétaires svt convention de novembre 2019. Le solde sera inscrit aux budgets 2022-2025. Une autorisation d'estimer en justice a été prononcée par le conseil communal en sa séance du 18/5/2022 pour réagir au refus de plusieurs riverains de participer solidairement au projet. Dépense voir article 4/624/221313/18032	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00		
	Total 624	0,00	570 287,00	534 287,00	36 000,00		
1/627/	627 Ateliers						
161000 G	Terrains et constructions	455 367,00	1 200 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00		
161000/12011 G	Subvention de l'Etat pour la construction de nouveaux ateliers communaux (CID) Accord de subside du Ministère de l'Intérieur pour un montant de 8.274.922 reçu en date du 10/3/2022 (80% à payer en tranches). - 2021: 1ère tranche de 455.367 euros reçue - 2022: 2ème tranche de 3.000.000 euros reçue - 2023/2024: tranches à demander (80% du subside) - solde à recevoir après le décompte du projet Dépense voir article 4/627/221311/12011	455 367,00	1 200 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00		
	Total 627	455 367,00	1 200 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/630/	630 Alimentation en eau						
169100	Participations aux frais de raccordement	63 831,46	75 000,00	77 500,00	75 000,00		
<i>169100/99001</i>	<i>Participation des riverains aux frais de raccordement au réseau de distribution d'eau</i>	63 831,46	75 000,00	77 500,00	75 000,00		
	Recette représentant la participation des particuliers aux frais de confection des raccordements privés au réseau de distribution d'eau potable. Délibération du conseil communal du 30/3/2022 fixant de nouvelles taxes de raccordement, facturées au coût réel.						
	Total 630	63 831,46	75 000,00	77 500,00	75 000,00		
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
261100	Terrains	2 900,00	8 942 000,00	6 042 000,00	2 900 000,00		
<i>261100/99001</i>	<i>Vente de terrains communaux</i>	2 900,00	8 942 000,00	6 042 000,00	2 900 000,00		
	2023: - revente à l'État du terrain de 20a du nouveau bâtiment de la police grand-ducale (300.000 €) - revente de parcelles situées à Oberkorn / rue Duchscher dans le cadre de la réalisation d'un PAP (+/- 2.600.000 €)						
	2022: - revente d'un jardin au lieu-dit avenue Charlotte (M. Dammé) au prix de 12.600 € - revente à l'Etat du terrain situé près de l'EIDE au prix de 157.650 € : acte de vente approuvé par le conseil communal en date du 2/3/2022 (surfaces préfabriquées également à vendre à l'Etat, voire article 1/650/261300/99001 -> suspendue car pas encore réalisable en 2022)						
	- revente de terrains situés au lieu-dit Zwësche Lauterbännchen acquis par divers actes notariés au cours des derniers exercices dont notamment: - 60,90 ares: parcelles 2851/2316 avec 37,60 ares (valeur 940.000 €), 2849/0 avec 10,90 ares, 2850/2315 avec 12,40 ares (valeur 582.500 € les deux), situés au lieu-dit "Zwischen Lanterbännchen" acquis par un acte d'échange sans soulte voté par le conseil communal en date du 22/11/2017 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 22/1/2018; - terrain Lauterbännchen/Schoué (achat: 1.402.750 €)						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
	- terrains Lauterbännchen/Grethen-Thill (achat: 562.500 €) - terrain Lauterbännchen/Schranz (achat: estimé à 250.000 €) - etc.						
261300	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
261300/99001	Vente d'immeubles bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00		
	L'article est basé sur des prévisions de ventes, les actes notariés seront soumis au vote du conseil communal le moment venu. 2022: - revente à l'Etat des surfaces préfabriquées situées sur le campus EIDE 971.000 € (vente terrain voire article 1/650/261100/99001)-> suspendue car pas de vente Portakabin en 2021/2022 2021: acte notarié avec la société VOI sàrl concernant l'échange sans soulte de l'immeuble Maxim's situé avenue Parc des Sports (346/7733 et 346/7734) contre 3 appartements dans la nouvelle résidence à construire.						
	Total 650	2 900,00	8 942 000,00	6 042 000,00	2 900 000,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	580 486,50	650 000,00	525 000,00	4 779 250,00		
168000/99001 G	Subvention de l'Etat dans le cadre du Pacte Logement	580 486,50	0,00	0,00	0,00		
	Les contributions financières de l'ETAT prévues dans le budget rectifié 2020 et dans le budget initial 2021 sont basées sur la convention "pacte logement" signée en date du 11 décembre 2008 avec le Ministère du Logement. Le paiement se fait au cours de l'année qui suit celle pour laquelle il est dû. -> estimation pour 2020 (budget 2021 -> dernier !) : nombre d'habitants au 31.12.2019: 27.367 nombre d'habitants au 31.12.2020 (estimation): 27.967 croissance de 27.967 - 27.367 = 600 habitants 1% de la population au 31.12.2019: 1% de 27.367 = 274 croissance dépassant 1%: 600 - 274 = 326 habitants Contribution financière pour 2020 (budget 2021): 326 x 4.050 = 1.320.300 € arrondis						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	<p>Sont pris en compte les données suivantes: 4.050 euros par habitant dépassant 1% de la croissance de l'année pour laquelle la contribution est calculée (à partir de l'exercice 2017 la contribution est diminuée de 900 euros par an, pour être payée une dernière fois au courant de l'année 2021 -> art. 2 de la convention pacte logement)</p> <p>-> estimation pour 2019 (budget 2020): nombre d'habitants au 31.12.2018: 26.772 nombre d'habitants au 31.12.2019 (estimation): 27.375 croissance de 27.375 - 26.772 = 603 habitants 1% de la population au 31.12.2018: 1% de 26.772 = 268 croissance dépassant 1%: 603 - 268 = 335 habitants Contribution financière pour 2019 (budget 2020): 335 x 4.950 = 1.658.250 € arrondis</p> <p>(voir également articles 4/690/291500/99001, 1/910/292300/99001).</p>						
168000/99002 G	<p>Subvention de l'Etat dans le cadre du Pacte Logement 2.0</p> <p>2021: signature convention initiale Pacte Logement 2.0. 2022: élaboration programme d'action local logement (PAL) et signature convention de mise en oeuvre Pacte Logement 2.0 votée par le conseil communal en date du 30/11/2022.</p> <p>Crédit 2022: - 500.000 euros (plafond maximal) dotation forfaitaire unique de 25€ par personne physique ayant établi sa résidence habituelle sur le territoire differdangeois, - 25.000 euros : participation au frais du conseiller interne Pacte Logement 2.0</p> <p>Crédit 2023: - 3.600.000 euros (144 x 25.000 €) dotation forfaitaire unique calculée sur base du nombre de logements se situant sur le territoire differdangeois et dont l'acquisition ou la réalisation bénéficient d'une participation financière sur base d'une convention signée entre le 1/1 et 31/12/2021 par le ministre dans le cadre des aides à la construction d'ensembles prévues par la loi du 25 février 1979. Le projet de loi budgétaire 2023 prévoit de porter ce montant de 19.000 à 25.000€ par logement - 264.250 euros (105,7 x 2.500 €) dotation annuelle calculée sur base du nombre de logements se situant sur le territoire de la commune et ayant été affectés au cours de l'année 2021 au régime de la gestion locative sociale (GLS) telle que prévue à l'article 66-3 de la loi précitée du 25 février 1979 - 915.000 euros (366 x 2.500 €) dotation annuelle calculée sur</p>	0,00	650 000,00	525 000,00	4 779 250,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	base du nombre de logements se situant sur le territoire de la commune et ayant été mis en location conformément à l'article 30 de la loi précitée du 25 février 1973 et des règlements grand-ducaux pris en son exécution (nouveau à partir de 2023/2024)						
	Total 690	580 486,50	650 000,00	525 000,00	4 779 250,00		
	Total général 6	13 381 360,96	26 068 287,00	23 497 168,11	26 958 761,31		
1/821/	8 Loisirs, culture et culte						
1/821/	821 Terrains de sports						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	237 500,00	237 500,00	50 000,00		
<i>161000/18018 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour la construction d'un stade d'athlétisme régional au Woiver</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Accord de principe du Département ministériel des Sports pour un montant de 3.000.000 euros (participation étatique de 50% des frais opposables estimée à 5.981.040 euros) dépense art. 4/821/221311/18018						
<i>161000/18019 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour les travaux de rénovation du stade Thillebiert (phase I)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside sera introduite auprès de l'INPA (Institut national pour le patrimoine architectural). Dépense voir article 4/821/221313/18019.						
<i>161000/20004 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour la remise en état du terrain synthétique Woiver</i>	0,00	187 500,00	187 500,00	0,00		
	Accord du Ministère des Sports du 31/3/2021 pour un subside estimé à 187.500 euros (participation étatique de 25% étant accordée pour une telle rénovation). - 2022: 1ère tranche de 154.700 euros - solde à demander après le décompte du projet. Dépense voir article 4/821/221313/20004						
<i>161000/21009 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour les travaux de mise en conformité du Stand de Tir</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside sera introduite auprès du Département ministériel des Sports en temps utile.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/821/	821 Terrains de sports						
	Dépense voir article 4/821/221312/21009						
161000/99001 G	Subvention de l'Etat pour diverses infrastructures sportives de petite envergure - p.ex. terrains multisports p.ex. lieu de rencontre pour jeunes, route de Pétange, Plateau du Funiculaire, Cité O', terrain boulistes parc AS, terrain multisports parc AS, alentours campus scolaire Niederkorn	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Total 821	0,00	237 500,00	237 500,00	50 000,00		
1/822/	822 Halls sportifs						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	920 350,00	920 350,00	1 000 000,00		
161000/15021 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau hall sportif au campus scolaire Niederkorn-Centre Accord du Ministère des Sports pour un subside étatique de 2.191.000 euros (35% des frais opposables). - 1ère tranche de 863.500 euros payée le 15/7/2019 - 2ème tranche de 998.850 euros payée en octobre 2020 - solde de 328.650 euros payé en 2022 Dépense voir art. 4/822/221311/15021	0,00	328 650,00	328 650,00	0,00		
161000/16005 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'une nouvelle salle sportive au campus scolaire "Um Bock" Une demande de subside a été introduite en date du 4/12/2019 auprès du Département ministériel des Sports (35% du montant éligible) salle de défoulement: 124.054.- salle judo: 62.436.- mur escalade: 64.132.- hall sportif: 2.342.058.- - 2022: demande d'une première tranche de subside - 2023: demande d'une 2ème tranche de subside - solde à recevoir après le décompte du projet (2025) dépenses voir articles 4/822/221311/16005, 4/242/221311/16005 et 4/910/221311/16005	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/822/	822 Halls sportifs						
161000/18020 G	Subvention de l'Etat pour travaux de rénovation du Centre Sportif John Scheuren à Oberkorn - phase II Une demande de subside a été introduite auprès du Département ministériel des Sports. Le projet pourra uniquement figurer sur le prochain plan quinquennal (-> la partie subventionnable pourra faire l'objet d'une aide étatique approximative de 35%; une 1ère tranche sera versée au cours de l'exercice 2023). Dépense voir article 4/822/221311/18020	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
161000/19022 G	Subvention de l'Etat pour la rénovation de l'Ecole des Garçons à Niederkorn - salle de gymnastique Accord de subside du Département ministériel des Sports pour un montant de 91.700 euros en date du 7/7/2020 pour la partie rénovation salle de gymnastique. - liquidation du subside après le décompte du projet. Dépense voir article 4/910/221311/19022.	0,00	91 700,00	91 700,00	0,00		
161000/99001 G	Subvention de l'Etat pour diverses infrastructures sportives de petite envergure - p.ex. équipement salles de défoulement Subsides accordés par le Département ministériel des Sports. En 2018: 21.000 euros pour la salle de motricité MR Oberkorn après décompte du projet	0,00	0,00	0,00	0,00		
261300	Constructions	0,00	0,00	15 687 900,02	0,00		
261300/14012	Centre sportif Oberkorn extension du Centre sportif à Oberkorn (Sportfabrik) - cession à l'Etat Revente à l'État, via acte notarié approuvé par le conseil communal en date du 2/3/2022, concernant les surfaces de la Sportfabrik y inclus le premier équipement. Le crédit tient également compte d'un montant de 9.450,02 euros intérêts de retard à cause du versement tardif du prix de vente. Dépense voir article 4/822/221311/14012	0,00	0,00	15 687 900,02	0,00		
	Total 822	0,00	920 350,00	16 608 250,02	1 000 000,00		
1/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
161000 G	Terrains et constructions	102 725,75	0,00	0,00	0,00		
<i>161000/05004 G</i>	<i>Subvention de l'Etat (MiCu) pour la modernisation/extension de l'Ancien Hôtel de Ville</i>	102 725,75	0,00	0,00	0,00		
	ancien article 1/0125/1440/002 Suivant convention entre l'Etat du Luxembourg et la Ville de Differdange du 8 décembre 2010. Le montant inscrit pour 2013 représente le solde de l'aide étatique. Le montant global du subside ne peut pas dépasser 2.054.515 €. <ul style="list-style-type: none"> - 1.129.085,06 € encaissés en 2010 - 561.191,96 € encaissés en 2011 - 261.512,23 € encaissés en 2013 - 102.725,75 € solde encaissé en 2021 après décompte du projet Une demande d'augmentation du subside n'a pas été considérée par le Ministère de la Culture. Dépenses, voir article 4/0125/2123/013 resp. 4/831/221311/05004.						
	Total 831	102 725,75	0,00	0,00	0,00		
1/838/	838 Patrimoine culturel						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>161000/99001 G</i>	<i>Subvention d'Etat pour la rénovation et la remise en valeur du patrimoine culturel</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 838	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/850/	850 Cultes						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00		
<i>161000/12017 G</i>	<i>Subvention de l'Etat (SSMN) rénovation église Lasauvage</i>	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00		
	Accord de subside 4/7/2019 de l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) pour un montant de 450.000 euros. 2018: subside de 15.725 euros déjà encaissé pour les travaux d'études de rénovation de l'église Lasauvage. Dépenses voir article 4/850/221312/12017						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/850/	850 Cultes						
	Total 850	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00		
1/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
169280	Autres participations aux frais	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>169280/99001</i>	<i>Remboursement dommages et intérêts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Article "pour mémoire". Remboursement dommages subis par la Ville de Differdange concernant l'incident dans le cadre du projet immobilier "Nei Déifferdeng".						
	Total 890	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 8	102 725,75	1 607 850,00	17 295 750,02	1 050 000,00		
1/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
161000 G	Terrains et constructions	1 050 000,00	3 760 812,00	3 232 290,00	1 477 363,00		
<i>161000/16005 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour les travaux de rénovation et d'extension au campus scolaire Um Bock</i>	850 000,00	2 550 000,00	2 519 897,00	0,00		
	Accord définitif du Ministère de l'Intérieur du 13/9//2021 pour un subside de 4.212.372 euros (80% à payer en tranches). - 2021: 850.000 euros encaissés comme 1ère tranche - 2022: 2.519.897 euros encaissés comme 2ème tranche - solde après le décompte du projet (2024-2025).						
	dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005						
<i>161000/18002 G</i>	<i>Subvention étatique pour travaux de construction nouvelle école Cité Mathendahl à Nieder Korn</i>	0,00	494 000,00	0,00	494 000,00		
	Subside accordé en date du 12 juin 2019 par le Ministère de l'Intérieur pour un montant total de 2.470.015 euros. - 1ère tranche de 1.976.012 euros (80%) payée en 2019 - solde de 494.000 € à recevoir après le décompte du projet						
	Dépense voir art. 4/910/221311/18002						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
161000/19022 G	<p><i>Subvention de l'Etat pour la rénovation et de mise en conformité de l'Ecole des Garçons à Niederkorn</i></p> <p>Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère de l'Intérieur. Dépense voir article 4/910/221311/19022.</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/19023 G	<p><i>Subvention de l'Etat pour la rénovation de l'Ecole Fousbann - ancien bâtiment</i></p> <p>Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère de l'Intérieur -> pas de subvention étatique pour cette partie des travaux (façade et toiture). Dépense voir article 4/910/221311/19023.</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/19032 G	<p><i>Subvention de l'Etat pour la rénovation de l'Ecole Woïwer - ancien bâtiment</i></p> <p>Accord de subside du Ministère de l'Intérieur en date du 15/7/2019 pour un montant approximatif de 1.226.791 euros -> adapté lors du décompte à 1.160.376 euros car dépenses en-dessous du devis. - 1ère tranche payée en 2019 : 981.432 euros - solde reçu en 2022: 178.944 euros (après le décompte du projet 9/6/2021 et rappel 2/8/2022)</p> <p>Dépense voir article 4/910/221311/19032.</p>	0,00	0,00	178 944,00	0,00		
161000/19034 G	<p><i>Subvention de l'État pour les travaux de rénovation, de tranformation et de mise en conformité de l'Ecole des Filles à Niederkorn</i></p> <p>Accord de subside du 2/12/2022 du Ministère de l'Intérieur pour un montant de 1.008.039 euros. +/- 80% de ce subside pourront être liquidés en tant que première tranche au cours de l'exercice 2023. Le solde sera liquidé après le décompte du projet. Dépense voir article 4/910/221311/19034.</p>	0,00	0,00	0,00	800 000,00		
161000/20007 G	<p><i>Subvention de l'Etat pour les travaux d'extension de l'Ecole rue St Pierre Niederkorn</i></p> <p>Accord de subside du 5/10/2021 du Ministère de l'Intérieur pour un montant plafonné à 916.812 euros lequel sera versé en tranches et le solde après le décompte du projet. - 2021: 200.000 euros 1ère tranche - 2022: 533.449 euros 2ème tranche - Solde à recevoir après le décompte du projet</p>	200 000,00	716 812,00	533 449,00	183 363,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
	article de dépense voir 4/910/221311/20007						
161000/21007 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau campus scolaire Woierwisen	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside auprès du Ministère de l'Intérieur sera introduite en temps utile. Dépense voir article 4/910/221311/21007.						
161000/21008 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau campus scolaire à Niederkorn	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside auprès du Ministère de l'Intérieur sera introduite en temps utile. Dépense voir article 4/910/221311/21008.						
261300	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
261300/16013	EIDE / Ecole Internationale à Differdange - cession à l'Etat de l'école primaire	0,00	0,00	0,00	0,00		
	2024: L'Etat procède à l'acquisition du bâtiment après achèvement du projet (suivant engagement gouvernemental du 20/7/2018). L'Etat remboursera les frais suivants sur base d'un engagement écrit gouvernemental du 20/7/2018: - prix de construction du projet - prix du terrain (15.000 € / are) - prix du Hall La Chiers (1.500.000 €) - prix de démolition du Hall La Chiers - frais d'assainissement du terrain - frais de gestion du projet par le service technique communal - frais de préfinancement moyennant emprunt à court terme Préfinancement voir article 1/180/198200/16013. Dépense voir article 4/910/221311/16013.						
292300	Reprise sur fonds de réserve logement	0,00	0,00	0,00	0,00		
292300/99001	Reprise du fonds pacte logement pour investissements dans l'infrastructure scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Lorsque la commune aura recours à l'aide financière pour contribuer au financement des frais liés à la création de nouveaux logements et des équipements collectifs induits par l'accroissement de la population, le montant de l'aide sera porté en diminution du fonds de réserve pacte logement (4/690/291500/99001) et en recette extraordinaire sous cet article.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
	(voir également article 1/690/168000/99001)						
	Total 910	1 050 000,00	3 760 812,00	3 232 290,00	1 477 363,00		
	Total général 9	1 050 000,00	3 760 812,00	3 232 290,00	1 477 363,00		
	TOTAL GENERAL	37 549 237,61	55 721 360,33	57 767 889,21	69 365 836,31		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
4/112/	112 Organisation des élections et référendums						
223410	Mobilier	0,00	0,00	0,00	12 500,00		
223410/99001	Renouvellement partiel des cabines de vote	0,00	0,00	0,00	12 500,00		
	Le crédit est prévu pour le renouvellement d'une partie des cabines de vote en vue des élections 2023.						
	Total 112	0,00	0,00	0,00	12 500,00		
4/121/	121 Affaires générales						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	33 953,00	118 047,00	118 047,00	52 000,00		
211000/16028	Étude démographique et sociale	33 953,00	16 047,00	16 047,00	0,00		
	Une nouvelle étude en 2021/2022 s'est avérée appropriée afin de prendre les décisions de développement urbanistique nécessaires qui en découlent.						
	En 2015, l'Institut Européen de Recherche, de Développement et d'Action asbl avait effectué une première étude.						
211000/22027	Analyse du patrimoine existant et élaboration d'un inventaire	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
	Le crédit tient compte d'une analyse du patrimoine existant par la création d'un inventaire détaillé avec évaluation de la valeur.						
211000/22030	Frais d'études pour l'élaboration d'un screening du bien-être (Gemeinwohlökonomie)	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00		
	Le crédit tient compte du projet "Gemeinwohlökonomie" réparti sur les exercices 2022-2023-2024 en vue d'une certification basée sur des critères sociaux, d'égalité, de développement durable, etc. La convention y afférente a été votée par le conseil communal en date du 2/3/2022.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	912 207,97	337 792,03	337 792,03	0,00		
221311/16002	Place Nelson Mandela - acquisition d'un bâtiment administratif et travaux de finalisation	301 929,89	98 070,11	98 070,11	0,00		
	Acquisition d'un local pour les besoins de l'administration						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/121/	121 Affaires générales						
	<p>situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment 20-22 avenue Charlotte. Acte de vente en futur état d'achèvement voté par le conseil communal en date du 27/5/2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 31/7/2020.</p> <p>- tranche de 1.041.302,36 payée après approbation de l'acte - le solde est réglé suivant tranches selon l'avancement des travaux</p> <p>Le crédit 2021/2022 tenait compte de divers travaux d'aménagement extérieur (surface devant la résidence menant vers la Place Mandela) ainsi que travaux d'aménagement mobilier pour transférer (provisoirement) certains services communaux dans ce local.</p>						
221311/18003	<p>Modernisation de l'Hôtel de Ville (phase 6) - extension et mise en conformité</p> <p>Le projet sous sa forme actuelle ne sera pas exécuté. Le crédit rectificatif tient compte du décompte des honoraires et autres frais pour l'élaboration du projet.</p> <p>Devis pour un montant de 31.215.366 euros ttc voté par le conseil communal en date du 22 juillet 2020 et dûment approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 6 août 2020.</p> <p>recettes voir articles 1/121/161000/18003 et 1/542/161000/18003.</p>	610 278,08	239 721,92	239 721,92	0,00		
	Total 121	946 160,97	455 839,03	455 839,03	52 000,00		
4/125/	125 Informatique						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	54 730,84	100 000,00	100 000,00	125 000,00		
211000/23001	<p><i>NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (digitalisation / Smart Cities solutions)</i></p> <p>Article de recette voir 1/590/162000/23001</p>	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
211000/99002	<p><i>Modernisation des outils informatiques de communication externe et interne</i></p> <p>Article géré par le service informatique.</p>	54 730,84	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
223500	Matériel informatique (hardware)	119 759,71	170 000,00	170 000,00	150 000,00		
223500/99001	<i>Modernisation réseau et matériel informatique / téléphonique</i>	119 759,71	170 000,00	170 000,00	150 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/125/	125 Informatique						
	Article géré par le service informatique.						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>238120/99001 S</i>	<i>Apport à un syndicat intercommunal pour investissements à réaliser - SIGI</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 125	174 490,55	270 000,00	270 000,00	275 000,00		
4/131/	131 Urbanisme						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	174 247,14	534 752,86	417 659,24	200 000,00		
<i>211000/13022</i>	<i>City-Parking du Contournement</i>	27 340,76	142 659,24	142 659,24	0,00		
	Le crédit tient compte de frais d'études pour l'organisation d'un concours d'investisseurs moyennant une convention signée avec la société Ernst&Young Real Estate en date du 3/2/2021.						
<i>211000/22022</i>	<i>Ancien couvent / hôpital de Differdange - frais d'études pour nouvelle affectation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Le crédit de 50.000 inscrit à l'exercice 2022 a été transféré vers l'article 4/910/221311/22031 via modifications budgétaires lors de la séance du conseil communal du 28/9/2022. Un avant-projet sommaire est en cours d'élaboration pour y implanter un nouveau campus scolaire.						
<i>211000/23001</i>	<i>NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (développement urbain)</i>	0,00	0,00	0,00	65 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte: - d'une étude éclairage public WEO (15.000.-) - d'une étude Hub d'artisans (25.000.-) - de la revalorisation de l'espace urbain - intérieur îlots (25.000.-) Article de recette voir 1/590/162000/23001						
<i>211000/99001</i>	<i>Plan d'Aménagement Général (PAG) : frais d'études</i>	93 663,36	175 336,64	110 000,00	85 000,00		
	Le présent article tient également compte de la participation à la convention relative à la Cellule Nationale d'Information pour la politique Urbaine CIPU (frais annuels max. de 13.000 euros pour les exercices 2022-2026).						
	Crédit inscrit pour la finalisation du nouveau plan d'aménagement général (PAG) conformément à la législation en						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/131/	131 Urbanisme						
	vigueur (incluant aussi l'étude environnementale « SUP ») ainsi que pour des modifications ponctuelles. Le crédit rectifié 2021 tient compte du paiement d'une facture de décompte pour une étude de l'architecte Feis dans le cadre des planifications du Centre culturel Aalt Stadhaus et Place du Marché (25.000 euros). Les dépenses pour les procédures de modifications ponctuelles du PAG sont également comptabilisées sur cet article.						
211000/99002	Plans d'Aménagement Particuliers (PAP) : frais d'études	53 243,02	166 756,98	115 000,00	50 000,00		
	Les crédits 2022-2023 tiennent compte des projets suivants: - Quartier + - PAP 4 Grand-Rue - Campus Liberté - Zone d'activité Zwëschchen Lauterbännchen - Parking Contournement Le crédit 2021 tient compte des projets suivants: - nouveau CID						
211000/99003	Frais d'études pour le développement du centre-ville	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
221311/16002	Place Nelson Mandela - développement et réaménagement	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
	Projet suspendu. Le crédit couvre les frais d'études liés au réaménagement urbain (chemins, pont piétons et place). Les projets de construction qui en découlent étant inscrits sur des articles budgétaires séparés (4/121/221311/16002, 4/242/221313/16002, 4/623/221313/16002 et 4/910/221311/16002).						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 576 000,00		
221313/22014	Trame verte au Plateau du Funiculaire - travaux d'aménagement des surfaces menant du croisement vers le Parc de la Chiers	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 576 000,00		
	Devis pour un montant de 2.575.821,43 euros ttc voté par le conseil communal en date du 18 mai 2022 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 24/10/2022. Recette voir article 1/131/169210/99001 (participation du promoteur Ikogest : 779.000 euros)						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/131/	131 Urbanisme						
221313/99001	Participation communale aux frais d'infrastructures dans le cadre d'un PAP	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100	Installations techniques	1 064 594,04	3 153 000,00	3 153 000,00	0,00		
222100/14019	Déplacement ligne haute tension lotissement Mathendahl	1 064 594,04	3 153 000,00	3 153 000,00	0,00		
	Coût total du projet estimé à 4.217.000,00 €: - 2021: 1.064.594,04 acompte - 2022: 3.153.000,00 solde						
	dont: - 2.417.000,00 € part communale totale - 300.000,00 € participation SNHBM (refacturé à SNHBM) - 1.500.000,00 € participation promoteur (refacturé à Integra Investment)						
	recette voir article 1/131/169280/14019						
	Total 131	1 238 841,18	4 697 752,86	4 580 659,24	1 776 000,00		
4/132/	132 Bâtiments communaux						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	37 776,58	462 223,42	462 223,42	800 000,00		550 000,00
221311/19001	Ferme Lommel - étude et développement du projet	37 776,58	462 223,42	462 223,42	300 000,00		
	Le crédit permet d'effectuer des travaux de stabilisation et de conservation du site (devis à soumettre au conseil communal en temps utile) ainsi que de réaliser la phase APS suite à l'étude de faisabilité. Devis pour un montant de 70.000 euros voté par le conseil communal en date du 17/3/2021 pour travaux de remise en état de l'entrée et aménagement de deux bureaux. article de recette voir 1/132/161000/19001.						
221311/23008	Travaux d'aménagement des nouvelles surfaces du WOK (Place des Alliés) et équipement de base	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
	Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Acquisition du local voir sous l'article 4/650/221311/99001						
221311/23015	Travaux d'aménagement du local BCEE	0,00	0,00	0,00	250 000,00		0,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/132/	132 Bâtiments communaux						
	l'approbation du budget 2022-2023, cette dépense est à inscrire à l'article 4/132/221312/23015.						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	66 230,65	220 598,51	220 598,51	530 000,00		780 000,00
221312/20018	Travaux de rénovation de la maison située 40 Balcon à Lasauvage	32 266,74	7 966,95	7 966,95	0,00		
	Devis pour un montant de 115.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 26/2/2020.						
221312/20019	Travaux de rénovation de la maison située 52 Grand-Rue à Differdange	33 963,91	1 631,56	1 631,56	0,00		
	Devis pour un montant de 102.500 euros voté par le conseil communal en sa séance du 6/5/2020.						
221312/22011	Travaux de rénovation de la maison située 11 Grand-Rue à Differdange	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00		
	Un devis est à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.						
221312/22018	Travaux de rénovation de la toiture et de la façade de la maison située 33 avenue Charlotte à Differdange	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Article pour mémoire, travaux à prévoir en 2024. Un devis est à soumettre au conseil communal en temps utile.						
221312/22026	Travaux de rénovation de la Maison Moderne située au coin 21 rue Adolphe Krieps / 30 avenue de la Liberté à Differdange	0,00	111 000,00	111 000,00	300 000,00		
	Un devis actualisé est à soumettre au vote du conseil communal en temps utile pour les travaux de rénovation, de mise en conformité et équipement final. Devis pour un montant de 111.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 8/12/2021.						
221312/22028	Travaux de transformation Maison Krieps située 2-4 Place du Marché à Differdange	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
	Devis à soumettre au conseil communal en temps utile pour effectuer les travaux.						
221312/23002	Travaux de rénovation du local Chez Amado au rez-de-chaussée du Centre culturel Aalt Stadhaus	0,00	0,00	0,00	50 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/132/	132 Bâtiments communaux						
221312/23003	Un devis est à soumettre au conseil communal en temps utile. <i>Travaux de rénovation de la maison située 60 Grand-Rue à Differdange</i>	0,00	0,00	0,00	180 000,00		
221312/23015	Un devis est à soumettre au conseil communal en temps utile. <i>Travaux d'aménagement de l'ancien local BCEE coin av. Charlotte/rue JF Kennedy</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		250 000,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, cette dépense est à inscrire à l'article 4/132/221312/23015. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile une fois que l'acquisition du local aura été réalisé via acte notarié.						
222100	Installations techniques	0,00	410 000,00	410 000,00	0,00		
222100/22015	<i>Remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble Villa Hadir situé au 51 rue Emile Mark à Differdange</i>	0,00	410 000,00	410 000,00	0,00		
	Devis pour un montant de 410.0000 euros voté par le conseil communal en date du 8/12/2021 pour le remplacement intégral des menuiseries. Recette voir article 1/542/162000/22015.						
	Total 132	104 007,23	1 092 821,93	1 092 821,93	1 330 000,00		1 330 000,00
4/134/	134 Ecologie						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	57 521,30	289 069,48	289 069,48	95 000,00		502 000,00
211000/19010	<i>Projet européen NOE/NOAH</i>	17 646,52	64 069,48	64 069,48	0,00		
	Projet achevé (a été réalisé en plusieurs étapes). Recette voir article 1/134/161000/19010						
211000/19011	<i>Participation aux frais d'investissement du Territoire National Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette (TNT)</i>	0,00	180 000,00	180 000,00	50 000,00		
	Crédit 2022: projet Smart Light Hub estimé à 120.000 euros (subvention européenne). Crédit 2020-2021 tenait compte du début du projet Smart Light Hub.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/134/	134 Ecologie						
	recette voir article 1/134/288180/19011						
211000/19015	Analyse de la qualité de l'air	39 874,78	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
	Le crédit tient compte des dépenses dans le cadre Biomonitor et Administration de l'Environnement.						
211000/99001	Mobilité douce - frais d'étude, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00		407 000,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/134/211000/99001 et non plus à l'article 4/134/223410/14008.						
	L'article tient compte des projets suivants: - étude/analyse - réorganisation des lignes Diffbus - stations Vél'ok - barrières pistes cyclables - apaisement trafic - semaine de la mobilité - etc.						
	Voir également article 3/449/612200/99001.						
223210	Véhicules automoteurs	297 902,64	247 097,36	245 000,00	407 000,00		0,00
223210/14008	Mobilité douce	297 902,64	247 097,36	245 000,00	407 000,00		0,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/134/211000/99001 et non plus à l'article 4/134/223410/14008.						
	L'article tient compte des projets suivants: - étude/analyse - réorganisation des lignes Diffbus - stations Vél'ok - barrières pistes cyclables - apaisement trafic - semaine de la mobilité - etc.						
	Voir également article 3/449/612200/99001.						
Total	134	355 423,94	536 166,84	534 069,48	502 000,00		502 000,00

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/135/	135 Travaux et services techniques						
212000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
212000/99002	Adaptation programme de gestion informatique WIGES	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
	L'article budgétaire est géré par le CID.						
	Total 135	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
4/141/	141 City Management						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	115 498,32	159 501,68	159 501,68	270 000,00		
211000/14027	Modernisation des outils de communication	90 118,09	109 881,91	109 881,91	50 000,00		
	Le crédit 2021 tenait compte de la création d'une charte graphique pour l'ensemble des services communaux (-> service médias).						
211000/20002	Projets pour la promotion de la Ville de Differdange	25 380,23	49 619,77	49 619,77	50 000,00		
	Le crédit est destiné à élaborer des projets de promotion dans le cadre du développement économique de la Ville de Differdange (p.ex. The Voice, Luxembourg Fashion Week, etc.)						
211000/23001	NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (campagne de sensibilisation)	0,00	0,00	0,00	170 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte des projets suivants: - Coévolution (30.000.-) - Sensebow (50.000.-) - Everard (50.000.-) - HOPLR (15.000.-) - Divers (25.000.-) Article de recette voir 1/590/162000/23001						
221200	Agencements et aménagements de terrains	300,00	100 000,00	35 000,00	155 000,00		
221200/22006	Projet Fusilli (part investissement remboursable)	300,00	100 000,00	35 000,00	155 000,00		
	Recette voir article 1/141/161000/22006.						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	95 000,00		
222100/22006	Projet Fusilli (part investissement non-remboursable)	0,00	0,00	0,00	95 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/141/	141 City Management						
	Le crédit concerne des travaux d'aménagement et divers équipements dans le cadre du projet Fusilli (non-remboursable EU).						
	Total 141	115 798,32	259 501,68	194 501,68	520 000,00		
4/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
238180 P	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>238180/99001 P</i>	<i>Remboursement anticipatif d'emprunts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	2024: - Remboursement de l'emprunt de 19.500.000 € contracté pour l'Etat dans le cadre du projet Nouveau Bâtiment Police (voir articles 4/131/211000/14018, 4/319/221312/14018, 1/180/198200/14018) - Remboursement de l'emprunt de 36.000.000 € contracté pour l'Etat dans le cadre du projet EIDE - école primaire (voir articles 4/910/221311/16013, 1/180/198200/16013 et 1/910/261300/16013) 2020: Remboursement de l'emprunt contracté pour l'Etat dans le cadre du projet EIDE / Ecole Internationale à Differdange - lycée structure provisoire						
	Total 180	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 1	2 934 722,19	7 342 082,34	7 157 891,36	4 467 500,00		4 467 500,00
4/229/	2 Protection sociale						
	229 Autre Troisième âge						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	12 870,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
<i>211000/22010</i>	<i>Frais d'études projet participatif Grand-Rue - mission d'accompagnement</i>	12 870,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
	Suivant offre de service de Nouma sàrl pour la mission d'accompagnement de la Ville de Differdange dans le cadre du						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/229/	229 Autre Troisième âge						
	projet d'habitat participatif Grand-Rue. Les frais y investis seront refacturés aux futurs acquéreurs du projet (article à créer).						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	12 635 000,00	12 635 000,00	100 000,00		
221312/22012	<i>Immeuble Karro (anc. Gulliver) - acquisition de 45 logements pour citoyens seniors avec parking couvert adjacent et premier équipement de base</i>	0,00	12 635 000,00	12 635 000,00	100 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte de l'aménagement éventuel d'une buanderie. Acquisition de 45 logements avec 27 emplacements parking couvert / immeuble Karro (anc. Gulliver) situé 10, Grand-Rue en vue d'une future location à prix abordable. La valeur des emplacements se chiffre à 662.000 euros. Le crédit 2022e tient également compte d'un crédit de 500.000 euros pour l'adaptation de l'équipement de base en vue de la location et de divers travaux nécessaires pour la mise en conformité. Recette voir article 1/229/161000/22012						
221321	Constructions à usage propre - sur sol d'autrui	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00		
221321/20006	<i>Droits d'admission prioritaire dans la Maison de Soins à Erpeldange-sur-Sûre (Association Alzheimer)</i>	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00		
	Acquisition de 2 droits d'admission prioritaire dans la Maison de Séjour et de Soins Beim Goldknapp suivant proposition du collège échevinal retenue en date du 19 juillet 2019. Une convention y relative pour une durée de 25 ans a été approuvée par le conseil communal en date du 9/12/2020.						
223210	Véhicules automoteurs	9 763,51	0,00	0,00	0,00		
223210/21002	<i>Participation aux frais d'acquisition d'un minibus du Club Senior</i>	9 763,51	0,00	0,00	0,00		
	La Ville de Differdange a participé au prorata (36,5%) à l'acquisition d'un nouveau minibus pour le Club Senior dont les frais sont partagés entre les quatre communes (Differdange, Pétange, Sanem et Käerjeng).						
	Total 229	82 633,51	12 745 000,00	12 745 000,00	100 000,00		
4/241/	241 Crèches et garderies						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/241/	241 Crèches et garderies						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	30 000,00	0,00	0,00		
221311/19035	Campus Bëschcrèche II - étude de faisabilité	0,00	30 000,00	0,00	0,00		
	Le projet est suspendu pour manque d'emplacement disponible et autorisable.						
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	10 000,00	10 000,00	5 000,00		
223500/99001	Equipement informatique spécifique pour les crèches et foyers du jour	0,00	10 000,00	10 000,00	5 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
	Total 241	0,00	40 000,00	10 000,00	5 000,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	3 284 999,72	6 116 270,74	6 027 091,56	3 640 000,00		
221311/16002	Place Nelson Mandela - construction d'une nouvelle Maison Relais	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
	Projet suspendu. Un devis sera soumis au conseil communal en temps utile (recette voir article 1/242/161000/16002).						
221311/16005	Campus scolaire Um Bock - construction d'une nouvelle maison relais	568 154,57	3 431 845,43	3 431 845,43	3 500 000,00		
	Devis pour un montant de 41.260.397,86 TTC a été voté par le conseil communal en date du 20 novembre 2019. Volet école/maison-relais: 20.953.040,00 hTVA volet hall sportif: 6.005.278,00 hTVA volet containers provisoires: 3.907.617,00 hTVA honoraires: 3.388.426,00 hTVA hausse de prix (poste alternatif): 1.182.796,00 hTVA TVA: 5.823.241,00						
	Voir également articles 4/822/221311/16005 et 4/910/221311/16005 recettes voir articles 1/910/161000/16005, 1/822/161000/16005, 1/542/161000/16005, 1/520/161000/16005 et 1/242/161000/16005						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
221311/18002	<p><i>Travaux de construction nouvelle Maison Relais Cité Mathendahl Niederkorn</i></p> <p>2 486 680,35 2 485 246,13 2 485 246,13 0,00</p> <p>Devis pour un montant global de 14.096.400 euros voté le 21/11/2018 pour la partie maison relais et la partie école. Le crédit 2022 tient compte de la fin des travaux et le décompte se fera début 2023.</p> <p>Le projet prévoit: maison relais avec 10 salles pouvant accueillir +/- 270 enfants 2 classes à 20 enfants pour le précoce 4 classes à 20 enfants pour le préscolaire cycle 1 4 classes à 20 enfants pour le primaire cycle 2 cuisine professionnelle pour préparer +/- 700 repas</p> <p>Recettes voir articles 1/242/161000/18002, 1/542/161000/18002 et 1/910/161000/18002</p>						
221311/18027	<p><i>Maison Relais Woïwer - travaux de rénovation</i></p> <p>0,00 140 000,00 0,00 140 000,00</p> <p>Le crédit 2023 inclut les travaux de rénovation du parquet. Devis pour un montant de 215.000 euros voté le 30/1/2019.</p> <p>voir également article de recette 1/242/169280/18027.</p>						
221311/19009	<p><i>Travaux de rénovation Maison Relais Oberkorn bâtiment existant</i></p> <p>230 164,80 49 179,18 100 000,00 0,00</p> <p>Devis pour un montant de 1.220.382 € voté par le conseil communal en date du 21/11/2018. Un devis supplémentaire pour le montant approximatif de 300.000 euros sera soumis au vote du conseil communal dans les meilleurs délais.</p> <p>Recette voir article 1/242/161000/19009</p>						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100/18026	<i>Maisons Relais - registre de sécurité / adaptations suivant rapports Luxcontrol</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100 P	Installations techniques	0,00	80 000,00	20 000,00	80 000,00		
222100/20001 P	<p><i>Maisons Relais Differdange - systèmes de buffet (réaménagement/mise en conformité)</i></p> <p>0,00 80 000,00 20 000,00 80 000,00</p> <p>Le projet du renouvellement complet du système a été reporté en attendant le retour à la normalité après COVID-19 pour introduire le système de buffet pour les enfants. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.</p>						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
223500	Matériel informatique (hardware)	17 224,10	70 000,00	70 000,00	65 000,00		
223500/99001	Équipement informatique spécifique pour les maisons relais	17 224,10	50 000,00	50 000,00	30 000,00		
	Les crédits 2020 et 2021 tenaient compte de l'ouverture du campus Mathendahl pour la rentrée 2021/2022.						
	L'article tient compte de l'installation d'une sonorisation dans les maisons relais et de la mise en place du WIFI -> article géré par le service informatique.						
223500/99002	Maisons Relais - Installation borne WIFI	0,00	20 000,00	20 000,00	35 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
223800	Autres installations	19 378,81	30 621,19	30 621,19	50 000,00		
223800/99001	Maisons relais - acquisition équipement de base	19 378,81	30 621,19	30 621,19	50 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte de l'équipement de base des surfaces de l'Ecole des Filles à Niederkorn.						
	Le crédit 2021-2022 tenait compte de l'acquisition de l'équipement de base pour la maison relais du nouveau campus Mathendahl.						
	Total 242	3 321 602,63	6 296 891,93	6 147 712,75	3 835 000,00		
4/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	250 000,00	5 000,00	122 850,00		
221313/22005	Aménagement d'un lieu de rencontre pour jeunes	0,00	250 000,00	5 000,00	122 850,00		
	Le projet est prévu d'être réalisé sur l'aire de loisir au Metzkimmert (site Veloschoul). Un devis pour un montant de 122.850 euros ttc a été voté par le conseil communal en date du 14/12/2022. Article de recette voir 1/821/161000/99001.						
	Total 253	0,00	250 000,00	5 000,00	122 850,00		
4/259/	259 Autre Jeunesse						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/259/	259 Autre Jeunesse						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	42 415,62	30 070,68	30 070,68	0,00		
221311/18017	<i>Bâtiment pour crèche et logements pour étudiants sur le Plateau du Funiculaire</i>	42 415,62	30 070,68	30 070,68	0,00		
	Le crédit rectifié 2020 tient compte de divers travaux supplémentaires (chemin d'accès, garde-corps, etc.) pour un montant chiffré à 70.000 euros (accord du collège échevinal 7/10/2020).						
	Le crédit 2019 tenait compte du solde (3.734.046 euros) du prix d'achat fixé dans l'acte notarié ainsi que de divers travaux de finalisation chiffrés à 150.000 euros.						
	Le crédit pour 2018 correspond aux tranches de finition sur cet exercice telles que prévues dans l'acte notarié du 20/12/2017 voté par le conseil communal en sa séance du 3/1/2018.						
	Suivant acte notarié du 20/12/2017, bâtiment avec sa valeur totale de 9.557.392 € ainsi qu'une quote-part terrain de 1.555.854 €. voir article de recette 1/259/161000/18017						
	Total 259	42 415,62	30 070,68	30 070,68	0,00		
4/263/	263 Aides aux nécessiteux						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	2 300,00	3 000,00	4 500,00	4 500,00		
238180/99001 O	<i>Dotation au Fonds de Roulement de l'Office Social</i>	2 300,00	3 000,00	4 500,00	4 500,00		
	Suivant circulaire ministérielle n°2884 du 16 novembre 2010.						
	Total 263	2 300,00	3 000,00	4 500,00	4 500,00		
4/264/	264 Aides au réemploi						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
221200/99001	<i>Agencements et aménagements de terrains - divers projets CIGL</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/264/	264 Aides au réemploi						
	à l'article 4/264/221200/99001 et non plus à l'article 4/264/221200/99001. Le crédit budgétaire permet la réalisation de divers projets (voir également article 4/623/221313/23004). Projets 2021-2022-2023: - clôture et abri moutons (Tourmalet -> s. écologique) - Ferme Lommel/Esch2022 -> exécution d'un couloir (plafond en bois) vers le jardin; exécution d'un escalier et une rampe inclinée antidérapante vers le jardin; exécution d'une clôture avec un portail dans le jardin; exécution d'un chemin/trottoir de sécurité/fuite le long de la N31 - Parc Grouwen (pavillon/parcours de fitness): devis pour un montant de 43.016,57 € voté par le conseil communal en date du 8/12/2021 - vitrines Musée Poppespënnchen Lasauvage: devis pour un montant de 9.781,19 euros voté par le conseil communal en date du 22/7/2022. Frais de fonctionnement, voir art. 3/264/622000/99001.						
238120 P	Apports pour investissements à réaliser	2 529,86	97 470,14	97 410,14	50 000,00		0,00
<i>238120/99001 P</i>	<i>Apport à une mesure d'emploi pour investissements à réaliser / CIGL</i>	<i>2 529,86</i>	<i>97 470,14</i>	<i>97 410,14</i>	<i>50 000,00</i>		<i>0,00</i>
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/264/221200/99001 et non plus à l'article 4/264/221200/99001. Le crédit budgétaire permet la réalisation de divers projets (voir également article 4/623/221313/23004). Projets 2021-2022-2023: - clôture et abri moutons (Tourmalet -> s. écologique) - Ferme Lommel/Esch2022 -> exécution d'un couloir (plafond en bois) vers le jardin; exécution d'un escalier et une rampe inclinée antidérapante vers le jardin; exécution d'une clôture avec un portail dans le jardin; exécution d'un chemin/trottoir de sécurité/fuite le long de la N31 - Parc Grouwen (pavillon/parcours de fitness): devis pour un montant de 43.016,57 € voté par le conseil communal en date du 8/12/2021 - vitrines Musée Poppespënnchen Lasauvage: devis pour un montant de 9.781,19 euros voté par le conseil communal en date du 22/7/2022. Frais de fonctionnement, voir art. 3/264/622000/99001.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/264/	264 Aides au réemploi						
	Total 264	2 529,86	97 470,14	97 410,14	50 000,00		50 000,00
	Total général 2	3 451 481,62	19 462 432,75	19 039 693,57	4 117 350,00		4 117 350,00
4/319/	3 Ordre et sécurité publics						
	319 Autres Services d'ordre						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	2 945 204,21	11 054 795,79	11 054 795,79	6 935 000,00		
<i>221312/14018</i>	<i>Construction du nouveau bâtiment pour la Police Grand-ducale sur le parking du contournement</i>	<i>2 945 204,21</i>	<i>11 054 795,79</i>	<i>11 054 795,79</i>	<i>6 935 000,00</i>		
	Le crédit 2023 tient compte du solde du devis avec prise en compte également des diverses hausses de prix. Devis actualisé à voter en temps utile.						
	Devis pour un montant de 19.285.535,88€ voté par le conseil communal en date du 23 octobre 2019 et approuvé par l'autorité supérieure en date du 11 novembre 2019.						
	Le projet intégral sera préfinancé par la Ville de Differdange et cédé à l'Etat après décompte du projet.						
	Les frais d'études et d'élaboration du projet figurent à l'article 4/131/211000/14018.						
	Articles de recette voir 1/180/198200/14018, 1/319/261300/14018 et 1/542/161000/14018.						
222100	Installations techniques	1 559,50	205 703,75	205 703,75	260 000,00		
<i>222100/19051</i>	<i>Installation de caméras de surveillance pour améliorer la sécurité publique</i>	<i>1 559,50</i>	<i>205 703,75</i>	<i>205 703,75</i>	<i>260 000,00</i>		
	Le crédit 2022-2023 est réservé pour la mise en place de caméras dans les cours d'écoles (Differdange, Fousbann, Woiwer, Niederkorn). Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. L'article tient également compte de la mise en place de caméras de surveillance dans le Parc Gerlache et alentours. Devis pour un montant de 150.000 € voté par le conseil communal en date du 18 décembre 2019 incluant l'équipement informatique ainsi que les travaux de génie civil.						
	Surveillance par firme de sécurité/gardiennage voir article 3/319/612180/99001.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/319/	319 Autres Services d'ordre						
	Total 319	2 946 763,71	11 260 499,54	11 260 499,54	7 195 000,00		
	Total général 3	2 946 763,71	11 260 499,54	11 260 499,54	7 195 000,00		
4/430/	4 Affaires économiques						
	430 Tourisme						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	34 600,00	100 000,00	0,00	0,00		
<i>211000/99001</i>	<i>Frais d'études pour divers projets touristiques</i>	34 600,00	100 000,00	0,00	0,00		
	Le crédit 2022 tenait compte d'une étude de concept Lasauvage & Réalisations stations du parcours touristique.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
<i>221311/17015</i>	<i>Aménagement d'un centre d'accueil au Fond-de-Gras</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/430/221311/17015 et non plus à l'article 4/430/238120/17015.						
	Projet à réaliser en collaboration avec la commune de Pétange et l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments).						
	recette cf art. 1/430/161000/17015						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	616 836,50	1 454 218,02	1 630 518,57	0,00		
<i>221312/20020</i>	<i>Aménagement d'un gîte d'hébergement à Lasauvage dans le cadre du Red Rock Trail</i>	168 535,95	652 518,57	652 518,57	0,00		
	Devis supplémentaire à soumettre au conseil communal en temps utile.						
	Devis pour un montant de 658.155,67 euros voté par le conseil communal en sa séance du 16/9/2020.						
	Recette voir article 1/430/161000/20020.						
<i>221312/21005</i>	<i>Rénovation et transformation des maisons situées Place Saintignon à Lasauvage (adjacentes au gîte)</i>	448 300,55	801 699,45	978 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/430/	430 Tourisme						
	Devis actualisé pour un montant de 1.446.146,30 euros ttc voté par le conseil communal en sa séance du 14/12/2022. Devis pour un montant de 1.190.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 21/10/2020. Recette voir article 1/430/161000/21005.						
222100	Installations techniques	0,00	100 000,00	100 000,00	20 000,00		
222100/22003	Gîte Lasauvage - équipement mobilier	0,00	100 000,00	100 000,00	20 000,00		
	Article géré par le service culturel.						
238120 P	Apports pour investissements à réaliser	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		0,00
238120/17015 P	Aménagement d'un centre d'accueil au Fond-de-Gras	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		0,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/430/221311/17015 et non plus à l'article 4/430/238120/17015. Projet à réaliser en collaboration avec la commune de Pétange et l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments). recette cf art. 1/430/161000/17015						
	Total 430	651 436,50	1 704 218,02	1 730 518,57	70 000,00		70 000,00
4/441/	441 Transports routiers						
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	96 960,23	150 000,00	5 000,00	145 000,00		
221323/99001	Aménagement/remplacement d'arrêts de bus sur le territoire de la commune	96 960,23	150 000,00	5 000,00	145 000,00		
	Le crédit 2022/2023 tient compte du lancement du projet pour la mise en place de panneaux digitaux sur les arrêts de bus. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	0,00	0,00	292 101,89		
238120/99001 S	Apport à un syndicat de transport public pour investissements à réaliser - TICE	0,00	0,00	0,00	292 101,89		
	Suivant budget du syndicat intercommunal TICE.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/441/	441 Transports routiers						
	Total 441	96 960,23	150 000,00	5 000,00	437 101,89		
4/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	286 397,44	50 000,00	0,00	50 000,00		
221313/16026	Travaux d'infrastructures PAP "zwësche Lauterbännchen" et accès nouveaux ateliers communaux CID / zoning Devis actualisé à voter par le conseil communal en temps utile. Devis pour un montant de 493.341,91€ ttc, voté par le conseil communal en sa séance du 16 décembre 2016.	70 190,87	50 000,00	0,00	50 000,00		
221313/16034	Zone d'activité communale Hahneboesch / travaux d'extension Décompte du projet voté le 2/3/2022 par le conseil communal. Devis pour un montant de 608.206,95 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018. Recette voir article 1/470/162000/16034. Il s'agit d'une parcelle située derrière le site Socclair, classée zone industrielle et qui sera morcellée en 7 lots distincts. Recette voir article 1/470/162000/16034 (voir également 1/470/261100/99001).	216 206,57	0,00	0,00	0,00		
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	33 750,00	20 265,00	17 250,00		
238120/99001 S	Apport à un syndicat de développement économique pour investissement à réaliser - SIKOR Quote-part statutaire au développement de zones régionales. Le crédit 2023 tient compte de l'achat d'une camionnette pour l'AIS (10.500.-€)	0,00	33 750,00	20 265,00	17 250,00		
	Total 470	286 397,44	83 750,00	20 265,00	67 250,00		
4/493/	493 Projets de développement polyvalents						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	3 226 548,15	1 348 405,01	1 348 405,01	1 150 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/493/	493 Projets de développement polyvalents						
221311/16001	1535° / bâtiment B - travaux d'aménagement Devis supplémentaire à soumettre au conseil communal en temps utile. Devis pour un montant de 5.962.000.-€ voté par le conseil communal en date du 6 mars 2019. Le crédit 2022 tient compte de la fin des travaux.	3 182 475,71	984 477,45	984 477,45	0,00		
221311/19052	1535° Bâtiment A - travaux d'aménagement co-working et isolation de la toiture Le projet pour la partie de rénovation toiture et installation photovoltaïque est transféré vers un nouvel article 4/493/221311/23014). Un devis pour un montant de 626.001,48 euros a été voté par le conseil communal en date du 9/12/2020 -> devis actualisé avec intégration d'une installation photovoltaïque à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	0,00		
221311/20008	1535° Creative Hub - travaux d'aménagement extérieur Le crédit 2021 tient compte de l'élaboration du projet. Devis pour un montant de 2.097.892,38 euros ttc voté par le conseil communal en date du 8/12/2021 (réalisation des travaux en phases).	44 072,44	363 927,56	363 927,56	150 000,00		
221311/23014	1535° Bâtiment A - travaux d'e rénovation de la toiture Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Avant l'exercice 2023, ce projet figurait à l'article 4/493/221311/19052. Un devis pour un montant de 626.001,48 euros avait été voté par le conseil communal en date du 9/12/2020 -> devis actualisé à soumettre au vote du conseil communal en temps utile (le présent crédit ne tient pas encore compte d'une installation photovoltaïque).	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00		
221322	Constructions à usage de tiers - sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00		
221322/22013	Luxembourg Science Center - participation communale au projet de développement (phase 2) article pour mémoire Nouvel accord de principe de la Ville de Differdange d'augmenter la participation communale à 10.000.000 € à répartir sur	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/493/	493 Projets de développement polyvalents						
	plusieurs exercices. Accord de principe de la Ville de Differdange pour participer, ensemble avec le Gouvernement, au financement du développement de la phase 2 du Science Center (dépenses prévisionnelles de 10.000.000 € à répartir sur plusieurs exercices et après finalisation du projet et création de la structure de gestion).						
	Total 493	3 226 548,15	1 348 405,01	1 348 405,01	1 150 000,00		
	Total général 4	4 261 342,32	3 286 373,03	3 104 188,58	1 724 351,89		1 724 351,89
4/510/	5 Protection de l'environnement						
4/510/	510 Gestion des déchets						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	120 000,00		
211000/23001	NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (gestion des déchets / économie circulaire) Le crédit 2023 tient compte: - Stoffstromanalyse (50.000.-) - Optimierung der Müllabfuhr (50.000.-) - Production locale de pellets à la base de déchets de bois (20.000.-) Article de recette voir 1/590/162000/23001	0,00	0,00	0,00	120 000,00		
222100	Installations techniques	97 609,10	0,00	0,00	0,00		
222100/20013	Installation de puces électroniques (chip) sur les poubelles servant au recyclage Article géré par le service écologique. À partir de l'exercice 2022, les frais de gestion courante sont transférés vers l'article 3/510/608121/99002.	97 609,10	0,00	0,00	0,00		
	Total 510	97 609,10	0,00	0,00	120 000,00		
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	50 000,00	100 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
211000/99001	<i>Frais d'études sur l'état des infrastructures d'évacuation des eaux en cas de fortes pluies</i> Le crédit tient compte d'une étude de concept contre les crues subites sur le territoire de Differdange, notamment pour donner une suite aux inondations qui ont eu lieu au cours de l'été 2021 (4 juin et 14 juillet). Le bureau RSS-Hydro a été chargé de cette étude. Recette voir article 1/520/162000/99001	0,00	50 000,00	100 000,00	0,00		
222100	Installations techniques	806 006,47	1 209 443,84	997 002,03	150 000,00		
222100/09002	<i>Assainissement de la Chiers - étude - lot 2: raccordement de la Ville de Differdange et de la localité de Soleuvre à la station d'épuration du SIACH à Pétange</i> Maître de l'ouvrage: SIACH Le crédit rectifié 2021 et initial 2022 est destiné à prendre en charge le décompte des honoraires du bureau Schroeder&Associés dans le cadre du dernier lot du projet Rocade. subside: voir article 1/520/162000/09002.	0,00	193 000,00	193 000,00	0,00		
222100/12006	<i>Aménagement d'un bassin d'orage dans la route de Bascharage</i> Le crédit 2022 tient compte du solde du projet. Le décompte pour un montant final de 4.167.667,78 euros a été approuvé par le conseil communal en date du 14/12/2022. Devis définitif de 3.381.000 € ttc voté par conseil 15/7/2015 Devis initial de 2.455.000 € ttc voté par conseil 12/06/2013 Subside voir article 1/550/162000/12006.	104 313,33	133 287,45	5 845,64	0,00		
222100/12019	<i>Élimination des eaux allogènes de canalisation des eaux mixtes à Lasauvage</i> Le crédit 2022 tient compte du solde du devis. Crédit rectifié 2019: un montant de 145.000 euros a été transféré vers l'article 4/520/222100/19056 pour des travaux urgents (voir séance du conseil communal du 23/10/2019). Ces 145.000 euros figurent à nouveau au crédit 2020. Devis actualisé pour un montant de 3.540.000 euros voté le 7/3/2018 par le conseil communal et approuvé le 19/3/2018 par le Ministère de l'Intérieur. Un premier devis pour un montant de 533.000€ ttc avait été	611 843,61	748 156,39	748 156,39	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	approuvé par le conseil communal en sa séance du 11 janvier 2012. Diverses études ont été approfondies en 2016 en collaboration avec l'AGE avant de lancer les mesures techniques appropriées. Subside voir article 1/520/162000/12019.						
222100/19005	Evacuation des eaux de sources (CHEM) vers réseau eaux pluviales avenue de la Liberté / rue Pierre Gansen Diverses autorisations à prolonger en vue de la future construction d'une nouvelle école à Niederkorn. Devis pour un montant arrondi de 1.145.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018 dûment approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 12/3/2019. Recette voir article 1/520/162000/19005	0,00	25 000,00	0,00	0,00		
222100/19017	Bassin d'orage Plateau du Funiculaire - déversement dans la Chiers Le crédit tient compte des frais pour une analyse approfondie du problème. Un devis pour la réalisation du projet est à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	30 000,00	0,00	50 000,00		
222100/20005	Travaux de canalisation dans le cadre du lotissement SNHBM route de Pétange L'article tient compte de - participation communale à payer à la SNHBM dans le cadre des frais d'aménagement du canal conformément à la convention du PAP route de Pétange estimée à 420.000 euros - taxe de remboursement/compensation pour la destruction de biotopes (part communale de 235.410 euros) article de recette voir 1/520/161000/20005	89 849,53	0,00	0,00	0,00		
222100/21006	Travaux de canalisation entre le lotissement Wuelmsswiss et la rue du Stade Henri Jungers Le crédit tient compte de diverses études en guise de préparation du projet. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Recette voir article 1/520/162000/21006.	0,00	30 000,00	0,00	50 000,00		
222100/99001	Réfection du réseau de canalisation	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	Le crédit tient compte de divers petits travaux de réfection qui surviennent en cours d'année.						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	3 243 069,00	2 243 069,00	2 243 069,00	2 243 069,00		
<i>238120/99001 S</i>	<i>Apport à un syndicat de gestion des eaux usées pour investissements à réaliser - SIACH</i>	3 243 069,00	2 243 069,00	2 243 069,00	2 243 069,00		
	Suivant les données fournies par le syndicat SIACH concernant l'apport au projet d'extension du site.						
	Total 520	4 049 075,47	3 502 512,84	3 340 071,03	2 393 069,00		
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	147 500,00		
<i>211000/23001</i>	<i>NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (mesures d'économie de l'énergie)</i>	0,00	0,00	0,00	147 500,00		
	Le crédit tient compte des projets d'étude suivants: - nouveau CID / chaufferie pellets (50.000 €) - projet pilote avec Sudenergie assainissement et pompe à chaleur (15.000 €) - substitution du BHKW à Oberkorn par une alternative p.ex. géothermie (25.000 €) - étude supplémentaire parc éolien en cas de besoin (25.000 €) - production de pellets avec notre propre bois (7.500 €) - Enovos Agriphotovoltaïque (25.000 €)						
	Article de recette voir 1/590/162000/23001						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	30 000,00	0,00	0,00		
<i>221311/99001</i>	<i>Amélioration énergétique des bâtiments communaux</i>	0,00	30 000,00	0,00	0,00		
	Les présentes études sont dorénavant intégrées dans NetZeroCities (article 4/590/211000/23001).						
	Travaux et/ou études à réaliser dans le cadre du Pacte Climat. Projet 'Kloterplanzen 1535 - Bâtiment A' reporté à l'exercice 2022.						
222100	Installations techniques	900,00	339 100,00	270 000,00	100 000,00		
	<i>Promotion des énergies alternatives</i>	900,00	339 100,00	270 000,00	100 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
222100/99001	Crédit concerne p.ex. installations photovoltaïques, pellets, bornes électriques, etc.						
240000	Subvention d'investissement en capital	74 990,01	75 000,00	75 000,00	175 000,00		
240000/99001	<i>Subsides aux habitants pour mesures énergétiques (Diffprimes)</i>	74 990,01	75 000,00	75 000,00	175 000,00		
	Adaptation des subventions votée par le conseil communal lors de sa séance du 21/10/2020, 27/1/2021 et 30/11/2022.						
	Introduction des Diffprimes suivant décision du conseil communal du 16 décembre 2015.						
	Total 532	75 890,01	444 100,00	345 000,00	422 500,00		
4/542/	542 Protection de la nature						
221100	Terrains	336 616,37	509 883,63	396 500,00	201 500,00		50 000,00
221100/99001	<i>Plan vert / réalisations</i>	202 271,24	391 728,76	369 000,00	130 000,00		0,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/542/221200/99001 et non plus à l'article 4/542/221100/99001.						
	Le crédit 2023 tient compte de l'achat d'arbres et de leur plantation par l'équipe arbres, d'une étude pour l'arrosage du terrain AS et de travaux dans la pépinière.						
	Pour la démolition et reconstruction d'un hangar agricole sur les terrains de Saulnes cf l'art. 4/542/221311/23012.						
221100/99002	<i>Réalisation de projets Urban Green</i>	134 345,13	68 154,87	27 500,00	21 500,00		0,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/542/221200/99002 et non plus à l'article 4/542/221100/99002.						
	À partir de l'exercice 2022, une partie des dépenses est transférée à l'article ordinaire 3/542/612200/99001 nouvellement créé.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
	Le crédit 2021 tient compte de la location d'un tracteur d'arrosage pour la durée de 8 mois au prix de 3.510 euros ttc pour une phase-test et de l'achat d'une remorque d'arrosage au prix de 54.500 euros ttc.						
221100/99003	<i>Travaux de réalisation de cuves d'arrosage sur divers sites</i>	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte de l'installation d'une cuve sur le site Woierwisen.						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00		151 500,00
221200/99001	<i>Plan vert - Agencements et aménagements de terrains</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		130 000,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/542/221200/99001 et non plus à l'article 4/542/221100/99001.						
221200/99002	<i>Urban Green - Agencements et aménagements de terrains</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		21 500,00
	Le crédit 2023 tient compte de l'achat d'arbres et de leur plantation par l'équipe arbres, d'une étude pour l'arrosage du terrain AS et de travaux dans la pépinière. Pour la démolition et reconstruction d'un hangar agricole sur les terrains de Saulnes cf l'art. 4/542/221311/23012.						
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/542/221200/99002 et non plus à l'article 4/542/221100/99002.						
	À partir de l'exercice 2022, une partie des dépenses est transférée à l'article ordinaire 3/542/612200/99001 nouvellement créé.						
	Le crédit 2021 tient compte de la location d'un tracteur d'arrosage pour la durée de 8 mois au prix de 3.510 euros ttc pour une phase-test et de l'achat d'une remorque d'arrosage au prix de 54.500 euros ttc.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	450 000,00		
221311/23012	<i>Démolition et reconstruction d'un hangar agricole sur les terrains de Saulnes</i>	0,00	0,00	0,00	450 000,00		
	Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	66 926,66	218 073,34	187 100,00	206 500,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
221313/19040	<p>Réfection de chemins ruraux</p> <p>Devis pour un montant de 96.500 euros voté par le conseil communal en date du 2/3/2022 pour le reprofilage et la mise en oeuvre d'enrobés au lieu-dit "Op Jommel" (Projet à réaliser en 2023).</p> <p>Travaux effectués sur les chemins du Fond de Gras en 2022: 11.541,98 euros.</p> <p>Devis pour un montant de 70.000 euros voté par le conseil communal en date du 27/10/2021 pour la réfection du chemin menant du terrain des boulistes vers Saulnes.</p> <p>Devis établis par le Ministère de l'Agriculture en décembre 2019 et votés par le conseil communal en date du 29/1/2020: - 60.500 euros pour le projet Am Schäffelchen (dépense réelle: 55.041,52 euros en octobre 2022) - 36.500 euros pour le projet Heideroicht (Bache Jang) (réalisation reportée 2022)</p> <p>Article géré par le service écologique.</p> <p>Recette voir article 1/542/161000/19040</p>	66 878,66	133 121,34	173 100,00	96 500,00		
221313/19041	<p>Etang de refroidissement Lasauvage / Hussigny</p> <p>Article géré par le service écologique.</p>	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
221313/20012	<p>Analyses préparatoires de terrains et prévisions de leur intégration dans la stratégie alimentaire de la ville</p> <p>Le crédit tient compte de l'analyse et des études nécessaires pour le futur projet de gestion de ces terrains (Vermunt/Saulnes). 2023: bornage pour sécuriser les terrains 2022: le crédit 2022 prévoyait le transfert des terres du chantier nouveau CID vers les terrains à Saulnes, projet pas réalisé (+/- 15.000 €).</p>	48,00	79 952,00	9 000,00	65 000,00		
221313/23007	<p>Remplacement de fermetures et barrières sur les chemins ruraux</p> <p>Article géré par le CID.</p>	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00		
238120/99001 S	Apport à un syndicat de gestion de l'environnement pour investissements à réaliser - SICONA Sud-Ouest	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
	voir également articles ordinaires 3/542/648211/99002 et 3/542/648211/99003						
	Total 542	403 543,03	727 956,97	583 600,00	858 000,00		858 000,00
4/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	17 465,19	180 000,00	180 000,00	345 000,00		
211000/23001	NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (adaptation du climat)	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte des projets suivants: - étude bilan d'émissions de l'agriculture locale - étude compensation d'émission locale						
	Article de recette voir 1/590/162000/23001						
211000/99001	Pacte Climat	17 465,19	180 000,00	180 000,00	295 000,00		
	Contrat Pacte Climat 2.0 signé en date du 7/4/2021 avec entrée en vigueur rétroactive au 31/1/2021 et avec échéance au 31/12/2030. Suivant convention avec l'Etat du Grand-Duché ayant comme but d'encourager les autorités locales à fixer et à réaliser des objectifs en matière de réduction des émissions des gaz à effets de serre (p.ex. cadastre énergétique, Pass énergétique pour bâtiments communaux). L'article tient également compte de la convention MOBIDIFF, conclue en date du 17/8/2022 avec la société Survcoïn, destinée à favoriser la mobilité douce parmi le personnel communal. Voir également article de recette 2/590/744710/99001.						
	Total 590	17 465,19	180 000,00	180 000,00	345 000,00		
	Total général 5	4 643 582,80	4 854 569,81	4 448 671,03	4 138 569,00		4 138 569,00
	6 Logements et équipements collectifs						
4/611/	611 Logements au prix du marché						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/611/	611 Logements au prix du marché						
240000	Subvention d'investissement en capital	93 388,50	221 050,00	156 050,00	222 000,00		
240000/99001	Primes de constructions Décision du Conseil communal du 20.07.1956 - approbation du 14.09.1956/No 977/49. Il s'agit uniquement d'une prime pour une nouvelle construction à l'exclusion d'une prime d'acquisition. Montant : 50 % de la prime accordée par l'Etat (Ministère du Logement).	22 002,50	115 000,00	50 000,00	115 000,00		
240000/99002	Primes pour façades Le montant tient compte de l'application des critères retenus dans le règlement communal pour l'attribution des primes de façade voté le 19/7/2017 par le conseil communal.	67 436,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00		
240000/99003	Primes d'amélioration Prime d'amélioration, par analogie à la prime du ministère du Logement (50% du subside étatique).	3 950,00	19 050,00	19 050,00	20 000,00		
240000/99004	Prime pour travaux de conservation du patrimoine / immeubles protégés Règlement communal concernant la subvention des frais de travaux pour les immeubles protégés voté par le conseil communal en date du 5/12/2018. La prime est fixée à 50% de la prime accordée par l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) et plafonnée à 5.000 euros.	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Total 611	93 388,50	221 050,00	156 050,00	222 000,00		
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	37 568,70	35 319,00	35 319,00	25 000,00		
211000/20021	Frais d'études projet Gravity - mission d'accompagnement dans le cadre du projet d'espaces collaboratifs Suivant offre de service de Nouma sàrl pour la mission d'accompagnement de la Ville de Differdange dans la conception et le développement d'espaces collaboratifs dans le projet	37 568,70	35 319,00	35 319,00	25 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	Gravity.						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	16 522 847,54	19 638 152,46	22 150 000,00	2 700 000,00		
221312/19046	Frais d'études pour le développement de logements entrant dans le programme quinquennal étatique de l'aide au logement	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00		
221312/20003	Acquisition de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower au Plateau du Funiculaire	16 522 847,54	19 438 152,46	22 150 000,00	2 500 000,00		
	Partie 80 logements: Suivant contrat de réservation du 10 septembre 2019 avec la société B.P.I. Real Estate Luxembourg S.A. dûment approuvé par le conseil communal en sa séance du 18 septembre 2019 la Ville de Differdange a décidé d'acquérir 80 logements ainsi que 80 emplacements (40.063.994,53 € ttc hors frais) en vue d'une revente ou location à prix abordable. L'acte notarié y relatif a été soumis au vote du conseil communal en sa séance du 21/10/2020.						
	Le crédit 2020 se compose des montants suivants: - 14.866.579,93 € -> 76 appartements: prix du terrain (10.547.413,93 €) et frais d'architecte et d'ingénieur (4.319.166,00 €) - 1.532.376,89 € -> duplex/triplex: prix du terrain (1.087.177,64 €) et frais d'architecte et d'ingénieur (445.199,25 €)						
	Le crédit 2021 de 10.978.424,15 € pour cette partie se compose de: - 4.906.714,84 € -> 76 appartements: tranches 1 à 3 - 505.761,00 € -> duplex/triplex : tranches 1 à 3 - 2.470.847,48 € -> 76 appartements: tranches 4 à 5 - 254.683,29 € -> duplex/triplex : tranches 4 à 5 - 1.287.499,41 € -> 76 appartements: tranche 6 - 132.709,36 € -> duplex/triplex : tranche 6 - 1.287.499,41 € -> 76 appartements: tranche 7 - 132.709,36 € -> duplex/triplex : tranche 7						
	Le crédit rectifié 2022 de 18.470.000,00 € pour cette partie se compose de: - 1.350.577,61 € -> 76 appartements: tranche 8 - 139.211,72 € -> duplex/triplex : tranche 8 - 1.350.577,61 € -> 76 appartements: tranche 9 - 139.211,72 € -> duplex/triplex : tranche 9 - 4.321.848,35 € -> 76 appartements: tranches 10-11 - 222.738,76 € -> duplex/triplex : tranche 10 - 4.321.848,35 € -> 76 appartements: tranches 12-13 - 668.216,29 € -> duplex/triplex : tranches 11-13						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	<p>612 Logements à prix réduit (social)</p> <p>- 2.346.643,20 € -> 76 appartements: tranche 14 - 241.880,90 € -> duplex/triplex : tranche 14 - 1.466.652,00 € -> 76 appartements: tranche 15 - 151.176,17 € -> duplex/triplex : tranche 15 - 1.466.652,00 € -> 76 appartements: tranche 16 - 151.176,17 € -> duplex/triplex : tranche 16</p> <p>- 210.000,00 € (partiellement) à payer pour diverses adaptations aux logements (suppléments acquéreurs et transformation triplex en logements collectifs).</p> <p>Le crédit 2023 tiendra compte d'une dernière tranche pour cette partie de 1.965.000,00 € + suppléments aménagement terrasse dont - solde des 210.000,00 € à payer pour diverses adaptations aux logements (suppléments acquéreurs et transformation triplex en logements collectifs)</p> <p>Partie 50 studios coliving: suivant acte de vente en futur état d'achèvement voté le 22/9/2021 par le conseil communal la Ville de Differdange a acquis 25 studios au 2e étage et 25 studios au 6e étage au prix de 8.791.423,50 euros divisé en: - 2.356.950,00 € prix du terrain - 1.608.618,38 € prix de la construction déjà réalisée - 4.825.855,12 € prix de la construction à réaliser frais d'architecte et d'ingénieur-conseil inclus</p> <p>Le crédit rectifié 2021 de 5.544.423,39 € pour cette partie se compose de: - 2.356.950,00 € -> co-living (quote-part terrain) - 241.292,76 € -> co-living : frais d'architecte et d'ingénieur sur constructions réalisées - 723.878,26 € -> co-living : frais d'architecte et d'ingénieur sur constructions à réaliser - 1.367.325,62 € -> co-living : tranches 1 à 4 - 854.976,75 € -> co-living : tranches 5 à 7</p> <p>Le crédit rectifié 2022 de 3.680.000,00 € pour cette partie se compose de: - 298.954,81 € -> co-living : tranche 8 - 298.954,81 € -> co-living : tranche 9 - 956.655,39 € -> co-living : tranches 10-11 - 956.655,39 € -> co-living : tranches 12-13 - 519.437,21 € -> co-living : tranche 14 - 324.648,27 € -> co-living : tranche 15 - 324.648,27 € -> co-living : tranche 16</p> <p>Le crédit 2023 tiendra compte d'une dernière tranche pour cette</p>						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	partie de 520.000,00 € dont l'ameublement des chambres.						
	articles de recette voir 1/259/108180/20003, 1/612/161000/20003 et 1/612/261300/20003						
	Total 612	16 560 416,24	19 673 471,46	22 185 319,00	2 725 000,00		
4/621/	621 Places publiques						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	80 515,61	130 000,00	70 000,00	300 000,00		
221313/15018	<i>Travaux de réfection de l'escalier reliant la rue Place Millchen avec la rue de la Montagne</i>	19 593,11	0,00	0,00	0,00		
	Devis pour un montant de 80.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Le crédit 2021 tient compte du solde du projet. Décompte du projet voté le 2/3/2022 voté par le conseil communal.						
221313/15019	<i>Travaux de réfection de l'escalier reliant le site Miami University avec le site scolaire</i>	60 922,50	0,00	0,00	0,00		
	Devis pour un montant de 120.000 euros voté par le conseil communal en date 14/12/2018. Le projet est réalisé en 2021. Décompte du projet voté le 2/3/2022 par le conseil communal.						
221313/16031	<i>Abris de vélos/poubelles dans les cours d'écoles</i>	0,00	100 000,00	70 000,00	100 000,00		
	Le crédit 2022-2023 tient compte des travaux suivants : Maison Erpelding, nouveau hall de gymnastique, Ecole des Garçons et St. Pierre.						
	Le crédit 2019 initial tenait compte des travaux sur le campus Niederkorn (-> projet intégré à l'article 4/910/221311/17011). Devis pour un montant de 25.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018.						
221313/22019	<i>Place Jehan Steichen - travaux de réaménagement</i>	0,00	30 000,00	0,00	200 000,00		
	Le crédit 2023 est destiné à élaborer un projet global pour le réaménagement de la place. Un devis est à soumettre au conseil communal en temps utile.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023	Budget rectificatif 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/621/	621 Places publiques						
	Total 621	80 515,61	130 000,00	70 000,00	300 000,00		
4/622/	622 Circulation						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	14 953,70	15 000,00	15 000,00	115 000,00		
211000/12007	Adaptation règlement de la circulation / signalisation verticale Article géré par le service mobilité.	14 953,70	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
211000/23001	NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (mobilité) études projetées: rue de Hussigny (15.000 €), comptage Diffbus (10.000 €), pistes cyclables rue P. Gansen + rue de Pétange (20.000 €), projet parking de quartier -> réduction emplacements (15.000 €), Wasserstofftankstell (15.000 €), Schnellladestationen (15.000 €), comptage rue de Hussigny (10.000 €) Article de recette voir 1/590/162000/23001	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Total 622	14 953,70	15 000,00	15 000,00	115 000,00		
4/623/	623 Parking						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	27 436,63	722 063,37	700 000,00	500 000,00		
221313/10006	Aménagement d'un parking souterrain sur la Place des Alliés Fousbann et réaménagement de la place Suivant devis pour un montant arrondi de 9.900.000€ ttc dûment approuvé par le conseil communal en sa séance du 27 juillet 2011. Le décompte du projet, avec prise en compte des hausses légales, est à soumettre au vote du conseil communal en temps utile. Le crédit rectificatif 2022 tient compte du solde à payer.	0,00	349 500,00	350 000,00	0,00		
221313/19019	Aménagement d'un parking couvert dans la zone Hahneboesch Le crédit 2021-2022-2023 est destiné à élaborer un projet pour +/- 300 emplacements. Un devis sera soumis au conseil communal en temps utile. Une partie des emplacements créés sera donnée en	27 436,63	22 563,37	0,00	500 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/623/	623 Parking						
	location (recette à prévoir pour location d'emplacements)						
221313/21001	Aménagement d'un parking écologique provisoire Woiverwisen (exploitation SERVIOR)	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00		
	Devis pour un montant de 350.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 20/7/2022 portant sur les travaux d'aménagement d'un parking provisoire de 100 emplacements pour SERVIOR dès l'ouverture de leur établissement. Un contrat de bail a été conclu avec SERVIOR pour la durée de 5 ans pour rembourser l'investissement communal.						
	Recette voir article 2/132/708211/99001 et 1/131/169210/99001 (participation promoteur).						
222100	Installations techniques	99 666,51	200 000,00	200 000,00	226 000,00		
222100/13040	Infrastructures techniques pour parkings payants	99 666,51	200 000,00	200 000,00	186 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de l'installation de bornes "minutes" et de la barrière d'accès / caisse Litho Park.						
222100/23006	Installation de bornes électroniques amovibles au parking Efco	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
	Total 623	127 103,14	922 063,37	900 000,00	726 000,00		
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	6 002 980,32	4 024 277,27	3 539 277,27	2 955 000,00		3 045 000,00
221313/10007	Grand-rue - réaménagement	66 683,56	100 000,00	0,00	0,00		
	Devis définitif : 3.150.000 € ttc Approbation par CC : 27/04/2011 Approbation autorité sup.: 06/06/2011						
	Devis actualisé pour un montant arrondi de 4.350.000 € ttc, dûment approuvé par le conseil communal en sa séance du 12 février 2014. Décompte du projet voté le 2/3/2022.						
	Recette voir article 1/624/162000/10007.						
221313/11013	Réaménagement de la partie inférieure rue Woiver et pose canalisation eaux pluviales rue de Soleuvre	1 328 508,44	621 491,56	621 491,56	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	<p>Le crédit 2022 tient compte du solde du devis.</p> <p>Devis pour un montant de 2.275.000 € ttc voté par le conseil communal en séance du 28/07/2010 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 09/08/2010.</p> <p>Un devis actualisé pour un montant de 2.560.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Le crédit 2022 tiendra compte du solde du devis.</p> <p>Recette voir article 1/624/162000/11013.</p>						
221313/12010	Montée du Wangert et du Haut Wangert - réaménagement	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00		
	<p>Le projet est finalement annulé étant donné qu'il s'est heurté à une opposition formelle de l'un ou l'autre propriétaire dans le cadre de la discussion des emprises.</p> <p>Devis pour un montant de 2.900.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Le crédit 2018 tenait compte des frais d'étude en vue d'entamer des travaux d'infrastructures et de réseaux en 2019.</p>						
221313/13027	Réaménagement de la rue Henri Bessemer	184 982,84	0,00	0,00	0,00		
	<p>Décompte du projet voté le 2/3/2022 par le conseil communal.</p> <p>Le crédit 2021 tient compte de la fin des travaux, les dépenses se situent en-dessous du devis étant donné que la partie réseau souterrain a été réalisée via l'article 4/630/222100/99002.</p> <p>Le devis du projet pour un montant total de 2.820.000 € a été voté lors de la séance du conseil communal du 1/2/2017 et dûment approuvé par l'autorité supérieure le 23/10/2018.</p> <p>(article de recette voir 1/624/162000/13027)</p> <p>La réfection des infrastructures souterraines sera préfinancée par les P&T et devra être remboursée par la suite (art.4/630/222100/99002).</p>						
221313/15008	Entrée en Ville / travaux d'aménagement	124 039,02	0,00	0,00	0,00		
	<p>Suivant devis pour un montant total de 4 795 000 € ttc, dûment voté par le conseil communal du 17/06/2015 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 16/07/2015. Décompte du projet voté le 2/3/2022 par le conseil communal.</p>						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	Recette voir article 1/624/162000/15008.						
221313/16037	Infrastructures publiques - Travaux de marquage voie publique et pistes cyclables	0,00	0,00	0,00	0,00		90 000,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/624/221313/16037 et non plus à l'article 4/624/223300/16037.						
	Article géré par le service mobilité.						
221313/17005	Voie d'accès et infrastructures au lotissement à créer dans les "Woiwerwisen" - phase I	211 850,38	85 000,00	85 000,00	0,00		
	Devis pour un montant de 1.194.124,82 euros ttc voté par le conseil communal en sa séance du 11 juillet 2018, dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 19 juillet 2018. Le crédit 2021 tient compte du solde du devis. Décompte du projet voté le 2/3/2022 par le conseil communal.						
	Les dépenses seront refacturées ultérieurement au prorata des quote-parts des différents investisseurs / propriétaires.						
	Recettes voir articles 1/131/169210/99001 et 1/624/162000/17005						
221313/17010	Réaménagement de la rue Pierre Krier et de la rue Pierre Dupong	47 859,96	0,00	0,00	0,00		
	Décompte du projet voté le 2/3/2022 par le conseil communal.						
	Le crédit 2021 tient compte du solde des deux devis. Devis réaménagement rue Pierre Krier pour un montant de 1.000.000 euros voté par le conseil communal en date du 10/1/2018. Devis réaménagement rue Pierre Dupong pour un montant de 1.350.000 euros voté par le conseil communal en date du 7/3/2018.						
	recette voir art. 1/425/169100/99001						
221313/17016	Etude générale sur la mobilité	0,00	100 000,00	100 000,00	80 000,00		
	Le crédit tient compte des projets suivants: - étude Komobile - apaisement du trafic centres urbains et campus scolaires - rues Emile Mark / rue de Soleuvre - rond-point Niederkorn						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313/17035	Participation à la réalisation de la voie d'accès Grand-Rue / PAP 4 Suivant accord de principe avec le Fonds du Logement. - 2020 : 497.288,41 € première tranche - 2021 : 164.075,14 € solde payé	164 075,14	0,00	0,00	0,00		
221313/18001	Réaménagement des rues St. Pierre et J.B. Scharlé à Niederkorn (phase V) Le crédit 2020/2021/2022 est prévu pour effectuer des études. Réalisation du projet uniquement en 2023 en vue de la mise en conformité PMR du quai CFL à Niederkorn. Un devis sera soumis au vote du conseil communal en temps utile.	10 161,67	89 838,33	89 838,33	100 000,00		
221313/18011	Suppression PN15 Differdange/Oberkorn - frais d'études et d'infrastructures Le crédit tient compte des frais d'études en vue de la suppression du passage CFL dans l'avenue Charlotte. Voir également article 4/650/221311/99001 qui tient compte de diverses acquisitions de maisons qui sont nécessaires pour réaliser le projet.	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
221313/18012	Réaménagement de la rue Belair et de la rue Pasteur - travaux d'infrastructures et de réseaux Le crédit 2023 tient compte du solde du devis ainsi que des hausses de prix au cours de l'exécution du chantier. Devis pour un montant de 4.600.000 € voté par le conseil communal en date du 18 septembre 2019.	2 525 282,70	1 742 561,56	1 742 561,56	1 000 000,00		
221313/18013	Niederkorn - réaménagement du quartier "Centre" (phases III et IV) Études entamées pour la phase 3 (rue du Kirchberg, rue St. Paul, rue des Romains et rue de la Fontaine), début des travaux à prévoir 2024/2025. Un devis est à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	80 000,00	0,00	900 000,00		
221313/18032	Réaménagement du quartier Balcon à Lasauvage Devis actualisé à soumettre au vote du conseil communal en temps utile. Devis pour un montant de 158.658.-€ voté par le conseil communal en date du 3 avril 2019. Le crédit 2019/2020 tient compte du prix des travaux plus élevé après le résultat de la soumission.	0,00	245 000,00	0,00	245 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	Les frais avancés par la commune jusqu'à concurrence du devis initial seront remboursés par paiements échelonnés répartis sur 53 mensualités par les propriétaires des 10 maisons concernées svt convention établie en novembre 2019 (cf art. 1/624/169280/18032 pour la recette). Une autorisation d'ester en justice a été prononcée par le conseil communal en sa séance du 18/5/2022 pour réagir au refus de plusieurs riverains de participer solidairement au projet.						
221313/19003	<i>Réaménagement rue Emile Mark - partie entre avenue Charlotte et boulevard Emile Krieps</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Article pour mémoire en attendant le projet de suppression PN15.						
221313/19036	<i>Réalisation d'une canalisation d'eaux pluviales entre route de Bascharage et Haneboesch (hall poutrelles Eucosider)</i>	1 023 620,61	284 385,82	284 385,82	0,00		
	Le crédit 2022 tient compte du solde du devis. Devis pour un montant total de 2.772.315,54 € voté par le conseil communal en date du 15 mai 2019 et dont la partie communale se chiffre à 1.710.0000 € ttc dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 24 juin 2019. article de recette voir 1/624/161000/19036						
221313/21004	<i>Réaménagement de la rue St. Nicolas (tronçon av. Charlotte/rue Victor Hugo)</i>	0,00	0,00	0,00	150 000,00		
	Travaux à réaliser par le promoteur de la résidence située dans la rue St. Nicolas et refacturation de notre part communale.						
221313/22001	<i>Réaménagement du rond-point à Niederkorn</i>	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00		
	Le crédit tient compte de l'installation de feux de signalisation au rond-point à Niederkorn. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Article géré par le service circulation.						
221313/22020	<i>Travaux de réfection du mur de soutènement situé 93 rue de la Montagne</i>	0,00	150 000,00	220 000,00	0,00		
	Réfection d'un mur suite au glissement d'un terrain communal après les inondations du 4 juin / 14 juillet 2021, les dépenses ne sont pas prises en charge par l'assurance. Devis à soumettre en temps utile au conseil communal.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313/23005	Voie d'accès et infrastructures au nouveau campus scolaire Woiver ainsi qu'au lotissement à créer dans les "Woiverwisen" - phase II	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Frais d'étude pour la phase II (les frais en questions devront éventuellement être refacturés à un promoteur dans le cadre du développement du lotissement -> article de recette 1/131/169210/99001).						
221313/99001	Entretien des trottoirs	102 395,06	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
	Projets 2023: rue St. Nicolas (2e partie rue Victor Hugo - Place Millchen)						
	Projets 2022: rue St. Nicolas, Place Millchen						
	Projets 2021: rue des Ecoles, rue de la Fontaine, rue de l'Eglise						
	Le crédit prévoit également l'abaissement de divers trottoirs pour faciliter l'accès aux personnes en chaise roulante.						
221313/99002	Reprofilage de diverses rues sur le territoire de la ville	213 520,94	250 000,00	250 000,00	200 000,00		
	Projets pour 2023: rue de la Poste et rue du Chemin de Fer, rue des Trévires et rue des Celtes, rue Pierre Neiertz, Place Millchen, fin rue Kazebèsch vers stand de tir						
	Projets pour 2022: rues des Celtes, rue des Trévires, Cité Henri Grey, rue de la Poste, rue du Chemin de Fer, rue Metzkinmert, Col de l'Europe/Kannerbongert						
	Projets pour 2021: rue St. Nicolas, Place Millchen, rue de la Poste, rue Laboulle, rue des Celtes, rue des Trévires, rue de l'Hôpital, rue de Lasauvage						
222100	Installations techniques	380 814,37	331 129,44	330 000,00	224 000,00		
222100/13007	Modernisation éclairage public	91 943,81	200 000,00	200 000,00	150 000,00		
222100/18009	Installation de bornes de sécurité sur la voie publique	288 870,56	131 129,44	130 000,00	74 000,00		
	Les projets prévus sur l'article 4/910/222100/17038 sont transférés sur cet article plus général. Article géré par le service mobilité.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
223300	Outillage	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00		0,00
223300/16037	Travaux de marquage - voie publique et pistes cyclables	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00		0,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/624/221313/16037 et non plus à l'article 4/624/223300/16037.						
	Article géré par le service mobilité.						
	Total 624	6 383 794,69	4 445 406,71	3 869 277,27	3 269 000,00		3 269 000,00
4/625/	625 Parcs						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 650 000,00		
221313/18014	Aménagement d'un parc sur l'ancien terrain AS	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 600 000,00		
	Devis actualisé pour la part communale pour un montant de 2.650.811,91 euros voté par le conseil communal en date du 20/7/2022 (travaux supplémentaires -> système d'arrosage, hausses de prix, honoraires) et dûment approuvé par l'autorité supérieure le 13/9/2022.						
	Le devis global pour un montant de 2.317.138,70 euros ttc (hors honoraires) a été voté par le conseil communal en date du 11/7/2018 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 19/7/2018.						
	La part communale se chiffre à 1.240.811,91 euros, l'autre partie étant prise en charge par l'Administration des Ponts et Chaussées.						
	Le Département ministériel des Sports accorde un subside pour l'aménagement de la piste pour boulistes et du terrain multisports. Recette voir article 1/821/161000/99001						
221313/23004	Travaux d'aménagement d'un parc avec pont pour piétons derrière la station Gulf	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Un devis est à soumettre au conseil communal en temps utile. Le crédit est destiné à prendre en charge les dépenses pour le matériel nécessaire pour réaliser le projet. Les travaux seront						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/625/	625 Parcs						
	réalisés par le CIGL (voir article 4/264/238120/99001).						
	Total 625	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 650 000,00		
4/626/	626 Cimetières						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	147 920,06	638 079,94	199 000,00	350 000,00		
221313/17006	<i>Réfection et reprofilage des chemins sur les cimetières</i>	103 037,20	211 962,80	112 000,00	100 000,00		
	Devis pour un montant de 190.000 euros voté par le conseil communal en date du 24/2/2021 pour réaliser des travaux sur l'enceinte du cimetière à Oberkorn.						
	Devis pour un montant de 50.000 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018 concernant des travaux à Differdange et Niederkorn.						
221313/18006	<i>Cimetières - installation de colombaires et de nouveaux carreaux dans l'enceinte des cimetières</i>	44 882,86	119 117,14	35 000,00	60 000,00		
	Devis pour un montant de 150.000 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018 pour des travaux à Differdange et Niederkorn.						
221313/19012	<i>Cimetières - réaménagement et équipement divers</i>	0,00	102 000,00	2 000,00	5 000,00		
	Crédit 2023: - frigo morgue Differdange						
221313/19013	<i>Cimetière Oberkorn - aménagement vestiaires, WC public et chaudière</i>	0,00	200 000,00	50 000,00	180 000,00		
	Devis pour un montant de 200.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 13/1/2021.						
221313/20015	<i>Cimetières - travaux de réfection de divers murs d'enceinte</i>	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
	Le crédit 2023 prévoit la préparation de la remise en état des murs d'enceinte à Niederkorn et surtout à Lasauvage (-> travaux à réaliser sur 3 ans). Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/626/	626 Cimetières						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	0,00	0,00	228 000,00		
<i>238120/99001 S</i>	<i>Participation aux frais d'investissement d'un syndicat d'exploitation d'un crématoire - SICEC</i>	0,00	0,00	0,00	228 000,00		
	Part de la Ville de Differdange dans le cadre du projet d'extension du crématoire. Courrier du SICEC du 27 septembre 2022 annonçant le projet d'extension estimé à 10.000.000 euros ttc et pour lequel la Ville de Differdange est appelée à contribuer par une participation extraordinaire de 227.062,38 euros en 2023 et 149.711,46 euros en 2024).						
	Total 626	147 920,06	638 079,94	199 000,00	578 000,00		
4/627/	627 Ateliers						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	1 014 403,96	13 485 596,04	12 900 000,00	20 000 000,00		
<i>221311/12011</i>	<i>Aménagement de nouveaux ateliers communaux (CID)</i>	1 014 403,96	13 485 596,04	12 900 000,00	20 000 000,00		
	Devis pour un montant de 69.285.776 euros ttc voté par le conseil communal en date du 22 juillet 2020 et dûment approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 6 août 2020. Taxe de remboursement/compensation pour la destruction d'habitat chauve-souris estimée à +/- 300.000.- sera également comptabilisée sur cet article. Recettes voir articles 1/542/161000/12011 et 1/627/161000/12011						
221321	Constructions à usage propre - sur sol d'autrui	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00		
<i>221321/19014</i>	<i>Aménagement conteneurs et surface de stockage sur le site EFCO</i>	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00		
	Le crédit 2022 tient compte de travaux de transformation de la fosse sur le site.						
223210	Véhicules automoteurs	1 555 837,85	1 317 162,15	1 317 162,15	793 700,00		
<i>223210/99001</i>	<i>Acquisition de camionnettes et voitures utilitaires (parc automobile)</i>	454 610,82	495 389,18	495 389,18	148 500,00		
	Les crédits inscrits tiennent compte des acquisitions respectivement remplacements pour les besoins du CID. 2023: camionnettes MR, parachèvement et RMG						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers						
	2021/2022: camionnettes pour divers services communaux						
223210/99002	<i>Acquisition de voitures (parc automobile II)</i>	1 552,51	211 447,49	211 447,49	78 200,00		
	Les crédits inscrits tiennent compte des acquisitions respectivement remplacements pour les besoins des autres services communaux.						
	2023: voiture service électrique, changement voiture (13 ans) CID et nettoyage						
	2021/2022: voitures de service pour divers départements communaux						
223210/99003	<i>Acquisition de camions</i>	1 099 674,52	610 325,48	610 325,48	567 000,00		
	Crédit 2023: changement kiosque mobile, holder service jardinage, petit camion poubelle, nouvelle balayeuse Crédit 2022: camion de nettoyage siphons Crédit 2021: camion enlèvement des déchets et benne.						
223300	Outillage	58 304,80	491 695,20	250 000,00	250 000,00		
223300/99001	<i>Acquisition d'équipements techniques</i>	58 304,80	491 695,20	250 000,00	250 000,00		
	Le crédit tient compte de diverses acquisitions comme p.ex. un silo supplémentaire pour le stockage du sel de neige, groupes, désherbeuse, etc.						
	Total 627	2 628 546,61	15 349 453,39	14 522 162,15	21 043 700,00		
4/630/	630 Alimentation en eau						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00		
211000/99001	<i>Frais d'étude sur l'état des infrastructures d'approvisionnement en eau</i>	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00		
	Mission donnée au bureau d'ingénieurs-conseils Schroder&Associés pour la mise à jour du calcul hydraulique du réseau d'eau potable (120.000 euros ttc à répartir sur les exercices 2021-2022-2023).						
222100	Installations techniques	638 629,35	2 049 993,56	1 330 000,00	1 000 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/630/	630 Alimentation en eau						
222100/99002	Renouvellement de conduites d'eau - remboursement des frais d'investissement réalisés par P&T	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100/99003	Renouvellement de conduites d'eau et réseau chauffage urbain - remboursement des frais d'investissement réalisés par SUDENERGIE (SUDGAZ) Les crédits 2021-2022 tiennent compte des travaux dans la zone industrielle Hahneboesch et Cité Henri Grey préfinancés par Sudenergie et à rembourser en 2021-2022, conduite chauffage urbain Gravity et aménagement plateforme conteneur Luxenergie.	618 622,91	1 000 000,00	750 000,00	0,00		
222100/99004	Bassins d'eau - réparation et remplacement d'équipements techniques Le crédit 2022-2023 tient compte de travaux de rénovation des bassins Rattenm et Lasauvage et stations de pompage Hussigny et Rodange. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.	20 006,44	1 049 993,56	580 000,00	1 000 000,00		
	Total 630	638 629,35	2 139 993,56	1 420 000,00	1 000 000,00		
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
221100	Terrains	1 489 350,00	3 010 650,00	3 010 650,00	300 000,00		
221100/99001	Acquisition de terrains Le crédit est basé sur des prévisions d'acquisitions, les actes notariés seront soumis au vote du conseil communal le moment venu. Crédit 2023: - droit de préemption parcelle rue Belair 300.000€ Crédit 2022: - rue Michel Rasquin / Woierwisen (Werding) 2.908.800€ - rue Charles Schambourg (Nardecchia) 50.000€ - rue John Dolibois (Etat, voirie publique) 27.700€ - rue de l'Hôpital (Fonds du Logement, jardin) 2.700€ - petite réserve pour autres acquisitions potentielles Crédit 2021: - acquisition d'une parcelle appartenant à la société ArcelorMittal sur le site anciennement Lux-Hygiène (1.000.000€) - acquisition du Lot 10 de 7,92 ares dans le cadre du PAP Ouschterbour (276.500€) - acquisition de divers lots au Giele Botter / Gratia (210.000€)	1 489 350,00	3 010 650,00	3 010 650,00	300 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	3 000 000,00	105 000,00	1 962 000,00		
221311/99001	Acquisition d'immeubles bâtis	0,00	3 000 000,00	105 000,00	1 962 000,00		
	Le crédit est basé sur des prévisions d'acquisitions, les actes notariés seront soumis au vote du conseil communal le moment venu. Crédit 2023: à décider - local BCEE : +/- 1.200.000 € - acquisition local rez-de-chaussée Miwvelchen +/- 678.000 € - acquisition 2 garages Chemin de Fer 84.000 € (2x42.000€) Crédit 2022: - 3 garages 18-24 Grand-Rue 105.000 € - (acquisition annulée: propriété Lahure à Niederkorn 3.000.000 €) Crédit 2021: - acquisition de surfaces préfabriquées Ecole ménagère / EIDE (1.287.000 €) -> suspendu car pas de vente par la firme Portakabin ! - acquisitions immobilières dans le cadre de la future suppression du PN 15 (+/- 1.500.000 €) -> suspendu						
	Total 650	1 489 350,00	6 010 650,00	3 115 650,00	2 262 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
291500	Dotation au fonds de réserve logement	0,00	650 000,00	0,00	0,00		
291500/99002	Dotation au fonds de réserve Pacte Logement 2.0	0,00	650 000,00	0,00	0,00		
	Article pas nécessaire pour le moment. article de recette voir 1/690/168000/99002						
	Total 690	0,00	650 000,00	0,00	0,00		
	Total général 6	28 164 617,90	51 245 168,43	47 502 458,42	33 890 700,00		33 890 700,00
4/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/810/	810 Loisirs						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
221312/22021	<i>Etude pour la création de surfaces de stockage pour associations locales</i>	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
	Le crédit tient compte des frais d'étude pour élaborer un projet pour l'aménagement de surfaces supplémentaires à mettre à disposition pour le matériel de stockage des associations locales.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	34 111,55	410 888,45	410 888,45	130 000,00		
221313/11007	<i>Piste cyclable reliant les centres de Differdange et de Niederkorn</i>	21 929,87	323 070,13	323 070,13	0,00		
	Devis élaboré par le bureau Schroeder: - part communale 345.000.- euros votée par le conseil communal en date du 20/11/2019 - part Ponts&Chaussées 1.920.000 euros L'aménagement du chemin cyclable sera effectué par l'Administration des Ponts et Chaussées. Le crédit 2019/2020 tient compte des travaux pour l'installation de l'éclairage et mobilier urbain à effectuer par la commune.						
221313/23009	<i>Chemin cyclable reliant les localités de Niederkorn et Pétange</i>	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
221313/99001	<i>Aménagement de nouvelles aires de jeux et remplacement de jeux sur aires existantes</i>	12 181,68	87 818,32	87 818,32	30 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte de l'installation d'une aire de jeux sur le parking provisoire Grand-Rue. Renouvellement de différentes aires de jeux existantes. Voir également articles ordinaires 3/621/608121/99002 et 3/621/612200/99002.						
	Total 810	34 111,55	440 888,45	440 888,45	130 000,00		
4/821/	821 Terrains de sports						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	208 580,21	266 419,79	49 000,00	1 224 000,00		
221311/18018	<i>Construction d'un stade d'athlétisme régional au Woier</i>	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00		
	Projet suspendu. Le crédit tenait compte des frais d'étude pour élaborer un						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
	projet définitif pour la phase I y incluant le stade avec parking souterrain ainsi qu'une aire multifonctionnelle avec modules de motricité et de défoulement. Accord du Département ministériel des Sports pour l'octroi éventuel d'un subside de 3.000.000 euros (50% des frais opposables). voir article de recette 1/821/161000/18018.						
221311/18019	<i>Thillebiert - travaux de rénovation du stade (phase I)</i>	208 580,21	241 419,79	24 000,00	1 224 000,00		
	Devis pour un montant arrondi de 1.226.000 euros ttc pour la phase I avec travaux de rénovation et restauration du mur d'enceinte voté par le conseil communal en date du 14/12/2022. Une demande de subside sera introduite auprès du INPA. Article de recette voir 1/821/161000/18019						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	25 180,20	484 819,80	25 000,00	100 000,00		
221312/21009	<i>Stand de Tir Oberkorn - travaux de mise en conformité</i>	25 180,20	434 819,80	25 000,00	50 000,00		
	Le crédit 2022-2023 tient compte de diverses étude pour l'élaboration d'un projet. Les travaux en question ne seront exécutés qu'après une cession gratuite préalable du site à la commune. Un devis est à soumettre au conseil communal en temps utile. Recette voir article 1/821/161000/21009						
221312/22023	<i>Terrain d'entraînement de chiens Niederkorn</i>	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit tient compte de la rénovation de la surface synthétique.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	619 442,39	230 557,61	180 557,61	100 000,00		
221313/20004	<i>Remise en état du terrain synthétique Woier</i>	619 442,39	180 557,61	180 557,61	0,00		
	Devis pour un montant de 750.000 voté par le conseil communal en date du 25/11/2020. recette voir article 1/821/161000/20004						
221313/21011	<i>Travaux de réaménagement du terrain de football Stade Jos Hauptert à Niederkorn</i>	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit tient compte du remplacement de la chaudière et d'une analyse des futurs besoins sur le site.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
221313/23011	Stade Jaminet à Oberkorn - aménagement de gradins écologiques	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
223300	Outillage	195 969,78	131 030,22	131 030,22	71 000,00		
223300/16018	Acquisition de matériel et de machines pour l'exploitation	195 969,78	131 030,22	131 030,22	0,00		
	Les dépenses qui figuraient ici ont été transférées vers les articles 4/821/223300/99001 et 4/822/223300/99001 à partir de l'exercice 2023. Aquisition de machines suivant desiderata du service des sports.						
223300/99001	Acquisition de matériel et de machines pour l'exploitation (outdoor)	0,00	0,00	0,00	71 000,00		
	Avant l'exercice 2023 ces dépenses figuraient à l'article 4/821/223300/16018.						
	Total 821	1 049 172,58	1 112 827,42	385 587,83	1 495 000,00		
4/822/	822 Halls sportifs						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	7 368 181,79	11 421 723,12	11 421 723,12	9 800 000,00		
221311/14012	Centre Sportif Oberkorn / rénovation et extension du Centre sportif à Oberkorn (Sportfabrik) - phase I	6 340 900,28	3 824 004,63	3 824 004,63	0,00		
	Le crédit 2022 tient compte du solde du devis initial, du devis supplémentaire pour équipements spécifiques et d'un devis supplémentaire à soumettre au vote du conseil communal en 2021 (création surface supplémentaire de 400m2, mobilier et hausse de prix).						
	La phase I portant sur la construction d'une annexe latérale a été votée le 10/5/2017 au montant de 9.106.784,38 € et inclut le projet "SportFabrik", base scientifique et sportive nationale exploitée ultérieurement par le LIHPS (Luxembourg Institute for High Performance in Sports).						
	Devis supplémentaire de 3.519.399 € pour équipements spécifiques voté par le conseil communal en date du 22/7/2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 13/8/2020.						
	Accord de subside du Département ministériel des Sports. Recettes voir articles 1/822/161000/14012 et 1/542/161000/14012.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/822/	822 Halls sportifs						
221311/15021	<i>Construction d'un nouveau hall sportif au campus scolaire Niederkorn-Centre</i> Décompte du projet voté par le conseil communal en date du 20/7/2022. Plans de base et cahier des charges fonctionnel pour lancer un marché public européen à dialogue compétitif votés par le conseil communal en sa séance du 15/06/2016 et dûment approuvés par l'autorité sup. le 09/08/2016. Offre finale au montant de 5.990.000 euros htva (7.008.300 ttc) retenue lors de la séance du conseil communal du 19/7/2017. Le crédit 2020 tiendra compte du solde du devis final avec un total se chiffrant finalement à 8.100.000 euros avec prise en compte des honoraires et diverses hausses. Le devis supplémentaire y relatif a été voté par le conseil communal en date du 1/7/2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 22/7/2020. Subside du Département ministériel des Sports accordé pour un montant de 2.310.000 euros -> recette voir art. 1/822/161000/15021.	0,00	0,00	0,00	0,00		
221311/16005	<i>Construction d'une nouvelle salle sportive au campus scolaire "Um Bock"</i> Devis pour un montant de 41.260.397,86 € TTC a été voté par le conseil communal en date du 20 novembre 2019. Volet école/maison-relais: 21.000.000.- € hTVA volet hall sportif: 6.000.000.- € hTVA volet containers provisoires: 4.000.000.- € hTVA honoraires: 3.200.000.- € hTVA hausses de prix (poste alternatif): 1.000.000.- € hTVA TVA 5.800.000.- € Voir également articles 4/242/221311/16005 et 4/910/221311/16005 recettes voir articles 1/910/161000/16005, 1/822/161000/16005, 1/542/161000/16005, 1/520/161000/16005 et 1/242/161000/16005	54 179,77	2 395 820,23	2 395 820,23	2 800 000,00		
221311/18020	<i>Centre sportif John Scheuren à Oberkorn / projet de rénovation et assainissement phase II</i> Devis pour un montant total de 23.072.198,08 euros ttc voté par le conseil communal en date du 27/10/2021. Le projet comprend les travaux de rénovation, d'extension, de mise en conformité et les honoraires).	973 101,74	5 201 898,26	5 201 898,26	7 000 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/822/	822 Halls sportifs						
	Devis pour travaux préliminaires pour un montant de 1.205.100 euros ttc voté par le conseil communal en date du 1/7/2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 16/7/2020.						
	Devis pour un montant de 350.000 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018 pour la partie mise en conformité. recette voir article 1/822/161000/18020						
222100	Installations techniques	427 374,50	8 981,51	360 000,00	0,00		
222100/17040	<i>Parc des Sports: aménagements infrastructurel et paysager, concept événementiel, de loisirs en plein air et de mobilité douce</i>	427 374,50	8 981,51	360 000,00	0,00		
	Le crédit 2022 tient compte du solde des 3 devis.						
	- Devis de 1.200.000 € pour travaux de canalisation, réseaux et aménagement bassins de rétention voté le 15/3/2017.						
	- Devis complémentaire de 2.167.770,74 € voté le 19/7/2017 pour réaliser concept global comprenant aménagement paysager, création concept événementiel, de loisirs en plein air et de mobilité douce.						
	- Devis de 385.951,50 euros pour le poste de transformation voté le 20/7/2016 par le conseil communal (dépense initialement prévue sur l'article 4/831/22131116019 nouveau Hall polyvalent).						
	Recette voir article 1/520/162000/17040						
223210	Véhicules automoteurs	0,00	0,00	0,00	0,00		
223210/99001	<i>Acquisition de véhicules utilitaires pour le service des sports</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
223300	Outillage	0,00	0,00	0,00	181 000,00		
223300/99001	<i>Acquisition de matériel et de machines pour l'exploitation (indoor)</i>	0,00	0,00	0,00	181 000,00		
	Avant l'exercice 2023 ces dépenses figuraient à l'article 4/821/223300/16018.						
	Total 822	7 795 556,29	11 430 704,63	11 781 723,12	9 981 000,00		
4/823/	823 Piscines						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	25 000,00	0,00	50 000,00		
221313/19038	<i>Aquasud / extension de la piscine</i>	0,00	25 000,00	0,00	50 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/823/	823 Piscines						
	Le crédit est destiné à réaliser les analyses nécessaires pour élaborer un projet d'extension de la piscine Aquasud (en attendant le projet EIDE).						
	Total 823	0,00	25 000,00	0,00	50 000,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	520 335,25	223 724,68	223 724,68	0,00		
221311/05004	Rénovation de l'Ancien Hôtel de Ville	982,80	0,00	0,00	0,00		
	Devis avant-projet: 10.755.023,36 eur ttc, approuvé par le conseil communal en date du 12.12.2007, respectivement par l'autorité supérieure en date du 03.07.2008 (n°D/19/2008).						
	Devis projet définitif pour un montant de 11.753.863,36 € ttc dûment approuvé par le conseil communal en sa séance du 17.12.2008.						
	Devis supplémentaire de 3.600.000 € dûment approuvé par le conseil communal en sa séance du 12 février 2014.						
	Le crédit rectifié 2016 tient compte d'une dépense de 65.000 pour les dégâts d'intrusion d'eau (remboursement par assurance voir art. 1/132/228180/05004)						
	Le décompte du projet a été voté le 9/6/2021.						
	Accord du Ministère de la Culture d'un subside et convention signée le 8/12/2010 pour un montant total de 2.054.515€ (voir article 1/0125/1440/002 resp. 1/831/161000/05004).						
221311/16019	Construction d'un nouveau hall polyvalent à Oberkorn	518 907,85	223 724,68	223 724,68	0,00		
	Le crédit rectifié 2019 tient compte de travaux supplémentaires pour un montant actuellement estimé à 1.515.000 euros, un devis y relatif sera soumis au conseil communal dans les meilleurs délais.						
	Devis pour un montant de 7.485.000 euros ttc soumis au vote du conseil communal le 2/12/2016 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 19/1/2017.						
	Le devis pour la partie Medientechnik ainsi que pour le ler						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	équipement pour un montant actuellement estimé à 2.200.000 euros a été soumis au vote du conseil communal lors de la séance du 30/1/2019.						
221311/18031	Centre culturel régional Aalt Stadhaus - aménagement d'un accès permanent pour personnes à mobilité réduite	444,60	0,00	0,00	0,00		
	Total 831	520 335,25	223 724,68	223 724,68	0,00		
4/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
222100	Installations techniques	15 745,80	40 000,00	40 000,00	20 000,00		
222100/15030	Ecole de musique / équipement	15 745,80	40 000,00	40 000,00	20 000,00		
	Total 836	15 745,80	40 000,00	40 000,00	20 000,00		
4/838/	838 Patrimoine culturel						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
221312/23013	Aménagement d'un musée de la photographie	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	150 000,00	100 000,00	100 000,00		
221313/13008	Remise en valeur patrimoine culturel	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00		
	Le crédit 2021-2022 tient compte de la remise en état du site Hondsbësch. Devis pour un montant de 100.000 euros voté le 22/9/2021.						
221313/22002	Travaux de transformation de l'accès vers le Monument aux Morts ArcerlorMittal avec aménagement d'un parc	0,00	50 000,00	0,00	100 000,00		
	Un devis est à soumettre au conseil communal en temps utile. Article géré par le service culturel.						
222100	Installations techniques	0,00	40 000,00	20 000,00	50 000,00		0,00

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/838/	838 Patrimoine culturel						
222100/22004	<i>Eglise Lasauvage - équipement mobilier</i>	0,00	40 000,00	20 000,00	50 000,00		0,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/838/223410/22004 et non plus à l'article 4/838/222100/22004. Article géré par le service culturel.						
223410	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
223410/22004	<i>Eglise Lasauvage - équipement mobilier</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/838/223410/22004 et non plus à l'article 4/838/222100/22004. Article géré par le service culturel.						
	Total 838	0,00	190 000,00	120 000,00	250 000,00		250 000,00
4/850/	850 Cultes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	7 074,80	685 925,20	756 000,00	0,00		
221311/20011	<i>Eglise Lasauvage - travaux d'aménagement extérieur</i>	7 074,80	685 925,20	756 000,00	0,00		
	Le crédit est destiné à réaliser un concept de réaménagement des alentours. - devis pour un montant de 185.158 euros voté par le conseil communal en date du 8/12/2021 pour la partie "aménagement de toilettes publiques". - devis pour un montant de 498.910,05 euros voté par le conseil communal en date du 20/7/2022 pour les travaux de réaménagement et de drainage. - le crédit rectifié tient compte de 70.000 euros en plus pour effectuer divers travaux supplémentaires.						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	1 169 581,98	314 426,95	372 000,00	0,00		
221312/12017	<i>Eglise Lasauvage / travaux de rénovation</i>	1 169 581,98	314 426,95	372 000,00	0,00		
	Le crédit rectifié 2022 tient compte de la fin des travaux. Devis actualisé à soumettre au vote du conseil communal lors du						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/850/	850 Cultes						
	décompte du projet.						
	Le crédit 2018 était prévu pour réaliser une étude et élaborer un devis actualisé pour un montant de de 1.850.871,76 € voté par le conseil communal en date du 14/12/2018.						
	Devis initial pour un montant de 1.413.860,89 € ttc voté par le conseil communal en date du 14/12/2012.						
	Le subside de l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) est estimé à 450.000 €.						
	Voir article de recettes 1/850/161000/12017.						
	La Ville de Differdange est propriétaire de l'édifice conformément à la loi du 13 février 2018 sur la gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique, ainsi que sur l'interdiction du financement des cultes par les communes (-> voir également la séance du conseil communal du 21/11/2018 portant sur la décision du dégrèvement de l'Eglise de Lasauvage).						
	Total 850	1 176 656,78	1 000 352,15	1 128 000,00	0,00		
4/860/	860 Fêtes publiques						
223800	Autres installations	19 976,44	0,00	0,00	0,00		
<i>223800/99003</i>	<i>Acquisition de matériel technique pour fêtes publiques</i>	19 976,44	0,00	0,00	0,00		
	Les exercices 2021-2020-2019-2018 tenaient compte de de l'acquisition de moniteurs et hardcases pour manifestations à l'extérieur, d'une table de lumières, d'une sonorisation mobile et d'une table de mixage.						
	Total 860	19 976,44	0,00	0,00	0,00		
4/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
221200	Agencements et aménagements de terrains	6 206,85	13 793,15	13 793,15	0,00		
<i>221200/16030</i>	<i>Mäerchepark et Naturléierpad</i>	6 206,85	13 793,15	13 793,15	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
	Total 890	6 206,85	13 793,15	13 793,15	0,00		
	Total général 8	10 617 761,54	14 477 290,48	14 133 717,23	11 926 000,00		11 926 000,00
4/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	15 199 680,05	20 212 807,29	19 980 807,29	26 935 000,00		
<i>221311/16002</i>	<i>Place Nelson Mandela - construction d'une école primaire</i>	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
	Projet suspendu. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Voir remarque sous l'article 4/131/221311/16002.						
<i>221311/16005</i>	<i>Campus scolaire Um Bock - travaux de rénovation et d'extension de l'école</i>	2 533 796,90	4 516 203,10	4 516 203,10	5 500 000,00		
	Devis pour un montant 41.260.397,86 TTC a été voté par le conseil communal en date du 20 novembre 2019. Volet école/maison-relais: 21.000.000.- hTVA volet hall sportif: 6.000.000.- hTVA volet containers provisoires: 4.000.000.- hTVA honoraires: 3.200.000.- hTVA hausse de prix (poste alternatif): 1.000.000.- hTVA TVA 5.800.000.- Voir également articles 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005 recettes voir articles 1/910/161000/16005, 1/822/161000/16005, 1/542/161000/16005, 1/520/161000/16005 et 1/242/161000/16005						
<i>221311/16013</i>	<i>EIDE / Ecole Internationale à Differdange - école primaire</i>	5 465 726,04	10 431 273,96	10 434 273,96	10 000 000,00		
	Le crédit 2024 tiendra compte du solde par rapport aux deux devis votés dans le cadre de ce projet. Devis pour un montant de 34.624.200,73€ voté par le conseil communal en date du 15 mai 2019. Le crédit 2019 tient compte des premières dépenses à effectuer						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	<p>dans le cadre de ce projet. Devis pour un montant de 1.433.250 euros ttc pour travaux de démolition Hall La Chiers et assainissement voté par le conseil communal en date du 30/1/2019.</p> <p>L'Etat remboursera les frais suivants sur base d'un engagement écrit gouvernemental du 20/7/2018:</p> <ul style="list-style-type: none"> - prix de construction du projet - prix du terrain (15.000 € / are) - prix du Hall La Chiers (1.500.000 €) - prix de démolition du Hall La Chiers - frais d'assainissement du terrain - frais de gestion du projet par le service technique communal - frais de préfinancement moyennant emprunt à court terme <p>Préfinancement voir article 1/180/198200/16013</p>						
221311/17011	<p>Campus scolaire Niederkorn - travaux de réaménagement des alentours</p> <p>Le crédit 2022 tient compte du solde du devis initial et actualisé. Devis actualisé pour la phase II pour un montant de 2.150.700 € voté par le conseil communal en date du 18/12/2019. Devis pour un montant de 500.000 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018 pour la phase I.</p> <p>Recette voir article 1/821/161000/99001 (25.000 euros du Ministère des Sports pour le terrain multisports).</p>	870 780,15	91 680,84	91 680,84	0,00		
221311/18002	<p>Travaux de construction nouvelle école Cité Mathendahl à Niederkorn</p> <p>Devis pour un montant global de 14.096.400 euros voté le 21/11/2018 pour la partie maison relais et la partie école. Le crédit 2022 tient compte du solde du devis.</p> <p>Le projet prévoit: maison relais avec 10 salles pouvant accueillir +/- 270 enfants 2 classes à 20 enfants pour le précoce 4 classes à 20 enfants pour le préscolaire cycle 1 4 classes à 20 enfants pour le primaire cycle 2 cuisine professionnelle pour préparer +/- 700 repas</p> <p>Recettes voir articles 1/910/161000/18002, 1/542/161000/18002 et 1/242/161000/18002</p>	3 130 567,61	542 940,70	542 940,70	0,00		
221311/18033	<p>EIDE / Ecole internationale à Differdange - structure provisoire pour l'enseignement fondamental</p>	1 275,00	22 486,88	22 486,88	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	<p>Le crédit 2020 tient compte de l'installation d'une salle de classe supplémentaire pour la durée 9-12/2020 étant donné que l'ouverture du lycée définitif est retardée.</p> <p>Crédit spécial pour un montant de 250.000 euros voté le 25/4/2018 par le conseil communal, dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 3/5/2018, pour les travaux d'aménagement et des frais d'installation de la structure provisoire pour l'ETDE primaire.</p> <p>Dépense loyer voir article 3/121/611120/99001. Recette voir article 2/132/708212/99001.</p>						
221311/19022	Ecole des Garçons Niederkorn - travaux de rénovation et de mise en conformité	1 034 211,52	818 544,64	818 544,64	0,00		
	<p>Devis supplémentaire pour un montant de 650.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2022.</p> <p>Devis pour un montant de 1.750.000 euros soumis au vote du conseil communal en date du 29/1/2020. Devis actualisé à voter en temps utile pour tenir compte de la mise en conformité des caves.</p> <p>Recettes voir article 1/822/161000/19022 et 1/910/161000/19022</p>						
221311/19023	Travaux de rénovation Ecole Fousbann - ancien bâtiment	4 865,17	10 134,83	10 134,83	0,00		
	<p>Le crédit rectifié 2019 tenait compte d'un supplément de 250.000 euros pour l'installation de stores.</p> <p>Devis pour un montant de 1.463.000 euros pour la phase I (toiture et façade) voté par le conseil communal en date du 14/12/2018.</p> <p>Recette voir article 1/910/161000/19023.</p>						
221311/19032	Campus scolaire Woiver - travaux de rénovation ancien bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<p>Décompte du projet voté le 9/6/2021.</p> <p>Le crédit 2020 tient compte de la démolition du parvis non-prévu dans le devis initial.</p> <p>Devis pour un montant de 2.093.500 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Le crédit est destiné à rénover 16 salles de classes.</p> <p>Recette voir article 1/910/161000/19032.</p>						
221311/19034	Ecole des Filles Niederkorn - travaux de rénovation, de transformation et de mise en conformité	49 282,71	2 101 717,29	2 101 717,29	8 400 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	Devis supplémentaire à soumettre au vote du conseil communal. Le crédit 2024 tiendra compte du solde du devis.						
	Devis pour un montant de 9.917.194 euros ttc (honoraires inclus) voté par le conseil communal en date du 24/11/2021. Le projet comprend notamment l'augmentation du nombre de salles de classe de 10 à 14 ainsi qu'une extension des surfaces pour la maison relais.						
	Le crédit 2021 a permis de finaliser les études nécessaires pour préparer le projet. Le crédit 2024 tiendra compte du solde du devis.						
	Recettes voir articles 1/242/161000/19034, 1/542/161000/19034 et 1/910/161000/19034						
221311/19039	Bâtiments scolaires - remplacement des anciens sols en lino	0,00	43 000,00	43 000,00	0,00		
	Le crédit 2022 tient compte de travaux dans la Technikschoul/Woier.						
221311/20007	Ecole rue St Pierre Niederkorn - travaux d'extension	2 109 174,95	774 825,05	774 825,05	0,00		
	Devis supplémentaire à soumettre au conseil communal en temps utile (installation auvent prévue).						
	Devis pour un montant de 2.530.000 euros voté par le conseil communal en date du 6 mai 2020 et dûment approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 10 juin 2020.						
	recette voir article 1/910/161000/20007						
221311/20016	Ecole Prince Henri Oberkorn - travaux de réaménagement de la cour, reprofilage et aménagement aire de jeux	0,00	200 000,00	15 000,00	185 000,00		
	Devis pour un montant de 150.000 euros voté par le conseil communal en date du 9/12/2020.						
221311/21007	Nouveau campus scolaire Woierwisen	0,00	50 000,00	50 000,00	300 000,00		
	Le crédit 2022/2023 tient compte de frais d'études pour élaborer un projet.						
	Dans le cadre de ce projet les surfaces pour l'EDIFF sont également prévues d'être transférées de l'Ecole Fousbann vers Woier.						
	Recette voir article 1/910/161000/21007.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
221311/21008	<i>Nouveau campus scolaire à Niederkorn</i> Article pour mémoire. Un crédit sera inscrit au budget 2024 pour effectuer les études nécessaires pour élaborer un projet. Recette voir article 1/910/161000/21008.	0,00	50 000,00	0,00	0,00		
221311/22016	<i>Ecole des Filles Differdange - travaux de mise en conformité</i> Le crédit 2022 permet de finaliser les études nécessaires pour préparer le projet. Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
221311/22025	<i>Campus scolaire Differdange Centre - mise en place d'une structure provisoire préfabriquée</i> Le crédit 2023 tient compte de l'acquisition d'une structure préfabriquée avec 4 salles de classe et locaux sanitaires. Les dépenses pour la démolition et l'installation préalable sont également comptabilisées sur cet article.	0,00	100 000,00	100 000,00	1 650 000,00		
221311/22031	<i>Nouveau campus scolaire Differdange</i> Le crédit 2022 tient compte de frais d'études pour élaborer un projet. Les demandes de subsides relatives au projet seront transmises en temps utile aux ministères compétents. Recettes voir articles 1/242/161000/22031, 1/822/161000/22031 et 1/910/161000/22031.	0,00	400 000,00	400 000,00	900 000,00		
222100	Installations techniques	7 463,64	225 000,00	150 000,00	75 000,00		
222100/18025	<i>Mise en place de plans d'évacuation dans les écoles</i>	7 463,64	25 000,00	25 000,00	0,00		
222100/22017	<i>Installation d'une signalétique "plan catastrophe" dans les écoles</i> Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	150 000,00	75 000,00	75 000,00		
222100/22029	<i>Ecole Fousbann - mise en place d'une protection contre la canicule</i>	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
223410	Mobilier	115 226,42	294 773,58	275 000,00	322 000,00		
223410/99001	<i>Bâtiments scolaires - acquisition équipement mobilier</i> Renouvellement équipements dans différentes écoles. Le crédit 2023 tient compte des installations suivantes: - structure préfabriquée Differdange-Centre - réaménagement Ecole des Filles Niederkorn après transformation	115 226,42	294 773,58	275 000,00	322 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2021	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	Le crédit 2022 tient compte des installations suivantes: - structure préfabriquée Differdange-Centre - campus Mathendahl						
	Le crédit 2021 tient compte des installations suivantes: - structure préfabriquée Niederkorn - campus Mathendahl						
223500	Matériel informatique (hardware)	92 408,71	207 000,00	207 000,00	140 000,00		
<i>223500/99001</i>	<i>Equipement informatique spécifique pour les écoles</i>	92 408,71	107 000,00	107 000,00	100 000,00		
	Les crédits 2020 et 2021 tiennent compte de l'ouverture du campus Mathendahl pour la rentrée 2021/2022.						
	Le crédit 2018 tient compte de l'installation d'une sonorisation dans les bâtiments scolaires (travaux répartis sur deux exercices: 50.000 en 2018 et 50.000 en 2019) et de l'installation du WIFI (50.000 en 2018) -> article géré par le service informatique. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
<i>223500/99002</i>	<i>Enseignement primaire - Installation borne WIFI</i>	0,00	100 000,00	100 000,00	40 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
	Total 910	15 414 778,82	20 939 580,87	20 612 807,29	27 472 000,00		
	Total général 9	15 414 778,82	20 939 580,87	20 612 807,29	27 472 000,00		
	TOTAL GENERAL	72 435 050,90	132 867 997,25	127 259 927,02	94 931 470,89		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice.
Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

Rémunérations et salaires bruts		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99100	Rémunérations et salaires bruts	42 690 302,37	44 922 000,00	45 415 000,00	50 665 000,00		
	Dépense globale à ventiler	42 690 302,37	44 922 000,00	45 415 000,00	50 665 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/621000/99100	Secrétariat et services annexes / rémunérations et salaires bruts 8,07%- 8,07%			3 664 990,50	4 088 665,50		
3/123/621000/99100	Recette communale / rémunérations et salaires bruts 0,78%- 0,78%			354 237,00	395 187,00		
3/125/621000/99100	Service informatique / rémunérations et salaires bruts 1,21%- 1,21%			549 521,50	613 046,50		
3/131/621000/99100	Urbanisation et développement rural / rémunérations et salaires bruts 6,87%- 6,87%			3 120 010,50	3 480 685,50		
3/132/621000/99100	Bâtiments communaux / rémunérations et salaires bruts 4,53%- 4,53%			2 057 299,50	2 295 124,50		
3/134/621000/99100	Service écologique / rémunérations et salaires bruts 1,20%- 1,20%			544 980,00	607 980,00		
3/135/621000/99100	Services techniques / rémunérations et salaires bruts 5,69%- 5,69%			2 584 113,50	2 882 838,50		
3/230/621000/99100	Egalité des chances - rémunérations et salaires bruts 0,36%- 0,36%			163 494,00	182 394,00		
3/241/621000/99100	Crèches et foyers du jour - rémunérations et salaires bruts 4,09%- 4,09%			1 857 473,50	2 072 198,50		
3/242/621000/99100	Maisons relais / rémunérations et salaires bruts 26,64%- 26,64%			12 098 556,00	13 497 156,00		
3/259/621000/99100	Service jeunesse / rémunérations et salaires bruts 0,24%- 0,24%			108 996,00	121 596,00		
3/263/621000/99100	Département social / rémunérations et salaires bruts 2,02%- 2,02%			917 383,00	1 023 433,00		
3/264/621000/99100	Job Center / rémunérations et salaires bruts 0,33%- 0,33%			149 869,50	167 194,50		
3/311/621000/99100	Agents municipaux / rémunérations et salaires bruts 1,67%- 1,67%			758 430,50	846 105,50		
3/493/621000/99100	1535° - rémunérations et salaires bruts 1,25%- 1,25%			567 687,50	633 312,50		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations et salaires bruts		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/621000/99100	Gestion des déchets / rémunérations et salaires bruts 2,90%- 2,90%			1 317 035,00	1 469 285,00		
3/520/621000/99100	Gestion des eaux usées / rémunérations et salaires bruts 0,28%- 0,28%			127 162,00	141 862,00		
3/611/621000/99100	Service du logement / rémunérations et salaires bruts 0,58%- 0,58%			263 407,00	293 857,00		
3/612/621000/99100	Agence immobilière sociale - rémunérations et salaires bruts 0,65%- 0,65%			295 197,50	329 322,50		
3/624/621000/99100	Voirie vicinale / rémunérations et salaires bruts 4,11%- 4,11%			1 866 556,50	2 082 331,50		
3/626/621000/99100	Cimetières / rémunérations et salaires bruts 0,90%- 0,90%			408 735,00	455 985,00		
3/630/621000/99100	Alimentation en eau / rémunérations et salaires bruts 1,00%- 1,00%			454 150,00	506 650,00		
3/821/621000/99100	Terrains de sports / rémunérations et salaires bruts 1,14%- 1,14%			517 731,00	577 581,00		
3/822/621000/99100	Halls sportifs / rémunérations et salaires bruts 2,56%- 2,56%			1 162 624,00	1 297 024,00		
3/829/621000/99100	Service des sports / rémunérations et salaires bruts 1,10%- 1,10%			499 565,00	557 315,00		
3/831/621000/99100	Centres culturels / rémunérations et salaires bruts 0,54%- 0,54%			245 241,00	273 591,00		
3/836/621000/99100	Ecole de musique / rémunérations et salaires bruts 4,65%- 4,65%			2 111 797,50	2 355 922,50		
3/837/621000/99100	Bibliothèque publique municipale / rémunérations et salaires bruts 1,32%- 1,32%			599 478,00	668 778,00		
3/839/621000/99100	Service culturel / rémunérations et salaires bruts 1,67%- 1,67%			758 430,50	846 105,50		
3/930/621000/99100	Service scolaire / rémunérations et salaires bruts 1,42%- 1,42%			644 893,00	719 443,00		
3/930/621000/99101	Services annexes à l'enseignement / salaires bruts 9,84%- 9,84%			4 468 836,00	4 985 436,00		
3/930/621000/99102	Cours pour adultes - indemnités diverses 0,39%- 0,39%			177 118,50	197 593,50		
	Total des tranches imputées			45 415 000,00	50 665 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Charges sociales (part patronale)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99100	Charges sociales (part patronale)	7 438 747,91	8 142 000,00	8 105 000,00	9 240 000,00		
	Dépense globale à ventiler	7 438 747,91	8 142 000,00	8 105 000,00	9 240 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/623000/99100	Secrétariat et services annexes / charges sociales (part patronale) 8,07%- 8,07%			654 073,50	745 668,00		
3/123/623000/99100	Recette communale / charges sociales (part patronale) 0,78%- 0,78%			63 219,00	72 072,00		
3/125/623000/99100	Service informatique / charges sociales (part patronale) 1,21%- 1,21%			98 070,50	111 804,00		
3/131/623000/99100	Urbanisation et développement rural / charges sociales (part patronale) 6,87%- 6,87%			556 813,50	634 788,00		
3/132/623000/99100	Bâtiments communaux / charges sociales (part patronale) 4,53%- 4,53%			367 156,50	418 572,00		
3/134/623000/99100	Service écologique / charges sociales (part patronale) 1,20%- 1,20%			97 260,00	110 880,00		
3/135/623000/99100	Services techniques / charges sociales (part patronale) 5,69%- 5,69%			461 174,50	525 756,00		
3/230/623000/99100	Egalité des chances - charges sociales (part patronale) 0,36%- 0,36%			29 178,00	33 264,00		
3/241/623000/99100	Crèches et foyers du jour - charges sociales (part patronale) 4,09%- 4,09%			331 494,50	377 916,00		
3/242/623000/99100	Maisons relais / charges sociales (part patronale) 26,64%- 26,64%			2 159 172,00	2 461 536,00		
3/259/623000/99100	Charges sociales (part patronale) 0,24%- 0,24%			19 452,00	22 176,00		
3/263/623000/99100	Département social / charges sociales (part patronale) 2,02%- 2,02%			163 721,00	186 648,00		
3/264/623000/99100	Job Center / charges sociales (part patronale) 0,33%- 0,33%			26 746,50	30 492,00		
3/311/623000/99100	Agents municipaux / charges sociales (part patronale) 1,67%- 1,67%			135 353,50	154 308,00		
3/493/623000/99100	1535° - Charges sociales (part patronale) 1,25%- 1,25%			101 312,50	115 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Charges sociales (part patronale)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/623000/99100	Gestion des déchets / charges sociales (part patronale) 2,90%- 2,90%			235 045,00	267 960,00		
3/520/623000/99100	Gestion des eaux usées / charges sociales (part patronale) 0,28%- 0,28%			22 694,00	25 872,00		
3/611/623000/99100	Service du logement / charges sociales (part patronale) 0,58%- 0,58%			47 009,00	53 592,00		
3/612/623000/99100	Agence immobilière sociale - charges sociales (part patronale) 0,65%- 0,65%			52 682,50	60 060,00		
3/624/623000/99100	Voirie vicinale / charges sociales (part patronale) 4,11%- 4,11%			333 115,50	379 764,00		
3/626/623000/99100	Cimetières / charges sociales (part patronale) 0,90%- 0,90%			72 945,00	83 160,00		
3/630/623000/99100	Alimentation en eau / charges sociales (part patronale) 1,00%- 1,00%			81 050,00	92 400,00		
3/821/623000/99100	Terrains de sports / charges sociales (part patronale) 1,14%- 1,14%			92 397,00	105 336,00		
3/822/623000/99100	Halls sportifs / charges sociales (part patronale) 2,56%- 2,56%			207 488,00	236 544,00		
3/829/623000/99100	Service des sports / charges sociales (part patronale) 1,10%- 1,10%			89 155,00	101 640,00		
3/831/623000/99100	Centres culturels / charges sociales (part patronale) 0,54%- 0,54%			43 767,00	49 896,00		
3/836/623000/99100	Ecole de musique / charges sociales (part patronale) 4,65%- 4,65%			376 882,50	429 660,00		
3/837/623000/99100	Bibliothèque publique municipale / charges sociales (part patronale) 1,32%- 1,32%			106 986,00	121 968,00		
3/839/623000/99100	Service culturel / charges sociales (part patronale) 1,67%- 1,67%			135 353,50	154 308,00		
3/930/623000/99100	Service scolaire et services annexes / charges sociales (part patronale) 11,65%- 11,65%			944 232,50	1 076 460,00		
	Total des tranches imputées			8 105 000,00	9 240 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Electricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99100	Electricité	940 066,60	1 000 000,00	1 000 000,00	2 900 000,00		
	Dépense globale à ventiler	940 066,60	1 000 000,00	1 000 000,00	2 900 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608112/99100	Bâtiments communaux - électricité 17,25%- 17,25%			172 500,00	500 250,00		
3/241/608112/99100	Crèches et foyers du jour - électricité 1,00%- 1,00%			10 000,00	29 000,00		
3/242/608112/99100	Maisons relais - électricité 11,00%- 11,00%			110 000,00	319 000,00		
3/493/608112/99100	1535° / électricité 8,25%- 8,25%			82 500,00	239 250,00		
3/624/608112/99100	Voirie vicinale - électricité 29,00%- 29,00%			290 000,00	841 000,00		
3/626/608112/99100	Cimetières - électricité 1,00%- 1,00%			10 000,00	29 000,00		
3/821/608112/99100	Terrains de sports - électricité 5,50%- 5,50%			55 000,00	159 500,00		
3/822/608112/99100	Halls sportifs - électricité 7,00%- 7,00%			70 000,00	203 000,00		
3/831/608112/99100	Centres culturels - électricité 5,50%- 5,50%			55 000,00	159 500,00		
3/850/608112/99100	Eglises et presbytères - électricité 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608112/99100	Enseignement fondamental - électricité 14,50%- 14,50%			145 000,00	420 500,00		
	Total des tranches imputées			1 000 000,00	2 900 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Gaz		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99100	Gaz Mise hors service du moteur en raison des tarifs de gaz trop élevés pour l'exercice 2023 (prix estimé avec moteur: 1.330.000 euros)	597 384,06	795 000,00	795 000,00	840 000,00		
	Dépense globale à ventiler	597 384,06	795 000,00	795 000,00	840 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608113/99100	Bâtiments communaux - gaz 31,85%- 31,85%			253 207,50	267 540,00		
3/241/608113/99100	Crèches et foyers du jour - gaz 2,00%- 2,00%			15 900,00	16 800,00		
3/242/608113/99100	Maisons relais - gaz 11,50%- 11,50%			91 425,00	96 600,00		
3/493/608113/99100	1535° / gaz 0,75%- 0,75%			5 962,50	6 300,00		
3/626/608113/99100	Cimetières - gaz 0,90%- 0,90%			7 155,00	7 560,00		
3/821/608113/99100	Terrains de sports - gaz 6,00%- 6,00%			47 700,00	50 400,00		
3/822/608113/99100	Halls sportifs - gaz 13,50%- 13,50%			107 325,00	113 400,00		
3/831/608113/99100	Centres culturels - gaz 8,00%- 8,00%			63 600,00	67 200,00		
3/850/608113/99100	Eglises et presbytères - gaz 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608113/99100	Enseignement fondamental - gaz 25,50%- 25,50%			202 725,00	214 200,00		
	Total des tranches imputées			795 000,00	840 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Chaleur (cogénération)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608114/99100	Chaleur (cogénération)	433 443,37	823 000,00	823 000,00	730 000,00		
	Dépense globale à ventiler	433 443,37	823 000,00	823 000,00	730 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608114/99100	Bâtiments communaux - chaleur (cogénération) 1,00%- 1,00%			8 230,00	7 300,00		
3/242/608114/99100	Maisons relais - chaleur (cogénération) 5,00%- 5,00%			41 150,00	36 500,00		
3/423/608114/99100	Production de chaleur destinée à la revente (cogénération) 17,00%- 17,00%			139 910,00	124 100,00		
3/612/608114/99100	Logements Peschkopp - chaleur (cogénération) 30,00%- 30,00%			246 900,00	219 000,00		
3/821/608114/99100	Terrains de sports - chaleur (cogénération) 20,00%- 20,00%			164 600,00	146 000,00		
3/822/608114/99100	Halls sportifs - chaleur (cogénération) 11,00%- 11,00%			90 530,00	80 300,00		
3/831/608114/99100	Centres culturels - chaleur (cogénération) 4,00%- 4,00%			32 920,00	29 200,00		
3/919/608114/99100	Enseignement fondamental - chaleur (cogénération) 12,00%- 12,00%			98 760,00	87 600,00		
	Total des tranches imputées			823 000,00	730 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Copeaux de bois/pellets		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603110/99100	Copeaux de bois/pellets	355 324,10	410 000,00	410 000,00	605 000,00		
	Dépense globale à ventiler	355 324,10	410 000,00	410 000,00	605 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/603110/99100	Bâtiments communaux - copeaux de bois/pellets 19,50%- 19,50%			79 950,00	117 975,00		
3/242/603110/99100	Maisons relais - copeaux de bois/pellets 19,00%- 19,00%			77 900,00	114 950,00		
3/493/603110/99100	1535° / copeaux de bois/pellets 37,00%- 37,00%			151 700,00	223 850,00		
3/919/603110/99100	Enseignement fondamental - copeaux de bois/pellets 24,50%- 24,50%			100 450,00	148 225,00		
	Total des tranches imputées			410 000,00	605 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Carburants pour véhicules		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603600/99100	Carburants pour véhicules	219 713,91	340 000,00	340 000,00	340 000,00		
	Dépense globale à ventiler	219 713,91	340 000,00	340 000,00	340 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/603600/99100	Affaires générales - carburants pour véhicules 12,50%- 12,50%			42 500,00	42 500,00		
3/322/603600/99100	Services d'incendie - carburants pour véhicules 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/510/603600/99100	Gestion des déchets - carburants pour véhicules 30,00%- 30,00%			102 000,00	102 000,00		
3/520/603600/99100	Gestion des eaux usées - frais de carburants pour véhicules 5,00%- 5,00%			17 000,00	17 000,00		
3/621/603600/99100	Frais de carburants pour véhicules 12,00%- 12,00%			40 800,00	40 800,00		
3/624/603600/99100	Voirie vicinale - carburants pour véhicules 37,50%- 37,50%			127 500,00	127 500,00		
3/630/603600/99100	Alimentation en eau - carburants pour véhicules 3,00%- 3,00%			10 200,00	10 200,00		
	Total des tranches imputées			340 000,00	340 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Eau (facturation interne)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608111/99100	Eau (facturation interne) Nouvelle tarification à partir de janvier 2023. Depuis l'exercice 2021 la facturation interne "eau" est répartie sur deux articles de ventilation (eau et canalisation).	142 657,99	200 000,00	220 000,00	310 000,00		
	Dépense globale à ventiler	142 657,99	200 000,00	220 000,00	310 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608111/99100	Bâtiments communaux - eau (facturation interne) 17,25%- 17,25%			37 950,00	53 475,00		
3/241/608111/99100	Crèches et foyers du jour - eau (facturation interne) 2,00%- 2,00%			4 400,00	6 200,00		
3/242/608111/99100	Maisons relais - eau (facturation interne) 12,00%- 12,00%			26 400,00	37 200,00		
3/493/608111/99100	1535° / eau (facturation interne) 2,50%- 2,50%			5 500,00	7 750,00		
3/624/608111/99100	Voirie vicinale - eau (facturation interne) 10,20%- 10,20%			22 440,00	31 620,00		
3/626/608111/99100	Cimetières - eau (facturation interne) 2,50%- 2,50%			5 500,00	7 750,00		
3/821/608111/99100	Terrains de sports - eau (facturation interne) 10,00%- 10,00%			22 000,00	31 000,00		
3/822/608111/99100	Halls sportifs - eau (facturation interne) 26,55%- 26,55%			58 410,00	82 305,00		
3/831/608111/99100	Centres culturels - eau (facturation interne) 2,00%- 2,00%			4 400,00	6 200,00		
3/850/608111/99100	Eglises et presbytères - eau (facturation interne) 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608111/99100	Enseignement fondamental - eau (facturation interne) 15,00%- 15,00%			33 000,00	46 500,00		
	Total des tranches imputées			220 000,00	310 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Canalisation et eaux usées (facturation interne)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2022	Budget rectifié 2022	Budget de 2023	Budget rectifié 2022	Budget de 2023
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608118/99100	Canalisation et eaux usées (facturation interne) Nouvelle tarification à partir de janvier 2023. Depuis l'exercice 2021 la facturation interne "eau" est répartie sur deux articles de ventilation (eau et canalisation).	114 681,80	150 000,00	150 000,00	220 000,00		
	Dépense globale à ventiler	114 681,80	150 000,00	150 000,00	220 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608118/99100	Bâtiments communaux - canalisation et eaux usées (facturation interne) 17,25%- 17,25%			25 875,00	37 950,00		
3/241/608118/99100	Crèches et foyers du jours - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,00%- 2,00%			3 000,00	4 400,00		
3/242/608118/99100	Maisons relais - canalisation et eaux usées (facturation interne) 12,00%- 12,00%			18 000,00	26 400,00		
3/493/608118/99100	1535° - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,50%- 2,50%			3 750,00	5 500,00		
3/624/608118/99100	Vorie vicinale - canalisation et eaux usées (facturation interne) 10,20%- 10,20%			15 300,00	22 440,00		
3/626/608118/99100	Cimetières - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,50%- 2,50%			3 750,00	5 500,00		
3/821/608118/99100	Terrains de sports - canalisation et eaux usées (facturation interne) 10,00%- 10,00%			15 000,00	22 000,00		
3/822/608118/99100	Hall sportifs - canalisation et eaux usées (facturation interne) 26,55%- 26,55%			39 825,00	58 410,00		
3/831/608118/99100	Centres culturels - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,00%- 2,00%			3 000,00	4 400,00		
3/850/608118/99100	Eglises et presbytères - canalisation et eaux usées (facturation interne) 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608118/99100	Enseignement fondamental - canalisation et eaux usées (facturation interne) 15,00%- 15,00%			22 500,00	33 000,00		
	Total des tranches imputées			150 000,00	220 000,00		

**TABLEAU COMPARATIF
DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX**

Budget rectifié 2022		Budget 2023	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2022

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	310 029,76	0,00	313 199,11	
1	Services généraux des administrations publiques	111 696 758,37	28 494 499,50		
2	Protection sociale	17 585 246,00	26 634 915,78		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	2 270 045,00		
4	Affaires économiques	3 263 000,00	7 234 835,80		
5	Protection de l'environnement	7 345 000,00	7 551 646,61		
6	Logements et équipements collectifs	5 914 000,00	9 682 593,00		
8	Loisirs, culture et culte	3 050 102,16	14 885 706,00		
9	Enseignement	190 114,33	9 968 795,00		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		149 354 250,62	106 723 036,69	149 357 419,97	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2022

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	11 328 432,21	7 157 891,36		
2	Protection sociale	831 250,00	19 039 693,57		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	11 260 499,54		
4	Affaires économiques	966 018,54	3 104 188,58		
5	Protection de l'environnement	616 980,33	4 448 671,03		
6	Logements et équipements collectifs	23 497 168,11	47 502 458,42		
7	Santé	0,00	0,00		
8	Loisirs, culture et culte	17 295 750,02	14 133 717,23		
9	Enseignement	3 232 290,00	20 612 807,29		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		57 767 889,21	127 259 927,02		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	110 269 981,00	32 170 704,70		
2	Protection sociale	19 594 500,00	29 985 505,59		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	2 529 587,50		
4	Affaires économiques	2 887 500,00	7 952 801,70		
5	Protection de l'environnement	7 885 000,00	8 147 788,53		
6	Logements et équipements collectifs	6 960 500,00	11 573 442,00		
8	Loisirs, culture et culte	3 141 100,00	15 557 484,00		
9	Enseignement	184 000,00	11 416 557,50		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		150 922 581,00	119 333 871,52		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	23 843 000,00	4 467 500,00		
2	Protection sociale	12 862 750,00	4 117 350,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	7 195 000,00		
4	Affaires économiques	1 977 000,00	1 724 351,89		
5	Protection de l'environnement	1 196 962,00	4 138 569,00		
6	Logements et équipements collectifs	26 958 761,31	33 890 700,00		
7	Santé	0,00	0,00		
8	Loisirs, culture et culte	1 050 000,00	11 926 000,00		
9	Enseignement	1 477 363,00	27 472 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		69 365 836,31	94 931 470,89		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2022

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	149 354 250,62	57 767 889,21	149 357 419,97	
Total des dépenses	106 723 036,69	127 259 927,02		
Boni propre à l'exercice	42 631 213,93		42 634 383,28	
Mali propre à l'exercice		69 492 037,81		
Boni du compte 2021	21 866 909,69			
Mali du compte 2021				
Boni général	64 498 123,62		64 501 292,97	
Mali général		69 492 037,81		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 64 498 123,62	+ 64 498 123,62	- 64 501 292,97	+ 64 501 292,97
Boni présumé fin 2022				
Mali présumé fin 2022		4 993 914,19		4 990 744,84

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	150 922 581,00	69 365 836,31		69 365 836,31
Total des dépenses	119 333 871,52	94 931 470,89		94 931 470,89
Boni propre à l'exercice	31 588 709,48			
Mali propre à l'exercice		25 565 634,58		25 565 634,58
Boni présumé fin 2022				
Mali présumé fin 2022		4 993 914,19		4 990 744,84
Boni général	31 588 709,48			
Mali général		30 559 548,77		30 556 379,42
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 30 559 548,77	+ 30 559 548,77	- 30 556 379,42	+ 30 556 379,42
Boni définitif	1 029 160,71		1 032 330,06	
Mali définitif				

EXTRAIT
du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du 14.12.2022

Date de l'annonce publique
de la séance 08.12.2022

Présents: AGUIAR – ALTMEISCH – BERTINELLI – BRASSEL-RAUSCH – DE SOUSA – HARTUNG –
HOBSCHEIT (par procuration) - LIESCH – MANGEN – MEISCH – MULLER – PREGNO – RUCKERT –
SAEUL – SCHWACHTGEN – TEMPELS – ULVELING – WEIRICH - WOHL

Date de la convocation des
conseillers 08.12.2022

Absents: a) excusés néant
b) sans motif néant

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2022 et au budget de l'exercice 2023;
Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;
Vu les dispositions et instructions sur la matière;

ARRÊTE

11 voix OUI et 8 voix non

| 11 voix OUI et 8 voix non

le budget rectifié de l'exercice 2022

le budget de l'exercice 2023

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

A Differdange, le 14 décembre 2022

La Bourgmestre,

Christiane BRASSEL-RAUSCH

Le Secrétaire communal,

Henri KRECKÉ

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

Brm.- Transmis à Madame la Ministre de l'Intérieur - aux fins d'apurement.

Differdange, le _____

La Bourgmestre

La Ministre de l'Intérieur,

Vu les articles 124 et 170 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les observations relatives aux redressements opérés, inscrites à la suite des tableaux récapitulatifs;

arrête

le budget rectifié de l'exercice 2022 et le budget de l'exercice 2023 conformément aux tableaux récapitulatifs.

Luxembourg, le _____

La Ministre de l'Intérieur,